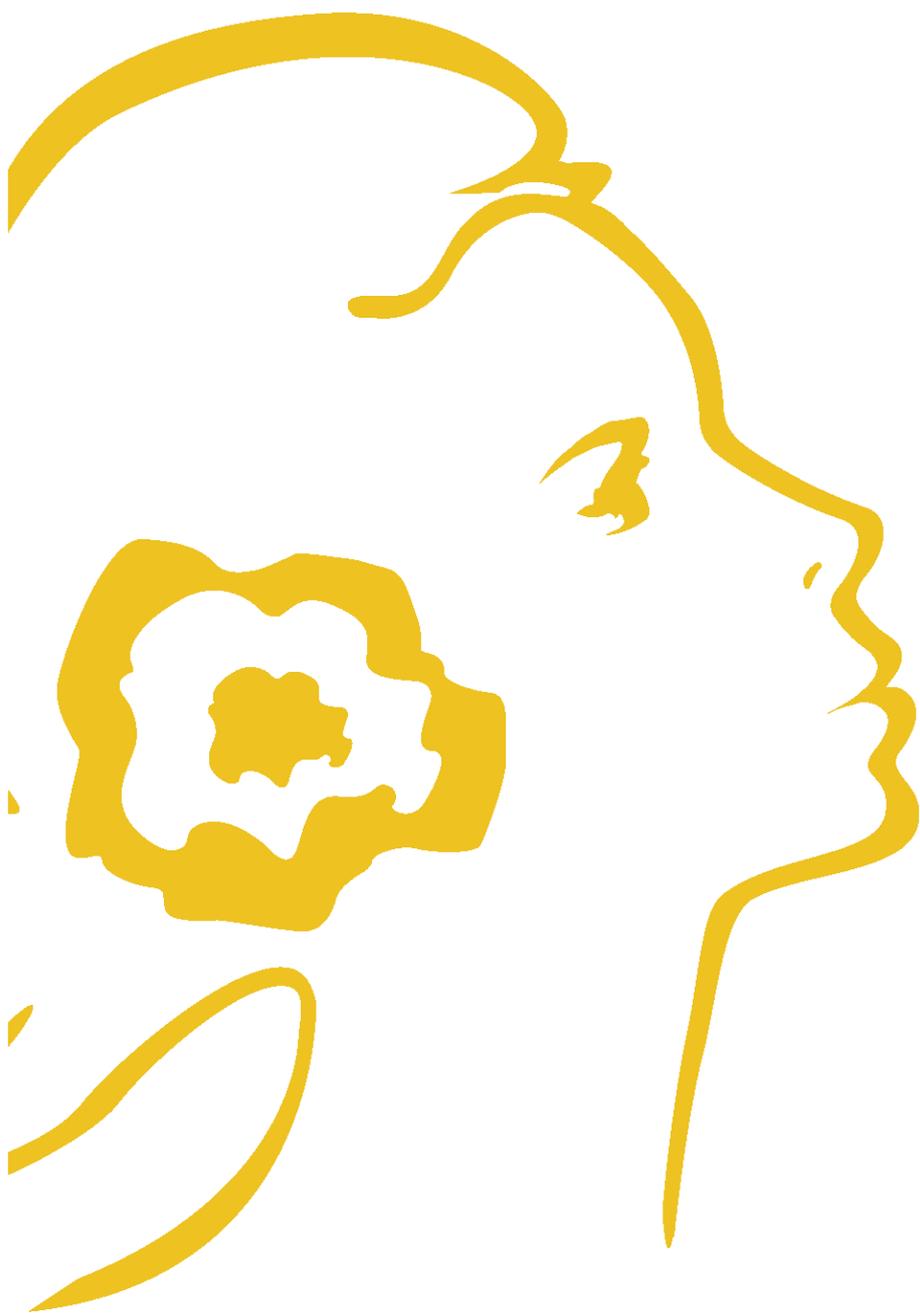


ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

AGENCES DE L'EAU



Sommaire

Présentation générale	5
Bilan d'activité de l'année 2020	8
Données propres à chaque agence	29
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	<i>29</i>
<i>Agence de l'eau Artois-Picardie</i>	<i>45</i>
<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>	<i>61</i>
<i>Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>	<i>79</i>
<i>Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse</i>	<i>95</i>
<i>Agence de l'eau Seine-Normandie</i>	<i>113</i>

Présentation générale

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de la transition écologique.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau et de préservation de la biodiversité, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne en la matière. Déclinés par les orientations définies par leurs comités de bassin dans le respect d'un cadrage gouvernemental, leurs interventions ont pour finalité de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation des écosystèmes naturels en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Éléments de contexte et de cadrage :

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité appellent à des changements des modes de production et de consommation. Ils nécessitent en premier lieu une gestion plus durable des ressources naturelles, au premier rang desquelles la ressource en eau, dont la quantité et la qualité doivent être reconquises et préservées.

La gestion concertée des politiques de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques joue un rôle fondamental pour répondre à ces enjeux. Ce modèle a fait ses preuves et, à ce titre, s'est vu exporté dans différents pays. Le comité de bassin est le lieu de débat et de définition des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques à l'échelle du bassin, dans le cadre de la politique nationale. Il regroupe différents acteurs, publics et privés, tels que des représentants des collectivités territoriales, des représentants de l'État et de ses établissements publics, des associations de défense de l'environnement, des représentants des consommateurs, des fédérations de pêches et de chasse, des industriels, des agriculteurs, des sylviculteurs, et des aquaculteurs. En 2021, ces comités de bassin ont été renouvelés pour 6 ans.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a permis le rapprochement ainsi qu'une meilleure coordination des différents opérateurs de l'eau et de la biodiversité, notamment en élargissant les missions des agences de l'eau. C'est dans cet esprit que les agences de l'eau doivent rechercher les meilleures complémentarités avec les autres opérateurs que sont l'Office français de la biodiversité et les parcs nationaux, opérateurs qu'elles financent désormais directement ou indirectement.

L'article 46 de la loi de finances pour 2012 modifiée fixe le plafond annuel de taxes affectées aux six agences de l'eau à hauteur de 2 197,62 M€ à compter de 2021. Les recettes encaissées au-delà de ce plafond sont reversées au budget général de l'État. Ainsi, le montant des redevances encaissées par les agences de l'eau sur six années devrait s'élever à 13,05 Md€.

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales perçues auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques). Il existe plusieurs types de redevances : pollution de l'eau, pollution diffuse, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau, stockage en période d'étiage et protection du milieu aquatique, etc.

Les deux principales redevances des agences de l'eau sont la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Elles génèrent environ 1,7 Md€ par an.

Afin d'élargir les redevances des agences de l'eau à la biodiversité terrestre, les agences de l'eau perçoivent depuis 2020 le produit de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (précédemment perçus par l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage). Les agences de l'eau sont aujourd'hui le principal opérateur percevant des taxes dans le champ de l'eau et de la biodiversité. Le plafond de redevances perçu par les agences de l'eau a été en parallèle augmenté en 2020 de +51,62 M€ pour tenir compte de la mise sous plafond des redevances cynégétiques et du droit de timbre, en se basant sur le produit de l'année 2019.

Les dépenses d'intervention en autorisations d'engagement de chaque agence de l'eau sur six ans sont plafonnées par l'arrêté interministériel de dépenses du 13 mars 2019 à 12 517 M€. L'arrêté plafonne également les avances remboursables pouvant être accordées par les agences de l'eau à 948 M€. A mi-parcours de la mise en œuvre du 11^{ème} Programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau, une révision de cet arrêté est en discussion entre les tutelles et doit entrer en vigueur pour les trois dernières années (2022 à 2024).

Les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2014 et 2015 ont confié la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2018. La réforme territoriale concerne également les compétences des collectivités relatives à l'eau potable et l'assainissement, dont la gestion doit être rationalisée par leur transfert à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les agences de l'eau poursuivront l'accompagnement des collectivités dans ces évolutions, notamment pour les aider à améliorer la connaissance de leur patrimoine, à mettre en place une gestion durable de leurs équipements, et à développer leurs actions de protection des milieux aquatiques et de prévention du risque lié aux inondations. Le transfert de l'ensemble de ces compétences entraîne pour les agences de l'eau un changement majeur de leurs interlocuteurs usuels, dont le nombre va être progressivement réduit et dont les capacités techniques et financières devraient être accrues.

Les 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau (2019-2024)

L'article L. 213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre ».

Les 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024 ont été adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration, après avis conformes des comités de bassin. Ils sont issus d'un processus d'élaboration de 18 mois. Ces derniers ont été établis conformément aux deux lettres de cadrage adressées par le ministre aux présidents de comités de bassin (novembre 2017 et juillet 2018) et au cadrage budgétaire fixé par la loi de finances 2018 (plafond de recettes de 2 105 M€ par an hors redevances cynégétiques), soit une projection cumulée de 12,63 Md€ sur la durée du 11^e programme, ne tenant pas compte des ajustements successifs du plafond.

Les 11^{es} programmes des agences de l'eau répondent aux priorités suivantes :

- L'adaptation au changement climatique ;
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- La prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- La solidarité territoriale ;
- La recherche d'efficacité, sélectivité, simplicité et lisibilité ;

Ces programmes, en cours de révision, intègrent les mesures annoncées en conclusion des deux séquences des Assises de l'eau de 2019 et 2018. Ainsi, ces programmes répondent à deux priorités du gouvernement :

- Le recentrage des interventions des agences sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;
- La poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes communautaires relatifs à la politique de l'eau. Sont par conséquent prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Les démarches de mutualisations inter-agences

À la demande et avec l'appui de leur ministère de tutelle, les agences de l'eau ont engagé une démarche ambitieuse de mutualisations inter-agences. Un plan d'actions inter-agence a été validé en 2018. Il regroupe 36 chantiers de mutualisations inter-agences, dont le plus structurant d'entre eux, celui de direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) doit aboutir un système d'information unique aux six agences et répondre aux exigences accrues en matière de rendre-compte. Son lancement, sous forme d'expérimentation, a été initié en septembre 2020.

Le plan de relance

Dans le cadre du plan « France Relance », un montant prévisionnel de 260 M€ est délégué aux six agences de l'eau pour les années 2021 à 2023.

- 250 M€ sont dédiés au soutien à la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement en France métropolitaine, ainsi qu'à l'hygiénisation des boues de stations d'épuration destinées à l'épandage.

- 10 M€ sont dédiés à des actions de restauration écologique, afin de renforcer les interventions des agences dans leurs nouvelles missions de protection de la biodiversité,

Ces crédits sont placés en dehors du plafond pluriannuel d'autorisations d'engagement des agences de l'arrêté du 13 mars 2019 et viennent donc s'ajouter aux interventions des agences prévues au titre du 11^e programme.

Bilan d'activité de l'année 2020

L'année 2020 est la deuxième année d'exécution des onzièmes programmes d'intervention des agences de l'eau (2019-2024).

1. LA MISE EN OEUVRE DES 11^{ES} PROGRAMMES D'INTERVENTION À FIN 2020

Pour faire face à la crise sanitaire, les agences ont adapté leurs interventions par la mise en œuvre de mesures d'urgence et de plans « de reprise ». Les modalités d'aide ont été exceptionnellement assouplies pour soutenir les maîtres d'œuvre avec des taux d'aide rehaussés et l'augmentation du versement des premiers acomptes par exemple.

La mise en œuvre des programmes d'intervention des agences est encadrée par le plafond de taxes affectées fixé à 2 156,62 M€ en 2020. Les dépenses des agences de l'eau sont encadrées par un arrêté du 13 mars 2019 de plafonnement pluriannuel des autorisations d'engagement sur la période 2019-2024 (12 517 M€ pour les six agences). Cet arrêté fixe également un plafond aux avances remboursables qui peuvent être accordées par les agences de l'eau aux porteurs de projet (948 M€). L'arrêté distingue plusieurs domaines de dépense et fixe un plafond pour chacun d'entre eux :

- Le « domaine 0 » constitué des dépenses propres des agences relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements ;
- Le « domaine 1 » constitué des actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les dépenses liées aux redevances et aux interventions ;
- Le « domaine 2 » constitué des mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires ;
- Le « domaine 3 » constitué des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé ;
- Les primes à la performance épuratoire, mentionnées à l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement.

Les contributions de chaque agence de l'eau aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité sont des dépenses d'intervention, mais elles figurent hors du plafond d'autorisations d'engagement de l'arrêté..

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements en matière d'interventions s'élèvent en 2020 à 2 159,2 M€ (contre 2 228,5 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 96,9 % des prévisions rectifiées en cours d'année. Les niveaux de réalisation et les écarts aux prévisions, variables suivant les bassins, sont exposés dans les parties dédiées à chaque agence.

Ces engagements sont en progression par rapport à ceux de 2019, malgré la crise sanitaire, du fait notamment des mesures de soutien à la reprise de l'activité économique mises en œuvre par les agences. Ainsi, suivant les bassins, ces mesures se sont traduites par une adaptation et un élargissement temporaire des règles d'intervention (ouverture de financements prévus par les 11^{es} programmes à des territoires non éligibles initialement), l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques dans le cadre de plans de reprise, des plans de soutien exceptionnels pour accompagner au mieux les collectivités et les entreprises et prévenir le ralentissement des investissements, des modalités d'aides assouplies pour soutenir la dynamique des projets nécessaires à l'avenir en favorisant les opérations déjà prévues ainsi que les actions nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

L'accroissement des interventions par rapport à celles de 2019 (1 965,5 M€), de près de 10%, porte notamment :

- sur le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau » pour + 73,7 M€,
- sur le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité » pour + 87,6 M€,
- sur la contribution à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour + 51,6 M€ (cf. explication supra).

Les dépenses d'intervention des six agences ont représenté 2 159,2 M€ en 2020 (comptes financiers), soit 101,4 % de la prévision en budget initial. Ces AE représentent 96,9 % de la prévision rectifiée à l'occasion des budgets rectificatifs adoptés cours d'exercice, à l'occasion desquels les agences de l'eau ont adopté leurs plans « de reprise » destinés à mieux soutenir les bénéficiaires d'aides : financement de travaux

complémentaires, accélération des versements, évolutions des interventions notamment par des appels à projets spécifiques pour soutenir l'activité économique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, en particulier l'appui aux collectivités pour réamorcer les investissements au service de la transition écologique

Le taux de réalisation du plafond de dépenses pour 2019-2024 est de 32 % après deux années de mise en œuvre des 11^{èmes} programmes des agences. Ce taux est satisfaisant compte tenu des impacts de la crise sanitaire sur l'activité des maitres d'œuvre.

Les dépenses d'interventions pour 2020 se sont réparties de la manière suivante entre domaines de dépense :

- 134,7 M€ dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance ». Fin 2020, 28,3 % du plafond pluriannuel du domaine 1 a été engagé ;
- 680,9 M€ dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau ». Fin 2020, 32 % du plafond pluriannuel du domaine 2 a été engagé ;
- 822,5 M€ dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité » dont 227,1 M€ pour la restauration et gestion des milieux. Fin 2020, 31,1 % du plafond pluriannuel du domaine 3 a été engagé ;
- 188,3 M€ pour les primes à la performance épuratoire. Fin 2020, 43,6% du plafond pluriannuel de primes a été engagé ;
- 332,7 M€ de contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, répartie entre celle des agences de l'eau à l'OFB de 331,9 M€ en application de l'arrêté du 4 février 2020, et celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) de 0,846 M€ en 2020.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage des agences, consommant des autorisations d'engagements, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 127,2 M€.

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, sont constitués des versements relatifs à la fois aux engagements des 11^{es} programmes et à ceux des programmes antérieurs. En 2020, ils atteignent 2 011,2 M€ (contre 2 154,5 M€ ajustés en cours d'année et 2 093,3 M€ prévus dans les budgets initiaux), soit un taux d'exécution de 93,4 % des prévisions ajustées courant 2021 et 96,1 % des prévisions initiales.

En effet, des ajustements à la hausse ont eu lieu en cours d'année, les agences ayant décidé de prendre des mesures d'urgence pour apporter leur soutien aux porteurs de projet. Aussi, le ralentissement de l'activité due à la crise sanitaire a occasionné un retard dans la réalisation des travaux. Un décalage des paiements s'en est suivi, malgré des conditions de versements des aides accélérées au deuxième semestre. On observe en 2020 une progression des CP de dépenses d'intervention par rapport à ceux de 2019 (1 932,1 M€), qui s'explique majoritairement par la hausse de +42,8 M€ des CP du domaine 3, liée à la hausse des engagements.

Les dépenses d'intervention en CP se répartissent entre domaines de dépense de la façon suivante :

- 133,4 M€ exécutés pour le domaine 1 ;
- 677,0 M€ exécutés pour le domaine 2 ;
- 693,4 M€ exécutés dans le domaine 3, dont 220,2 M€ pour la restauration et gestion des milieux ;
- 174,6 M€ pour les primes à la performance épuratoire ;
- 332,7 M€ de contribution aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, répartie entre celle destinée à l'OFB de 331,9 M€ et celle de l'EPMP de 0,8 M€, comptabilisée dans les interventions.

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, à la fois au cours des 11^{es} programmes et des programmes antérieurs, à hauteur de 136,8 M€, tous domaines confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements des 11^{es} programmes, des paiements relatifs aux 11^{es} programmes et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur les programmes en cours et les programmes antérieurs.

TABLEAU 1 – Suivi du plafond pluriannuel des dépenses en autorisations d'engagement au titre du 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau – Exécutions 2019 et 2020 et prévisions 2021-2024 (en euros) (source : MTE/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	23 009 681,15 €	27 776 224,12 €	22 527 338,11 €	30 227 001,65 €	28 295 191,67 €	26 837 974,96 €	27 663 247,65 €	158 560 435,19 €
42 Immobilisations	13 471 851,73 €	17 899 821,00 €	12 635 712,85 €	78 179 624,00 €	18 630 873,57 €	16 684 300,41 €	16 790 820,10 €	156 393 182,67 €
43 Personnel	121 313 616,65 €	124 460 694,88 €	121 100 487,49 €	123 957 889,43 €	124 376 054,95 €	124 026 228,13 €	125 010 058,37 €	739 784 335,01 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	167 795 149,53 €	170 136 740,00 €	156 263 538,45 €	232 364 515,08 €	171 302 120,19 €	167 548 503,50 €	169 464 126,12 €	1 054 737 952,87 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	25 047 639,86 €	29 139 000,00 €	22 650 978,90 €	29 625 000,00 €	31 040 511,86 €	31 390 511,86 €	31 782 664,85 €	171 537 307,32 €
31 Études générales	16 227 681,37 €	18 236 590,00 €	13 198 505,25 €	17 573 000,00 €	19 798 354,39 €	19 887 864,10 €	20 617 886,97 €	107 303 292,07 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	58 169 146,46 €	57 910 000,00 €	53 802 225,23 €	57 111 730,00 €	70 453 869,09 €	67 956 550,72 €	74 337 897,61 €	381 831 419,12 €
33 Action internationale	16 653 544,98 €	17 774 900,00 €	15 984 037,53 €	17 153 500,00 €	17 132 014,20 €	17 090 014,20 €	17 351 175,05 €	101 364 285,95 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	13 769 519,76 €	13 509 890,00 €	11 006 733,53 €	14 895 110,00 €	16 891 521,21 €	14 230 826,07 €	14 703 503,51 €	85 497 214,08 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	17 976 450,20 €	21 582 170,00 €	16 594 193,95 €	21 314 810,00 €	22 252 772,35 €	22 292 772,35 €	22 914 295,28 €	123 345 294,13 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	975 268,56 €	2 205 450,00 €	1 430 681,63 €	3 072 850,00 €	4 054 903,80 €	4 155 217,38 €	4 687 847,40 €	18 376 768,77 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	148 819 251,19 €	160 358 000,00 €	134 667 356,02 €	160 746 000,00 €	181 823 946,90 €	177 003 756,67 €	186 395 270,67 €	989 255 581,44 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	237 969 077,45 €	204 490 400,00 €	160 689 111,36 €	215 050 000,00 €	218 084 188,82 €	219 293 208,14 €	233 830 410,86 €	1 284 915 996,63 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	222 841 334,44 €	272 760 200,00 €	267 162 885,90 €	227 295 785,00 €	290 140 791,13 €	298 656 765,93 €	304 122 747,79 €	1 610 220 310,19 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 119 751,37 €	14 465 200,00 €	13 083 892,37 €	15 335 000,00 €	15 974 129,66 €	16 209 506,01 €	15 825 516,28 €	93 547 796,11 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	129 291 820,99 €	172 320 900,00 €	240 012 598,61 €	161 050 000,00 €	120 974 429,23 €	121 920 429,23 €	122 743 031,53 €	895 992 309,60 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	607 221 984,25 €	664 036 700,00 €	680 948 488,66 €	618 730 785,00 €	645 173 538,84 €	656 079 909,31 €	676 521 706,46 €	3 884 676 412,52 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	65 298 187,59 €	87 991 600,00 €	65 189 071,58 €	104 750 000,00 €	108 807 222,83 €	111 057 222,83 €	120 570 738,63 €	575 672 443,45 €
16 Gestion des eaux pluviales	94 298 208,66 €	144 195 000,00 €	130 657 470,51 €	130 768 294,00 €	151 483 816,96 €	152 213 057,19 €	166 616 599,34 €	826 037 446,66 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	220 143 040,54 €	196 290 000,00 €	253 244 645,72 €	196 400 000,00 €	176 074 769,72 €	172 297 350,36 €	179 490 563,39 €	1 197 650 369,73 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	63 014 019,43 €	115 312 200,00 €	113 264 451,35 €	107 630 000,00 €	147 068 440,76 €	149 034 879,42 €	162 965 100,16 €	742 976 891,11 €
23 Protection de la ressource en eau	37 451 806,26 €	33 758 900,00 €	33 096 021,91 €	38 800 385,00 €	32 924 431,88 €	33 916 935,24 €	34 551 460,22 €	210 741 040,50 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	254 691 622,17 €	276 269 400,00 €	227 064 982,64 €	298 104 000,00 €	267 998 146,56 €	270 020 898,34 €	268 951 119,42 €	1 586 830 769,13 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	734 896 884,65 €	853 817 100,00 €	822 516 643,71 €	876 452 679,00 €	884 356 828,69 €	888 540 343,37 €	933 145 581,16 €	5 139 908 960,58 €
17 Primes de performance épuratoire	193 495 226,65 €	183 370 000,00 €	188 296 504,35 €	189 700 000,00 €	148 000 000,00 €	110 495 189,00 €	80 377 605,00 €	910 364 525,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	193 495 226,65 €	183 370 000,00 €	188 296 504,35 €	189 700 000,00 €	148 000 000,00 €	110 495 189,00 €	80 377 605,00 €	910 364 525,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	1 842 228 496,27 €	2 031 718 540,00 €	1 982 692 531,19 €	2 077 993 979,08 €	2 030 456 434,63 €	1 999 667 701,85 €	2 045 904 289,40 €	11 978 943 432,42 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	20 074 809,31 €	26 300 020,00 €	19 060 775,32 €	24 200 000,00 €	16 260 000,00 €	16 260 000,00 €	16 290 348,00 €	112 145 932,63 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	281 097 348,00 €	315 767 073,00 €	332 740 534,00 €	341 971 754,00 €	325 490 906,00 €	325 746 906,00 €	325 564 036,00 €	1 932 611 484,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	<i>280 274 272,00 €</i>	<i>314 967 073,00 €</i>	<i>331 894 272,00 €</i>	<i>341 171 754,00 €</i>	<i>324 690 906,00 €</i>	<i>324 946 906,00 €</i>	<i>324 764 036,00 €</i>	<i>1 927 742 146,00 €</i>
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	<i>823 076,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>846 262,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>4 869 338,00 €</i>
XX Plan France Relance				259 834 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €		260 000 000,00 €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)				583 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €		749 000,00 €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement				54 264 070,00 €				54 264 070,00 €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux				43 672 644,00 €				43 672 644,00 €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable				64 876 657,00 €				64 876 657,00 €
XX16 - Gestion des eaux pluviales				47 784 142,00 €				47 784 142,00 €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau				35 700 000,00 €				35 700 000,00 €
XX23 - Protection de la ressource en eau				3 000 000,00 €				3 000 000,00 €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes				9 953 487,00 €				9 953 487,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat								
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	301 172 157,31 €	342 067 093,00 €	351 801 309,32 €	626 005 754,00 €	341 833 906,00 €	342 089 906,00 €	341 854 384,00 €	2 304 757 416,63 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	2 143 400 653,58 €	2 373 785 633,00 €	2 334 493 840,51 €	2 703 999 733,08 €	2 372 290 340,63 €	2 341 757 607,85 €	2 387 758 673,40 €	14 283 700 849,05 €
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	113 691 096,00 €	150 162 000,00 €	127 154 153,00 €	138 333 000,00 €	169 709 154,99 €	188 933 961,44 €	165 299 017,67 €	903 120 383,10 €

TABLEAU 2 – Suivi des dépenses en crédits de paiements – Exécutions 2019 et 2020 et Prévisions 2021-2024 (en euros)

(source : MTE/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	23 117 894,61 €	28 253 229,00 €	21 724 816,77 €	28 572 763,27 €	27 491 285,82 €	26 814 974,96 €	26 863 247,65 €	154 584 983,08 €
42 Immobilisations	12 997 223,00 €	18 878 576,00 €	14 609 744,43 €	47 851 813,00 €	15 656 562,30 €	16 084 300,41 €	16 545 683,40 €	123 745 327,15 €
43 Personnel	121 326 551,87 €	124 460 694,88 €	121 027 062,29 €	123 957 889,43 €	123 396 228,13 €	123 076 228,13 €	124 398 982,08 €	737 182 941,92 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	157 441 670,08 €	171 592 499,88 €	157 361 623,49 €	200 382 465,70 €	166 544 076,26 €	165 975 503,50 €	167 807 913,13 €	1 015 513 252,16 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	22 692 504,79 €	21 776 300,00 €	21 623 318,87 €	22 432 369,00 €	25 160 342,28 €	25 597 575,00 €	25 593 937,50 €	143 100 047,44 €
31 Études générales	13 894 616,74 €	18 718 290,00 €	16 276 076,77 €	17 577 459,00 €	17 623 428,00 €	17 285 626,00 €	17 828 705,00 €	100 485 911,51 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	49 688 814,78 €	56 349 250,00 €	52 141 389,97 €	54 997 619,00 €	54 440 128,00 €	56 597 776,00 €	57 899 580,00 €	325 765 307,75 €
33 Action internationale	13 931 095,33 €	18 652 300,00 €	15 289 955,03 €	16 503 410,00 €	17 093 746,00 €	16 249 507,00 €	16 842 247,50 €	95 909 960,86 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	10 807 638,54 €	13 999 500,00 €	10 976 209,61 €	14 300 202,00 €	14 207 566,67 €	13 707 716,67 €	9 955 958,33 €	73 955 291,82 €
48 Dépenses courantes liées aux interventions	18 369 570,98 €	21 581 170,00 €	16 097 482,46 €	21 803 810,00 €	21 232 129,03 €	21 493 129,03 €	22 295 716,57 €	121 291 838,08 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 354 717,70 €	2 066 750,00 €	1 033 684,22 €	2 224 950,00 €	3 598 690,97 €	3 826 690,97 €	3 933 437,80 €	15 972 171,66 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	130 738 958,86 €	153 143 560,00 €	133 438 116,93 €	149 839 819,00 €	153 356 030,95 €	154 758 020,67 €	154 349 582,71 €	876 480 529,12 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	241 249 904,25 €	265 992 639,00 €	265 711 658,61 €	236 094 491,00 €	230 135 616,98 €	217 166 244,08 €	206 435 184,07 €	1 396 793 098,99 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	285 190 189,02 €	301 841 906,00 €	261 999 737,52 €	277 319 123,00 €	296 175 364,14 €	290 479 338,48 €	289 457 302,44 €	1 700 621 054,59 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	11 936 328,13 €	13 425 090,00 €	14 435 089,48 €	15 863 075,00 €	14 854 310,00 €	15 361 245,00 €	15 843 362,50 €	88 293 410,11 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	133 136 712,50 €	136 004 159,00 €	134 539 527,47 €	174 182 318,00 €	121 733 565,36 €	123 860 587,87 €	123 239 753,33 €	810 692 464,53 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	671 513 133,90 €	717 263 794,00 €	676 686 013,08 €	703 459 007,00 €	662 898 856,48 €	646 867 415,42 €	634 975 602,34 €	3 996 400 028,22 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	69 383 273,52 €	60 855 114,00 €	67 130 720,22 €	83 658 675,00 €	99 603 950,00 €	100 938 025,00 €	101 048 962,50 €	521 763 606,24 €
16 Gestion des eaux pluviales	15 857 835,80 €	72 466 200,00 €	55 452 920,88 €	80 760 940,00 €	100 211 404,88 €	109 892 937,60 €	118 884 261,36 €	481 060 300,53 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	187 707 464,27 €	236 979 711,00 €	247 586 218,18 €	221 356 045,00 €	198 773 929,81 €	180 834 522,77 €	167 154 600,58 €	1 203 412 780,61 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	107 285 695,70 €	98 366 100,00 €	76 767 124,84 €	99 710 803,00 €	124 368 080,17 €	120 301 114,92 €	122 205 708,96 €	650 638 527,58 €
23 Protection de la ressource en eau	40 711 925,25 €	37 979 500,00 €	26 272 641,20 €	39 160 341,00 €	34 968 962,81 €	34 441 121,72 €	32 555 532,42 €	208 110 524,40 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	228 939 226,66 €	229 729 400,00 €	220 175 421,42 €	247 853 325,00 €	254 403 647,22 €	256 981 416,29 €	250 267 498,28 €	1 458 620 534,87 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	649 885 421,20 €	736 376 025,00 €	693 385 046,74 €	772 500 129,00 €	812 329 974,89 €	803 389 138,30 €	792 116 564,10 €	4 523 606 274,23 €
17 Primes de performance épuratoire	196 568 736,53 €	183 370 000,00 €	174 602 841,36 €	193 700 000,00 €	148 500 000,00 €	109 010 000,00 €	78 377 605,00 €	900 759 182,89 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	196 568 736,53 €	183 370 000,00 €	174 602 841,36 €	193 700 000,00 €	148 500 000,00 €	109 010 000,00 €	78 377 605,00 €	900 759 182,89 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	20 065 167,37 €	29 910 020,00 €	19 269 188,74 €	24 200 000,00 €	16 260 000,00 €	16 260 000,00 €	16 492 651,00 €	112 547 007,11 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	281 097 348,00 €	323 484 064,00 €	332 740 534,00 €	341 971 754,00 €	304 291 180,00 €	304 547 180,00 €	304 571 180,00 €	1 869 219 176,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	280 274 272,00 €	322 637 802,00 €	331 894 272,00 €	341 171 754,00 €	303 491 180,00 €	303 747 180,00 €	303 771 180,00 €	1 864 349 838,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	823 076,00 €	846 262,00 €	846 262,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 869 338,00 €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	76 200 636,00 €	50 083 600,00 €	33 684 400,00 €	10 478 000,00 €	170 446 636,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	583 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	- €	749 000,00 €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	16 324 000,00 €	11 703 242,00 €	5 886 828,00 €	3 177 500,00 €	37 091 570,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	11 305 600,00 €	14 549 986,40 €	7 738 657,60 €	3 720 000,00 €	37 314 244,00 €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	17 016 000,00 €	11 848 994,20 €	10 199 662,80 €	2 170 000,00 €	41 234 657,00 €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	14 857 000,00 €	7 336 885,20 €	3 734 256,80 €	930 000,00 €	26 858 142,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	11 932 400,00 €	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	- €	17 932 400,00 €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	3 000 000,00 €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	2 682 636,00 €	2 061 492,20 €	1 041 994,80 €	480 500,00 €	6 266 623,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	301 162 515,37 €	353 394 084,00 €	352 009 722,74 €	442 372 390,00 €	370 634 780,00 €	354 491 580,00 €	331 541 831,00 €	2 152 212 819,11 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	2 109 624 199,89 €	2 316 949 962,88 €	2 187 808 489,52 €	2 462 493 810,70 €	2 314 263 718,58 €	2 234 491 657,89 €	2 159 169 098,28 €	13 467 850 974,86 €

TABLEAU 3 – Suivi des autorisations d'engagement et des crédits de paiements relatifs au 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau en cours au 31 décembre 2020 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A = 6 ans	C = juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	159 861 384,00 €	23 009 681,15 €	22 527 338,11 €	45 537 019,26 €	28,49%	18 224 687,67 €	20 389 597,44 €	38 614 285,11 €	6 521 393,95 €
42 Immobilisations	100 393 616,00 €	13 471 851,73 €	12 635 712,85 €	26 107 564,58 €	26,01%	7 445 178,22 €	14 516 960,88 €	21 962 139,10 €	2 468 121,98 €
43 Personnel	741 195 000,00 €	121 313 616,65 €	121 100 487,49 €	242 414 104,14 €	32,71%	121 203 803,54 €	121 027 000,55 €	242 230 804,09 €	182 307,05 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	1 001 450 000,00 €	157 795 149,53 €	156 263 538,45 €	314 058 687,98 €	31,36%	146 873 669,43 €	155 933 558,87 €	302 807 228,30 €	9 171 822,98 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	171 012 258,06 €	25 047 639,86 €	22 650 978,90 €	47 698 618,76 €	27,89%	8 446 571,83 €	16 868 963,11 €	25 315 534,94 €	21 625 424,79 €
31 Etudes générales	110 664 516,13 €	16 227 681,37 €	13 198 505,25 €	29 426 186,62 €	26,59%	6 514 639,97 €	6 739 607,99 €	13 254 247,96 €	16 036 522,83 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	385 925 806,45 €	58 169 146,46 €	53 802 225,23 €	111 971 371,69 €	29,01%	29 539 479,89 €	36 219 904,57 €	65 759 384,46 €	45 907 924,24 €
33 Action internationale	102 790 967,74 €	16 653 544,98 €	15 984 037,53 €	32 637 582,51 €	31,75%	3 478 505,34 €	9 453 711,27 €	12 932 216,61 €	19 690 566,14 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	85 909 677,42 €	13 769 519,76 €	11 006 733,53 €	24 776 253,29 €	28,84%	5 149 941,58 €	9 109 862,50 €	14 259 804,08 €	10 292 681,78 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	124 954 838,73 €	17 976 450,20 €	16 594 193,95 €	34 570 644,15 €	27,67%	16 367 522,43 €	15 821 329,02 €	32 188 851,45 €	2 380 888,97 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	20 241 935,48 €	975 268,56 €	1 430 681,63 €	2 405 950,19 €	11,89%	766 524,17 €	998 006,42 €	1 764 530,59 €	631 633,71 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	1 001 500 000,01 €	148 819 251,19 €	134 667 356,02 €	283 486 607,21 €	28,31%	70 263 185,21 €	95 211 384,88 €	165 474 570,09 €	116 665 622,46 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	1 297 391 602,24 €	237 969 077,45 €	160 689 111,36 €	398 658 188,81 €	30,73%	28 939 722,55 €	83 085 604,81 €	112 025 327,36 €	285 692 657,22 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	1 685 349 123,61 €	222 841 334,44 €	267 162 885,90 €	490 004 220,34 €	29,07%	29 577 878,06 €	103 111 403,89 €	132 689 281,95 €	355 496 999,88 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	88 558 064,51 €	17 119 751,37 €	13 083 892,79 €	30 203 644,16 €	34,11%	3 176 785,26 €	11 021 409,60 €	14 198 194,86 €	15 578 442,87 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	953 438 709,68 €	129 291 820,99 €	240 012 598,61 €	369 304 419,60 €	38,73%	16 485 286,43 €	58 133 619,50 €	74 618 905,93 €	293 813 243,58 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	4 024 737 500,04 €	607 221 984,25 €	680 948 488,66 €	1 288 170 472,91 €	32,01%	78 179 672,30 €	255 352 037,80 €	333 531 710,10 €	950 581 343,55 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	636 521 505,39 €	65 298 187,59 €	65 189 071,58 €	130 487 259,17 €	20,50%	10 789 328,84 €	26 442 063,39 €	37 231 392,23 €	91 979 971,60 €
16 Gestion des eaux pluviales	774 692 816,12 €	94 298 208,66 €	130 657 470,51 €	224 955 679,17 €	29,04%	5 515 365,40 €	50 967 719,31 €	56 483 084,71 €	168 208 015,26 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	1 120 126 881,71 €	220 143 040,54 €	253 244 645,72 €	473 387 686,26 €	42,26%	29 874 938,79 €	100 108 765,50 €	129 983 704,29 €	342 635 081,52 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	668 632 125,61 €	63 014 019,43 €	113 264 451,35 €	176 278 470,78 €	26,36%	4 807 556,15 €	25 160 667,81 €	29 968 223,96 €	145 087 111,24 €
23 Protection de la ressource en eau	204 491 693,53 €	37 451 806,26 €	33 096 021,91 €	70 547 828,17 €	34,50%	6 689 834,06 €	14 357 801,88 €	21 047 695,94 €	48 723 707,38 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	1 600 940 032,63 €	254 891 622,17 €	227 064 982,64 €	481 756 604,81 €	30,09%	45 809 073,84 €	126 453 909,92 €	172 262 983,76 €	305 580 060,05 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	5 005 405 054,99 €	734 896 884,65 €	822 516 643,71 €	1 557 413 528,36 €	31,11%	103 486 097,08 €	343 490 987,81 €	446 977 084,89 €	1 102 213 947,05 €
17 Primes de performance épuratoire	875 500 000,00 €	193 495 226,65 €	188 296 504,35 €	381 791 731,00 €	43,61%	188 709 925,65 €	174 544 493,36 €	363 254 419,01 €	18 531 111,99 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	875 500 000,00 €	193 495 226,65 €	188 296 504,35 €	381 791 731,00 €	43,61%	188 709 925,65 €	174 544 493,36 €	363 254 419,01 €	18 531 111,99 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	103 573 741,64 €	20 074 809,31 €	19 060 775,32 €	39 135 584,63 €	37,79%	19 667 432,22 €	18 654 610,50 €	38 322 042,72 €	813 541,91 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	1 820 069 200,00 €	281 097 348,00 €	332 740 534,00 €	613 837 882,00 €	33,73%	281 097 348,00 €	332 740 534,00 €	613 837 882,00 €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	1 923 642 941,64 €	301 172 157,31 €	351 801 309,32 €	652 973 466,63 €	33,94%	300 764 780,22 €	351 395 144,50 €	652 159 924,72 €	813 541,91 €
Total	13 832 236 496,68 €	2 143 400 653,58 €	2 334 493 840,51 €	4 477 894 494,09 €	32,37%	888 277 329,89 €	1 375 927 607,22 €	2 264 204 937,11 €	2 197 877 389,94 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
Total	905 657 444,97 €	113 691 096,00 €	127 154 153,00 €	240 845 249,00 €	26,59%	61 547 885,93 €	92 206 084,31 €	153 753 970,24 €	86 843 776,76 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de déagements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne H : Les retrats d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

TABLEAU 4 – Synthèse des paiements au titre des programmes pluriannuels antérieurs au 11^{ème} programme 2019-2024 au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTEs/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020	Total des paiements au 31/12/2020	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Avances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Avances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
8ème PROGRAMME	4 894 158 513,60 €	4 894 142 898,60 €	- €	- €	4 894 142 898,60 €	15 615,00 €
- Subventions	3 946 874 447,17 €	3 946 858 832,17 €	- €	- €	3 946 858 832,17 €	15 615,00 €
- Avances	947 284 066,43 €	947 284 066,43 €	- €	- €	947 284 066,43 €	- €
9ème PROGRAMME	11 714 193 785,96 €	11 668 154 042,38 €	28 239,00 €	8 493 545,72 €	11 676 647 588,10 €	37 546 197,86 €
- Subventions	9 789 174 873,60 €	9 747 934 742,65 €	28 239,00 €	5 818 760,90 €	9 753 753 503,55 €	35 421 370,05 €
- Avances	1 925 018 912,36 €	1 920 219 299,73 €	- €	2 674 784,82 €	1 922 894 084,55 €	2 124 827,81 €
10ème PROGRAMME	15 927 442 610,79 €	13 477 893 139,02 €	207 296 200,00 €	847 491 031,06 €	14 325 384 170,08 €	1 602 058 440,71 €
- Subventions	14 576 708 335,94 €	12 260 881 478,64 €	205 672 000,00 €	805 620 186,46 €	13 066 501 665,10 €	1 510 206 670,84 €
- Avances	1 350 734 274,85 €	1 217 011 660,38 €	1 624 200,00 €	41 870 844,60 €	1 258 882 504,98 €	91 851 769,87 €
TOTAL Programmes antérieurs	32 535 794 910,35 €	30 040 190 080,00 €	207 324 439,00 €	855 984 576,78 €	30 896 174 656,78 €	1 639 620 253,57 €
- Subventions	28 312 757 656,71 €	25 955 675 053,46 €	205 700 239,00 €	811 438 947,36 €	26 767 114 000,82 €	1 545 643 655,89 €
- Avances	4 223 037 253,64 €	4 084 515 026,54 €	1 624 200,00 €	44 545 629,42 €	4 129 060 655,96 €	93 976 597,68 €

1-3/ Recettes de redevances encaissées

Le montant total des redevances encaissées par les agences de l'eau au titre de l'année 2020 s'élève à 2 186,8 M€. Il s'établit à 2 184,8 M€ une fois retranchées les majorations pour retard ou défaut de paiement ou déclaration, et à 2 179,9 M€ après écrêtement reversé au budget général de l'État. En 2019, ces montants étaient respectivement de 2 210,2 M€, 2 207,2 M€ une fois retranchées les majorations, et 2 165,1 M€ après écrêtement reversé au budget général de l'État.

Le plafond de taxes affectées aux agences de l'eau, fixé à 2 105 M€ par la loi de finances pour 2019, a été relevé par la loi de finances pour 2020 à 2 156,62 M€ avec la mise sous plafond des redevances cynégétiques et du droit de timbre associé (précédemment affectés à l'ex-ONCFS). La loi de finances pour 2021 a relevé le plafond à 2 197,62 M€ pour intégrer la fraction de redevance pour pollution diffuse versée à l'OFB pour le financement du plan Ecophyto.

Le produit des taxes affectées aux agences de l'eau se compose de sept impositions :

- Les redevances pour pollution et collecte fondées sur les usages domestiques de l'eau ;
- Les redevances pour pollution et collecte fondées sur les usages industriels de l'eau ;
- Les redevances pour pollution liées aux activités d'élevage ;
- Les redevances pour pollutions diffuses ;
- Les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau ;
- Les redevances pour autres usages de la ressource en eau ;
- Les redevances cynégétiques.

L'année 2020 constitue le premier exercice durant lequel les redevances cynégétiques sont collectées par les agences de l'eau et intégrées, par conséquent, sous leur plafond de recettes.

Le rendement total des différentes redevances perçues par les agences de l'eau se décompose de la manière suivante :

-Les redevances pour pollution de l'eau et collecte issues des usages domestiques de l'eau représentent la grande part des recettes perçues par les agences de l'eau. Elles s'élèvent en 2020 à 1 541 M€ et constituent ainsi 70,7% du total des redevances encaissées.

- Fondées sur six usages différents de la ressource en eau (alimentation en eau potable, irrigation, alimentation d'un canal, refroidissement industriel, hydroélectricité et autres usages économiques), les redevances « Prélèvement sur la ressource en eau » atteignent 402,4 M€ en 2020 et représentent ainsi 18,5% du total des recettes encaissées par les agences de l'eau. Parmi la totalité des redevances « Prélèvement » perçues, les recettes collectées au titre de l'usage « Alimentation en eau potable » représentent une part prépondérante qui s'élève à 271 M€ pour l'année 2020 et représente 68% des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

-Le rendement des redevances pour pollutions diffuses, perçues par les agences de l'eau auprès des acheteurs de produits phytopharmaceutiques ou de semences traités au moyen de ces produits, est estimé quant à lui à 96,9 M€ pour l'année 2020. Il est en recul par rapport à l'année 2019 (diminution de 30,4% du produit total), confirmant ainsi le caractère extrêmement volatile de cette redevance.

-Les redevances pour pollution et collecte fondées sur les usages industriels de l'eau s'élèvent, quant à elles, à 86,0 M€ en encaissement au titre de l'année 2020. Elles constituent 4,% du total des redevances perçues par les agences de l'eau.

-Le montant global des redevances pour autres usages de la ressource en eau, lesquelles regroupent des redevances pour protection du milieu aquatique, stockage en période d'étiage ou encore obstacle sur cours d'eau, est, quant à lui, de 8,1 M€ pour l'année 2020. A l'instar de l'année précédente, 95% de ces recettes proviennent de la redevance pour protection du milieu aquatique.

TABLEAU 5 – Suivi des redevances encaissées – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	2019 (exécution)	2020 (prévision)	2020 (exécution)	2021 (prévision)	2022 (projection)	2023 (projection)	2024 (projection)	TOTAL
Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique								
Industries	57 225 666,65 €	54 881 780,00 €	65 336 131,27 €	53 355 115,23 €	55 196 864,92 €	53 843 952,76 €	52 624 986,66 €	337 582 717,48 €
Elevage	3 584 946,26 €	3 814 220,00 €	4 107 820,39 €	3 599 500,00 €	3 999 000,00 €	4 009 000,00 €	4 119 000,00 €	23 419 266,65 €
Total Redevances Pollution non domestique	60 810 612,91 €	58 696 000,00 €	69 443 951,66 €	56 954 615,23 €	59 195 864,92 €	57 852 952,76 €	56 743 986,66 €	361 001 984,13 €
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique	1 053 778 385,07 €	1 028 217 571,00 €	1 021 805 961,39 €	1 083 184 216,14 €	1 051 614 266,14 €	1 051 434 266,14 €	1 051 394 266,14 €	6 313 211 361,02 €
Total Redevances Pollution domestique	1 053 778 385,07 €	1 028 217 571,00 €	1 021 805 961,39 €	1 083 184 216,14 €	1 051 614 266,14 €	1 051 434 266,14 €	1 051 394 266,14 €	6 313 211 361,02 €
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte								
Assujettis à la redevance pollution non domestique	15 860 560,92 €	18 634 080,00 €	20 690 400,40 €	20 562 800,00 €	19 033 969,60 €	18 708 512,73 €	18 415 793,48 €	113 272 037,13 €
Assujettis à la redevance pollution domestique	529 050 398,05 €	503 342 781,00 €	518 959 652,72 €	509 748 500,00 €	491 471 250,00 €	491 481 250,00 €	491 481 250,00 €	3 032 172 300,77 €
Total Redevances Modernisation réseaux	544 910 958,97 €	521 976 861,00 €	539 650 053,12 €	530 311 300,00 €	510 505 219,60 €	510 169 762,73 €	509 897 043,48 €	3 145 444 337,90 €
Redevances pour pollutions diffuses sur le bassin	139 217 075,48 €	126 576 000,00 €	96 987 853,27 €	115 202 940,00 €	133 510 000,00 €	130 182 400,00 €	126 944 704,00 €	742 044 972,75 €
Total Redevances Pollutions diffuses	139 217 075,48 €	126 576 000,00 €	96 987 853,27 €	115 202 940,00 €	133 510 000,00 €	130 182 400,00 €	126 944 704,00 €	742 044 972,75 €
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau								
Irrigation	24 047 707,23 €	25 094 400,00 €	31 351 626,81 €	21 533 981,70 €	22 318 081,70 €	22 298 081,70 €	22 268 081,70 €	143 817 560,84 €
Alimentation en eau potable	275 636 119,06 €	238 287 420,00 €	273 830 099,03 €	217 380 249,15 €	233 091 523,15 €	247 837 853,94 €	247 530 853,94 €	1 495 306 698,26 €
Alimentation d'un canal	556 956,96 €	705 100,00 €	844 073,00 €	754 043,42 €	646 043,42 €	646 043,42 €	636 043,42 €	4 083 203,65 €
Installations hydroélectriques	26 659 675,05 €	21 192 500,00 €	31 727 190,21 €	25 012 000,00 €	26 200 000,00 €	26 224 750,00 €	26 233 000,00 €	162 055 615,26 €
Refroidissement industriel	15 874 135,00 €	10 638 500,00 €	15 426 835,28 €	18 052 541,80 €	11 862 541,80 €	11 862 541,80 €	11 862 541,80 €	84 941 137,48 €
Autres usages économiques	52 892 640,94 €	57 183 460,00 €	49 103 931,69 €	44 878 714,00 €	56 629 463,93 €	56 441 461,68 €	56 156 196,51 €	316 102 408,75 €
Total Redevances Prélèvement	395 667 234,24 €	353 101 380,00 €	402 283 756,02 €	327 611 530,07 €	350 747 654,00 €	365 310 732,54 €	364 686 717,37 €	2 206 307 624,24 €
Redevance pour stockage en période d'étiage	162 644,00 €	203 740,00 €	196 704,00 €	204 000,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	2 819 948,00 €
Total Redevance Stockage	162 644,00 €	203 740,00 €	196 704,00 €	204 000,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	752 200,00 €	2 819 948,00 €
Redevance pour obstacles sur les cours d'eau	194 611,00 €	215 220,00 €	230 146,00 €	33 750,00 €	215 400,00 €	214 400,00 €	214 400,00 €	1 102 707,00 €
Total Redevance Obstacles	194 611,00 €	215 220,00 €	230 146,00 €	33 750,00 €	215 400,00 €	214 400,00 €	214 400,00 €	1 102 707,00 €
Redevance pour protection du milieu aquatique	12 493 002,35 €	7 801 180,00 €	7 657 888,86 €	6 470 500,00 €	8 126 000,00 €	8 126 000,00 €	8 116 000,00 €	50 989 391,21 €
Total Redevance Protection milieu	12 493 002,35 €	7 801 180,00 €	7 657 888,86 €	6 470 500,00 €	8 126 000,00 €	8 126 000,00 €	8 116 000,00 €	50 989 391,21 €
Redevance cynégétique + Droit de timbre	- €	36 351 213,00 €	46 499 100,00 €	49 020 733,00 €	8 473 180,00 €	8 473 180,00 €	8 473 180,00 €	120 939 373,00 €
Total Redevance Cynégétique	- €	36 351 213,00 €	46 499 100,00 €	49 020 733,00 €	8 473 180,00 €	8 473 180,00 €	8 473 180,00 €	120 939 373,00 €
Sous-Total des redevances encaissées (1)	2 207 234 524,02 €	2 133 139 165,00 €	2 184 755 414,32 €	2 168 993 584,44 €	2 123 139 784,66 €	2 132 515 894,16 €	2 127 222 497,65 €	12 943 861 699,25 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de paiement	2 338 344,00 €	4 110 000,00 €	1 326 750,85 €	4 000 000,00 €	- €	- €	- €	7 665 094,85 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de déclaration	357 158,00 €	- €	705 775,70 €	85 364,56 €	- €	- €	- €	1 148 298,26 €
Sous-Total des Majorations de redevances (2)	2 695 502,00 €	4 110 000,00 €	2 032 526,55 €	4 085 364,56 €	- €	- €	- €	8 813 393,11 €
Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'État	45 145 820,48 €	2 976 600,00 €	6 899 764,58 €	10 301 036,00 €	14 969 286,84 €	13 257 658,36 €	11 557 846,84 €	102 131 413,10 €
Sous-Total Ecrêtement des redevances (3)	45 145 820,48 €	2 976 600,00 €	6 899 764,58 €	10 301 036,00 €	14 969 286,84 €	13 257 658,36 €	11 557 846,84 €	102 131 413,10 €
FISCALITE AFFECTEE = (1) + (2) - (3)	2 165 096 698,54 €	2 134 272 565,00 €	2 179 888 176,29 €	2 162 777 913,00 €	2 108 170 497,82 €	2 119 258 235,80 €	2 115 664 650,81 €	12 850 856 172,26 €

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 2 193,6 M€ pour l'année 2020, soit un taux d'exécution de 101,9 % par rapport aux budgets initiaux des agences. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 2 179,9 M€ (dont les majorations pour retard et défaut de paiement ou déclaration, de l'ordre de 4,5 M€), soit 102 % des prévisions initiales. Ces taxes encaissées sont composées majoritairement de redevances 2019 et d'acomptes 2020, le reste concerne des redevances 2018 ou de périodes antérieures.

L'année 2020 est la deuxième année de mise en œuvre de l'écrêtement de redevances, reversé au budget général de l'État, en application de l'article 46 de la loi de finances pour 2012 modifiée, et de l'arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020. Ce reversement d'une fraction des taxes perçues par les agences de l'eau est calculé sur la base des redevances encaissées entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020, soit 2 163,52 M€, par rapport au plafond de l'année fixé à 2 156,62 M€. Les reversements réalisés par chaque agence ayant dépassé son plafond individuel sont minorés au prorata des dépassements totaux pour porter à 2 156,62 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences, conformément au 2 du III bis de l'article 46 de la loi de finances pour 2012 modifiée. L'écrêtement s'établit à 6,9 M€ en 2020, réparti entre les agences Adour-Garonne (6,2 M€), Artois-Picardie (0,5 M€) et Rhône-Méditerranée Corse (0,2 M€).

Le dépassement du plafond provient principalement des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution, dont les assiettes basées sur les volumes d'eau prélevés et consommés ont été supérieures aux estimations.

Par ailleurs, hormis ces recettes budgétaires, certaines opérations non budgétaires font l'objet d'encaissements, comme notamment :

- Le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, d'un montant de 239,1 M€, en baisse par rapport à 2019 (260,4 M€) du fait de la diminution des avances octroyées dans le cadre des 11^{es} programmes ;
- Le recouvrement des redevances mutualisées (cynégétiques et protection du milieu, pollutions diffuses, élevage), perçues pour le compte des autres agences respectivement par les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne, fait l'objet d'un reversement comptabilisé en décaissements.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 2 187,8 M€ (2 109,6 M€ en 2019). Elles ont été réalisées à 95,5 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 2 011,2 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (cf. 1-2).

S'agissant de **l'enveloppe « personnel »**, exécutée à hauteur de 97,5% en AE et en CP, elle atteint 120,9 M€ en CP en 2020, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2019 (121,1 M€) et près de 3 M€ inférieure à la prévision initiale. Cet écart à la prévision traduit les phénomènes suivants observés dans certaines agences :

- Des mesures d'accompagnement à la mobilité moindres ;
- Des délais de recrutement plus longs du fait des confinements successifs ;
- Des candidatures aux postes vacants moins nombreuses et des conditions de sélection plus difficiles à organiser, d'où des projets suspendus.

Par ailleurs, les dépenses de personnel sont quasiment stables de 2019 à 2020 en dépit des réductions d'effectifs. Cette évolution, variable suivant les agences, provient de :

- L'effet « glissement vieillissement technicité » (GVT) positif dû au vieillissement des agents et à la progression de la rémunération qui l'accompagne ;
- La hausse des impôts et taxes, en particulier dans le cadre du processus de dé-précarisation dit « Sauvadet », suite à la titularisation de certains agents, avec notamment la pension civile (cotisation retraite des personnels fonctionnaires dont le nombre est en augmentation) et les cotisations au titre du chômage ;
- La mise en œuvre du protocole de rupture conventionnelle, les indemnités de départ volontaire et les primes exceptionnelles COVID-19 ;
- La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit de certains corps de fonctionnaires.

Évolution des effectifs des agences de l'eau

S'agissant des effectifs, les agences de l'eau participent à l'objectif global de réduction des effectifs des emplois publics. Les données présentées ci-après correspondent à l'exécution sur la période 2017-2020. Elles tiennent compte d'un correctif technique lié notamment à la mise à disposition d'agents des agences de l'eau auprès de l'ONEMA, établissement intégré en 2017 à l'AFB et devenu OFB au 1^{er} janvier 2020.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2020 a été établi en loi de finances pour 2020 à 1 536 ETPT auxquels se sont ajoutés 3,9 ETPT en gestion (correctif au titre d'un transfert de plafond depuis l'OFB et pour compensation de mise à disposition d'agents auprès de l'office). Le schéma d'emplois a été fixé à -40 ETP.

Six agences de l'eau	2017	2018	2019	2020
Plafonds d'emplois (en ETPT*) notifiés	1 673	1625	1 582	1 539,9
Mis en œuvre des plafonds d'emplois (en ETPT*)	1 670	1 620	1 566,	1 522,2

(*) Pour rappel, l'unité ETPT est le produit de la mesure de la quotité de temps de travail par leur période d'activité sur l'année.

L'année 2020 est marquée par une consommation plus limitée des autorisations d'emplois accordées aux agences de l'eau, effet cumulé des démarches de rationalisation entreprises dans les agences, notamment depuis 2018, mais également de la crise sanitaire qui a impacté le fonctionnement de ces établissements, en particulier des recrutements.

Concernant l'**enveloppe « fonctionnement »**, nettement sous-consommée à hauteur de 76,7% en AE et 75% en CP par rapport aux budgets initiaux, elle s'élève à 41,1 M€ en CP en 2020, contre 43,4 M€ en 2019 et 54,7 M€ prévus. L'écart entre réalisations et prévisions s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement quotidien des établissements : diminution des déplacements et des frais associés (carburant, péage, remboursements), des actions de formation perturbées voire annulées, des prestations extérieures moins importantes (restauration, nettoyage et entretien des bâtiments et du matériel), des colloques et séminaires reportés, des conseils et assemblées réalisés en visioconférence (frais de réception et de location nuls), une baisse des dépenses énergétiques du fait du télétravail massif, des frais postaux et des travaux d'aménagement repoussés.

Simultanément, des dépenses supplémentaires et non prévues ont été engagées pour l'équipement des personnels et des installations pour lutter contre la pandémie de Covid-19 (protections, gants, masques, gels, etc.). De plus, on constate une hausse des prestations informatiques, liée à la mise en place progressive de la DSIUN, notamment des prestations de tierce maintenance système et exploitation auparavant réalisées en régie et désormais externalisées dans le cadre du déploiement de la DSIUN (changement de comptabilisation des forfaits des tierces maintenance applicatives, évolution des contrats de maintenance essentiellement due à un nouvel environnement Qualiac pour l'AESN).

Ainsi, par rapport à 2019, ces dépenses de fonctionnement courant, indépendamment des charges de régularisation non maîtrisables, sont en régression de 2,98% en AE et 6,75% en CP, d'une part, pour les raisons évoquées précédemment liées à la crise sanitaire, et d'autre part, par les efforts constants de maîtrise et de réduction, notamment grâce aux mutualisations.

De plus, les charges de régularisation, constituées principalement de remboursements de redevances suite à des réductions ou des annulations de redevances sur exercices antérieurs, difficilement estimables et maîtrisables, sont en baisse d'environ 5 % par rapport à 2019 et inférieures aux prévisions. En effet, l'impact de ces reversements peut être considérable sur l'enveloppe fonctionnement. Sous l'effet de la loi NOTRe, certains redevables ont changé (EPCI en lieu et places de communes par exemple), ce qui a pu provoquer des remboursements de redevances.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » est de 72,1% en AE et 79,0% en CP, soit 14,6 M€ en CP en 2020 pour 18,5 M€ prévus initialement et 13 M€ réalisés en 2019. Cette sous exécution s'explique principalement par les travaux prévus et non réalisés en raison de la crise sanitaire, notamment les opérations d'installations et d'aménagements sur le parc immobilier et les achats de nouveaux véhicules reportés.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, des opérations non budgétaires font l'objet de décaissements, dont notamment :

- Les avances remboursables versées au titre des aides octroyées sous cette forme, d'un montant de 136,8 M€ (contre 161,9 M€ prévus initialement), en diminution par rapport à 2019 (178,1 M€), liée au ralentissement des paiements et à leur attractivité moindre due à la baisse des taux d'emprunt de la Banque des territoires ;
- Le reversement des redevances mutualisées (cynégétiques et protection du milieu, pollutions diffuses, élevage), perçues pour le compte des autres agences respectivement par les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne ;
- Le dépassement du plafond de redevances à hauteur de 6,9 M€ reversé au budget général de l'État ;
- Les versements d'acomptes à l'Agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, notamment dans le domaine des aides agricoles, qui ne font l'objet de consommations de CP que lorsque les justificatifs sont fournis par l'ASP aux agences.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Le solde budgétaire global des six agences, initialement prévu à -137,1 M€, s'est finalement avéré excédentaire pour un montant de 5,8 M€. Cet écart important s'explique par la sous-consommation importante des CP des agences de l'eau par rapport à des recettes encaissées à un niveau légèrement supérieur à la prévision.

La situation patrimoniale traduit l'exécution du budget 2020 en comptabilité générale, soit en droits constatés, à la fois en charges et produits et en emplois et ressources ainsi que les incidences sur le fonds de roulement des établissements. Le résultat global de l'exercice 2020 (+51,46 M€) est excédentaire pour la dixième année consécutive (-163,21 M€ prévus). Aussi, les résultats respectifs de chacune des agences de l'eau s'établissent comme suit :

- Adour-Garonne : +8,97 M€ (-7,01 M€ prévus) ;
- Artois-Picardie : +10,04 M€ (-4,35 M€ prévus) ;
- Loire-Bretagne : -13,24 M€ (-24,08 M€ prévus) ;
- Rhin-Meuse : +31,35 M€ (-13,67 M€ prévus) ;
- Rhône-Méditerranée et Corse : -21,89 M€ (-39,06 M€ prévus) ;
- Seine-Normandie : +36,24 M€ (-75,04 M€ prévus).

L'apport au fonds de roulement, après prise en compte des emplois et des ressources, s'établit à 144,91 M€ (contre un prélèvement de 79,1 M€ prévus). Cet écart à la prévision traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses inférieures, comme expliqué précédemment.

Au vu des éléments énoncés supra, le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2020 atteint 1079,53 M€ (par rapport à 934,61 M€ fin 2019), répartis entre les agences ci-après :

- Adour-Garonne : 161,15 M€
- Artois-Picardie : 126,85 M€
- Loire-Bretagne : 97,76 M€
- Rhin-Meuse : 90,04 M€
- Rhône-Méditerranée-Corse : 253,36 M€
- Seine-Normandie : 350,37 M€

Ce niveau de fonds de roulement représente 5,7 mois de dépenses décaissables et peut être mis au regard des restes à payer (RAP) qui demeurent d'un niveau quasi équivalent à celui de fin 2019. En effet, ceux-ci, issus des engagements à la fois des 11^{es} programmes (2 197,8 M€) et des programmes antérieurs (1 545,6 M€), s'élèvent à un total de l'ordre de 3 743,5 M€, fin 2020. Indépendamment de ces RAP, sont également pris en considération les restes à décaisser sur les avances remboursables non budgétaires de 180,8 M€ (86,8 M€ issus des 11^{es} programme et 93,9 M€ des programmes antérieurs), couverts par les retours d'avances à venir. Aussi, les restes à payer propres aux subventions accordées sont couverts à environ 29% par le fonds de roulement.

La variation de trésorerie se caractérise par un abondement de 123,11 M€ de 2019 à 2020 (contre un prélèvement de 97,28 M€ prévu initialement). Elle provient d'un solde budgétaire excédentaire de 5,8 M€ en 2020, suite à des recettes de redevances encaissées supérieures aux prévisions, et des dépenses sous-exécutées par ailleurs, ainsi que des versements d'avances de 136,7 M€ inférieurs aux remboursements d'avances de 239,1 M€.

La trésorerie s'établit alors fin 2020 à 641,6 M€ (518,5 M€ fin 2019), soit 3,4 mois de dépenses. Ce niveau global se répartit comme suit : 112,3 M€ pour Adour-Garonne, 98,8 M€ pour Artois-Picardie, 26,3 M€ pour

Loire-Bretagne, 56,9 M€ pour Rhin-Meuse, 164,8 M€ pour Rhône-Méditerranée-Corse et 182,5 M€ pour Seine-Normandie.

Compte tenu des engagements réalisés relativement soutenus durant cette deuxième année de mise en œuvre des 11^{es} programmes et de ceux des 10^{es} programmes, particulièrement élevés des dernières années, le niveau de trésorerie supérieur à celui initialement prévu fin 2020 permettra de faire face aux crédits de paiement à venir et aux versements d'avances remboursables.

Les 3 tableaux (6, 7 et 8) ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale des six agences.

- TABLEAU 6 : Autorisations budgétaires annuelles (2020)

Les 6 agences de l'eau	BI 2020		BR1 2020		BR2 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses								
Personnel (AE=CP)	124 108 595	124 108 595	124 025 704	124 025 704	124 025 704	124 025 704	121 051 860	120 944 510
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	4 086 833	4 086 833	4 086 833	4 086 833	4 086 833	4 086 833	5 616 827	5 616 827
Fonctionnement	54 255 844	54 732 849	51 598 344	51 385 349	53 598 344	55 085 349	41 636 742	41 076 559
Intervention	2 128 998 873	2 093 333 120	2 228 489 735	2 152 009 603	2 228 489 735	2 154 472 314	2 159 169 527	2 011 177 677
<i>dont plan "France Relance"</i>								
Investissement	17 519 521	18 498 276	17 701 035	17 912 375	17 701 035	17 912 375	12 635 712	14 609 744
Total des dépenses AE et CP	2 324 882 833	2 290 672 840	2 421 814 818	2 345 333 031	2 423 814 818	2 351 495 742	2 334 493 841	2 187 808 490
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							5 809 641	
Recettes								
Recettes globalisées	2 153 610 510		2 108 800 340		2 106 987 340		2 193 618 131	
Subventions pour charges de service public	0		0		0		0	
Autres financements de l'Etat	0		0		0		0	
Fiscalité affectée	2 137 892 432		2 097 098 062		2 095 285 062		2 179 888 176	
Autres financements publics	1 308 000		1 308 000		1 308 000		282 524	
Recettes propres	14 410 078		10 394 278		10 394 278		13 447 431	
Recettes fléchées*	0		0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés	0		0		0		0	
Autres financements publics fléchés	0		0		0		0	
Recettes propres fléchées	0		0		0		0	
Total des recettes	2 153 610 510		2 108 800 340		2 106 987 340		2 193 618 131	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	137 062 330		236 532 691		244 508 402			

- TABLEAU 7 : Équilibre financier annuel (2020)

Les 6 agences de l'eau	BI 2020	BR1 2020	BR2 2020	CF 2020
Besoins				
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	137 062 330	236 532 691	244 508 402	0
Remboursements d'emprunts (capital) ;	0	0	0	0
Nouveaux prêts (capital) ;	161 979 610	145 979 610	145 979 610	136 751 714
Dépôts et cautionnements (b1)	-55 000 000	0	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	248 680 720	186 630 571	186 630 571	184 754 650
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	116 555 052	56 188 616	70 638 616	91 594 913
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	609 277 712	625 331 488	647 757 199	413 101 277
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	0	123 111 645
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>123 111 645</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	609 277 712	625 331 488	647 757 199	536 212 922
Financements				
Solde budgétaire (excédent) (D1)*	0	0	0	5 809 641
Nouveaux emprunts (capital) ;	0	0	0	0
Remboursements de prêts (capital) ;	242 236 282	242 236 282	242 236 282	239 069 330
Dépôts et cautionnements (b2)	40 000	40 000	40 000	5 426
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	259 220 220	200 136 671	200 136 671	207 032 980
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	41 570 000	82 835 718	103 448 429	84 295 544
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	543 066 502	525 248 671	545 861 382	536 212 922
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	66 211 210	100 082 817	101 895 817	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>66 211 210</i>	<i>100 082 817</i>	<i>101 895 817</i>	<i>0</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	609 277 712	625 331 488	647 757 199	536 212 922

**- TABLEAU 8 : Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)**

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	1 941 025	1 909 631	1 899 408	1 731 604	1 702 302	1 710 400	1 622 538	1 538 213	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	145 001	130 500	137 000	139 000	145 000	280 274	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	40 879	40 880	40 875	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	44 621	21 572	28 483	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	125 394	123 120	124 015	115 167	112 526	111 900	110 155	109 961	
	3- Fonctionnement courant	82 201	299 213	251 850	179 884	269 896	398 017	394 605	468 478	
	dont amortissements et provisions (68)	20 409	22 224	22 981	24 115	21 979	25 675	15 435	20 643	
	TOTAL CHARGES	2 148 620	2 331 964	2 275 273	2 026 655	2 084 724	2 220 317	2 127 298	2 116 652	
Produits	1- Redevances	2 197 023	2 322 616	2 291 304	2 317 513	2 326 429	2 305 051	2 200 241	2 136 083	
	Redevances pour prélèvement	340 785	379 723	360 911	385 867	378 705	396 730	-	-	
	dont prélèvement collectivités – AEP	251 399	265 133	252 822	264 892	255 311	280 044	-	-	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	18 645	18 022	14 291	25 006	25 393	24 298	-	-	
	dont prélèvement industries	70 666	96 568	93 798	95 969	98 000	92 397	-	-	
	Industries - Alimentation d'un canal	1 250	1 637	1 419	1 927	1 410	798	-	-	
	Industries - Refroidissement industriel	10 105	7 665	9 371	12 607	19 649	18 288	-	-	
	Industries - Hydroélectricité	15 879	35 071	31 272	27 330	28 465	21 636	-	-	
	Industries - Autres usages économiques	43 432	52 195	51 737	54 105	38 049	51 674	-	-	
	Redevances pour autres usages	9 070	8 933	9 058	8 712	8 441	8 035	-	-	
	dont obstacle sur cours d'eau	216	254	246	229	233	213	-	-	
	dont protection milieu aquatique	8 421	8 099	8 230	8 268	8 039	7 636	-	-	
	dont stockage en période d'étiage	433	580	582	215	169	187	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	1 842 612	1 930 217	1 917 550	1 920 303	1 937 804	1 900 069	-	-	
	dont collectivités	1 644 280	1 704 510	1 684 149	1 722 214	1 732 841	1 714 541	-	-	
	Collectivités - Pollution	1 040 399	1 078 254	1 065 010	1 095 624	1 107 420	1 115 259	-	-	
	Collectivités - Collecte	598 354	623 732	618 870	626 505	625 401	599 266	-	-	
	Collectivités - Contrevaieur	5 527	2 525	268	85	20	16	-	-	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	106 324	113 724	133 122	106 743	111 057	96 162	-	-	
	Agriculture - Elevage	3 245	3 363	3 540	3 532	3 893	3 783	-	-	
	Agriculture - Pollutions diffuses	103 079	110 361	129 581	103 211	107 164	92 379	-	-	
	dont industries	92 008	111 983	100 279	91 347	93 906	89 366	-	-	
	Industries - Pollution	77 079	94 712	81 420	73 315	72 087	68 535	-	-	
	Industries - Collecte	14 929	17 271	18 859	18 032	21 819	20 831	-	-	
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	-	46 505
	2- Gestion courante	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	27 450	32 031	
	Autres produits	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	27 450	32 031	
	dont reprises sur provisions (78)	5 987	7 298	7 068	7 047	15 571	25 832	8 069	15 630	
	dont reprises sur provisions pr charges (78156)	298 420	125 935	59 569	-	-	-	-	-	
		TOTAL PRODUITS	2 534 486	2 476 209	2 376 558	2 337 506	2 358 548	2 345 125	2 227 690	2 168 114
	Résultat	= Produits - charges	385 866	144 245	101 285	310 851	273 824	124 808	100 392	51 462
	CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	172 793	61 723	87 303	327 105	280 062	125 800	124 030	84 890
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	25 099	7 112	1 239	-	-	1 283	17 372	27 838	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	334 472	312 408	252 709	273 336	286 340	204 730	179 218	138 661	
	Autres dépenses d'investissement	8 907	9 191	11 264	11 471	14 966	17 690	10 507	12 812	
	Remboursement Capital	11 691	22 003	19 519	20 035	20 552	21 154	10 001	-	
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	380 169	350 715	284 731	304 842	321 858	244 858	217 098	179 311	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	273 289	268 011	270 051	281 598	270 581	249 544	263 639	239 220	
	Cessions d'immobilisations 775	143	553	89	934	194	133	1 125	103	
	Autres ressources en capital	9 688	785	937	7 906	180	200 025	10 003	9	
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	455 913	331 072	358 381	617 543	551 017	175 452	398 797	324 223	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	75 744	- 19 642	73 650	312 701	229 159	- 69 405	181 700	144 912	

3. LE BILAN D'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS ATTEINTS EN 2020

3-1/ Contrats d'objectifs et de performance 2019-2024

3-1-1/ Présentation des COP 2019-2024

Les contrats d'objectifs et de performance des six agences de l'eau ont été signés début mars 2020 et couvrent la période 2019-2024, de manière synchrone avec les onzièmes programmes d'intervention de celles-ci.

Les axes stratégiques auxquels doivent répondre les six agences de l'eau sur cette période sont les suivants :

- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales dans une logique de contractualisation et poursuivre les synergies existantes avec les services de l'État et les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité, notamment l'Office français de la biodiversité, afin d'accroître l'efficacité de l'action collective au service d'une meilleure qualité de l'eau et de la protection des écosystèmes.
- Agir pour améliorer l'état des eaux et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, humides et marins côtiers dans le cadre des 11^e programmes d'intervention en priorisant et en ciblant les actions les plus efficaces, pour atteindre les objectifs des directives cadre sur l'eau et la stratégie marine et contribuer à l'adaptation des territoires au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.
- Faire vivre les solidarités : solidarité territoriale entre zones urbaines et zones rurales, solidarité au sein des EPCI, solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant et avec les façades littorales, en accompagnant les collectivités dans la structuration des compétences eaux potable et assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, solidarité internationale en aidant des projets en faveur de pays moins favorisés en matière d'accès à la ressource en eau et d'assainissement.
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des agences de l'eau notamment via le déploiement des chantiers de mutualisations inter-agences, et la simplification et la dématérialisation des procédures tant pour les usagers que pour les équipes.

3-1-2/ Objectifs opérationnels et indicateurs

Ces axes ont été développés et déclinés sous forme d'objectifs opérationnels dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. Des indicateurs de suivi ou de résultats ont été définis pour chaque objectif.

- Gouvernance, planification, international : 3 objectifs, 2 indicateurs :

En réponse aux orientations nationales, la stratégie de mise en œuvre de la politique de l'eau en France s'élabore de manière participative à l'échelle des grands bassins hydrographiques, à travers les comités de bassin qui rassemblent toutes les parties prenantes, et les différentes instances, spécialisées par sous-bassin ou par thématique, qui leurs sont associées. Le bon fonctionnement de l'ensemble de ces instances est une nécessité pour la dynamique de la gestion locale de l'eau qui doit permettre une prise de décision adaptée au regard des enjeux du bassin. Les agences de l'eau assurent le secrétariat de ces instances et leur animation.

- Connaissance (milieux, pressions) : 4 objectifs, 3 indicateurs (dont 2 de suivi) :

Le suivi de l'état des milieux aquatiques est mis en œuvre à travers les programmes de surveillance issus de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de chaque bassin hydrographique et de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Ce sont des programmes collectifs de production de données émanant des services déconcentrés de l'État et des établissements publics. Les agences de l'eau sont productrices de données sur l'eau et sur les milieux marins et gestionnaires de réseaux de surveillance de la qualité des eaux naturelles aux côtés de l'OFB, établissement public chargé du pilotage et de la mise en œuvre des systèmes nationaux d'information sur l'eau, la biodiversité et les milieux marins, et des DREAL.

Les redevances et les mesures de rejets de pollution, à travers notamment la mise en place de l'auto surveillance sur les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, constituent une source d'informations à disposition de l'agence de l'eau. Ces données permettent d'évaluer les pressions sur les milieux aquatiques dues aux pollutions et aux prélèvements d'eau.

- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 6 objectifs, 16 indicateurs (dont 5 de suivi) :

Les 11^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau, validés fin octobre 2018 et en cours de révision afin de permettre de consolider la dynamique engagée, répondent à deux priorités du Gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques),
- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes européens relatifs à la politique de l'eau. Seront par conséquent prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Par ailleurs, ces programmes intègrent la contribution des agences de l'eau aux mesures issues des Assises de l'eau (première et deuxième séquences) et du Plan biodiversité.

- Redevances : 2 objectifs, 1 indicateur :

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales perçues auprès des usagers (industriels, agriculteurs et usagers domestiques). Il existe plusieurs types de redevances : pollution de l'eau, pollution diffuse, modernisation des réseaux de collecte, prélèvement sur la ressource en eau, ...

L'article 46 de la loi de finances pour 2012 plafonne le montant total des redevances encaissées dans l'année. Au 1^{er} janvier 2020, ce montant était fixé à 2 156 M€ (réhaussé à 2 197 en 2021).

- Pilotage de l'établissement et fonctions support : 5 objectifs, 6 indicateurs (dont 1 de suivi) :

La maîtrise des coûts continue à être un objectif des agences de l'eau. Elles poursuivent leurs efforts de recherche d'efficacité, de sélectivité, de simplicité et de lisibilité des différents dispositifs d'aides mis en place. Par ailleurs, les objectifs d'optimisation de leurs moyens, en termes de dépenses propres de fonctionnement et de personnel, mais également de modernisation de leur fonctionnement, déjà largement engagés sur les six années passées, sont poursuivis sur la période 2019-2024.

Ainsi, afin de réussir la mise en œuvre de leurs objectifs avec les moyens dont elles sont pourvues, les agences doivent poursuivre et amplifier les démarches de mutualisation inter-agences et de dématérialisation, faire évoluer leur organisation et développer des collaborations avec d'autres institutions locales. Le plan d'actions de mutualisation inter-agences validé à l'été 2018 est une réponse structurante et ambitieuse des agences à cet objectif. Il mobilise l'ensemble des personnels y travaillant. À ce titre, a été créée en 2020 sous forme d'expérimentation une direction commune des systèmes d'information des agences. Enfin, les agences veillent à améliorer leur communication et la valorisation des missions qu'elles exercent et actions qu'elles mènent.

3-2/ Résultats atteints – Bilan de l'année 2020

TABLEAU 9 – Bilan 2020 des contrats d'objectifs des agences de l'eau (extraction de certains indicateurs)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Activités	N° Indicateur	Libellé de l'indicateur		Unité de mesure	Précision	Prévisions 2020	Réalisation 2020	
Gouvernance, planification, international	G-1.1	Respect des échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (état des lieux, consultation du public, ...)	Adoption de l'état des lieux et des questions importantes fin 2019	O / N	oui / non		Pour mémoire, fait en 2019	
			Consultation du public sur le projet Sdage/Pdm fin 2020	O / N	oui / non	Oui	Non reporté début 2021	
	G-1.2	Nombre de SAGE identifiés comme nécessaires dans les SDAGE soumis pour avis aux comités de bassin *		Nbre/an		5	8	
Connaissance (milieux, pressions)	C-3.1	Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, EDF,	Total	Mm3	indicateur de suivi		36 995,641	
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-0a	Pourcentage du programme consacré au changement climatique		Taux en %	valeur de la cible		53,38%	
	P-0b	Montant engagé sur des solutions fondées sur la nature *		M€		239,50	412,35	
	P-1.1	Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en		Nbre en Cumul pluriannuel		940	967	
	P-1.2a	Montant engagé pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques *		M€		127,00	183,80	
	P-1.2b	Nombre de groupes « 30 000 » reconnus prévus par le plan Ecophyto aidés par l'agence de l'eau		Nbre/an		136	105	
	P-2a	Montant engagé sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent * (solidarité urbain/rural)		M€	indicateur de suivi		289,13	
	P-2b	Nombre de contrats de progrès aidés par l'agence *		Nbre/an	indicateur de suivi		1 457	
	P-3.1a	Kilomètres de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques, aidés par l'agence		Km/an		3 210	3 512	
	P-3.1b	Nombre d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables		Nbre/an		371	276	
	P-3.1c	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition		Total	Ha/an		42 200	57 307
				Dont entretien	Ha/an			37 624
				Dont restauration	Ha/an			17 772
				Dont acquisition	Ha/an			1 911
	P-3.3	Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales financés par les agences		Nbre/an	indicateur de suivi		1	
	P-4.1	Surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement *		m²/an	indicateur de suivi		2 041 538	
P-4.2	Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre		Nbre/an		247	195		
P-4.3	Quantité de substances prioritaires et dangereuses issues des activités		Kg/an		2 900	8 872		
P-5a	Volumes d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par l'agence		Hm3/an	indicateur de suivi		26,11		
P-5b	Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par l'agence *		Nbre en Cumul pluriannuel		88	87		
Redevances	R-2a	Taux de redevances contrôlées (en montants)		Taux en %	valeur de la cible		21,97%	
	R-2b	Taux de redevables contrôlés (en nombres)		Taux en %	valeur de la cible		4,35%	
Pilotage de l'établissement et fonctions support	F-1	Nombre de jours de formation moyen par agent (formation continue des personnels de l'établissement)		Nbre de Jours		3,23	2,18	
	F-2.1	Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisations inter-agences dont l'agence a le pilotage		Taux en % par chantier	1 - Redevances	70%	78%	
				Taux en % par chantier	2. Ressources humaines	60%	50%	
				Taux en % par chantier	5 - Surveillance	60%	80%	
				Taux en % par chantier	8. Communication nationale	60%	100%	
	Taux en % par chantier	13. Systèmes informatiques	80%	80%				
	F-2.2	Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)		Taux en %	valeur de la cible		91,71%	
F-3	Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel		Taux en % avec trajectoire pluriannuelle	valeur de la cible		-1,16%		
F-4	Taux d'évolution des restes à payer		Taux en %	Indicateur de suivi		0,79%		

De manière synthétique, le bilan 2020 de leurs contrats d'objectifs et de performance ainsi que leurs rapports d'activité mettent plus particulièrement en avant les résultats suivants :

- Malgré les impacts de l'état d'urgence sanitaire, la poursuite d'une mise œuvre dynamique des 11^{es} programmes d'intervention 2019-2024 qui a très fortement mobilisé les équipes, notamment au travers du travail de pédagogie mis en œuvre auprès des partenaires pour expliciter les nouvelles priorités des modalités d'intervention ;
- La poursuite des travaux préparatoires à la révision des schémas directeurs d'aménagement des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures (PDM) dans un contexte de tension croissante autour des enjeux relatifs à l'eau ;
- Le travail technique engagé sur la refonte des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte ;
- La mise en œuvre du suivi du plafond annuel de redevances et du reversement du dépassement au budget général de l'État. En effet, l'abaissement du plafond de redevances affectées aux agences de l'eau, introduit par la loi de finances pour 2018 et effectif à compter de l'année d'activité 2019, a affecté la gestion des redevances par les services des agences. Il a notamment conduit à une diminution des taux appliqués à certaines redevances et ce afin d'éviter un dépassement trop important du plafond de recettes imposé aux agences de l'eau et par voie de conséquence, un reversement conséquent au budget général de l'État ;
- Malgré les impacts de l'état d'urgence sanitaire, la mobilisation forte dans la mise en œuvre du plan de mutualisations inter agences, notamment pendant la période de reprise à compter de septembre 2020.

Le chantier le plus emblématique, car structurant pour l'ensemble des métiers des agences de l'eau, est celui de direction des systèmes d'information et des usages numériques commune aux six agences de l'eau. 'Après une phase de préfiguration, un rapport pose les jalons de la future structure et le détail son fonctionnement. Les réflexions se sont poursuivies en 2019 en lien avec les agents et leurs représentants. Une convention est venue cadrer la mise en place l'expérimentation de cette nouvelle structure à compter de septembre 2020.

Par ailleurs, la rationalisation des achats des agences s'est accentuée en 2020, avec la création d'un poste d'acheteur spécialisé dans les technologies de l'information et la mise à disposition d'une offre de service interne proposant un certain nombre d'outils et de conseils pratiques (guide, rétroplanning, etc.) facilitant les achats inter- agences, au service, de façon transversale à tous les chantiers de mutualisation. En ce qui concerne la surveillance, les agences ont préparé entre autres des marchés visant à mutualiser sur quatre bassins les pratiques et les marchés de surveillance de paramètres physico-chimiques, sur le biote poisson ; sur tous les bassins les activités d'audits de prestataires en charge des prélèvements et des analyses ; et sur trois bassins les pratiques et les marchés d'inventaire des poissons dans les estuaires de la façade atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Ces quelques exemples n'épuisent pas la liste des avancées des agences en terme de mutualisation mais en donnent quelques illustrations.

Concernant plus spécifiquement la mise en œuvre des politiques d'intervention, on peut noter les résultats suivants en 2020 selon les grandes priorités fixées dans les 11^{es} programmes d'intervention (en s'attachant à retenir que certains indicateurs représentatifs des thématiques prioritaires).

Les 11^{es} programmes d'intervention (sur la période 2019-2024) comportent les grandes priorités d'intervention des agences de l'eau dans leurs bassins. Depuis désormais 2 ans de mise en œuvre, ceux-ci montrent d'ores-et-déjà des résultats positifs que ce soit en matière d'adaptation au changement climatique, de préservation de la qualité des milieux aquatiques, de gestion quantitative de l'eau, de protection des eaux littorales, de réduction des pollutions domestiques, industrielles et agricoles ainsi que de protection des territoires les plus fragiles.

- **L'adaptation au changement climatique**

En parallèle de l'adoption par la France de son premier plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) en 2011 puis d'un deuxième plan national en 2018, les sept bassins hydrographiques métropolitains se sont dotés de plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Ces derniers mettent l'accent sur les enjeux liés à la baisse prévisible des débits des cours d'eau et de la recharge des nappes. Ils encouragent ainsi la sobriété des usages et le recours aux solutions fondées sur la nature, telles que l'aménagement des bassins versants et la restauration des zones humides - pour favoriser l'infiltration de l'eau et le ralentissement dynamique lors de crues – ainsi que la désimperméabilisation des territoires urbains denses - pour gérer la pluie à la source et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

La bonne prise en compte de l'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur sur l'ensemble des bassins. Ainsi, c'est plus de 53 % des subventions accordées dans le cadre des programmes d'interventions des agences de l'eau qui sont y consacrées.

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

Les agences de l'eau accompagnent techniquement et financièrement des porteurs de projets qui souhaitent restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. Le bon fonctionnement physique des cours d'eau permet de lutter contre les pollutions en augmentant leur capacité d'autoépuration – leur capacité à améliorer la qualité chimique et hydrobiologique de l'eau – et permet aussi de favoriser le bon développement de la faune et de la flore aquatiques ou riveraines. En ce sens, en 2020, les agences de l'eau ont participé à la restauration de 3512 km de cours d'eau, soit 7 625 km depuis le lancement des 11^{es} programmes d'intervention (2019-2024).

La restauration de milieux aquatiques passe également par la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. De nombreux barrages ou seuils ont été construits par le passé et entraînent des effets néfastes sur la qualité de l'eau (ils conduisent à un ralentissement important des écoulements souvent synonyme de réchauffement de l'eau et de diminution de son oxygénation, de développement d'algues, diminuant également les capacités d'autoépuration des cours d'eau) mais aussi sur la biodiversité en empêchant la libre circulation des poissons notamment et donc en limitant l'accès aux habitats dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle de vie. Ainsi, les agences de l'eau luttent pour la restauration de la continuité écologique en rendant franchissables certains ouvrages. En 2020, elles ont pu aider au franchissement de 276 ouvrages en liste 2 sur le territoire métropolitain (soit 629 ouvrages en liste 2 depuis 2019).

Les agences de l'eau portent également une attention particulière aux zones humides qui ont des fonctions essentielles pour le vivant dans sa globalité (hydrologiques pour recevoir, stocker et restituer l'eau, physiques et biogéochimiques, car ces milieux sont des filtres naturels et écologiques favorisant le développement d'un écosystème riche, tant pour la faune que pour la flore). En 2020, elles ont contribué à préserver 57 307 ha de zones humides (37 624 ha d'entretien, 17 772 ha de restauration et 1 911 ha d'acquisition), ce qui correspond à l'équivalent de plus de 80 000 terrains de football.

- **Réduction des pollutions domestiques**

La protection de l'environnement passe aussi par la prévention des pollutions. Pour reconquérir le bon état des masses d'eau, les agences de l'eau concentrent leurs efforts, dans les 11^{es} programmes d'interventions, sur une réduction significative des pressions domestiques et le traitement des eaux usées et pluviales.

En ce sens, les collectivités sont incitées, par les aides que les agences leur octroient, à favoriser les actions de lutte contre les pollutions domestiques et pluviales par la construction, réhabilitation et aménagement de stations de traitement des eaux usées, par la création de réseau de transfert pour transférer une pollution collectée vers un ouvrage de traitement ou encore par la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et mise en séparatif des réseaux eaux pluviales/eaux usées. A titre d'exemple, les agences ont aidé 195 stations de traitement des eaux usées sur l'année 2020, soit 454 sur 2019-2020.

Par ailleurs, les agences financent aussi des projets permettant de limiter les rejets dans la nature. Ces travaux sont particulièrement nécessaires par temps de pluie, quand les eaux usées et pluviales chargées de polluants entrent dans les réseaux de collectes. Elles privilégient les techniques alternatives, dites vertes, et les travaux de désimperméabilisation ou renaturation des sols. En 2020,

elles ont contribué à désimperméabiliser ou déracorder du réseau public d'assainissement plus de 204 ha, soit l'équivalent de 286 terrains de football.

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

Les agences de l'eau assurent une mission de solidarité avec les territoires ruraux dans le cadre de la solidarité urbain-rural. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés spécifiques en terme de gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure en matière d'assainissement et d'eau potable y sont plus élevés du fait de l'étalement de l'habitat, et inversement, leurs ressources financières y sont généralement plus faibles. Dans ce contexte, les agences de l'eau octroient des aides spécifiques en faveur notamment de la production de l'eau potable et de la sécurisation de sa distribution ou encore du remplacement des canalisations en PVC, qui émettent du chlorure de vinyle monomère (classé cancérigène certain par le Centre international de recherche sur le cancer). En 2020, elles ont engagé près de 289 M€ sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées en zones de revitalisation rurale – soit 525 M€ depuis le lancement des 11^{es} programmes d'intervention (2019-2024).

Cette solidarité entre les territoires urbains et ruraux s'illustre également par les contrats de progrès que les agences encouragent. Le contrat de progrès, mis en place à la suite des Assises de l'eau, est un outil de gestion et de protection des milieux aquatiques contractualisé entre les agences et « des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd », qui vise à améliorer et maintenir l'état écologique des cours d'eau, par la mise en œuvre d'actions ciblées. En 2020, 1 457 contrats de progrès ont été signés par les agences de l'eau (3 174 depuis 2019).

- **Réduction des pollutions industrielles**

Les 11^{es} programmes confirment l'engagement des agences de l'eau en matière de lutte contre les pollutions industrielles et artisanales. Elles concentrent leurs actions sur la réduction des effluents riches en macropolluants et micropolluants émis par les industriels et les artisans, y compris les activités portuaires et nautiques.

Pour diminuer ces pressions industrielles, les agences orientent principalement leurs actions sur la fiabilisation d'ouvrages existants, la promotion d'aménagements internes, l'amélioration du traitement des effluents ou encore la prévention des risques de pollutions accidentelles.

Elles sensibilisent l'ensemble des opérateurs économiques à ces types de pollutions et privilégient la mise en œuvre d'actions collectives, qui associent plusieurs entreprises d'un territoire ou d'un secteur d'activités.

Par ailleurs, elles financent également les projets d'adaptation au changement climatique et, ainsi, accompagnent la réduction des pollutions à la source, les technologies propres ou encore la gestion des eaux pluviales. En 2020, les agences de l'eau ont engagé près de 80 M€ sur ces sujets, soit 150 M€ sur 2019-2020.

- **Réduction des pollutions agricoles**

Les agences de l'eau interviennent en matière de réduction des pollutions diffuses agricoles en finançant des projets portés par des collectivités ou des usagers du monde agricole. Elles financent d'une part, des mesures individuelles aux exploitants agricoles (mesures agro-environnementales et climatiques ou MAEC, aides à l'agriculture biologique, aides aux investissements, aides au conseil stratégique) – pour certaines qui rentrent dans le cadre du programme Ecophyto régional de 30 M€ qu'elles financent – et, d'autre part, des mesures collectives (aides à l'animation, aides aux filières). Certaines agences financent également des mesures de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Ces aides ont vocation à inciter les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, réduire l'utilisation d'intrants et se diriger vers une agriculture plus pérenne. En 2020, les agences ont engagé 184 M€ en faveur des aides individuelles aux agriculteurs, soit près de 326 M€ depuis 2019. L'effort consenti par les agences pour accompagner la transition écologique du monde agricole est très conséquent et s'accroît avec les 11^{es} programmes.

Les agences concentrent leurs actions en la matière sur les zones à enjeux prioritaires telles que les aires d'alimentation de captage d'eau potable, les zones nouvellement classées vulnérables ou encore les zones à masses d'eau superficielles dégradées par l'impact des pratiques agricoles.

En 2020, 967 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE ont reçu un financement des agences de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'action, soit 27 de plus que prévu par la cible.

- **Gestion quantitative**

Les sécheresses répétitives de ces dernières années ont eu des impacts sévères sur les milieux aquatiques mais a également entraîné des défaillances d'approvisionnement en eau potable. Au niveau national, de nombreux départements ont ponctuellement disposé d'une ressource insuffisante pour l'approvisionnement en eau potable et certains ont connu des ruptures de ressource en eau (tarissement, baisse importante des niveaux de nappes). Certains de ces départements ont même connu des ruptures de longue durée sur les ressources d'alimentation en eau potable allant de 28 à plus de 100 jours. Ces tensions ou ruptures ont également des incidences sur la dégradation de la qualité de l'eau distribuée et se répètent, voire s'accroissent, au fil des années. Pour remédier à ces difficultés, les agences de l'eau accompagnent les collectivités, les opérateurs économiques pour assurer des économies d'eau (conseils, diagnostic, investissement, changements de pratiques), une optimisation de la gestion et de l'efficacité (réutilisation d'eau, recyclage, utilisation de réserves ou ouvrages existants, accords de déstockages) ou encore la création de retenues collectives multi-usages.

Au-delà des actions qu'elles engagent avec les acteurs du territoire, les agences poursuivent également les chantiers d'interconnexions de réseau d'eau potable ou d'autre nature (lutte contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable notamment) afin de garantir et sécuriser l'approvisionnement. A titre d'exemple, en 2020, les agences de l'eau ont permis d'économiser près de 26 millions de m³ d'eau au travers des projets qu'elles ont aidés et près de 68 millions de m³ depuis le lancement des 11^{es} programmes d'intervention.

Pour atteindre un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles, l'ensemble des usagers (usagers domestiques, agriculture, industrie, navigation, énergie, pêches, usagers récréatifs) sont invités à se concerter, au sein de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). En 2020, les agences de l'eau ont d'ores et déjà initié l'accompagnement de 87 projets de territoires sur les 105 envisagés sur les 11^{es} programmes d'intervention (2019-2024). En conséquence, l'objectif des Assises de l'eau d'élaborer au moins 50 projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 est dépassé, et les 100 d'ici 2027 devrait également être atteint.

- **Protection des eaux littorales**

Le littoral français est sujet à de nombreuses menaces telles que la pollution, l'artificialisation du littoral, les arrivées d'espèces exotiques envahissantes ou encore les effets du changement climatique.

Les agences de l'eau accompagnent des porteurs de projets afin de réduire ces pressions, notamment en limitant le rejet de polluants à la source (par le changement des pratiques agricoles ou la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales par exemple) pour éviter qu'ils se déversent dans les eaux littorales. Les agences de l'eau financent également des actions de surveillance des eaux littorales au titre de la directive cadre de stratégie pour les milieux marins, contribuant à accroître la connaissance et favoriser les actions pertinentes de préservation à opérer.

Données propres à chaque agence

Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre en grande partie deux régions, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et plus marginalement l'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 26 départements en tout ou partie et 6 760 communes, comptabilisant environ 7,7 millions d'habitants. Il forme un territoire d'une superficie de 117 650 km².

Ce bassin hydrographique est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif central). Il compte 120 000 km de cours d'eau dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et des ressources souterraines (nappe de l'éocène, etc.), une frange littorale de près de 420 km, des lacs, étangs, mares. Il est le troisième bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 6,9 milliards de m³.

Le bassin Adour-Garonne est cultivé sur 50 % de sa surface. L'agriculture y est donc une activité économique majeure avec 3 millions d'hectares en culture, dont 530 000 irrigués (soit un tiers des surfaces irriguées françaises), et 250 000 ha en agriculture biologique qui ne cesse de progresser.

Le comité de bassin comporte quinze commissions qui sont destinées à l'éclairer sur certaines questions, soit territoriales (commissions locales), soit techniques (commissions techniques), soit thématiques (commissions thématiques).

L'agence de l'eau dispose d'outils de planification pour son bassin : un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixe pour six ans les orientations générales, les objectifs et les dispositions à mettre en œuvre et un programme de mesures (PDM) associé à ce schéma directeur. Le bassin dispose également de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, à des unités hydrographiques plus restreintes, fixent des objectifs spécifiques de qualité, d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative des ressources en eau.

Selon l'état des lieux des masses d'eau de 2013, 62 % des masses d'eau des rivières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, bien que 94 % d'entre elles devraient atteindre le bon état chimique. Actuellement, 43 % des masses d'eau de rivière sont en bon état écologique, 94 % sont en bon état chimique, et 61 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif, en amélioration). Un nouvel état des lieux du bassin, intégrant la connaissance actualisée de l'état des eaux en vue de la préparation du SDAGE 2022-2027 a été validé.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié quatre orientations prioritaires : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 69 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 62 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 90 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes) et 68 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif).

Les impacts attendus du changement climatique dans le grand sud-ouest de la France sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, sur la biodiversité et les milieux aquatiques, sur les usages multiples sont inquiétants. En 2050, sur le bassin Adour-Garonne il est attendu une augmentation de la température de l'air de 2°C, une baisse des débits des rivières de -20 % à -40 % ou encore un déficit entre besoins et ressource en eau de surface de 1,2 milliard de m³. Face à l'urgence climatique, le comité de bassin a voté son plan d'adaptation au changement climatique le 2 juillet 2018.

Le siège de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est à Toulouse. L'agence compte quatre autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION À FIN 2020

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements en matière d'interventions s'élèvent en 2020 à 290,6 M€ (contre 261,3 M€ prévus initialement, ajustés en cours d'année à 303,8 M€), soit un taux d'exécution de 96 %. Ils atteignaient 247 M€ en 2019. En effet, en cours d'année 2020, avec la crise sanitaire, l'agence a adopté un plan de soutien exceptionnel pour accompagner au mieux les collectivités et les entreprises et prévenir le ralentissement des investissements. Elle a adapté ses modalités d'aides pour soutenir la dynamique des projets nécessaires à l'avenir en favorisant les opérations déjà prévues ainsi que les actions nécessaires pour l'adaptation au changement climatique. Le plan de soutien est axé sur les projets portant dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, la gestion intégrée des eaux pluviales, la continuité écologique, la renaturation des milieux aquatiques, l'industrie et l'agriculture et notamment les économies d'eau. Cet accroissement des interventions s'intègre dans le cadre des dépenses sous plafond du programme.

Les interventions, d'un montant global d'AE de 262,7 M€, pour 223,5 M€ en 2019 (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité à hauteur de 27,8 M€), se répartissent de la manière suivante :

- 23,4 M€ (pour 25,8 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 23,4% des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 98,5 M€ (pour 66 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 43,2 % des prévisions 2019-2024 ;
- 128,8 M€ (pour 126,2 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 27,2 % du 11^e programme, et dont 42,3 M€ (contre 40 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux ;
- 12 M€ (pour 16 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 46,5 % des prévisions sur six ans ;

L'année 2020 se caractérise par un taux d'exécution à hauteur d'environ 31,5 %, du montant total des interventions programmées sur les 6 années du 11^e programme 2019-2024. On peut noter que la sous consommation constatée la première année du programme, issue notamment de la construction initiale du budget avec une dotation supérieure à la moyenne annuelle du 11^e programme pour répondre progressivement aux demandes d'aides et tenir compte des besoins restant très importants en début de programme, a été rattrapée en 2020 grâce au plan de soutien exceptionnel pour faire face à la crise sanitaire.

S'agissant des actions du domaine 1, les engagements présentent un taux d'exécution global de 102% par rapport à l'exercice 2019, avec un taux particulièrement élevé pour la ligne consacrée aux études (LP 31) de +54%. Ils atteignent ainsi 91% des prévisions rectifiées en cours d'année.

Concernant les mesures générales de gestion de l'eau, le niveau global des engagements montre un taux d'exécution de 137% par rapport au compte financier 2019, taux porté à 210 % pour les actions consacrées aux réseaux d'assainissement (LP 12). Aussi, les prévisions rectifiées courant 2020 ont été réalisées à hauteur de 98%. En effet, comme énoncé supra, dans le contexte sanitaire et économique, afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à engager ou accélérer les projets prévus, des mesures incitatives ont été proposées et soumises à l'approbation du conseil d'administration de juin 2020. Celles-ci ont fait l'objet d'allègement de certaines conditions d'éligibilité par rapport aux conditions du 11^e programme, sans pour autant remettre en cause les principes fondamentaux d'exigence sur la qualité des dossiers aidés. Aussi, la dotation initiale du domaine 2 a été abondée de +34,7 M€, portée ainsi de 66 M€ à 100,7 M€.

Ainsi, les engagements consacrés à l'assainissement présentent un taux d'exécution de 99% des prévisions rectifiées et 140% par rapport au compte financier 2019. A noter que 54 % des aides relatives à la dépollution des eaux usées domestiques ont porté sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression importante ou situées dans des zones prioritaires du SDAGE. De même, les aides en matière d'eau potable atteignent 93% du budget rectifié et 126% des réalisations 2019. Comme la ligne réseaux d'assainissement (+21 M€), la ligne eau potable a fait l'objet d'un abondement (+5,7 M€) en cours d'année dans le cadre du plan de soutien déployé en 2020. Afin d'accélérer les

investissements pour le renouvellement des réseaux et d'accompagner au mieux les collectivités tout en renforçant le volet d'économie d'eau de son programme, l'agence a proposé en 2020 un nouvel appel à projets pour favoriser les travaux de restructuration en eau potable, et accélérer le renouvellement des canalisations d'eau potable.

S'agissant des mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité, les prévisions d'engagements ajustées en cours d'année (+9,5 M€) ont été exécutées à 95 %. Le niveau global des aides octroyées observé est en forte croissance par rapport à l'exécuté 2019, soit de +18%. Les moyens supplémentaires déployés visent à accompagner d'une part la résilience des milieux aquatiques au changement climatique (améliorer la qualité physique des cours d'eau et la renaturation et restaurer la continuité écologique) et d'autre part réduire les pollutions agricoles en accompagnant les filières vers une transition agro-écologique (agriculture biologique, paiements pour services environnementaux, etc.). On observe des engagements soutenus, dont certains en nette progression en 2020, dans les domaines suivants :

- gestion des eaux pluviales, 119% des prévisions rectifiées et 257% des réalisations 2019,
- lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, 100% du budget rectifié et 105% du niveau 2019,
- lutte contre les pollutions agricoles : 105% des prévisions ajustées (+1,8 M€) et 95% du réalisé 2019,
- restauration et gestion des milieux aquatiques, 87% du budget rectifié (+8,7 M€), et 109% de l'exécution 2019.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage agence, consommant des AE, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un montant de 5,295 M€ en 2020.

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions correspondent aux versements relatifs aux engagements du 11^e programme et de ceux des programmes antérieurs. Ils atteignent 246,2 M€ (pour 274,9 M€ prévus au budget rectificatif), soit un taux d'exécution de 90 %. À noter que les crédits de paiement spécifiques aux interventions de 218,33 M€ (pour 264,7 M€ en 2019), hors contribution à l'OFB de 27,8 M€, sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 24,98 M€ (pour 25 M€ prévus et 23,3 M€ en 2019) dans le domaine 1,
- 78,4 M€ (pour 100,8 M€ prévus et 77,7 M€ en 2019) dans le domaine 2,
- 100,55 M€ (pour 105,25 M€ prévus et 142,1 M€ en 2019) dans le domaine 3, dont 40,87 M€ (pour 40 M€ prévus et 37,7 M€ en 2019) pour la restauration et gestion des milieux,
- 14,4 M€ pour les primes à la performance épuration (pour 16 M€ prévus et 21,6 M€ en 2019).

Le niveau de consommation des crédits de paiement et leur évolution traduisent :

- les paiements relatifs aux mesures générales de gestion de l'eau, proches de ceux de 2019, bien qu'inférieurs aux prévisions. En effet, afin de soutenir les entreprises déjà fragilisées par la crise sanitaire, des mesures ont été mises en œuvre pour accélérer les paiements des aides, avec notamment un assouplissement des conditions de versement d'acomptes et de soldes et une augmentation des taux d'acomptes pour les collectivités. Cette disposition a visé les dossiers d'eau potable et d'assainissement d'un montant d'aide supérieur à 100 000 € et pour lesquels la demande d'acompte simplifiée fut adressée avant le 15 octobre 2020.

Par ailleurs, pour tous les projets eau potable et assainissement, les maîtres d'ouvrage ont été incités à combiner les financements de l'agence avec les Aqua-prêts de la Caisse des dépôts afin de boucler les plans de financements et de renforcer, sur la durée, les capacités d'autofinancement des collectivités. Enfin, pour atteindre l'ensemble de ces résultats les équipes de l'agence et celles de la Banque des territoires ont renforcé leur partenariat pour être au plus près des besoins des territoires.

- une baisse proche de 30% des moyens dédiés au domaine 3 par rapport à 2019, principalement liée à la gestion des eaux pluviales, la gestion quantitative de la ressource, la protection de la ressource et la lutte contre la pollution agricole. Cet écart est dû en grande partie aux appels à projets lancés par l'agence à la fin du 10^e programme qui avaient mobilisé d'importants crédits de paiement en 2019. Les

appels à projets lancés en début du 11^e programme mobiliseront des CP les années suivantes. Notons cependant un taux d'exécution de 101% par rapport aux prévisions rectifiées.

Enfin, malgré les efforts et la mobilisation des équipes de l'agence, la crise sanitaire n'a ni facilité ni permis d'accélérer les demandes de paiements de la part de nos bénéficiaires.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses en autorisations d'engagement au titre du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne – Exécutions 2019 et 2020 et prévisions 2021-2024 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	AE							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 355 509,31 €	3 110 602,00 €	2 681 339,64 €	3 629 923,00 €	3 439 339,36 €	3 410 000,00 €	4 185 272,69 €	19 701 384,00 €
42 Immobilisations	1 584 080,01 €	3 887 437,00 €	1 797 816,30 €	3 948 200,00 €	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €	4 273 519,69 €	19 403 616,00 €
43 Personnel	18 538 146,05 €	19 174 100,00 €	17 933 023,71 €	18 830 000,00 €	21 300 000,00 €	21 400 000,00 €	22 893 830,24 €	120 895 000,00 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	22 477 735,37 €	26 172 139,00 €	22 412 179,65 €	26 408 123,00 €	28 639 339,36 €	28 710 000,00 €	31 352 622,62 €	160 000 000,00 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 360 143,00 €	3 800 000,00 €	3 198 828,00 €	3 600 000,00 €	4 311 161,29 €	4 311 161,29 €	4 379 351,58 €	23 160 645,16 €
31 Études générales	635 223,20 €	2 000 000,00 €	980 296,74 €	2 000 000,00 €	2 825 806,45 €	2 871 316,16 €	3 590 583,25 €	12 903 225,80 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	14 271 978,22 €	14 020 000,00 €	14 040 985,24 €	16 328 700,00 €	21 832 258,06 €	21 914 830,88 €	27 740 279,84 €	116 129 032,25 €
33 Action internationale	1 581 352,62 €	1 500 000,00 €	1 429 178,03 €	2 443 500,00 €	1 369 354,84 €	1 369 354,84 €	1 485 324,19 €	9 678 064,52 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 285 283,00 €	2 000 000,00 €	1 569 834,93 €	2 010 000,00 €	2 545 806,45 €	2 551 777,97 €	2 940 523,45 €	12 903 225,80 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 809 912,46 €	2 487 500,00 €	2 166 655,48 €	2 120 000,00 €	3 656 129,03 €	3 696 129,03 €	4 615 690,12 €	18 064 516,13 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	10 056,41 €	177 000,00 €	21 009,00 €	136 000,00 €	1 420 322,58 €	1 520 636,16 €	2 053 266,18 €	5 161 290,33 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	22 953 948,91 €	25 784 500,00 €	23 406 787,42 €	28 638 200,00 €	37 960 838,71 €	38 235 206,34 €	46 805 018,62 €	198 000 000,00 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	31 296 006,11 €	25 200 000,00 €	30 694 082,00 €	15 000 000,00 €	28 829 806,45 €	28 529 806,45 €	37 921 725,40 €	172 271 426,41 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	19 704 857,66 €	20 000 000,00 €	42 129 731,00 €	11 889 785,00 €	9 748 380,78 €	9 748 380,78 €	9 748 380,78 €	102 969 516,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 569 884,00 €	3 000 000,00 €	3 927 793,00 €	4 000 000,00 €	2 838 709,68 €	2 838 709,68 €	2 179 742,36 €	19 354 838,71 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	17 948 375,00 €	17 800 000,00 €	21 788 735,00 €	13 000 000,00 €	17 806 451,61 €	16 806 451,61 €	14 054 205,65 €	101 404 218,88 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	72 519 122,77 €	66 000 000,00 €	98 540 341,00 €	43 889 785,00 €	59 223 348,52 €	57 923 348,52 €	63 904 054,19 €	396 000 000,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	11 795 744,00 €	12 000 000,00 €	12 349 041,27 €	16 400 000,00 €	15 180 645,16 €	15 180 645,16 €	19 416 505,05 €	90 322 580,64 €
16 Gestion des eaux pluviales	4 959 006,00 €	12 200 000,00 €	12 759 752,00 €	10 158 294,00 €	31 474 967,74 €	33 231 889,48 €	43 419 961,74 €	136 003 870,97 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	31 948 903,79 €	27 000 000,00 €	30 383 184,71 €	29 000 000,00 €	29 714 516,13 €	29 714 516,13 €	33 496 943,76 €	184 258 064,52 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	11 647 637,91 €	31 000 000,00 €	28 352 394,67 €	23 650 000,00 €	41 000 000,00 €	41 497 605,33 €	53 852 362,09 €	200 000 000,00 €
23 Protection de la ressource en eau	10 359 649,80 €	4 000 000,00 €	2 666 168,00 €	7 449 385,00 €	1 860 732,71 €	1 860 732,71 €	1 605 912,42 €	25 802 580,64 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	38 734 655,01 €	40 000 000,00 €	42 265 316,93 €	44 804 000,00 €	40 103 225,81 €	40 037 134,69 €	33 668 570,80 €	239 612 903,23 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	109 445 596,51 €	126 200 000,00 €	128 775 857,58 €	131 461 679,00 €	159 334 087,55 €	161 522 523,50 €	185 460 255,86 €	876 000 000,00 €
17 Primes de performance épuratoire	18 642 395,00 €	16 000 000,00 €	12 014 811,00 €	13 000 000,00 €	9 500 000,00 €	9 485 189,00 €	3 357 605,00 €	66 000 000,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	18 642 395,00 €	16 000 000,00 €	12 014 811,00 €	13 000 000,00 €	9 500 000,00 €	9 485 189,00 €	3 357 605,00 €	66 000 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	246 038 798,56 €	260 156 639,00 €	285 149 976,65 €	243 397 787,00 €	294 657 614,14 €	295 876 267,36 €	330 879 556,29 €	1 696 000 000,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	687 349,00 €	600 000,00 €	402 303,00 €	1 200 000,00 €	760 000,00 €	760 000,00 €	790 348,00 €	4 600 000,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...) dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB dont contribution à l'EPMP	23 515 012,00 €	27 327 180,00 €	27 845 929,00 €	27 845 929,00 €	24 500 000,00 €	24 500 000,00 €	24 293 130,00 €	152 500 000,00 €
XX Plan France Relance XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires) XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable XX16 - Gestion des eaux pluviales XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau XX23 - Protection de la ressource en eau XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	47 400 000,00 €	- €	- €	- €	47 400 000,00 €
60 Écrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	24 202 361,00 €	27 927 180,00 €	28 248 232,00 €	76 445 929,00 €	25 260 000,00 €	25 260 000,00 €	25 083 478,00 €	204 500 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	270 241 159,56 €	288 083 819,00 €	313 398 208,65 €	319 843 716,00 €	319 917 614,14 €	321 136 267,36 €	355 963 034,29 €	1 900 500 000,00 €
	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	Avances Remboursables							
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	324 767,00 €	14 000 000,00 €	5 295 123,00 €	9 000 000,00 €	29 000 000,00 €	29 000 000,00 €	24 380 110,00 €	97 000 000,00 €

Tableau 2 : Suivi des dépenses en crédits de paiements de l'agence Adour-Garonne – Exécutions 2019 et 2020 et Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 369 673,92 €	3 162 120,00 €	2 603 524,19 €	3 574 823,00 €	3 560 000,00 €	3 420 000,00 €	3 585 272,69 €	19 113 293,80 €
42 Immobilisations	2 208 334,71 €	2 760 932,00 €	1 919 192,74 €	3 566 700,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	4 028 382,99 €	18 322 610,44 €
43 Personnel	18 415 951,27 €	19 174 100,00 €	17 957 358,84 €	18 830 000,00 €	20 300 000,00 €	20 400 000,00 €	22 282 753,95 €	118 186 064,06 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	22 993 959,90 €	25 097 152,00 €	22 480 075,77 €	25 971 523,00 €	27 160 000,00 €	27 120 000,00 €	29 896 409,63 €	155 621 968,30 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 100 357,58 €	2 900 000,00 €	3 008 404,47 €	3 039 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	17 847 762,05 €
31 Études générales	3 264 598,52 €	2 800 000,00 €	2 076 249,07 €	1 971 400,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	16 312 247,59 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	12 340 752,58 €	13 112 650,00 €	14 432 219,34 €	15 421 700,00 €	15 000 000,00 €	16 000 000,00 €	17 000 000,00 €	90 194 671,92 €
33 Action internationale	1 729 289,63 €	1 937 500,00 €	1 927 200,69 €	1 953 500,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	11 609 990,32 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 016 833,83 €	1 802 970,00 €	1 169 354,83 €	2 105 000,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	10 891 188,66 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 837 934,56 €	2 487 500,00 €	2 359 840,60 €	2 070 000,00 €	3 156 129,03 €	3 196 129,03 €	4 298 716,57 €	16 918 749,80 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	10 803,32 €	177 000,00 €	11 957,40 €	136 000,00 €	905 690,97 €	927 690,97 €	1 298 437,80 €	3 290 580,46 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	23 300 570,02 €	25 017 620,00 €	24 985 226,40 €	26 696 600,00 €	29 161 820,00 €	30 223 820,00 €	32 697 154,37 €	167 065 190,80 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	34 672 154,12 €	45 000 000,00 €	38 975 465,06 €	30 980 000,00 €	30 000 000,00 €	29 000 000,00 €	28 000 000,00 €	191 627 619,18 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	25 777 241,63 €	30 500 000,00 €	25 543 413,31 €	25 613 000,00 €	28 000 000,00 €	25 000 000,00 €	22 000 000,00 €	151 933 654,94 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 253 687,15 €	3 300 000,00 €	3 651 885,47 €	4 000 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	19 805 572,62 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	14 976 906,95 €	22 000 000,00 €	10 265 664,34 €	23 544 000,00 €	23 000 000,00 €	24 500 000,00 €	25 000 000,00 €	121 286 571,29 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	77 679 989,85 €	100 800 000,00 €	78 436 428,18 €	84 137 000,00 €	84 300 000,00 €	81 800 000,00 €	78 300 000,00 €	484 653 418,03 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	10 341 508,03 €	12 200 000,00 €	10 756 609,15 €	10 547 000,00 €	15 000 000,00 €	15 500 000,00 €	14 000 000,00 €	76 145 117,18 €
16 Gestion des eaux pluviales	8 150 199,41 €	4 050 000,00 €	4 839 251,83 €	5 139 000,00 €	16 000 000,00 €	18 000 000,00 €	20 000 000,00 €	72 128 451,24 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	50 946 844,43 €	27 000 000,00 €	26 678 343,32 €	28 846 000,00 €	29 000 000,00 €	27 500 000,00 €	25 000 000,00 €	187 971 187,75 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	25 652 506,20 €	17 000 000,00 €	13 609 165,97 €	19 437 000,00 €	17 500 000,00 €	17 500 000,00 €	17 500 000,00 €	111 198 672,17 €
23 Protection de la ressource en eau	8 601 367,73 €	5 000 000,00 €	3 796 985,59 €	6 635 000,00 €	5 000 000,00 €	4 500 000,00 €	3 300 000,00 €	31 833 353,32 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	37 738 932,98 €	40 000 000,00 €	40 870 257,30 €	40 919 000,00 €	42 000 000,00 €	43 000 000,00 €	37 000 000,00 €	241 528 190,28 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	141 431 358,78 €	105 250 000,00 €	100 550 613,16 €	111 523 000,00 €	124 500 000,00 €	116 800 000,00 €	116 800 000,00 €	720 804 971,94 €
17 Primes de performance épuration	21 593 948,00 €	16 000 000,00 €	14 425 597,00 €	17 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 357 605,00 €	72 377 150,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	21 593 948,00 €	16 000 000,00 €	14 425 597,00 €	17 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 357 605,00 €	72 377 150,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	657 380,00 €	600 000,00 €	433 452,00 €	1 200 000,00 €	760 000,00 €	760 000,00 €	992 651,00 €	4 803 483,00 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	23 515 012,00 €	27 327 180,00 €	27 845 929,00 €	27 845 929,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	161 188 410,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	23 515 012,00 €	27 327 180,00 €	27 845 929,00 €	27 845 929,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	27 327 180,00 €	161 188 410,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	- €	- €	- €	23 700 000,00 €	10 000 000,00 €	13 700 000,00 €	- €	47 400 000,00 €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	23 700 000,00 €	10 000 000,00 €	13 700 000,00 €	- €	47 400 000,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	3 500 000,00 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	- €	7 000 000,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	7 500 000,00 €	3 000 000,00 €	4 500 000,00 €	- €	15 000 000,00 €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	- €	5 000 000,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	6 000 000,00 €	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	- €	12 000 000,00 €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	3 000 000,00 €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	700 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	- €	1 400 000,00 €
60 Crétement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	24 172 392,00 €	27 927 180,00 €	28 279 381,00 €	52 745 929,00 €	38 087 180,00 €	41 787 180,00 €	28 319 831,00 €	213 391 893,00 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	311 876 474,71 €	300 091 952,00 €	269 157 321,51 €	318 074 052,00 €	313 209 000,00 €	314 931 000,00 €	287 371 000,00 €	1 814 618 848,23 €

Tableau 3 : Suivi des autorisations d'engagement et des crédits de paiements relatifs au 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence Adour-Garonne en cours au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A = 6 ans	C = juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	19 701 384,00 €	2 355 509,31 €	2 681 339,64 €	5 036 848,95 €	25,57%	1 933 238,41 €	2 536 481,46 €	4 469 719,87 €	567 129,08 €
42 Immobilisations	19 403 616,00 €	1 584 080,01 €	1 797 816,30 €	3 381 896,31 €	17,43%	695 136,57 €	1 887 445,80 €	2 582 582,37 €	799 313,94 €
43 Personnel	120 895 000,00 €	18 538 146,05 €	17 933 023,71 €	36 471 169,76 €	30,17%	18 406 411,27 €	17 957 297,10 €	36 363 708,37 €	107 461,39 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	160 000 000,00 €	22 477 735,37 €	22 412 179,65 €	44 889 915,02 €	28,06%	21 034 786,25 €	22 381 224,36 €	43 416 010,61 €	1 473 904,41 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	23 160 645,16 €	3 360 143,00 €	3 198 828,00 €	6 558 971,00 €	28,32%	851 268,02 €	2 371 626,48 €	3 222 894,50 €	3 287 246,64 €
31 Études générales	12 903 225,81 €	635 223,20 €	980 296,74 €	1 615 519,94 €	12,52%	47 871,00 €	300 900,88 €	348 771,88 €	1 266 748,06 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	116 129 032,26 €	14 271 978,22 €	14 040 985,24 €	28 312 963,46 €	24,38%	5 190 586,43 €	11 902 921,92 €	17 093 508,35 €	11 219 158,11 €
33 Action internationale	9 678 064,52 €	1 581 352,62 €	1 429 178,03 €	3 010 530,65 €	31,11%	343 693,52 €	1 355 165,98 €	1 698 859,50 €	1 303 486,84 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	12 903 225,81 €	1 285 283,00 €	1 569 834,93 €	2 855 117,93 €	22,13%	529 155,54 €	1 116 044,66 €	1 645 200,20 €	1 207 569,00 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	18 064 516,13 €	1 809 912,46 €	2 166 655,48 €	3 976 567,94 €	22,01%	1 724 250,95 €	2 145 176,55 €	3 869 427,50 €	107 140,44 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	5 161 290,32 €	10 056,41 €	21 009,00 €	31 065,41 €	0,60%	9 487,25 €	11 957,40 €	21 444,65 €	9 620,76 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	198 000 000,00 €	22 953 948,91 €	23 406 787,42 €	46 360 736,33 €	23,41%	8 696 312,71 €	19 203 793,87 €	27 900 106,58 €	18 400 969,85 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	213 423 225,81 €	31 296 006,11 €	30 694 082,00 €	61 990 088,11 €	29,05%	3 140 565,25 €	11 201 857,93 €	14 342 423,18 €	47 614 265,07 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	60 000 000,00 €	19 704 857,66 €	42 129 731,00 €	61 834 588,66 €	103,06%	2 553 121,82 €	8 044 284,10 €	10 597 405,92 €	51 162 164,56 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	19 354 838,71 €	3 569 884,00 €	3 927 793,00 €	7 497 677,00 €	38,74%	444 238,10 €	3 080 758,68 €	3 524 996,78 €	3 889 333,26 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	103 221 935,49 €	17 948 375,00 €	21 788 735,00 €	39 737 110,00 €	38,50%	1 338 699,56 €	2 483 730,46 €	3 822 430,02 €	35 913 295,48 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	396 000 000,00 €	72 519 122,77 €	98 540 341,00 €	171 059 463,77 €	43,20%	7 476 624,73 €	24 810 631,17 €	32 287 255,90 €	138 579 058,37 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	90 322 580,65 €	11 795 744,00 €	12 349 041,27 €	24 144 785,27 €	26,73%	217 748,78 €	3 115 475,83 €	3 333 224,61 €	20 768 059,66 €
16 Gestion des eaux pluviales	136 003 870,97 €	4 959 006,00 €	12 759 752,00 €	17 718 758,00 €	13,03%	320 227,11 €	1 784 436,60 €	2 104 663,71 €	15 609 770,79 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	184 258 064,52 €	31 948 903,79 €	30 383 184,71 €	62 332 088,50 €	33,83%	4 317 899,49 €	10 390 584,08 €	14 708 483,57 €	47 579 316,29 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	200 000 000,00 €	11 647 637,91 €	28 352 394,67 €	40 000 032,58 €	20,00%	831 221,58 €	3 123 558,59 €	3 954 780,17 €	35 973 608,29 €
23 Protection de la ressource en eau	25 802 580,64 €	10 359 649,80 €	2 866 168,00 €	13 025 817,60 €	50,48%	117 699,60 €	2 353 684,68 €	2 471 384,28 €	10 547 156,40 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	239 612 903,23 €	38 734 655,01 €	42 265 316,93 €	80 999 971,94 €	33,80%	5 316 193,53 €	24 883 364,59 €	30 199 558,12 €	50 511 927,11 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	875 999 999,99 €	109 445 696,51 €	128 775 857,58 €	238 221 454,09 €	27,19%	11 120 990,09 €	45 651 104,37 €	56 772 094,46 €	180 989 838,54 €
17 Primes de performance épuratoire	66 000 000,00 €	18 642 395,00 €	12 014 811,00 €	30 657 206,00 €	46,45%	13 868 294,00 €	14 367 249,00 €	28 235 543,00 €	2 421 663,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	66 000 000,00 €	18 642 395,00 €	12 014 811,00 €	30 657 206,00 €	46,45%	13 868 294,00 €	14 367 249,00 €	28 235 543,00 €	2 421 663,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	4 600 000,00 €	687 349,00 €	402 303,00 €	1 089 652,00 €	23,69%	657 380,00 €	400 922,20 €	1 058 302,20 €	31 349,80 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	152 500 000,00 €	23 515 012,00 €	27 845 929,00 €	51 360 941,00 €	33,68%	23 515 012,00 €	27 845 929,00 €	51 360 941,00 €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	167 100 000,00 €	24 202 361,00 €	28 248 232,00 €	52 450 693,00 €	33,39%	24 172 392,00 €	28 246 851,20 €	52 419 243,20 €	31 349,80 €
Total	1 853 100 000,00 €	270 241 159,56 €	313 398 208,65 €	583 639 368,21 €	31,50%	86 369 399,78 €	154 660 853,97 €	241 030 253,75 €	341 896 783,97 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
Total	97 000 000,00 €	324 767,00 €	5 295 123,00 €	5 619 890,00 €	5,79%	- €	1 162 383,50 €	1 162 383,50 €	4 457 506,50 €

Tableau 4 : Synthèse des paiements au titre des programmes pluriannuels antérieurs au 11ème programme 2019-2024 au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020	Total des paiements au 31/12/2020	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
9ème PROGRAMME	1 197 184 092,62 €	1 192 034 541,70 €	- €	3 328 776,04 €	1 195 363 317,74 €	1 820 774,88 €
- Subventions	1 065 237 790,68 €	1 060 974 951,06 €		2 500 536,62 €	1 063 475 487,68 €	1 762 303,00 €
- Avances	131 946 301,94 €	131 059 590,64 €		828 239,42 €	131 887 830,06 €	58 471,88 €
10ème PROGRAMME	2 021 560 689,02 €	1 670 242 813,84 €	- €	116 504 228,10 €	1 786 747 041,94 €	234 813 647,08 €
- Subventions	1 944 628 709,86 €	1 615 298 178,05 €		111 988 584,03 €	1 727 286 762,08 €	217 341 947,78 €
- Avances	76 931 979,16 €	54 944 635,79 €		4 515 644,07 €	59 460 279,86 €	17 471 699,30 €
TOTAL Programmes antérieurs	3 218 744 781,64 €	2 862 277 355,54 €	- €	119 833 004,14 €	2 982 110 359,68 €	236 634 421,96 €
- Subventions	3 009 866 500,54 €	2 676 273 129,11 €		114 489 120,65 €	2 790 762 249,76 €	219 104 250,78 €
- Avances	208 878 281,10 €	186 004 226,43 €		5 343 883,49 €	191 348 109,92 €	17 530 171,18 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 325,5 M€ pour l'année 2020 (287,4 M€ en 2019), et ont été réalisées à hauteur de 112 %. L'essentiel provient des encaissements de redevances d'un montant de 324,7 M€ (286,8 M€ en 2019), hors écrêtement de 6,245 M€ reversé au budget général de l'État, en application de l'article 46 de loi de finances pour 2012.

Pour mémoire, le changement du système d'information financière de l'agence en 2018 avait imposé des périodes de gel d'opérations, notamment des émissions de redevances tardives qui n'avaient donc pas pu donner lieu à encaissements en 2018. Il en résulte un report d'encaissements sur la période du 11^e programme. De plus, les encaissements de redevances soumis au plafond en 2020 couvrent une année entière, soit à compter du 24 décembre 2019 et arrêtés au 23 décembre 2020. Ils mènent à un dépassement total du plafond de l'agence de 40,2 M€ en 2020. En application des dispositifs du 2 du III bis de l'article 46 de la loi précitée, le reversement est minoré du prorata des dépassements pour porter à 2 156,62 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences. Cette minoration s'élève pour l'agence à 34,01 M€ (contre 1,52 M€ en 2019). En effet, la non atteinte des plafonds d'encaissements de certaines agences, principalement Loire Bretagne et Seine Normandie, a permis à Adour-Garonne de régulariser le report d'encaissements de redevances occasionné par le changement de logiciel financier en septembre 2018. Ainsi, pour 2020, le reversement au titre du plafonnement pour l'agence a été fixé à hauteur de 6 245 097,67 € (8 768 501,73 € en 2019), comptabilisés en opérations pour le compte de tiers non budgétaires.

Le taux d'exécution des redevances totales encaissées s'élève à 111% du fait notamment de redevances prélèvement et pollution domestique nettement supérieures aux prévisions.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet d'encaissements :

- le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides, d'un montant de 14,4 M€ (pour 13,8 M€ prévus initialement) ;
- le recouvrement des redevances mutualisées « cynégétique » (42,6 M€) et « protection du milieu aquatique » (6 M€) pour le compte des autres agences, comptabilisé en décaissements lors de leur reversement ;
- le dépassement du plafond de redevances de 6,2 M€ en 2020, évoqué supra, reversé au budget général de l'État, également inscrit en décaissements.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 269,2 M€ (311,8 M€ en 2019). Elles ont globalement été réalisées à 90 % des prévisions, compte tenu essentiellement des interventions nettement inférieures déjà exposées (Cf. 1-2/).

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 246,2 M€ (288,2 M€ en 2019) en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 95 % en AE et CP, elle atteint 17,8 M€ en 2020 (pour 18,8 M€ prévus et 18,2 M€ en 2019). Les mesures d'accompagnement à la mobilité ont été exécutées à 26 %.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 77,1 % en AE et 75,8 % en CP des budgets initiaux, elle s'élève à 3,1 M€ en CP en 2020, pour 4,1 M€ prévus. L'écart entre l'exécuté le prévisionnel provient essentiellement du fonctionnement courant. En effet, certains postes ont été directement impactés par le contexte lié à la crise sanitaire, dont notamment :

- une baisse des déplacements des membres des instances et des frais de déplacement du personnel agence,
- des formations n'ayant pu être effectuées, remplacées par des webconférences ou webinaires,
- et enfin des travaux d'aménagement et d'entretien n'ayant pu être réalisés en 2020, reportés en 2021.

S'agissant du fonctionnement informatique, son exécution se situe à hauteur de 97% du budget rectifié et 136% par rapport au compte financier 2019.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 46,2 % en AE et 69,5 % en CP, traduit un niveau de CP de 1,9 M€ en 2020, contre 2,7 M€ prévus. Cette sous-exécution est la conséquence des investissements liés aux travaux et matériels qui n'ont été réalisés qu'à hauteur de 35% des prévisions initiales. En effet, des opérations d'installations et d'aménagements sur le parc immobilier de l'agence comme notamment la maîtrise d'œuvre et la refonte du bâtiment Lauragais, qui s'inscrivent dans la rationalisation de l'utilisation des bâtiments sur le site du siège à Toulouse, ont été perturbées par la crise sanitaire et ont dû être reprogrammées sur 2021. Par ailleurs, les investissements informatiques ont été réalisés à 79,8% du budget rectifié, et 122% par rapport au compte financier 2019.

Des efforts ont été réalisés pour équiper les agents en matériel informatique afin de les accompagner dans la mise en place du télétravail et assurer ainsi la continuité de service pendant la période de confinement.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées au titre des aides des domaines 2 et 3, octroyées sous cette forme, d'un montant de 6,5 M€ (pour 15 M€ prévus initialement) ;
- le reversement des redevances mutualisées « cynégétique » et « protection du milieu aquatique » ;
- le dépassement du plafond de redevances de 6,2 M€ reversé au budget général de l'État ;
- les versements d'acomptes (25,5 M€) à l'Agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre de conventions de mandat, dans le domaine des aides agricoles.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Le résultat comptable de l'exercice 2020 est bénéficiaire à hauteur de 8,9 M€ (pour un déficit de 7,1 M€ prévu). Cet écart du résultat entre les prévisions et la clôture de l'exercice est principalement dû à l'impact de la crise sanitaire sur les maîtres d'ouvrage et sur les entreprises impliquées dans leurs projets, combiné à un effet élection (communes et EPCI) qui a eu pour conséquence un ralentissement des demandes de paiement sur les dossiers en cours d'exécution.

La présentation des principales masses du budget exécuté au regard du dernier budget rectificatif indique que le solde budgétaire prévu à -10,6 M€ s'élève finalement à +56,6 M€ compte tenu des recettes et dépenses budgétaires réelles, exposées précédemment.

Ainsi, la variation de trésorerie fait l'objet d'un abondement de 56,4 M€, contre un prélèvement attendu de 5,9 M€. Le niveau de trésorerie à la fin de l'exercice 2020 atteint alors 112,3 M€, pour 49,9 M€ prévus. Cet écart s'explique par des demandes de paiement en baisse ainsi qu'à une forte diminution des avances accordées par rapport aux prévisions initiales.

La variation du fonds de roulement constitue une augmentation de 16,24 M€ en 2020, pour un prélèvement de 9 M€ prévu. Cet écart à la prévision traduit des recettes supérieures à ce qui était attendu et des dépenses moindres, comme cela a été exposé précédemment. Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement s'élève ainsi à 161,15 M€, soit 6,9 mois de dépenses. Néanmoins, l'encours des 32,55 M€ dont dispose l'ASP participera à la diminution du fonds de roulement et ceci sans aucun impact sur la trésorerie. En effet, dans le domaine agricole, le mécanisme des conventions de mandat avec l'ASP génère des décaissements relatifs aux versements d'avances de trésorerie antérieurement à la consommation effective de CP. Aussi, à fin 2020, l'ASP dispose d'une avance de trésorerie de 32,55 M€ qui a vocation à être reversée aux agriculteurs dans le cadre des dossiers d'aides déjà attribués liés aux mesures agro-environnementales.

De plus, ce niveau de fonds de roulement encore conséquent (144,92 M€ fin 2019) doit être rapproché de celui des restes à payer sur les engagements pris par l'agence en fin de 10^e programme et lors de la première partie du 11^e. Aussi, dans un contexte de crise sanitaire, on constate une hausse des restes à payer du fait d'une année dynamique en attribution d'aides, mais en retrait sur les demandes de paiements relatifs aux projets en cours d'exécution. Les restes à payer atteignent alors 542,4 M€ (pour 502,1 M€ fin 2019) et les restes à décaisser sur avances sont de 25,3 M€. Cette hausse est à mettre en perspective avec une soutenabilité maintenue du fait de la hausse du fonds de roulement comme vu précédemment et permettra de faire face non seulement à la montée en puissance des engagements présagés à compter du milieu de programme ainsi qu'à sa révision prévue à l'automne 2021 (taux de couverture de l'ordre de 29% des RAP par le FDR, pour 27 % fin 2019).

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Adour-Garonne	BI 2020		BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	18 822 000	18 822 000	18 822 000	18 822 000	17 884 396	17 874 806
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>						
Fonctionnement	4 062 702	4 114 220	4 242 702	4 294 220	3 132 271	3 119 529
Intervention	261 311 680	274 394 800	303 830 429	274 913 549	290 583 726	246 243 794
<i>dont plan "France Relance"</i>						
Investissement	3 887 437	2 760 932	3 887 437	2 760 932	1 797 816	1 919 193
Total des dépenses AE et CP	288 083 819	300 091 952	330 782 568	300 790 701	313 398 209	269 157 322
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					56 594 163	
Recettes						
Recettes globalisées	298 381 560		290 147 257		325 751 485	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	298 016 232		289 781 929		324 711 109	
Autres financements publics						
Recettes propres	365 328		365 328		1 040 375	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	298 381 560		290 147 257		325 751 485	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	1 710 392		10 643 444			

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Adour-Garonne	BI 2020	BR1 2020	CF 2020
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 710 392	10 643 444	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	15 050 000	15 050 000	6 506 267
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	48 330 720	52 811 971	48 637 043
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	20 753 052	20 753 052	34 667 285
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	85 844 164	99 258 467	89 810 595
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	56 450 173
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	0	56 450 173
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	85 844 164	99 258 467	146 260 768
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*			56 594 163
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	13 792 620	13 792 620	14 565 295
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	48 336 820	52 818 071	48 636 043
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	18 000 000	26 753 052	26 465 267
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	80 129 440	93 363 743	146 260 768
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	5 714 724	5 894 724	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	5 714 724	5 894 724	0
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	85 844 164	99 258 467	146 260 768

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	225 933	212 403	223 965	191 113	262 119	274 002	283 806	208 244	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	12 195	10 975	11 755	11 926	12 441	36 334	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	7 888	7 339	7 290	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	29 751	-	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	17 329	17 247	17 230	15 970	16 645	16 611	16 728	16 296	
	3- Fonctionnement courant	6 036	35 498	25 894	31 880	6 425	5 649	6 465	47 695	
	dont amortissements et provisions (68)	1 554	1 604	1 473	1 572	1 401	1 067	1 254	1 216	
	TOTAL CHARGES	249 298	265 148	267 089	238 964	285 188	296 262	306 999	272 235	
	Produits	1- Redevances	265 963	277 577	264 182	279 819	303 938	293 185	297 549	280 195
		Redevances pour prélèvement	48 408	57 108	40 236	58 102	61 230	58 565	63 193	57 951
dont prélèvement collectivités – AEP		31 938	35 275	21 737	37 964	39 153	40 172	41 062	38 062	
dont prélèvement agriculture – irrigation		9 061	6 819	4 538	7 398	8 050	6 126	6 749	6 794	
dont prélèvement industries		7 409	15 014	13 960	12 740	14 027	12 267	15 382	13 094	
Industries - Alimentation d'un canal		20	23	36	41	36	53	32	43	
Industries - Refroidissement industriel		-	-	-	-	-	-	-	-	
Industries - Hydroélectricité		3 565	7 895	7 458	6 036	7 073	5 442	8 533	6 331	
Industries - Autres usages économiques		3 824	7 096	6 467	6 663	6 918	6 771	6 797	6 720	
Redevances pour autres usages		2 218	2 317	2 094	1 947	1 856	1 888	1 805	1 820	
dont obstacle sur cours d'eau		19	24	22	22	22	23	23	23	
dont protection milieu aquatique		1 792	1 746	1 719	1 723	1 721	1 708	1 631	1 622	
dont stockage en période d'étiage		407	547	353	202	113	157	151	175	
dont contributions volontaires		-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevances pour pollution et collecte		215 337	218 152	221 853	219 769	240 853	232 732	241 319	222 768	
dont collectivités		189 798	188 996	189 984	194 260	214 895	207 051	207 396	198 656	
Collectivités - Pollution		127 050	125 859	125 661	128 532	140 884	136 753	135 533	130 237	
Collectivités - Collecte		62 748	63 137	64 323	65 728	74 011	70 298	71 863	68 419	
Collectivités - Contrevaleur		-	-	-	-	-	-	-	-	
dont agriculture – élevage + pollution diffuse		19 839	20 110	23 494	17 078	18 058	18 087	26 128	19 097	
Agriculture - Elevage		161	173	184	158	208	193	-	346	
Agriculture - Pollutions diffuses		19 678	19 937	23 311	16 920	17 850	17 892	26 128	18 752	
dont industries		5 700	9 046	8 374	8 431	7 900	7 594	7 795	5 015	
Industries - Pollution		4 905	8 209	7 643	7 634	7 123	6 842	7 138	4 850	
Industries - Collecte		795	837	731	797	777	752	657	165	
Redevance cynégétique		-	-	-	-	-	-	-	-	3 901
2- Gestion courante		1 108	20 992	21 733	466	1 343	753	3 125	1 007	
Autres produits		1 108	20 992	21 733	466	1 343	753	3 125	1 007	
dont reprises sur provisions (78)		97	3 348	471	30	56	22	61	11	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)		-	16 612	20 159	-	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS		267 071	298 569	285 915	280 285	305 281	293 938	300 675	281 202	
Résultat		= Produits - charges	17 773	33 421	18 826	41 321	20 093	- 2 324	- 6 324	8 966
CAF (>0)		Capacité d'autofinancement	49 135	15 042	-	42 863	21 405	-	-	10 164
ou IAF (<0)		Insuffisance d'autofinancement	-	-	298	-	-	1 283	5 213	-
Emplois (hors IAF)		Interventions (avances remboursables)	23 125	16 856	17 648	8 098	9 243	4 881	16 563	6 523
	Autres dépenses d'investissement	1 168	898	1 329	2 376	4 028	2 821	1 544	1 816	
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	24 293	17 754	19 275	10 474	13 272	8 986	23 320	8 339		
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	21 756	18 281	18 333	16 481	16 722	9 921	21 621	14 406	
	Cessions d'immobilisations 775	41	23	4	-	32	4	94	7	
	Autres ressources en capital	102	59	63	9	69	25 927	-	-	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	71 034	33 405	18 399	59 353	38 229	- 16 003	21 715	24 577		
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	46 741	15 651	- 876	48 878	24 957	- 24 989	- 1 605	16 238	

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence**Gouvernance, planification, international**

La mise à jour du SDAGE et du programme de mesures 2022-2027 a démarré dès septembre 2019. L'Agence de l'eau Adour-Garonne, en collaboration avec la DREAL de bassin et l'OFB, a conduit cette mise à jour dans les délais fixés malgré le contexte sanitaire qui a nécessité une adaptation importante des méthodes de travail et de concertation.

Les principales évolutions souhaitées par les instances qui ont travaillé sur ce projet portent sur l'intégration des mesures du plan d'adaptation au changement climatique, le renforcement de certaines thématiques spécifiques et le besoin de renforcer l'opérationnalité du SDAGE. Les projets de SDAGE et de PDM 2022-2027 ont été adoptés par le comité de bassin du 16 octobre 2020 et sont soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels depuis le 1er mars, jusqu'au 1er septembre 2021.

La mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures fixent aux agences de l'eau des échéances tout au long du 11^e programme :

Les SAGE « Isle-Dronne », « Dropt » et « Adour aval », SAGE identifiés comme nécessaires dans le SDAGE 2016-2021, ont reçu un avis favorable sur leur compatibilité avec le SDAGE (Commission Planification respectivement du 27 février 2020 et 23 juin 2020).

L'arrêté préfectoral du SAGE « Vallée de la Garonne » a été pris le 21 juillet 2020. L'arrêté préfectoral du périmètre du SAGE « Neste Rivières de Gascogne » a été pris le 24 août 2020.

Connaissance (milieux, pressions)

L'agence met en œuvre la surveillance de la qualité des eaux afin d'acquérir des connaissances sur les milieux et leur évolution sous l'effet de celle des pressions.

24% des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont identifiées en 2020 comme étant en bon état ou très bon état écologique (22% en 2019).

Le volume annuel prélevé est de 7 554 Mm³ (7 498 Mm³ en 2019) avec une part importante pour le refroidissement industriel qui s'élève à 5 074 Mm³ (67% des volumes prélevés) (5 036 Mm³ en 2019). Ces prélèvements comprennent également l'irrigation pour 810 Mm³ (11%) (799 Mm³ en 2019) et l'alimentation en eau potable pour 721 Mm³ (10%) (716 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

• L'adaptation au changement climatique

L'agence s'est dotée d'un plan d'adaptation au changement climatique (PACC) qui a permis de cibler les enjeux du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques dans le bassin Adour-Garonne et de préciser les mesures à mettre en œuvre pour y remédier. Pour répondre aux objectifs ambitieux qui sont fixés, elle a consacré en 2020, 61% de sa capacité d'intervention sur ce volet (contre 57% en 2019).

Les actions qu'elle accompagne couvrent plusieurs domaines tels que la protection des zones humides, le développement des économies d'eau, la désimperméabilisation des sols ou encore la réutilisation des eaux usées traitées.

• Qualité et richesse des milieux aquatiques

L'agence a participé à la restauration morphologique de 662 km de cours d'eau en 2020 sur les 120 000 km de cours d'eau que comprend le bassin Adour-Garonne (pour un objectif de 1 000 km de cours d'eau restaurés). Elle a également contribué à l'entretien de 34 571 ha de zones humides, en a restauré 1427 ha et acquis 453 ha (soit au total 36 451ha, dépassant la cible de 32 000 ha). Ainsi, en cumul 2019-2020, 69 159 ha de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition.

Par ailleurs, la continuité écologique est un des facteurs essentiels à l'atteinte du bon état des rivières. Sur le bassin Adour-Garonne, près de 19 370 ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins, centrales hydroélectriques, vannages, etc.) sont recensés sur les 99 000 que compte la métropole. Ils constituent potentiellement un obstacle à la continuité écologique et perturbant la circulation piscicole et le transport sédimentaire.

A ce titre, l'agence de l'eau a contribué à rendre 41 ouvrages en liste 2 franchissables en 2020, et a financé des études pour 74 ouvrages. Depuis le lancement du 11^e programme en 2019, 107 ouvrages en liste 2 ont été rendus franchissables et 135 au total.

• Réduction des pollutions domestiques

L'agence de l'eau contribue financièrement à la réduction des pollutions domestiques et assimilées pour atteindre le bon état des masses d'eau. En 2020, elle a aidé 33 stations de traitement des eaux usées pour répondre aux objectifs environnementaux du SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignades, conchyliculture, production d'eau potable), atteignant presque la cible fixée à 35. Ce chiffre

pourrait être porté à 61 si on comptabilisait l'ensemble des systèmes d'assainissement (stations et réseaux).

Depuis le lancement du 11^e programme en 2019, 49 stations de traitement d'eau usées ont d'ores et déjà été aidées.

Par ailleurs, l'agence soutient les travaux qui visent à préserver les usages spécifiques de l'eau (eau potable, baignade, conchyliculture, pêche à pied), travaux qui ont un effet direct sur les pollutions en traitant et en limitant les rejets dans l'environnement. Dans ce cadre-là, l'agence privilégie les techniques alternatives (telles que les noues par exemples) et les travaux de désimperméabilisation ou renaturation des sols. En 2020, 7,3 ha de surfaces ont été désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement (contre 3,9 ha en 2019).

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

L'Agence de l'eau Adour-Garonne accompagne les territoires les plus fragiles dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. A ce titre, elle a octroyé 86,56 M€ d'aides en 2020 à des collectivités situées dans des zones défavorisées pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable, soit 29,3 M€ supplémentaires par rapport à 2019. Ainsi, depuis le lancement du 11^e programme, 115,86 M€ ont été versés aux territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, la mesure 4 de la première séquence des Assises de l'eau prévoit la mise en place de contrats de progrès pour les collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement. En 2020, 152 contrats ont été signés à ce titre, soit au total 257 depuis 2019.

- **Réduction des pollutions industrielles**

Sur le bassin Adour-Garonne, 41 masses d'eau sont identifiées en pression significative et 47 industriels (chimie, agroalimentaire) sont implantés sur ce territoire. L'agence oriente prioritairement ses actions sur la réduction des pollutions à la source par la promotion des aménagements internes, la fiabilisation des ouvrages existants et l'amélioration du traitement des effluents, la réduction des micropolluants, la prévention des risques de pollutions accidentelles ou encore la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives, désimperméabilisation). Ces actions sont menées en synergie avec les nouvelles prescriptions réglementaires de la directive cadre sur l'eau (DCE) et émission industrielle (IED) et en cohérence avec la stratégie d'adaptation au changement climatique.

A ce titre, elle a engagé 15 M€ en 2020 sur la lutte contre les pollutions issues des activités économiques et artisanales, soit 27 M€ sur la période 2019-2020.

- **Réduction des pollutions agricoles**

L'agriculture est une activité majeure sur le bassin Adour-Garonne avec 50% de la surface du bassin exploitée, soit 5 millions d'hectares avec 92 000 exploitations, de 60 hectares en moyenne.

A l'année, les prélèvements agricoles représentent 43% des prélèvements d'eau (contre 34% pour l'eau potable et 23% pour les usages industriels) et à l'étiage 65% (contre 23% pour l'eau potable et 12% pour les industriels).

Au-delà de cette tension sur la ressource, certaines modalités de l'activité agricole engendrent une érosion et une perte de fertilité des sols très forte tout comme une diminution de leur valeur patrimoniale ainsi qu'une dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. A titre d'exemple, les pertes en terre dues à l'érosion hydrique des sols sont estimées à 1,5 t/ha/an en moyenne en France. Le Sud-Ouest subit des pertes bien plus importantes que la moyenne, allant jusqu'à plus de 20 t/ha/an.

Pour atteindre le bon état des masses d'eau et accroître la résilience des territoires face au changement climatique, l'Agence de l'eau Adour-Garonne encourage le développement d'une agriculture plus respectueuse par la mise en œuvre de mesures de réduction des quantités d'intrants utilisés et de limitation des transferts de polluants vers les rivières et les nappes

En 2020, elle a engagé 19,3 M€ pour des aides individuelles aux agriculteurs pour mettre en place l'agriculture biologique dans leur exploitation, bénéficiaire de paiement pour services environnementaux

et de mesures agro-environnementales et climatiques. Ce montant est supérieur à la cible de 14 M€ pour l'année 2020, et cumulé avec les résultats 2019, atteint 41 M€.

Par ailleurs, l'agence a apporté un financement pour la mise en œuvre d'un plan d'action sur 61 captages dits « prioritaire » identifiés dans le SDAGE, soit 1 supplémentaire par rapport à la cible annuelle.

- **Gestion quantitative**

Sur le bassin Adour-Garonne, les prélèvements en eau sont supérieurs à la ressource disponible à l'étiage. Le déficit est actuellement de l'ordre de 220 millions de m³ et devrait atteindre 1 à 1,2 milliard en 2050. Les tensions sur l'eau impactent la qualité de la ressource (pollutions, température, baisse d'oxygène, etc.) tout comme la biodiversité et les milieux (reproduction, habitats). Elles engendrent des conséquences socio-économiques sur différents usages de l'eau (irrigation, élevage, industrie, tourisme, activités aquacoles et halieutiques), sur la santé (eau potable). Les conflits d'usages risquent donc de se renforcer avec les effets du changement climatique.

L'agence de l'eau accompagne donc les secteurs agricoles et industriels pour renforcer les économies d'eau par des actions de conseils, de diagnostics et d'accompagnement au changement de pratiques.

En 2020, 4,12 millions de m³ ont pu être économisés par le biais de projets aidés par l'agence (soit près de 3 fois plus qu'en 2019). Outre une diminution de l'usage de l'eau, elle encourage la réutilisation de la ressource et la sécurisation de son approvisionnement. Elle a engagé 32 M€ en 2020 dédiés à la gestion de la ressource, soit 44M € depuis le début du 11^e programme (2019-2024).

Redevances

Le montant total de redevances encaissées sur le bassin Adour-Garonne s'élève à 324,8 M€ pour l'année 2020, en augmentation de +44,1 M€ par rapport à l'année 2019. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement du produit des redevances pour pollution et collecte domestique (+34,3 M€) ainsi que des redevances pour pollution et collecte industrielle (+4,7 M€).

La perception par l'Agence de l'eau Adour-Garonne des redevances cynégétiques a également contribué à augmenter le montant total de recettes encaissées de +3,9 M€. Le rendement des redevances pour prélèvement sur la ressource apparaît, quant à lui, en très légère diminution comparativement à l'année 2019 (70,0 M€ de recettes encaissées contre 70,8 M€ soit une baisse de - 1,1%). S'agissant des redevances fondées sur les autres usages de l'eau (stockage en période d'étiage, protection du milieu aquatique, etc.), elles s'élèvent, au titre de l'année 2020 à 1,8 M€, un montant similaire à celui de l'année 2019.

Par ailleurs, les redevables de l'agence de l'eau Adour-Garonne ont eu massivement recours à la télé-déclaration au titre de l'année 2020 (90 % du total des redevances déclarées ; ratio qui est supérieur à la valeur-cible définie dans le contrat d'objectif et de performance de l'agence de l'eau).

Enfin, en dépit des contraintes générées par la situation sanitaire, l'agence de l'eau Adour-Garonne a poursuivi une politique ambitieuse en matière de contrôle fiscal qui a porté, en 2020, sur près de 14 % du montant total des redevances perçues.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement élaboré en 2019 avec l'ensemble des équipes. Le plafond d'emploi de l'agence pour 2020 fixé à 236,1 ETPT a été consommé à hauteur de 232,2 ETPT.

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie, 20 000 km², soit 3,6 % du territoire national et également par le linéaire de cours d'eau (8 000 km dont 1 000 km de voies navigables). Il comporte 2 474 communes en 2018 (2 466 en 2020). Le bassin couvre l'ensemble des départements du Nord, du Pas-de-Calais, et partiellement les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Le bassin Artois-Picardie, avec une population de 4,8 millions d'habitants dont 75 % en zone urbaine, a une densité de population deux fois plus importante, 238 hab/km², que la moyenne nationale, 118 hab/km², ce qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Fortement marqué par les activités humaines, il porte encore la mémoire de son passé industriel (sites et sols pollués, sédiments pollués dans les cours d'eau, etc.).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 769,1 millions de m³.

C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits. Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau canalisés. Le territoire offre aussi une grande diversité de paysages naturels qui renferment de précieuses richesses biologiques. Ainsi les dunes du littoral, les coteaux calcaires, et les marais hébergent de nombreuses espèces animales et végétales qu'il faut protéger.

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Plus de 1 000 000 de résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2020. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficacité de nos aides.

Le traitement des résultats de l'année précédente permet de constater une baisse de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin aux environs de 30% de bon état physico-chimique.

Sur la thématique des substances prioritaires, l'Agence a réalisé le suivi nécessaire pour évaluer l'état chimique à la fois sur les supports eau et gammars (crevette d'eau douce) avec 3 campagnes de bioaccumulation des substances en 2020. L'ensemble de ces résultats répond aux objectifs européens de la directive 2013/39/UE et permettra de mettre à jour l'évaluation de l'état chimique.

Les travaux sur la connaissance continuent à contribuer à affiner l'état de connaissances de l'état de nos masses d'eaux (physicochimie, chimie, biologie, hydromorphologie) et compléter les diagnostics de l'état des. En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, l'Indice Invertébrés Multi-métriques (I2M2) a fait l'objet d'une étude sur les Hydro Ecorégions (HER) spécifiques à notre région (9A, 9 et 10) pour analyser les déclassements sur ces HER et identifier les solutions à mettre en œuvre en prévision de son utilisation pour le prochain cycle de gestion. Une deuxième étude sur la mise en œuvre des solutions proposées débute en 2021.

Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 600 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2020, sur les 180 points de mesure que suit l'Agence. Sur les 17 masses d'eau souterraine du bassin Artois-Picardie, 5 sont en bon état et nécessitent comme l'ensemble du bassin d'engager une étude de détermination du fond géochimique notamment sur les métalloïdes et le biseau salin.

La réflexion sur l'optimisation des réseaux de surveillance (RCS et RCO), engagée en 2020, requiert également 2 études : une sur la représentativité du réseau de contrôle opérationnel (qui doit prendre en compte l'étude sur la détermination du fond géochimique) et une autre sur le rattachement des points d'eau aux entités du nouveau référentiel BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères). Elles ont pour objectif de rendre d'une part plus pertinent le suivi des stations de surveillance et d'autre part d'affiner l'analyse et l'élaboration de nos plans d'action en définissant, de la manière la plus fine que possible, les entités hydrogéologiques, constitutives de la masse d'eau, déclassées par un ou plusieurs paramètres.

Enfin notre nouveau marché de prélèvements et d'analyses des masses d'eau souterraine a été notifié en novembre 2020 pour un démarrage début d'année 2021.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié cinq grandes orientations : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques, garantir une eau potable en qualité et quantité suffisante, s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations, protéger le milieu marin, mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 33% des masses d'eau superficielles (littorales incluses) en bon état écologique et 81% en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 34% des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94% en bon état quantitatif). Le SDAGE vise également, d'ici 2027, un objectif de 100% des masses d'eau souterraines en bon état, 82% des masses d'eau superficielles en bon état ou potentiel écologique et 100% en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes).

L'étude nationale Explore 2070 a apporté des indications sur les évolutions du climat et de l'hydrologie du bassin Artois-Picardie d'ici 2070. Il est notamment attendu un réchauffement de la température de l'air d'environ +2°C, le réchauffement de la température de l'eau d'environ +1,6°C et une réduction des débits moyens annuels des rivières de l'ordre de 25 à 45%. Ces changements auront des impacts conséquents sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, sur la biodiversité et les milieux aquatiques, et sur les usages multiples.

Le comité de bassin Artois-Picardie s'appuie sur trois commissions permanentes et le conseil d'administration s'appuie sur deux commissions permanentes.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION a FIN 2020

-1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements en matière d'interventions s'élèvent en 2020 à 192,28 M€ (pour 192,5 M€ prévus au budget rectificatif), soit une consommation de 99,9 %. En effet, en cours d'année, une augmentation des autorisations d'engagement de 49 M€ a été opérée, compte tenu notamment du plan de reprise réalisé par l'agence dans le cadre du soutien de l'activité économique suite à la pandémie de la COVID-19. Les participations financières attribuées par l'agence atteignent un niveau exceptionnel de consommation de 162,21 M€ par le financement de mesures de soutien à la reprise d'activité suite à la crise sanitaire, du fait de dossiers complémentaires identifiés dans les Programmes Concertés pour l'Eau (PCE) et en réaction à la catastrophe écologique survenue sur le fleuve Escaut en avril 2020. A ces interventions au bénéfice des maîtres d'ouvrages s'ajoutent les charges d'intervention directes et dépenses spécifiques d'intervention de 6,84 M€ (dont 5,33 M€ à destination de consommations d'engagement pour des commandes et marchés et 1,51 M€ pour la rémunération des distributeurs d'eau) et la contribution au fonctionnement de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour 23,23 M€ (dont désormais le produit de la redevance cynégétique perçu depuis 2020 par les agences de l'eau).

Ainsi, en 2020, les interventions d'un total de 169 M€ (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité à hauteur de 23,23 M€), se répartissent de la manière suivante :

- 8,6 M€ (pour 10,6 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 28,2 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 86,6 M€ (pour 77,6 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 44,8 % des prévisions 2019-2024 ;
- 56,8 M€ (pour 63,1 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 35,1 % du 11^e programme, et dont 30,7 M€ (contre 27,7 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 17 M€ (pour 17 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 35,7 % des prévisions sur six ans.

A l'échelle pluriannuelle du 11^e programme 2019-2024, les autorisations d'engagement liées aux interventions s'élèvent à un total de 270,47 M€ à fin 2020, soit un niveau d'exécution de 38%. Leur niveau 2020 particulièrement élevé provient principalement de l'augmentation d'AE de 49 M€ (dont 20 M€ dédiés aux mesures de reprise liées à la crise sanitaire), votée par le conseil d'administration en juin.

Les montants d'engagement les plus importants se concentrent sur les lignes programme ayant bénéficié de taux majorés dans le cadre du plan de reprise de l'agence, ainsi que sur les milieux naturels (LP 24). Aussi, les plus significatifs portent sur les destinations suivantes :

- LP11- Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps secs : Traitement : 10,36 M€ dont la plupart des crédits (10,05 M€) ont été alloués dans le cadre du plan de reprise avec près de 1 M€ spécifiquement attribués pour le traitement des boues non hygiénisées,
- LP12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - réseaux : 40,70 M€ (dont 28,55 M€ financés dans le cadre du plan de reprise de l'agence) concernent la réhabilitation (24,75 M€) et la création de réseaux (13,66 M€), et le raccordement aux réseaux publics de collecte (2,28 M€),
- LP24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes : 30,71 M€, dont notamment 9,23 M€ pour l'entretien et la restauration des zones humides, 6,20 M€ pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 4,94 M€ pour la restauration de la continuité écologique,
- LP25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable : 34,84 M€ (dont 32,12 M€ financés dans le cadre du plan de reprise de l'agence) portent en majorité sur les économies d'eau et recherches de fuites (18,51 M€) ainsi que sur la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (14,54 M€).

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, atteignent 134,2 M€ (pour 134,6 M€ prévus au budget rectificatif et 115,2 M€ en 2019), soit un taux d'exécution de 99,7%.

Cette augmentation résulte du versement d'un acompte de 80% de la participation financière au démarrage de l'opération pour tous les engagements pris entre le 29 juin et le 31 décembre 2020, de la hausse des taux de subvention pour les travaux dans les domaines de l'eau et l'assainissement ainsi que du paiement de dossiers engagés à la fin du 10^e programme d'Intervention. Par ailleurs, le maintien de la chaîne de paiement tout au long de l'exercice a permis le traitement en continu des demandes des maîtres d'ouvrage, notamment durant les périodes de confinements liés à la pandémie de la COVID-19.

A noter que ces paiements intègrent pour l'essentiel les subventions versées à hauteur de 102,29 M€, constituées de 55,06 M€ de dépenses au titre du 11^e programme d'Intervention (2019-2024) et de 47,23 M€ au titre des programmes antérieurs, versements en forte progression de 19,08% par rapport à l'année 2019 (85,90 M€), exécutés à 99,99% des crédits ouverts. Ils couvrent également les interventions directes de l'agence (6,37 M€), les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions (2,32 M€), et la contribution versée à l'OFB (23,23 M€).

Selon les domaines, ces crédits de paiement spécifiques aux interventions sont les suivants :

- 8,3 M€ (pour 10 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 40,6 M€ (pour 38,3 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 45,1 M€ (pour 39,1 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 23,9 M€ (pour 16,5 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 17 M€ pour les primes à la performance épuratoire (pour 17 M€ prévus),
- 23,2 M€ pour la contribution à l'OFB (pour 24,2 M€ prévus), comptabilisée dans les interventions.

Les niveaux les plus élevés de paiements portent notamment sur les destinations LP11- Installations de traitement des eaux usées domestiques & assimilées - traitements » (9,4 M€), LP12 - Installations de traitement des eaux usées domestiques & assimilées - réseaux » (18,9 M€) et LP25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (10,9 M€), ainsi que :

- LP24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes : 23,93 M€, soit la destination la plus importante en termes de paiement. En effet, le rythme d'engagement soutenu depuis le début du 11^e programme d'Intervention se traduit par une forte dynamique de paiement ;
- LP18 - Lutte contre les pollutions d'origine agricoles : 9,12 M€, dont 4,62 M€ au titre de la reddition des comptes des appels de fonds versés auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP) pour des mesures agroenvironnementales et climatiques, des aides en faveur de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie,

A ces paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, à la fois au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, à hauteur de 41,9 M€, tous domaines d'interventions confondus. Ils se répartissent entre les dossiers du 11^e programme d'Intervention à hauteur de 20,46 M€ (soit 48,75% du total) et les dossiers des programmes antérieurs de 21,51 M€. Ce niveau atteint est, comme celui des subventions, lié à la dynamique des demandes de paiement des maîtres d'ouvrages, la réalisation d'un premier acompte de 80% pour les dossiers décidés entre les mois d'avril et décembre 2020 ainsi qu'à la mobilisation de la chaîne de paiement tout au long de l'exercice.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre du 11^e programme d'intervention – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		AE							
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 342 430,60 €	2 688 100,00 €	1 741 669,52 €	2 852 000,00 €	2 287 974,96 €	2 287 974,96 €	2 287 974,96 €	13 800 025,00 €
42	Immobilisations	1 312 356,19 €	1 472 500,00 €	1 108 742,57 €	1 337 000,00 €	347 300,41 €	347 300,41 €	347 300,41 €	4 800 000,00 €
43	Personnel	11 306 701,27 €	11 796 500,00 €	11 454 614,35 €	11 600 000,00 €	11 796 228,13 €	11 676 228,13 €	11 566 228,13 €	69 400 000,00 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	14 961 488,06 €	15 957 100,00 €	14 305 026,44 €	15 789 000,00 €	14 431 603,50 €	14 311 603,50 €	14 201 603,50 €	88 000 025,00 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	571 832,60 €	1 084 000,00 €	1 255 728,60 €	1 200 000,00 €	1 141 350,57 €	1 141 350,57 €	1 141 350,57 €	6 451 612,90 €
31	Études générales	1 119 046,01 €	856 590,00 €	504 600,51 €	800 000,00 €	912 547,93 €	912 547,93 €	912 547,93 €	5 161 290,32 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	2 419 217,50 €	2 900 000,00 €	2 265 281,17 €	2 483 030,00 €	3 211 182,20 €	3 361 719,83 €	3 356 343,49 €	17 096 774,19 €
33	Action internationale	1 489 345,15 €	1 999 900,00 €	1 717 580,00 €	1 480 000,00 €	1 308 659,36 €	1 308 659,36 €	1 308 659,36 €	8 612 903,23 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	596 767,21 €	963 190,00 €	472 430,12 €	1 985 110,00 €	584 048,09 €	584 048,09 €	584 048,09 €	4 806 451,61 €
48	Dépenses courantes liées aux redevances	1 554 875,16 €	2 365 670,00 €	2 041 933,28 €	2 506 810,00 €	2 696 643,32 €	2 696 643,32 €	2 696 643,32 €	14 193 548,40 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	210 624,18 €	466 450,00 €	388 827,32 €	977 450,00 €	334 581,22 €	334 581,22 €	334 581,22 €	2 580 645,16 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 961 707,81 €	10 635 800,00 €	8 646 381,00 €	11 432 400,00 €	10 189 012,69 €	10 339 650,33 €	10 334 173,98 €	58 903 225,82 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	4 288 582,00 €	7 460 000,00 €	10 364 251,00 €	8 800 000,00 €	8 400 220,54 €	9 020 650,65 €	9 641 080,76 €	50 514 784,94 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	13 858 260,33 €	43 233 000,00 €	40 696 224,00 €	19 900 000,00 €	21 036 856,48 €	21 295 996,26 €	20 640 082,28 €	137 427 419,35 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	840 022,16 €	890 200,00 €	743 391,00 €	500 000,00 €	603 019,99 €	608 396,33 €	608 396,33 €	3 903 225,81 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	12 147 667,00 €	26 060 000,00 €	34 838 841,00 €	9 300 000,00 €	6 492 310,95 €	6 758 977,62 €	6 961 128,16 €	76 498 924,73 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	31 134 531,49 €	77 643 200,00 €	86 642 707,00 €	38 500 000,00 €	36 532 407,96 €	37 684 020,86 €	37 850 687,53 €	268 344 354,84 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 337 820,00 €	8 000 000,00 €	9 993 447,00 €	5 000 000,00 €	1 489 577,67 €	1 489 577,67 €	1 489 577,67 €	26 800 000,00 €
16	Gestion des eaux pluviales	4 562 690,00 €	15 800 000,00 €	4 666 232,00 €	8 200 000,00 €	21 446 452,52 €	17 451 828,87 €	18 295 914,89 €	74 623 118,28 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	9 138 303,39 €	9 890 000,00 €	10 289 538,00 €	14 900 000,00 €	13 360 253,59 €	13 682 834,23 €	13 897 888,00 €	75 268 817,20 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	201 852,00 €	750 000,00 €	420 651,00 €	500 000,00 €	759 524,09 €	759 524,09 €	820 814,41 €	3 462 365,59 €
23	Protection de la ressource en eau	1 418 347,00 €	1 000 000,00 €	683 326,00 €	900 000,00 €	1 085 105,42 €	1 148 546,28 €	1 216 288,21 €	6 451 612,90 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	21 165 592,81 €	27 670 000,00 €	30 703 162,28 €	18 400 000,00 €	9 998 286,28 €	8 344 231,71 €	6 410 231,81 €	95 021 504,88 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	43 824 605,20 €	63 110 000,00 €	56 756 356,28 €	47 900 000,00 €	48 139 199,56 €	42 876 642,84 €	42 130 714,98 €	281 627 418,86 €
17	Primes de performance épuratoire	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	16 999 890,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 115,00 €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	16 999 890,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 115,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND		116 381 557,56 €	184 346 100,00 €	183 350 360,72 €	130 621 400,00 €	126 292 123,71 €	120 211 617,52 €	119 617 079,99 €	796 374 139,51 €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	473 741,64 €	650 000,00 €	635 089,59 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	3 108 831,23 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	23 232 599,00 €	26 102 599,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	141 644 398,00 €
	<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	<i>19 619 200,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>23 232 599,00 €</i>	<i>26 102 599,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>24 230 000,00 €</i>	<i>141 644 398,00 €</i>
	<i>dont contribution à l'EPMP</i>								
XX	Plan France Relance	- €	- €	- €	16 434 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	- €	16 600 000,00 €
	<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>				<i>83 000,00 €</i>	<i>83 000,00 €</i>	<i>83 000,00 €</i>		<i>249 000,00 €</i>
	<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>				<i>264 070,00 €</i>				<i>264 070,00 €</i>
	<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>				<i>4 872 644,00 €</i>				<i>4 872 644,00 €</i>
	<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>				<i>7 876 657,00 €</i>				<i>7 876 657,00 €</i>
	<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>				<i>2 784 142,00 €</i>				<i>2 784 142,00 €</i>
	<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>								
	<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>								
	<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>				<i>553 487,00 €</i>				<i>553 487,00 €</i>
60	Écrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat								
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE		20 092 941,64 €	24 880 000,00 €	23 867 688,59 €	43 036 599,00 €	24 813 000,00 €	24 813 000,00 €	24 730 000,00 €	161 353 229,23 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES		136 474 499,20 €	209 226 100,00 €	207 218 049,31 €	173 657 999,00 €	151 105 123,71 €	145 024 617,52 €	144 247 079,99 €	957 727 368,74 €
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION		23 106 397,00 €	34 821 000,00 €	45 663 101,00 €	32 599 000,00 €	33 998 154,99 €	33 323 961,44 €	34 308 907,67 €	202 999 512,10 €

Tableau 2 : Équilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'Agence de l'eau Artois-Picardie – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 154 571,10 €	2 762 600,00 €	1 584 821,19 €	2 997 000,00 €	2 661 285,82 €	2 204 974,96 €	2 287 974,96 €	13 890 628,03 €
42 Immobilisations	1 174 267,26 €	1 672 500,00 €	1 173 712,35 €	1 485 000,00 €	539 562,30 €	347 300,41 €	347 300,41 €	5 067 142,74 €
43 Personnel	11 306 701,27 €	11 796 500,00 €	11 454 614,35 €	11 600 000,00 €	11 796 228,13 €	11 676 228,13 €	11 566 228,13 €	69 400 000,00 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	14 635 539,63 €	16 231 600,00 €	14 213 147,89 €	16 082 000,00 €	14 997 076,26 €	14 228 503,50 €	14 201 503,50 €	88 357 770,78 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	555 540,82 €	733 000,00 €	816 459,71 €	695 000,00 €	836 000,00 €	693 000,00 €	791 000,00 €	4 387 000,53 €
31 Études générales	513 642,24 €	1 132 590,00 €	843 139,73 €	863 000,00 €	1 009 000,00 €	520 000,00 €	867 000,00 €	4 615 781,97 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	2 042 586,91 €	2 854 000,00 €	2 345 374,59 €	2 401 950,00 €	2 242 000,00 €	3 548 000,00 €	3 013 000,00 €	15 592 911,50 €
33 Action internationale	1 343 966,13 €	1 358 900,00 €	1 339 525,10 €	1 781 500,00 €	1 642 000,00 €	1 218 000,00 €	1 198 000,00 €	8 522 991,23 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	455 747,57 €	1 133 190,00 €	603 113,94 €	1 985 110,00 €	813 000,00 €	538 000,00 €	561 000,00 €	4 955 971,51 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 304 057,77 €	2 365 670,00 €	2 024 302,37 €	2 506 810,00 €	2 476 000,00 €	2 697 000,00 €	2 697 000,00 €	14 705 170,14 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	287 322,97 €	436 450,00 €	297 668,96 €	578 950,00 €	393 000,00 €	599 000,00 €	335 000,00 €	2 490 941,93 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 502 864,41 €	10 013 800,00 €	8 269 584,40 €	10 812 320,00 €	9 411 000,00 €	9 813 000,00 €	9 462 000,00 €	55 270 768,81 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	12 298 977,70 €	11 905 000,00 €	9 381 319,59 €	9 910 000,00 €	11 751 489,14 €	9 894 984,22 €	8 018 442,32 €	61 255 212,97 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	16 394 414,00 €	16 760 000,00 €	18 919 825,04 €	25 505 001,00 €	21 820 013,60 €	18 462 342,40 €	17 461 000,00 €	118 562 596,04 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	694 653,35 €	957 200,00 €	1 365 793,05 €	765 200,00 €	322 000,00 €	554 000,00 €	514 000,00 €	4 215 646,40 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	8 316 944,71 €	8 706 000,00 €	10 896 146,51 €	23 315 000,00 €	10 995 005,80 €	9 094 337,20 €	6 859 000,00 €	69 476 434,22 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	37 704 989,76 €	38 328 200,00 €	40 563 084,19 €	59 495 201,00 €	44 888 508,54 €	38 005 663,82 €	32 852 442,32 €	253 509 889,63 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	6 003 210,41 €	5 544 000,00 €	7 809 818,75 €	8 840 000,00 €	5 113 000,00 €	3 155 000,00 €	1 860 000,00 €	32 781 029,16 €
16 Gestion des eaux pluviales	209 031,86 €	2 184 000,00 €	1 555 192,97 €	3 230 000,00 €	3 561 114,80 €	9 040 000,00 €	11 134 000,00 €	28 729 339,63 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	2 880 806,96 €	11 468 000,00 €	9 121 123,89 €	20 295 000,00 €	10 691 000,00 €	10 584 743,20 €	10 219 000,00 €	63 791 674,05 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	2 067 399,47 €	2 005 000,00 €	1 695 650,83 €	2 540 000,00 €	1 531 000,00 €	846 000,00 €	429 000,00 €	9 109 050,30 €
23 Protection de la ressource en eau	949 196,07 €	1 339 000,00 €	1 033 754,94 €	1 280 000,00 €	1 009 000,00 €	958 000,00 €	883 000,00 €	6 112 951,01 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	19 720 037,39 €	16 515 000,00 €	23 927 040,87 €	22 952 880,00 €	16 981 507,80 €	15 445 005,20 €	9 887 000,00 €	108 913 471,26 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	31 829 682,16 €	39 055 000,00 €	45 142 582,25 €	59 137 880,00 €	38 886 622,60 €	40 028 748,40 €	34 412 000,00 €	249 437 515,41 €
17 Primes de performance épuration	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	16 999 890,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 115,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	18 499 225,00 €	17 000 000,00 €	16 999 890,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	99 499 115,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	473 741,64 €	650 000,00 €	629 365,59 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	3 103 107,23 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	23 232 599,00 €	26 102 599,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	141 644 398,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	19 619 200,00 €	24 230 000,00 €	23 232 599,00 €	26 102 599,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	24 230 000,00 €	141 644 398,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	2 083 000,00 €	8 693 600,00 €	5 823 400,00 €	- €	16 600 000,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	83 000,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	- €	249 000,00 €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	32 000,00 €	139 242,00 €	92 828,00 €	- €	264 070,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	596 000,00 €	2 565 986,40 €	1 710 657,60 €	- €	4 872 644,00 €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	960 000,00 €	4 149 994,20 €	2 766 662,80 €	- €	7 876 657,00 €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	341 000,00 €	1 465 885,20 €	977 256,80 €	- €	2 784 142,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	71 000,00 €	289 492,20 €	192 994,80 €	- €	553 487,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	20 092 941,64 €	24 880 000,00 €	23 861 964,59 €	28 685 599,00 €	33 423 600,00 €	30 553 400,00 €	24 730 000,00 €	161 347 505,23 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	130 265 242,60 €	145 508 600,00 €	149 050 253,32 €	191 213 000,00 €	158 606 807,39 €	147 629 315,72 €	130 657 945,82 €	907 422 564,85 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2020 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^e Programme			Restes à payer	
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020	
										A - 6 ans
	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B									
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	13 800 000,00 €	2 342 430,60 €	1 741 669,52 €	4 084 100,12 €	29,59%	1 702 206,79 €	1 528 170,72 €	3 230 377,51 €	792 226,62 €
42	Immobilisations	4 800 000,00 €	1 312 356,19 €	1 108 742,57 €	2 421 098,76 €	50,44%	933 610,74 €	1 147 169,71 €	2 080 780,45 €	313 037,45 €
43	Personnel	69 400 000,00 €	11 306 701,27 €	11 454 614,35 €	22 761 315,62 €	32,80%	11 305 769,70 €	11 454 614,35 €	22 760 384,05 €	0,00 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	88 000 000,00 €	14 961 488,06 €	14 305 026,44 €	29 266 514,50 €	33,26%	13 941 587,23 €	14 129 954,78 €	28 071 542,01 €	1 105 264,07 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	6 451 612,90 €	571 832,60 €	1 255 728,60 €	1 827 561,20 €	28,33%	65 311,60 €	478 654,53 €	543 966,13 €	1 283 595,07 €
31	Études générales	5 161 290,32 €	1 119 046,01 €	504 600,51 €	1 623 646,52 €	31,46%	219 608,81 €	621 006,41 €	840 615,22 €	783 031,30 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	17 096 774,19 €	2 419 217,50 €	2 265 281,17 €	4 684 498,67 €	27,40%	925 733,26 €	1 950 865,75 €	2 876 599,01 €	1 688 513,35 €
33	Action internationale	8 612 903,23 €	1 489 345,15 €	1 717 580,00 €	3 206 925,15 €	37,23%	441 398,65 €	1 031 028,10 €	1 472 426,75 €	1 734 498,40 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	4 806 451,61 €	596 767,21 €	472 430,12 €	1 069 197,33 €	22,25%	137 040,20 €	495 547,04 €	632 587,24 €	435 574,36 €
48	Dépenses courantes liées aux redevances	14 290 322,60 €	1 554 875,16 €	2 041 933,28 €	3 596 808,44 €	25,17%	1 265 352,67 €	2 010 231,67 €	3 275 584,34 €	320 720,37 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	2 580 645,16 €	210 624,18 €	388 827,32 €	599 451,50 €	23,23%	135 612,97 €	261 991,16 €	397 604,13 €	192 062,15 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	59 000 000,01 €	7 961 707,81 €	8 646 381,00 €	16 608 088,81 €	28,15%	3 190 058,16 €	6 849 324,66 €	10 039 382,82 €	6 437 995,00 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	50 214 849,46 €	4 288 582,00 €	10 364 251,00 €	14 652 833,00 €	29,18%	2 341 546,65 €	394 954,89 €	2 736 501,54 €	11 916 331,46 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	137 385 150,55 €	13 858 260,33 €	40 696 224,00 €	54 554 484,33 €	39,71%	3 460 682,18 €	9 093 150,49 €	12 553 832,67 €	42 000 637,46 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 903 225,80 €	840 022,16 €	743 391,00 €	1 583 413,16 €	40,57%	- €	1 014 656,27 €	1 014 656,27 €	568 756,89 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	71 496 774,19 €	12 147 667,00 €	34 838 841,00 €	46 986 508,00 €	65,72%	516 511,32 €	4 245 008,45 €	4 761 519,77 €	42 224 988,23 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	263 000 000,00 €	31 134 531,49 €	86 642 707,00 €	117 777 238,49 €	44,78%	6 318 740,15 €	14 747 770,10 €	21 066 510,26 €	96 710 728,24 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	26 798 924,74 €	7 337 820,00 €	9 993 447,00 €	17 331 267,00 €	64,67%	2 117 376,49 €	5 293 106,74 €	7 410 483,23 €	9 920 783,77 €
16	Gestion des eaux pluviales	74 623 655,90 €	4 562 690,00 €	4 666 232,00 €	9 228 922,00 €	12,37%	209 031,86 €	1 555 192,97 €	1 764 224,83 €	7 464 697,17 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	75 268 817,19 €	9 138 303,39 €	10 289 538,00 €	19 427 841,39 €	25,81%	381 169,21 €	1 604 034,85 €	1 985 204,06 €	17 442 637,33 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	8 463 440,85 €	201 852,00 €	420 651,00 €	622 503,00 €	7,36%	30 924,50 €	62 065,50 €	92 990,00 €	529 513,00 €
23	Protection de la ressource en eau	6 451 612,89 €	1 418 347,00 €	683 326,00 €	2 101 673,00 €	32,58%	8 648,00 €	487 123,87 €	495 771,87 €	1 605 901,13 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	95 393 548,43 €	21 165 592,81 €	30 703 162,28 €	51 868 755,09 €	54,37%	3 772 496,71 €	14 129 438,97 €	17 901 935,68 €	33 959 854,00 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	287 000 000,00 €	43 824 605,20 €	56 756 356,28 €	100 580 961,48 €	35,05%	6 519 646,77 €	23 130 962,90 €	29 660 609,67 €	70 923 386,40 €
17	Primes de performance épuratoire	99 500 000,00 €	18 499 225,00 €	16 999 890,00 €	35 499 115,00 €	35,68%	18 499 225,00 €	16 999 890,00 €	35 499 115,00 €	- €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	99 500 000,00 €	18 499 225,00 €	16 999 890,00 €	35 499 115,00 €	35,68%	18 499 225,00 €	16 999 890,00 €	35 499 115,00 €	- €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	3 723 741,64 €	473 741,64 €	635 089,59 €	1 108 831,23 €	29,78%	473 741,64 €	629 365,59 €	1 103 107,23 €	5 724,00 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	140 769 200,00 €	19 619 200,00 €	23 232 599,00 €	42 851 799,00 €	30,44%	19 619 200,00 €	23 232 599,00 €	42 851 799,00 €	- €
XX	Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
	XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'interimaires)									
	XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement									
	XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux									
	XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable									
	XX16 - Gestion des eaux pluviales									
	XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau									
	XX23 - Protection de la ressource en eau									
	XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes									
	Hors domaine Hors plafond	144 492 941,64 €	20 092 941,64 €	23 867 688,59 €	43 960 630,23 €	30,42%	20 092 941,64 €	23 861 964,59 €	43 954 906,23 €	5 724,00 €
	Total	940 992 941,65 €	136 474 499,20 €	207 218 049,31 €	343 692 548,51 €	36,52%	68 562 198,95 €	99 719 867,03 €	168 282 065,98 €	175 183 097,71 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^e Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B									
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I.L
Total	203 000 000,00 €	23 106 397,00 €	46 663 101,00 €	68 769 498,00 €	33,88%	4 112 803,93 €	15 699 118,81 €	19 811 922,74 €	48 957 575,26 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de dégrèvements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
 (**) Colonne H : Les retrats d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020	Total des paiements au 31/12/2020	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	446 734 651,60 €	446 719 036,60 €	- €	- €	446 719 036,60 €	15 615,00 €
- Subventions	290 377 523,50 €	290 361 908,50 €			290 361 908,50 €	15 615,00 €
- Avances	156 357 128,10 €	156 357 128,10 €			156 357 128,10 €	- €
9ème PROGRAMME	923 487 511,70 €	918 604 011,51 €	- €	1 513 396,82 €	920 117 408,33 €	3 370 103,37 €
- Subventions	637 519 141,18 €	633 895 289,32 €		682 037,42 €	634 577 326,74 €	2 941 814,44 €
- Avances	285 968 370,52 €	284 708 722,19 €		831 359,40 €	285 540 081,59 €	428 288,93 €
10ème PROGRAMME	1 127 546 329,26 €	878 966 166,08 €	- €	74 087 679,34 €	953 053 845,42 €	174 492 483,84 €
- Subventions	856 059 191,15 €	684 890 354,11 €		48 648 348,87 €	733 538 702,98 €	122 520 488,17 €
- Avances	271 487 138,11 €	194 075 811,97 €		25 439 330,47 €	219 515 142,44 €	51 971 995,67 €
TOTAL Programmes antérieurs	2 497 768 492,56 €	2 244 289 214,19 €	- €	75 601 076,16 €	2 319 890 290,35 €	177 878 202,21 €
- Subventions	1 783 955 855,83 €	1 609 147 551,93 €		49 330 386,29 €	1 658 477 938,22 €	125 477 917,61 €
- Avances	713 812 636,73 €	635 141 662,26 €		26 270 689,87 €	661 412 352,13 €	52 400 284,60 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 145,41 M€ pour l'année 2020 (pour 138,2 M€ prévus au budget rectificatif), soit un taux d'exécution de 102,9 %. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 143,27 M€ (hors écrêtement de redevances de 0,45 M€ reversé au budget général de l'État, en application de l'article 46 de loi de finances pour 2012), soit un total représentant 104 % des prévisions ajustées. Pour mémoire, l'écart au plafond est calculé sur la base des redevances encaissées entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020 (soit 141,4 M€). En application des dispositifs du 2 du III bis de l'article 46 de la loi précitée, le reversement est minoré du prorata des dépassements pour porter à 2 156,62 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences. Cette minoration s'élève pour l'agence à 2,45 M€, du fait de la non atteinte des plafonds d'encaissements de certaines agences, principalement Loire Bretagne et Seine Normandie.

A noter que les redevances encaissées, hors redevance cynégétique d'un montant de 3,26 M€, atteignent 140,01 M€ et sont en baisse par rapport à l'exercice 2019 (142,95 M€). Cette diminution est la conséquence d'un calendrier d'émission plus étendu par rapport à celui de l'année précédente, pour lequel des émissions réalisées fin 2020 seront encaissées en 2021. Toutefois, les recettes de redevances encaissées en 2020 ont été plus fortes qu'attendues, notamment pour les redevances :

- pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte : les assiettes de redevances déclarées en 2020 ont été supérieures aux prévisions établies et la modification des périmètres des distributeurs d'eau et des services d'assainissement publics du bassin suite à la loi NOTRe a eu pour conséquence une facturation accrue des abonnés domestiques en 2019, ces deux facteurs combinés ont généré un dépassement de recettes de près de 4,4 M€ ;
- pour prélèvement sur la ressource en eau : les prélèvements d'eau ont dépassé les prévisions établies pour les usages de l'eau destinés à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation, du fait des conditions météorologiques observées qui ont fait augmenter les prélèvements sur la ressource, et également de la recherche active opérée par l'agence pour identifier les nouveaux prélèvements les recettes attendues ont ainsi été dépassées de plus d'1,2 M€

De plus, les ressources propres, encaissées à hauteur de 2,01 M€ pour 2,04 M€ prévus, soit exécutées à 98,53 %, sont notamment constituées des frais de gestion pour la perception de la redevance pour pollutions diffuses pour l'ensemble des agences de l'eau de 1,43 M€.

A ces recettes budgétaires s'ajoutent les encaissements non budgétaires, à savoir :

- les remboursements d'avances consenties sur les programmes d'intervention (30,7 M€),
- la perception de la redevance pour pollutions diffuses (134,11 M€) pour le compte des autres agences (93,11 M€) et de l'OFB (41 M€), montant global en diminution par rapport à 2019 (157,10 M€) du fait de la baisse des assiettes des redevances,
- les taxes affectées perçues et reversées à l'État à la suite du dépassement du plafond (0,45 M€).

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 149,21 M€. Elles ont globalement été réalisées à 98,4 % des prévisions ajustées en cours d'exercice.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 134,2 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel » de 11,45 M€, elle a été exécutée à hauteur de 97,1 % en AE et en CP. Toutefois, la légère hausse observée de 2019 (11,3 M€) à 2020 s'explique par la mise en œuvre du protocole de rupture conventionnelle dont ont bénéficié cinq agents pour un montant global de 0,28 M€ ainsi que le versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 attribuée aux agents réquisitionnés durant le premier confinement au prorata des journées de présence à hauteur de 0,03 M€. Cet accroissement des crédits de paiement est minoré par la baisse des effectifs qui engendre une diminution du coût de la rémunération.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 71,2 % en AE et de 64,9 % en CP, les dépenses courantes atteignent 2,22 M€. L'écart à la prévision (3,41 M€) et la forte baisse de ces dépenses de 15,59 % par rapport à 2019 (2,63 M€) résultent principalement de la baisse des postes services extérieur et autres charges de gestion courante qui ont été directement affectés par le ralentissement de l'activité des prestations extérieures et formations, lié à la pandémie de la COVID-19.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 72,8 % en AE et 68,1 % en CP, traduit un niveau de CP de 1,17 M€, équivalent à celui de 2019, en-deçà des prévisions (1,72 M€). En effet, les travaux prévus dans le bâtiment du siège de l'agence (remplacement de luminaires, de portes et faux plafonds, travaux de remise à niveau électrique et travaux énergétiques de pose de stores intérieurs et extérieurs) n'ont pas été réalisés en 2020. De plus, aucune consommation d'autorisations d'engagement, ni aucun décaissement n'a été effectué pour les réservations foncières ainsi que pour l'acquisition de véhicules. Une partie des reliquats non consommés ont toutefois été redéployés pour l'acquisition d'ordinateurs portables pour respecter les consignes ministérielles liées au télétravail dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

En complément des dépenses budgétaires supra, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les aides sous forme d'avances versées (41,97 M€),
- le reversement de la redevance pour pollutions diffuses perçue pour le compte des autres agences (131,12 M€),
- l'écrêtement des redevances (0,45 M€),
- les opérations liées aux conventions de mandats pour la lutte contre la pollution d'origine agricole (0,87 M€, différence entre le versement de l'appel de fonds de 5,49 M€ et la reddition des comptes à hauteur de 4,62 M€).

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu des recettes et dépenses budgétaires présentées ci-dessus, l'exercice 2020 dégage un solde budgétaire déficitaire de 3,64 M€, pour 10,24 M€ prévus. Cet écart provient des encaissements supérieurs de 4,14 M€, compte tenu notamment de la fiscalité affectée constituée des redevances encaissées, et des dépenses inférieures de 2,46 M€, liées aux décaissements réels de fonctionnement (1,2 M€ non décaissés) et d'investissement (0,6 M€ non décaissés) en période de crise sanitaire.

L'activité de l'exercice dégage un résultat excédentaire de 10,04 M€, contre une perte attendue de 12,31 M€ en budget rectificatif. Pour les raisons développées précédemment, l'écart s'explique par des charges réelles inférieures à celles estimées en fonctionnement ainsi que des produits de la fiscalité affectée constitués des émissions de redevances supérieures à celles prévues. La capacité d'autofinancement (CAF) atteint ainsi 10,8 M€, contre une insuffisance (IAF) de 11,5 M€ prévue.

Le niveau de fonds de roulement diminue de 0,86 M€ (contre 17,06 M€ prévus) et s'établit ainsi à 126,85 M€, équivalent à 8 mois de dépenses (budgétaires et décaissements sur avances) à fin 2020. Il permet de couvrir en grande partie les restes à payer sur les engagements. En effet, les restes à payer (RAP) sur opérations budgétaires atteignent 300,66 M€ fin 2020, contre 243,17 M€ fin 2019, soit une augmentation de 23,64%. Cette variation de 57,49 M€ s'explique par l'augmentation de 49 M€ des engagements votés lors du conseil d'administration de juin 2020 dans le cadre du plan de reprise de l'agence suite à la pandémie de la COVID-19.

Concernant les interventions, les RAP sur subventions s'élèvent à 295,22 M€, contre 235,30 M€ à fin 2019. Cette hausse de 25,47% résulte du niveau important des consommations d'autorisations d'engagement après approbation du budget rectificatif afin de financer les mesures d'urgence et le plan de reprise dans le cadre du soutien à l'activité économique suite à la crise sanitaire. De plus, les RAP hors subventions sont de 4,11 M€. Aux RAP sur les interventions, s'ajoutent les RAP de l'enveloppe fonctionnement pour 0,85 M€ et ceux de l'enveloppe investissement pour 0,48 M€.

Par ailleurs, les restes à décaisser sur opérations non budgétaires sont de 101,43 M€. Leur progression de 3,88% par rapport à l'exercice précédent est la conséquence du montant important d'avances octroyées au cours de l'exercice 2020, notamment dans le cadre du plan de reprise.

S'agissant des interventions, les RAP sur subventions et les restes à décaisser sur avances atteignent 396,65 M€ fin 2020, répartis entre 220,59 M€ (55,61%) sur des opérations financées au cours du 11^e programme d'intervention (2019-2024), 173,32 M€ (43,70 %) au titre du 10^e programme (2013-2018), et 2,74 M€ (0,69%) relatifs aux dernières opérations financées antérieurement du 10^e programme.

En fin d'exercice 2020, le montant de la trésorerie s'élève à 98,83 M€, soit un prélèvement de 12,72 M€, dû à la hausse des décaissements relatifs aux versements de subventions et d'avances remboursables des dossiers d'intervention. Il est à noter que 3 M€ qui composent le montant de trésorerie concernent des encaissements réalisés au titre de la redevance mutualisée pour pollutions diffuses pour les autres agences de l'eau. De plus, la trésorerie disponible fin 2020 est également impactée par le stock important des opérations que constituent les restes à payer et à décaisser.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence Artois-Picardie.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Artois-Picardie	BI 2020		BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	11 796 500	11 796 500	11 796 500	11 796 500	11 454 614	11 454 614
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>					1 641 542	1 641 542
Fonctionnement	3 338 100	3 412 600	3 338 100	3 412 600	2 376 759	2 214 187
Intervention	143 569 000	128 577 000	192 569 000	134 577 000	192 277 933	134 207 740
<i>dont plan "France Relance"</i>						
Investissement	1 522 500	1 722 500	1 522 500	1 722 500	1 108 743	1 173 712
Total des dépenses AE et CP	160 226 100	145 508 600	209 226 100	151 508 600	207 218 049	149 050 253
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						
Recettes						
Recettes globalisées	143 230 000		141 270 600		145 407 415	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	139 410 000		138 171 400		143 265 984	
Autres financements publics	1 058 000		1 058 000		130 000	
Recettes propres	2 762 000		2 041 200		2 011 431	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	143 230 000		141 270 600		145 407 415	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	2 278 600		10 238 000		3 642 839	

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Artois-Picardie	BI 2020	BR1 2020	CF 2020
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 278 600	10 238 000	3 642 839
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0 31 800 000	0 35 800 000	41 969 809
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	190 751 400	124 220 000	131 569 716
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	2 000 000	2 000 000	260 945
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	226 830 000	172 258 000	177 443 308
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	226 830 000	172 258 000	177 443 308
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	31 926 000	31 926 000	30 670 243
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	190 751 400	124 220 000	134 567 387
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	0	0	-514 881
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	222 677 400	156 146 000	164 722 749
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	4 152 600	16 112 000	12 720 560
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>4 152 600</i>	<i>16 112 000</i>	<i>12 720 560</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	226 830 000	172 258 000	177 443 308

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	109 625	111 609	120 391	94 729	82 451	83 285	90 088	99 933	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	10 208	9 187	10 124	10 272	10 716	18 615	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	3 100	4 026	5 035	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	11 749	11 566	11 746	10 562	10 482	10 359	10 281	10 345	
3- Fonctionnement courant	5 448	17 595	15 350	5 969	21 614	29 906	35 493	36 739		
	dont amortissements et provisions (68)	1 316	1 160	1 485	1 074	1 006	1 299	1 001	1 417	
	TOTAL CHARGES	126 822	140 760	147 487	111 250	114 547	123 550	135 862	147 017	
Produits	1- Redevances	141 210	152 316	150 252	144 974	172 452	163 545	139 304	154 219	
	Redevances pour prélèvement	20 659	20 676	21 146	21 245	16 250	24 473	-	-	
	dont prélèvement collectivités – AEP	16 601	17 321	17 566	17 542	12 890	19 624	-	-	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	314	323	339	373	1 131	1 344	-	-	
	dont prélèvement industries	3 744	3 032	3 242	3 330	2 229	3 505	-	-	
	Industries - Alimentation d'un canal	17	20	20	22	23	-	-	-	
	Industries - Refroidissement industriel	11	7	3	4	10	-	-	-	
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Industries - Autres usages économiques	3 716	3 005	3 218	3 305	2 196	3 505	-	-	
	Redevances pour autres usages	434	406	420	407	400	1	-	-	
	dont obstacle sur cours d'eau	1	1	1	1	1	1	-	-	
	dont protection milieu aquatique	433	405	418	405	398	-	-	-	
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	119 937	130 869	128 541	123 206	155 681	138 247	-	-	
	dont collectivités	99 732	109 302	103 371	107 392	132 681	119 625	-	-	
	Collectivités - Pollution	62 653	70 073	64 121	68 461	83 029	74 937	-	-	
	Collectivités - Collecte	37 079	39 229	39 250	38 931	49 652	44 688	-	-	
	Collectivités - Contrevaieur	-	-	-	-	-	-	-	-	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	8 105	10 957	16 077	8 167	13 154	10 825	-	-	
	Agriculture - Elevage	151	170	197	181	251	213	-	-	
	Agriculture - Pollutions diffuses	7 954	10 787	15 880	7 986	12 903	10 612	-	-	
	dont industries	12 100	10 610	9 092	7 647	9 847	7 797	-	-	
	Industries - Pollution	10 439	9 100	7 529	5 966	6 676	5 505	-	-	
	Industries - Collecte	1 661	1 510	1 564	1 681	3 170	2 292	-	-	
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	-	3 260
	2- Gestion courante	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319	2 440	2 837	
	Autres produits	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319	2 440	2 837	
	dont reprises sur provisions (78)	698	423	135	806	459	118	490	615	
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	15 577	14 790	130	-	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	159 658	169 579	152 717	148 170	174 931	166 863	141 744	157 056		
Résultat	= Produits - charges	32 836	28 819	5 230	36 920	60 384	43 313	5 883	10 039	
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	17 887	14 763	6 446	37 182	60 912	44 465	6 402	10 837	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	50 366	38 072	35 789	38 338	34 853	30 808	35 828	41 970	
	Autres dépenses d'investissement	508	447	821	542	699	1 085	1 207	1 141	
	Remboursement Capital	-	10 000	7 195	7 382	7 606	7 817	10 000	-	
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	50 874	48 519	43 806	46 262	43 158	39 710	47 035	43 111		
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	32 090	37 211	43 068	44 536	39 972	33 921	30 918	31 388	
	Cessions d'immobilisations 775	4	4	3	27	42	30	3	30	
	Autres ressources en capital	33	22	48	-	-	13 283	-	-	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	50 014	52 000	49 566	81 745	100 926	65 133	37 323	42 256		
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 860	3 481	5 760	35 484	57 768	25 423	- 9 712	- 855	

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence

Gouvernance, planification, international

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE, dont 13 ont au 31/12/2020 été présentés en comité de bassin en vue de leur mise en œuvre, au cours de 2020 ou des années précédentes. C'est par ailleurs le seul des sept bassins hydrographiques français à être entièrement couvert par une démarche de SAGE.

Le bassin est intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a organisé de septembre à novembre 2020 une série de réunions à destination des commissions locales de l'eau élargies des 15 SAGE du bassin, soit entre 30 et 100 personnes par SAGE (élus locaux, représentants de l'État, syndicats de eaux, associations, représentants des syndicats agricoles, etc.). Bien qu'à fin 2020, deux réunions n'avaient pu se tenir du fait de la situation sanitaire, la « tournée des SAGE » avait déjà mobilisée près de 700 participants.

Au travers de la présentation des fiches masses d'eau (97 au total pour le bassin), un diagnostic a pu être effectué pour chaque territoire avec la présentation des actions déjà accomplies et celles qui restent à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'amélioration. Différentes thématiques ont ainsi été abordées telles que la

gestion quantitative de la ressource, la gestion des eaux pluviales, l'érosion des sols, ou encore la disparition des zones humides, le tout dans un esprit de concertation, accordant une part importante aux échanges et aux débats.

Ces réunions ont ainsi été l'occasion d'une part de partager sur les enjeux et les objectifs de la gestion de l'eau pour la période 2022-2027, celle du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), actuellement en cours d'élaboration, et d'autre part de préparer la consultation du public à venir pour 2021.

Connaissance (milieux, pressions)

Les travaux sur la connaissance contribuent à affiner l'état de connaissances de l'état des masses d'eau de surface.

Il ressort des données environnementales 2019 publiées par l'agence que 12 stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique sur les 67 du bassin (18% des stations).

Concernant les eaux de surface, plus de 1 000 000 de résultats d'analyses ont été bancarisés. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du programme de mesures et donc d'améliorer l'efficacité des aides.

Sur la thématique des substances prioritaires, l'agence a réalisé le suivi nécessaire pour évaluer l'état chimique à la fois sur les supports eau et gammars (crevette d'eau douce) avec trois campagnes de bioaccumulation des substances.

Concernant les eaux souterraines, près de 600 000 résultats d'analyses ont été bancarisés sur les 180 points de mesures que suit l'agence.

Le volume annuel prélevé est de 769 Mm³ (812 Mm³ en 2019), les principaux usages étant l'alimentation en eau potable pour 308 Mm³ (40% des volumes prélevés) (324 Mm³ en 2019), l'alimentation d'un canal pour 263 Mm³ (34%) (276 Mm³ en 2019) et les autres usages économiques pour 127 Mm³ (16%) (158 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- **L'adaptation au changement climatique**

L'agence a consacré 34,8% de ses aides en 2020 pour lutter contre les conséquences du changement climatique, dépassant l'objectif initial de 28%.

Au-delà des aides accordées pour la protection de la ressource et des milieux qui contribuent à l'adaptation au changement climatique, les appels à projets en lien avec le changement climatique lancés en 2019 (« initiatives innovantes pour la gestion de l'eau ») se sont poursuivis en 2020 (« Économies d'eau et valorisation des eaux non conventionnelles »). Ce dernier vise à promouvoir les actions nouvelles et à accélérer l'innovation sur la gestion de la ressource eau pour les différentes utilisations en agriculture, industrie ou par les collectivités.

L'agence s'investit également au niveau national en poursuivant sa participation aux travaux du groupe technique piloté par le ministère de la transition écologique et solidaire. Elle suit également le Plan national d'adaptation au changement climatique ainsi que le projet Reexplore 2070 qui a pour objectifs de mettre à jour les prévisions climatiques à la lumière des derniers retours du GIECC et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs via de nouveaux indicateurs.

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

En 2020, l'agence a contribué à la restauration de plus de 74 km de cours d'eau, sur les 8 000 km de cours d'eau du bassin, en agissant sur la mise en défense des berges, en réalisant des aménagements favorables aux habitats piscicoles ou encore en luttant contre les espèces invasives. Elle a largement dépassé sa prévision initiale de 10 km de cours d'eau restaurés. Par ailleurs, elle a également agi sur la restauration de la continuité écologique en rendant franchissable 46 ouvrages au total, dont 35 ouvrages placés en liste 2 (sur les 20 envisagés initialement).

Ainsi, depuis 2019, 128,15 km de cours d'eau ont été restaurés (soit 170% de l'objectif global du programme) et 51 ouvrages rendus franchissables (soit 34% de l'objectif global du programme).

Elle assure la maîtrise d'ouvrage directe de certains projets de restauration de la continuité écologique. En 2020, elle a endossé ce rôle pour l'effacement de deux seuils sur des affluents de la Canche (La Course et La Créquoise) et pour l'installation d'une passe à poisson au droit de l'usine Saint-Michel sur le fleuve Somme.

L'agence intervient aussi pour la préservation des milieux naturels humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement. Ainsi, elle a participé financièrement à la réalisation d'études, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides, de travaux d'aménagement en vue de l'accueil et de la sensibilisation du public ou encore pour l'acquisition de sites. Au total, 11 498 ha de zones humides ont bénéficié en 2020 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif initial de 4 550 ha.

- **Réduction des pollutions domestiques**

L'agence contribue aux actions des collectivités territoriales et des industriels, notamment en les soutenant techniquement et financièrement dans la création et l'amélioration de branchements sur le réseau d'assainissement, de stations d'épuration, des équipements de traitement et le stockage des boues ou encore dans le déraccordement de surfaces imperméabilisées. En 2020, près de 96 ha ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public d'assainissement, dont 33,2 ha au titre des collectivités et 62,3 ha au titre des industriels.

L'agence tente également de sensibiliser les acteurs des territoires à la gestion intégrée des eaux pluviales. En 2020, elle a contribué avec ses différents partenaires à la tenue de trois manifestations sur cette thématique : une matinée de sensibilisation et d'information coorganisée le 5 mars 2020 avec la direction aménagement de la Région Hauts-de-France ; une conférence sur la gestion intégrée des eaux pluviales à Lambres-lez-Douai mise en œuvre le 13 octobre 2020 par l'association Nord Nature Chico Mendes ; et une conférence sur le thème « les eaux pluviales : un véritable atout pour le cadre de vie », qui s'est déroulée le 24 novembre 2020 en visioconférence.

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

L'agence accompagne les territoires les plus fragiles en octroyant des aides complémentaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement aux communes situées en zones de revitalisation rurale. Sur le bassin Artois-Picardie, 1 146 communes sont éligibles à ces aides. L'agence a engagé près de 40 M€ pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de ces collectivités et signé 80 contrats de progrès, à destination des collectivités de taille moyenne en 2020.

A titre d'exemple, la Communauté de communes de Terre-de-Picardie a bénéficié d'une aide de l'agence pour la réhabilitation de son réseau d'assainissement. La commune de Rosières-en-Santerre, classée en zone de revitalisation rurale, a bénéficié, en plus de 0,448 M€ de participations financières par l'agence, d'une subvention complémentaire de 15% du montant finançables des travaux, soit dans ce cas 0,134 M€.

- **Réduction des pollutions industrielles**

L'agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires. Ainsi, en 2020, elle a engagé près de 20 M€ essentiellement sur des opérations de mise en place de prétraitement des effluents, de gestion des eaux pluviales, d'amélioration des traitements biologiques et d'économies d'eau.

A titre d'exemple, une brasserie située dans les Flandres a bénéficié d'une aide de l'agence à hauteur de 1,485 M€ pour l'amélioration de son dispositif d'assainissement. Une fois mise en service, cette nouvelle installation de traitement biologique permettra de réduire les rejets de polluants classiques (matières en suspension, matières oxydables, azote et phosphore).

- **Réduction des pollutions agricoles**

L'agence a engagé 2,3 M€ pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique, de paiements pour services environnementaux et de mesures agro-environnementales et climatiques en 2020. La cible de 4 M€ n'a pas été atteinte du fait d'un retard pris dans l'engagement des paiements pour services environnementaux. 2,6 M€ ont été engagés en plus en faveur d'aides collectives à l'agriculture biologique.

L'accompagnement de la création d'une filière de sucre bio permet d'illustrer par un cas concret l'engagement de l'agence de l'eau en faveur du développement de l'agriculture biologique. Afin de contribuer au

développement d'une filière française de sucre de betterave bio, et par cet intermédiaire à la réduction des consommations de produits phytopharmaceutiques, l'agence a décidé de subventionner à hauteur de 0,69 M€ une étude visant à assurer le suivi d'un ou deux agriculteurs dans une expérimentation de conversion bio, mettre au point un modèle économique et logistique fiable, rechercher les process les plus performants, analyser la performance commerciale, coordonner les différents acteurs, mettre en place une gouvernance partagée et créer une association destinée à évoluer en coopérative.

Par ailleurs, l'agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquels la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte. L'agence a apporté un financement à 60 captages en 2020 (atteignant la cible de 60 fixée initialement), identifiés comme prioritaires dans le SDAGE.

• **Gestion quantitative**

Le bassin Artois-Picardie connaît désormais ponctuellement des tensions en matière de disponibilité de la ressource en eau, ce qui a nécessité la mise en place d'arrêtés sécheresses ces dernières années afin de limiter les consommations. Dans ce contexte, l'agence promeut une gestion quantitative durable et économe en finançant l'installation de bassin de réemploi d'eaux pluviales ou de remplacement de canalisation vétustes. En 2020, 0,76 million de m³ d'eau a été économisé ou substitué au travers de projets qu'elle a aidés, soit près de 2,5 millions de m³ d'eau économisés depuis le lancement du 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Elle agit également pour garantir une alimentation continue et sécurisée en eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants du bassin et souhaite donc accompagner des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Une étude bassin est en cours et les premiers PTGE devraient voir le jour à partir de 2021.

Redevances

Le montant total de redevances encaissées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie atteint 143,3 M€ en 2020, en forte baisse de -10,9% (-17,4 M€) par rapport à l'année 2019. En premier lieu, il convient de souligner le reversement conséquent (19,5 M€) opéré en 2019 par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, sur la base du total des redevances encaissées, au bénéfice du budget général de l'État. L'écurement constaté au titre de l'année 2020 s'avère bien moindre (449,5 K€).

La diminution constatée résulte principalement d'une baisse prononcée du rendement de la redevance pour pollutions diffuses en 2020 (9,1 M€ contre 25,5 M€ en 2019) ainsi que, dans une moindre mesure, du produit des redevances pour pollution et collecte domestique (-2,27 M€).

Les redevances pour pollution et collecte industrielle connaissent, quant à elles, une quasi-stabilité (-400 K€). En outre, les recettes des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau connaissent une baisse modérée entre 2019 et 2020 (-2,5 M€) à l'instar des redevances pour autres usages de la ressource en eau (-288 K€).

Enfin, l'année 2020 représente le premier exercice budgétaire pour lequel les redevances cynégétiques sont perçues par les agences de l'eau, entraînant sur le bassin Artois-Picardie un surcroît de recettes sous plafond de +3,26 M€.

Par ailleurs, le recours à la télé-déclaration demeure très élevé sur le bassin Artois-Picardie (93,44% en 2020), supérieur aux valeurs-cibles définies dans le contrat d'objectif et de performance (92,6%).

S'agissant des contrôles fiscaux, ils ont porté en 2020 sur 13,66% du montant total des redevances perçues et 13,33% du total des redevables et ont ainsi rempli, en dépit du contexte sanitaire, les exigences mentionnées dans le contrat d'objectif et de performance de l'agence de l'eau.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son schéma de réorganisation de l'agence, qui a été initié en 2019 dans la perspective d'atteindre une organisation cible en 2022. Ce schéma, outre les simplifications et rationalisations des processus de travail, comprend une importante démarche d'accompagnement au changement.

L'agence de l'eau a presque atteint le plafond d'emploi qui lui a été attribué pour 2020 avec une exécution à 143,4 emplois temps-plein travaillés (ETPT) pour un objectif de 144,1.

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. C'est en effet un territoire à l'empreinte rurale marquée avec une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. En revanche, sa densité de population est faible (13 millions d'habitants, soit moins de 83 hab/km²).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 211 millions de m³.

L'évaluation 2017 de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne fait apparaître qu'environ 24 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 40 % en état moyen. Si la situation est stable dans le temps, elle est très différenciée selon les territoires.

24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen

C'est principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne que l'on trouve les secteurs en bon ou très bon état. Inversement la région médiane, avec une population parfois dense, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles, présente un état nettement dégradé. Avec les mêmes caractéristiques, la situation est critique en Loire-aval et côtiers vendéens. Elle est également critique sur l'axe Loire entre Saint-Étienne et Nevers.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 61% des cours d'eau en bon état écologique, et 75% des masses d'eau souterraines en bon état chimique (100% en bon état quantitatif). A côté de la lutte contre les macro-polluants, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sont identifiées par le SDAGE 2016-2021 comme les principaux leviers pour atteindre les objectifs.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,78 Md€, dont 2% pour la réduction des pollutions agricoles, et 34% pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 32% pour l'assainissement, 7% pour l'amélioration de la gestion quantitative, 3 % pour la réduction des pollutions industrielles, 2% pour la connaissance.

Le comité de bassin s'appuie sur cinq commissions permanentes, six commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse) et une commission milieux naturels. Quant au conseil d'administration il s'appuie sur quatre commissions.

Le 26 avril 2018, le comité de bassin a adopté le plan d'adaptation au changement climatique. L'objectif de ce plan est d'inviter à l'action, sans être un document réglementaire qui s'imposerait aux acteurs du bassin. Il recense les « leviers d'adaptation », qui sont autant d'actions qu'il est possible de mettre en place dès maintenant. Certaines actions sont d'ailleurs déjà déployées dans le bassin, car elles ont des bénéfices multiples dont l'adaptation au changement climatique.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans. L'agence a cinq délégations régionales : Centre-Loire située à Orléans sur le même site que le siège, Allier-Loire amont à Clermont-Ferrand, Maine Loire Océan à Nantes et au Mans, Poitou-Limousin à Saint-Benoît (Poitiers) et Armorique à Ploufragan (Saint-Brieuc).

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION a FIN 2020

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Le niveau des engagements en matière d'interventions en 2020 s'élève à 309,7 M€, pour 322,4 M€ en 2019, et 348,6 M€ des prévisions ajustées en cours d'année. La consommation des autorisations d'engagement, notamment en matière d'aides attribuées, est naturellement liée au ralentissement de l'activité économique en raison de la situation sanitaire et au report des élections municipales initialement prévues au printemps, qui a retardé la prise de décision des exécutifs locaux.

En effet, en intégrant les engagements nets des années 2019 (tenant compte des annulations et

dégagements de l'année) et 2020, le niveau de réalisation du 11^e programme d'intervention est de 29,6 % fin 2020, en deçà de la cible théorique de 33%. Si cette situation découle en partie de la crise sanitaire, la mise en place d'un plan de reprise pour relancer l'activité, matérialisé par le lancement de quatre appels à projets et d'un appel à contributions pour un montant de 80 M€, décidé par le conseil d'administration de juillet 2020, a contribué à maintenir un bon niveau de programmation des aides en permettant de se rapprocher du niveau d'engagement de l'an passé. Ainsi, le taux d'engagement des interventions de 88,8 % apparaît très satisfaisant dans le contexte perturbé de cette année 2020.

Ainsi, les interventions d'un total de 259,6 M€ en 2020, (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité à hauteur de 50,1 M€), se répartissent de la manière suivante :

- 34,9 M€ pour le domaine 1 « Connaissance, planification, gouvernance », soit un total de 70,3 M€ fin 2020 représentant 29,1 % du programme sur 6 ans ;
- 75,8 M€ pour le domaine 2 « Mesures générales de gestion de l'eau », soit un montant de 186,8 M€ sur deux ans et 30,5 % des prévisions 2019-2024 ;
- 148,8 M€ pour le domaine 3 « Mesures territoriales de gestion de l'eau », soit un niveau de 282,5 M€ pour les deux premières années du programme et 29,2 % des prévisions sur 6 ans.

S'agissant des mesures générales de gestion, les éléments significatifs de l'année portent sur les opérations de lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec et d'eau potable :

- la consommation de la ligne 11 relative aux installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées par temps sec affiche seulement 65% en raison du report en 2021 des engagements des projets de reconstruction des stations d'épuration de Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme) et du Puy-en-Velay (Haute-Loire), initialement attendus en 2020. Ces projets représentent une somme de l'ordre de 29 M€. Les travaux d'amélioration des systèmes d'épuration atteignent pour près de 60% les systèmes prioritaires définis comme tels dans le 11^e programme du fait de leur impact sur les masses d'eau ou sur les usages sensibles ;
- en revanche, la ligne 12 relative aux réseaux des eaux usées domestiques et assimilées par temps sec est consommée en quasi-totalité, conséquence de l'adaptation de programme qui a permis le transfert d'une partie de la dotation sur la ligne 16 pour pouvoir lancer l'appel à projets du plan de reprise relatif à l'assainissement. Cette ligne a également bénéficié d'une dotation complémentaire par le biais d'un transfert depuis la ligne 11 ;
- comme la ligne 12, la ligne 25 relative à l'amélioration de la qualité du service d'eau potable est exécutée en totalité consécutivement à la forte réactivité des maîtres d'ouvrage qui se sont saisis des possibilités offertes avec l'appel à projet « eau potable » lancé dans le cadre du plan de reprise. Les porteurs de projets en zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été particulièrement réactifs notamment sur les territoires concernés par la sécheresse de l'été 2019. Cette ligne a bénéficié également d'un transfert de dotation depuis la ligne 11.

Concernant les mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité, l'année 2020 a été marquée par :

- les engagements des aides pour la lutte contre les pollutions issues des activités économiques hors agriculture (LP13) sont restés en retrait dans la continuité de la première année du programme avec seulement 6,8 M€, du fait de plusieurs facteurs, dont le contexte économique, l'encadrement européen des aides publiques ou l'efficacité environnementale attendue des projets vis à vis du milieu récepteur renforcée au 11^e programme. Néanmoins l'appel à projets du plan de reprise, accompagné d'un plan de communication important mis en place au cours du dernier trimestre de l'année, a bénéficié d'un retour très positif et devrait se traduire dans une amélioration du niveau d'engagement.
- en matière de gestion des eaux pluviales, le niveau des aides engagées s'est avéré très dynamique (24,4 M€), et porté en partie par l'appel à projets « assainissement ». Comme pour les lignes 11 et 12, les systèmes prioritaires représentent une forte proportion des engagements avec 70 % des dossiers. A noter par exemple le projet de réhabilitation et de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées de la commune de Felletin (Creuse) d'un montant d'aide de 2,14 M€ ;
- d'un total de 37,1 M€, les engagements relatifs à la lutte contre les pollutions d'origine agricole sont constitués des aides directes agricoles (campagne 2020 SIGC concernant les MAEC et la conversion à l'agriculture biologique et H-SIGC agro-investissements) et le plan Écophyto à hauteur de 22,5 M€. L'instruction des dossiers portant sur la coordination agricole et l'accompagnement des agriculteurs dans les contrats territoriaux s'est poursuivie sur toute l'année pour contribuer à initier des actions permettant de mobiliser les agriculteurs ;

- les actions relatives à la gestion patrimoniale et aux économies d'eau présentent un niveau d'aides élevé (35,2 M€), en raison notamment de l'inscription d'un volet « lutte contre les fuites » dans l'appel à projets « eau potable ». Destiné à relancer l'activité, cet AAP a permis l'octroi de près de 9 M€ d'aides. À souligner également le financement des travaux de création de 6 réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise Mignon (Deux-Sèvres) pour un montant de 9,2 M€. De plus, un nombre important de projets de dépollution (dans le cadre du recyclage des eaux des processus de production) affectés sur la thématique « économies d'eau » et non sur la LP13, se traduisent par des engagements montrant leur très fort dynamisme, allant au-delà des prévisions initiales envisagées ;

- enfin, le niveau soutenu des engagements relatif à la gestion des milieux traduit la volonté des maîtres d'ouvrage de réaliser des travaux de restauration des milieux naturels, action constituant une des modalités prioritaires pour atteindre le bon état des eaux. Ces aides portent principalement sur le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des milieux aquatiques et humides et l'accompagnement de l'animation dans le cadre des démarches territoriales. Elles sont confortées par un appel à projets relatif à la continuité écologique très dynamique en 2020. En outre, ont été financés plusieurs projets découlant des appels à projets ou initiatives décidés fin 2019 relatifs à la biodiversité en faveur des Plans Nationaux d'Action, la biodiversité marine ou l'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE).

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements en matière d'interventions, constitués des versements liés aux engagements du 11^e programme et des programmes antérieurs, s'élèvent à 295,77 M€ (soit 283,71 M€ de subventions et 12,06 M€ de dépenses liées aux missions) en 2020 (hors contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, OFB et EPMP, de 50,2 M€), soit un niveau soutenu équivalent à celui de 2019, à hauteur de 95 % des prévisions rectifiées. Ils sont répartis par domaine comme suit :

- 32,3 M€ (pour 32,1 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 125,8 M€ (pour 120,4 M€ prévus) dans le domaine 2, dont 1,6 M€ pour solde de la LP « divers pollution »,
- 137,6 M€ (pour 160,4 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 40,1 M€ (pour 30,5 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 50,2 M€ pour les contributions à l'OFB et l'EPMP, comptabilisées dans les interventions.

Les crédits de paiement réalisés en 2020 s'expliquent comme suit :

- Les paiements relatifs aux études et travaux d'assainissement des eaux usées par temps sec et de gestion des eaux pluviales (LP 11, 12 et 16) représentent 115 M€, soit 39 % des paiements réalisés en 2020. Le taux d'exécution des paiements des lignes 11 et 12 est supérieur de 11 points au taux moyen de réalisation des versements d'aides, conséquence du dynamisme du programme précédent. Toutefois, celui relatif à la gestion des eaux pluviales n'atteint que 49 %. Au total pour ces trois lignes, le taux d'exécution est de 102 %. Ce niveau de paiement est en retrait de 8 points par rapport à l'année 2019 en raison de la crise sanitaire impactant l'exécution des travaux ;

- S'agissant de la lutte contre les pollutions industrielles, le niveau de CP de 9,8 M€ (14,6 M€ en 2019) est en net retrait par rapport au compte financier 2019, dans la continuité du constat de la baisse des engagements. Leur taux d'exécution atteint cependant 102 %, soit sept points au-dessus de la prévision budgétaire ajustée.

- les dépenses en faveur de la lutte contre les pollutions agricoles sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente (plus 24 M€). En effet, l'agence de services et de paiements (ASP) a produit les justificatifs des versements d'avance de trésorerie à hauteur de 41,24 M€, au titre des aides attribuées via le système de gestion et de contrôle (SIGC), relatives aux Mesures Agroenvironnementales et climatiques et Bio, qui ont permis la consommation de crédits de paiement ;

- Comme en 2019, les paiements d'aides octroyées pour la gestion des milieux demeurent très dynamiques en raison du fort niveau des engagements depuis la seconde moitié du 10^e programme ;

- Concernant l'alimentation en eau potable, les paiements effectués en 2020 sont en diminution par rapport à ceux de 2019 avec un montant de 12,9 M€. Leur taux d'exécution, inférieur aux prévisions établies lors de l'élaboration du budget, traduit l'impact de la crise sanitaire sur la réalisation des travaux

- Enfin, les crédits de paiement liés aux missions sont proches de ceux constatés en 2019. À noter que pour les dépenses non maîtrisables liées à la rémunération des distributeurs d'eau et aux frais de gestion des redevances), les versements sont à la même hauteur que les engagements.

Globalement, la répartition des CP reste identique à celle observée en autorisations d'engagement.

Pour mémoire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne verse pas de primes à la performance épuratoire. Il convient également de préciser que la maquette financière du 11^e programme de l'agence ne prévoit pas de dotation sous forme d'avances remboursables à l'exception d'1 M€ par an à titre conservatoire en vue d'éventuelles attributions d'aides d'urgence (remboursables en un an). Seules des avances octroyées au cours du 10^e programme ont fait l'objet de décaissements non budgétaires en 2020 à hauteur de 2,8 M€ (pour 12,3 M€ en 2019).

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du 11^e programme d'intervention – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		AE							
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 907 822,35 €	3 969 210,00 €	2 960 200,30 €	3 884 100,00 €	5 047 877,35 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	22 200 000,00 €
42	Immobilisations	1 870 700,55 €	2 665 600,00 €	1 910 826,29 €	2 351 900,00 €	5 466 573,16 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	17 400 000,00 €
43	Personnel	22 774 721,85 €	23 125 000,00 €	22 907 451,33 €	23 148 000,00 €	22 469 826,82 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	136 300 000,00 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	27 553 244,75 €	29 759 810,00 €	27 778 477,92 €	29 384 000,00 €	32 984 277,33 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	176 900 000,00 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	14 083 741,26 €	14 200 000,00 €	12 452 037,30 €	14 200 000,00 €	14 783 000,00 €	14 783 000,00 €	14 781 962,70 €	85 083 741,26 €
31	Études générales	1 657 898,51 €	3 000 000,00 €	2 255 244,22 €	3 000 000,00 €	3 248 000,00 €	3 248 000,00 €	3 248 755,78 €	16 657 898,51 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	10 099 544,65 €	11 900 000,00 €	10 956 725,72 €	11 900 000,00 €	15 388 428,83 €	12 214 000,00 €	12 215 274,28 €	72 773 973,48 €
33	Action internationale	3 096 866,21 €	3 100 000,00 €	3 084 808,50 €	3 100 000,00 €	3 105 000,00 €	3 105 000,00 €	3 105 191,50 €	18 596 866,21 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 762 190,90 €	2 800 000,00 €	1 854 401,37 €	2 800 000,00 €	3 115 000,00 €	3 115 000,00 €	3 115 598,63 €	15 762 190,90 €
48	Dépenses courantes liées aux redevances	4 537 718,13 €	4 900 000,00 €	3 981 339,06 €	4 900 000,00 €	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	5 201 961,84 €	29 021 019,03 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	120 865,16 €	300 000,00 €	316 699,10 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 637 564,26 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	35 358 824,82 €	40 200 000,00 €	34 901 255,27 €	40 200 000,00 €	45 139 428,83 €	41 965 000,00 €	41 968 744,73 €	239 533 253,65 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	66 345 287,34 €	51 200 000,00 €	28 402 619,36 €	40 000 000,00 €	53 598 000,00 €	52 598 000,00 €	51 601 380,64 €	292 545 287,34 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	31 245 940,45 €	23 300 000,00 €	24 346 610,90 €	23 300 000,00 €	41 951 000,00 €	42 951 000,00 €	43 951 389,10 €	207 745 940,45 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 127 616,21 €	3 300 000,00 €	3 277 822,41 €	3 300 000,00 €	3 307 400,00 €	3 307 400,00 €	3 307 377,59 €	19 627 616,21 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	10 226 034,99 €	13 100 000,00 €	19 787 635,61 €	14 100 000,00 €	8 371 000,00 €	8 371 000,00 €	8 370 364,39 €	69 226 034,99 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	110 944 878,99 €	90 900 000,00 €	75 814 688,28 €	80 700 000,00 €	107 227 400,00 €	107 227 400,00 €	107 230 511,72 €	589 144 878,99 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 358 462,59 €	11 400 000,00 €	6 801 344,09 €	21 400 000,00 €	22 932 000,00 €	22 932 000,00 €	22 934 655,91 €	104 358 462,59 €
16	Gestion des eaux pluviales	27 836 863,66 €	31 350 000,00 €	24 355 971,51 €	31 350 000,00 €	18 780 000,00 €	18 780 000,00 €	18 784 028,49 €	139 886 863,66 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	37 320 184,78 €	39 300 000,00 €	37 054 268,36 €	40 100 000,00 €	53 250 000,00 €	53 250 000,00 €	53 245 731,64 €	274 220 184,78 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	12 924 382,52 €	33 250 000,00 €	35 156 909,68 €	22 850 000,00 €	22 017 000,00 €	22 017 000,00 €	22 009 090,32 €	136 974 382,52 €
23	Protection de la ressource en eau	2 803 839,46 €	4 000 000,00 €	4 653 552,91 €	4 000 000,00 €	2 782 500,00 €	2 782 500,00 €	2 781 447,09 €	19 803 839,46 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	45 378 134,35 €	48 000 000,00 €	40 825 885,26 €	73 000 000,00 €	52 790 000,00 €	52 790 000,00 €	52 794 114,74 €	317 578 134,35 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	133 621 867,36 €	167 300 000,00 €	148 847 931,81 €	192 700 000,00 €	172 551 500,00 €	172 551 500,00 €	172 549 068,19 €	992 821 867,36 €
17	Primes de performance épuratoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €							
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND		307 478 815,92 €	328 159 810,00 €	287 342 353,28 €	342 984 000,00 €	357 902 606,16 €	350 843 900,00 €	350 848 324,64 €	1 997 400 000,00 €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	948 890,88 €	2 100 000,00 €	4 188 469,49 €	2 000 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	13 437 360,37 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	42 471 832,00 €	42 448 760,00 €	50 165 751,00 €	50 166 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	273 003 583,00 €
	<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	<i>41 648 756,00 €</i>	<i>41 648 760,00 €</i>	<i>49 319 489,00 €</i>	<i>49 366 000,00 €</i>	<i>42 600 000,00 €</i>	<i>42 600 000,00 €</i>	<i>42 600 000,00 €</i>	<i>268 134 245,00 €</i>
	<i>dont contribution à l'EPMP</i>	<i>823 076,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>846 262,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>	<i>4 869 338,00 €</i>
XX	Plan France Relance	- €	- €	- €	43 700 000,00 €	- €	- €	- €	43 700 000,00 €
	<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	<i>- €</i>							
	<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>2 000 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>2 000 000,00 €</i>
	<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	<i>- €</i>							
	<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	<i>- €</i>							
	<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>20 000 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>20 000 000,00 €</i>
	<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>20 000 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>20 000 000,00 €</i>
	<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	<i>- €</i>							
	<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>1 700 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>1 700 000,00 €</i>
60	Écrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE		43 420 722,88 €	44 548 760,00 €	54 354 220,49 €	95 866 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	330 140 943,37 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES		350 899 538,80 €	372 708 570,00 €	341 696 573,77 €	438 850 000,00 €	403 402 606,16 €	396 343 900,00 €	396 348 324,64 €	2 327 540 943,37 €
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		Avances							
		Remboursables							
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION		0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	6 000 000,00 €

Tableau 2 : Équilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 066 317,74 €	3 751 520,00 €	3 123 628,54 €	3 987 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	21 276 946,28 €
42 Immobilisations	1 801 461,45 €	2 692 800,00 €	2 052 562,00 €	2 842 400,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	15 396 423,45 €
43 Personnel	22 774 721,85 €	23 125 000,00 €	22 907 451,33 €	23 148 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	22 500 000,00 €	136 330 173,18 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	27 642 501,04 €	29 569 320,00 €	28 083 641,87 €	29 977 400,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	29 100 000,00 €	173 003 542,91 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	12 494 405,32 €	8 390 000,00 €	11 563 396,60 €	9 396 000,00 €	11 560 000,00 €	12 075 000,00 €	11 501 000,00 €	68 589 801,92 €
31 Études générales	970 451,35 €	2 105 000,00 €	1 764 534,24 €	2 832 000,00 €	2 020 000,00 €	1 940 000,00 €	1 914 000,00 €	11 440 985,59 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	11 200 157,07 €	9 842 000,00 €	9 832 785,80 €	10 296 600,00 €	12 780 000,00 €	12 675 000,00 €	12 985 000,00 €	69 769 542,87 €
33 Action internationale	2 196 367,07 €	4 345 000,00 €	3 228 574,61 €	2 276 500,00 €	3 050 000,00 €	2 980 000,00 €	3 090 000,00 €	16 821 441,68 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 954 077,85 €	2 271 200,00 €	1 942 468,92 €	2 460 000,00 €	2 680 000,00 €	2 660 000,00 €	2 787 000,00 €	14 483 546,77 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 183 677,34 €	4 899 000,00 €	3 804 523,49 €	5 189 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €	27 877 200,83 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	178 277,17 €	227 200,00 €	208 574,10 €	185 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 471 851,27 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	33 177 413,17 €	32 079 400,00 €	32 344 857,76 €	32 635 100,00 €	37 290 000,00 €	37 530 000,00 €	37 477 000,00 €	210 454 370,93 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	58 742 679,91 €	58 970 000,00 €	56 848 658,89 €	65 568 000,00 €	54 854 260,00 €	53 630 000,00 €	49 800 000,00 €	339 443 598,80 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	57 873 257,19 €	42 158 000,00 €	52 706 020,88 €	44 140 000,00 €	40 314 790,00 €	42 000 000,00 €	43 400 000,00 €	280 434 068,07 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 509 978,04 €	1 930 000,00 €	3 101 082,99 €	3 200 000,00 €	3 240 000,00 €	3 167 300,00 €	3 288 000,00 €	19 506 361,03 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	14 425 521,48 €	17 250 000,00 €	12 864 073,49 €	20 224 000,00 €	9 703 950,00 €	10 245 000,00 €	9 707 000,00 €	77 169 544,97 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	134 551 436,62 €	120 308 000,00 €	125 519 836,25 €	133 132 000,00 €	108 113 000,00 €	109 042 300,00 €	106 195 000,00 €	716 553 572,87 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	14 603 022,97 €	11 510 000,00 €	9 796 267,20 €	11 248 000,00 €	18 900 000,00 €	19 050 000,00 €	19 310 000,00 €	92 907 290,17 €
16 Gestion des eaux pluviales	1 880 927,43 €	9 560 000,00 €	5 618 732,63 €	21 562 000,00 €	19 100 000,00 €	19 750 000,00 €	19 600 000,00 €	87 511 660,06 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	36 612 174,43 €	81 890 102,00 €	60 737 608,90 €	54 398 000,00 €	47 190 000,00 €	49 376 000,00 €	49 270 000,00 €	297 583 783,33 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	26 519 314,26 €	22 170 000,00 €	18 177 838,74 €	21 850 000,00 €	30 300 000,00 €	26 800 000,00 €	26 400 000,00 €	150 047 153,00 €
23 Protection de la ressource en eau	4 384 714,79 €	4 760 000,00 €	3 225 451,32 €	4 116 000,00 €	4 290 000,00 €	3 949 000,00 €	3 487 000,00 €	23 452 166,11 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	42 224 580,48 €	30 470 000,00 €	40 056 757,85 €	40 345 000,00 €	43 600 000,00 €	43 400 000,00 €	44 300 000,00 €	253 926 338,33 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	126 224 734,36 €	160 360 102,00 €	137 612 656,64 €	153 519 000,00 €	163 380 000,00 €	162 325 000,00 €	162 367 000,00 €	905 428 391,00 €
17 Primes de performance épuratoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €							
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	573 106,00 €	5 710 000,00 €	5 146 302,81 €	2 000 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	14 019 408,81 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	42 471 832,00 €	50 165 751,00 €	50 165 751,00 €	50 166 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	43 400 000,00 €	273 003 583,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	41 648 756,00 €	49 319 489,00 €	49 319 489,00 €	49 366 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	42 600 000,00 €	268 134 245,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	823 076,00 €	846 262,00 €	846 262,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 869 338,00 €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	10 893 091,00 €	- €	- €	- €	10 893 091,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	500 000,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	5 000 000,00 €	- €	- €	- €	5 000 000,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	5 000 000,00 €	- €	- €	- €	5 000 000,00 €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	393 091,00 €	- €	- €	- €	393 091,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	43 044 938,00 €	55 875 751,00 €	55 312 053,81 €	63 059 091,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	45 500 000,00 €	297 916 082,81 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	366 210 476,98 €	399 302 573,00 €	379 162 870,20 €	412 562 591,00 €	383 383 000,00 €	383 497 300,00 €	380 639 000,00 €	2 305 455 237,58 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^e Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A - 6 ans	C = Juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	22 200 000,00 €	2 907 822,35 €	2 960 200,30 €	5 868 022,65 €	26,43%	2 294 384,90 €	3 000 108,47 €	5 294 493,37 €	573 529,28 €
42 Immobilisations	17 400 000,00 €	1 870 700,55 €	1 910 826,29 €	3 781 526,84 €	21,73%	1 288 598,21 €	2 040 173,88 €	3 328 772,09 €	452 754,75 €
43 Personnel	136 300 000,00 €	22 774 721,85 €	22 907 451,33 €	45 682 173,18 €	33,52%	22 774 721,85 €	22 907 451,33 €	45 682 173,18 €	- €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	175 900 000,00 €	27 553 244,75 €	27 778 477,92 €	55 331 722,67 €	31,46%	26 357 704,96 €	27 947 733,68 €	54 305 438,64 €	1 026 284,03 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	78 600 000,00 €	14 083 741,26 €	12 452 037,30 €	26 535 778,56 €	33,76%	5 842 275,81 €	9 277 625,81 €	15 119 901,62 €	10 876 054,28 €
31 Études générales	18 000 000,00 €	1 657 898,51 €	2 255 244,22 €	3 913 142,73 €	21,74%	190 247,01 €	616 055,19 €	806 302,20 €	3 063 215,30 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	78 000 000,00 €	10 099 544,65 €	10 956 725,72 €	21 056 270,37 €	27,00%	5 334 902,10 €	9 197 402,45 €	14 532 304,55 €	6 488 504,82 €
33 Action internationale	18 600 000,00 €	3 098 866,21 €	3 084 808,50 €	6 183 674,71 €	33,23%	965 367,27 €	2 436 861,14 €	3 402 228,41 €	2 779 448,30 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	16 800 000,00 €	1 762 190,90 €	1 854 401,37 €	3 616 592,27 €	21,53%	992 731,43 €	1 505 598,18 €	2 498 329,61 €	1 051 990,38 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	29 400 000,00 €	4 537 718,13 €	3 981 339,06 €	8 519 057,19 €	28,98%	4 107 913,48 €	3 801 331,99 €	7 909 245,47 €	609 811,72 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000,00 €	120 885,16 €	316 699,10 €	437 584,26 €	24,31%	91 678,28 €	208 574,10 €	300 252,38 €	137 311,88 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	241 200 000,00 €	35 358 824,82 €	34 901 255,27 €	70 260 080,09 €	29,13%	17 525 115,38 €	27 043 448,86 €	44 568 564,24 €	25 006 334,68 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	302 600 000,00 €	66 345 287,34 €	28 402 619,36 €	94 747 906,70 €	31,31%	7 090 186,20 €	19 100 968,03 €	26 191 154,23 €	68 097 849,20 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	230 000 000,00 €	31 245 940,45 €	24 346 610,90 €	55 592 551,35 €	24,17%	2 780 289,07 €	10 427 376,90 €	13 207 665,97 €	41 566 752,64 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	19 800 000,00 €	3 127 616,21 €	3 277 822,41 €	6 405 438,62 €	32,35%	1 428 808,16 €	2 479 764,95 €	3 908 573,11 €	2 297 941,34 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	59 600 000,00 €	10 226 034,99 €	19 787 635,61 €	30 013 670,60 €	50,44%	823 043,50 €	3 203 210,27 €	4 026 253,77 €	25 702 733,48 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	611 900 000,00 €	110 944 878,99 €	75 814 688,28 €	186 759 567,27 €	30,52%	12 122 326,93 €	35 211 320,15 €	47 333 647,08 €	137 665 276,66 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	116 900 000,00 €	7 358 462,59 €	6 801 344,09 €	14 159 806,68 €	12,11%	2 166 436,37 €	1 322 547,23 €	3 488 983,60 €	10 243 533,56 €
16 Gestion des eaux pluviales	100 000 000,00 €	27 836 863,66 €	24 355 971,51 €	52 192 835,17 €	52,19%	1 880 927,43 €	5 618 732,63 €	7 499 660,06 €	44 562 057,41 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	281 200 000,00 €	37 320 184,78 €	37 054 268,36 €	74 374 453,14 €	26,45%	3 802 096,63 €	11 417 709,91 €	15 219 806,54 €	58 607 546,12 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	154 100 000,00 €	12 924 382,52 €	35 156 909,68 €	48 081 292,20 €	31,20%	1 197 958,07 €	4 056 916,81 €	5 254 874,88 €	42 746 392,50 €
23 Protection de la ressource en eau	21 000 000,00 €	2 803 839,46 €	4 653 552,91 €	7 457 392,37 €	35,51%	382 076,26 €	992 453,78 €	1 374 530,04 €	5 995 209,97 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	295 200 000,00 €	45 378 134,35 €	40 825 885,26 €	86 204 019,61 €	29,20%	11 372 050,70 €	20 403 300,51 €	31 775 351,21 €	52 933 173,51 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	968 400 000,00 €	133 621 867,36 €	148 847 931,81 €	282 469 799,17 €	29,17%	20 801 545,46 €	43 811 660,87 €	64 613 206,33 €	215 087 913,07 €
17 Primes de performance épuratoire	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 600 000,00 €	948 890,88 €	4 188 469,49 €	5 137 360,37 €	40,77%	573 106,00 €	4 564 254,37 €	5 137 360,37 €	- €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	260 400 000,00 €	42 471 832,00 €	50 165 751,00 €	92 637 583,00 €	35,58%	42 471 832,00 €	50 165 751,00 €	92 637 583,00 €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	- €	-	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	273 000 000,00 €	43 420 722,88 €	54 354 220,49 €	97 774 943,37 €	35,81%	43 044 938,00 €	54 730 005,37 €	97 774 943,37 €	- €
Total	2 270 400 000,00 €	350 899 538,80 €	341 696 573,77 €	692 596 112,57 €	30,51%	119 851 630,73 €	188 744 168,93 €	308 595 799,66 €	378 785 808,44 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^e Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
Total	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de dérogations ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

TABLEAU 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements			Total des paiements au 31/12/2020	Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020		
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME			- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME			- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	1 211 956 910,00 €	1 211 956 910,00 €	- €	- €	1 211 956 910,00 €	- €
- Subventions	1 143 837 622,67 €	1 143 837 622,67 €			1 143 837 622,67 €	- €
- Avances	68 119 287,33 €	68 119 287,33 €			68 119 287,33 €	- €
9ème PROGRAMME	1 625 466 446,57 €	1 620 161 646,57 €	- €	300 000,00 €	1 620 461 646,57 €	5 004 800,00 €
- Subventions	1 335 070 053,83 €	1 329 765 253,83 €		300 000,00 €	1 330 065 253,83 €	5 004 800,00 €
- Avances	290 396 392,74 €	290 396 392,74 €			290 396 392,74 €	- €
10ème PROGRAMME	2 559 340 428,19 €	2 116 183 256,95 €	- €	192 895 318,51 €	2 309 078 575,46 €	250 261 852,73 €
- Subventions	2 377 624 526,87 €	1 943 483 800,66 €		190 118 701,27 €	2 133 602 501,93 €	244 022 024,94 €
- Avances	181 715 901,32 €	172 699 456,29 €		2 776 617,24 €	175 476 073,53 €	6 239 827,79 €
TOTAL Programmes antérieurs	5 396 763 784,76 €	4 948 301 813,52 €	- €	193 195 318,51 €	5 141 497 132,03 €	255 266 652,73 €
- Subventions	4 856 532 203,37 €	4 417 086 677,16 €	- €	190 418 701,27 €	4 607 505 378,43 €	249 026 824,94 €
- Avances	540 231 581,39 €	531 215 136,36 €	- €	2 776 617,24 €	533 991 753,60 €	6 239 827,79 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

En cette deuxième année du 11^e programme, le montant total des recettes s'élève à 355,2 M€, majoritairement issues des redevances encaissées à hauteur de 352,2 M€, y compris les majorations pour retard de paiement (0,33 M€). D'un point de vue économique, il convient d'y ajouter 9,851 M€ de redevances pour pollutions diffuses émises par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de Loire-Bretagne et reversées à l'OFB sans impacter la trésorerie de Loire-Bretagne, portant ainsi le montant des redevances perçues à 362,051 M€.

Le montant des recettes propres encaissées (3,037 M€) est supérieur aux prévisions (1,65 M€), conséquence principale de l'encaissement des annulations de dépenses sur les années antérieures à hauteur de 1,38 M€.

Par ailleurs, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet d'encaissements :

- les retours d'avances de 30,2 M€ (pour 33,3 M€ en 2019) poursuivent leur baisse, continue sur les futures années, en raison de l'arrêt du dispositif d'accord d'avances depuis le 10^e programme. Ils sont très proches des estimations initiales, le léger écart de l'ordre de 0,6 M€ résultant principalement de remboursements anticipés de la part des bénéficiaires. A noter que le montant des remboursements d'avances déjà versées à percevoir, s'élève à plus de 301,372 M€ et s'échelonne jusqu'en 2036 ;
- la perception pour le compte des autres agences de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage (1,179 M€) ;
- les remboursements au titre des dépenses mutualisées portées par l'agence pour l'ensemble des autres agences, notamment pour le projet de changement de logiciel « Achat ».

2-2/ Dépenses

Le budget rectifié 2020, deuxième année du 11^e programme, a été exécuté à 90 % en autorisations d'engagement (AE) et à 95 % en crédits de paiement (CP). Ainsi, les dépenses budgétaires totales (en CP) de l'année 2020 s'élèvent à 379,5 M€ (pour 366,2 M€ en 2019), augmentation due notamment à la hausse de la contribution à l'OFB de l'ordre de 8 M€ et à celle des charges de régularisation de 4,6 M€.

L'enveloppe « intervention », exécutée à hauteur de 345,9 M€, représente l'essentiel des crédits de paiement et a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/). L'exécution est proche de celle de 2019, malgré la crise sanitaire, en raison notamment de la justification par l'ASP des avances accordées, qui ont permis de consommer la quasi-totalité des CP réservés par l'agence.

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 99 % en AE et en CP, elle atteint 22,9 M€ en CP en 2020, pour 22,8 M€ en 2019. Ce bon niveau de réalisation, compte tenu des incertitudes inhérentes à la gestion du personnel, s'explique par un pilotage fin et attentif de la masse salariale. Au regard de la baisse des effectifs, l'évolution des CP traduit les phénomènes suivants :

- l'augmentation de la rémunération du personnel sous plafond et du versement au titre du chômage ;
- la hausse des pensions civiles liée au nombre de fonctionnaires, malgré la baisse des charges sociales par ailleurs ;
- les impôts et taxes en croissance notamment liée à un changement de la comptabilisation de la taxe sur les salaires qui a conduit à l'imputation du mois de décembre 2019 sur l'exercice 2020.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 89,6 % en AE et 87,4 % en CP des prévisions ajustées, elle atteint 8,3 M€ contre 3,6 M€ en 2019.

Cette évolution est à distinguer selon les deux composantes de cette enveloppe :

- en 2020, l'agence s'était fixé l'objectif de maintenir dans son budget initial de fonctionnement, le niveau de ses engagements des années précédentes, afin de pouvoir conserver le cas échéant des ressources pour financer certaines externalisations. Aussi, le niveau de consommation des AE s'est avéré inférieur de près de 25 % du budget rectificatif. Cette sous-consommation s'explique par la crise sanitaire liée à la COVID 19 qui a eu un impact significatif sur plusieurs postes en forte baisse tels que les carburants, l'électricité, l'eau, le gaz, les frais de déplacement, de réception, de conseils et assemblées, la formation, le nettoyage et l'entretien du matériel immobilier. A l'inverse, le poste fournitures diverses est en hausse, liée aux achats de matériels pour respecter les gestes barrières. Globalement les diminutions de ces

dépenses de l'ordre de 0,7 M€, en raison à la fois de la crise et des économies diverses, permettent à l'agence de sous réaliser son budget de l'ordre d'un million d'euro.

Ainsi, malgré la forte augmentation des prestations informatiques liée au renouvellement des marchés de « tierce maintenance informatique » et à l'intégration de la quote-part de l'agence relative à la création de la DSIUN, les CP 2020 ressortent pratiquement équivalents à ceux de 2019, avec une économie constatée sur les postes de dépenses mentionnés supra de l'ordre de 0,431 M€.

- par ailleurs, les annulations ou réductions de titres sur exercices antérieurs, constituées pour l'essentiel des régularisations appliquées sur les redevances émises, sont très variables d'un exercice sur l'autre.

Le montant plus élevé des CP constatés en 2020 découle de la mise en place tardive du traitement de ces opérations dans le nouveau logiciel comptable fin 2019, qui n'a pas permis à l'agence d'effectuer l'intégralité des remboursements à réaliser. En conséquence, ces derniers ont été payés en 2020.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 71,7 % en AE et 76,2 % en CP, traduit un niveau de CP en 2020 de 2,05 M€, pour 2,69 M€ prévus et 1,8 M€ en 2019. Le niveau de consommation des CP résulte directement de celui des engagements, dont la sous-consommation est principalement due à la crise sanitaire qui a impacté la programmation des achats pilotée par le service des moyens généraux, en raison notamment de :

- l'absence d'offres suffisantes sur un marché d'huisseries du siège engendrant une seconde consultation avec des négociations longues et complexes et un déport de l'investissement sur 2021 ;
- le décalage du projet d'aménagement des espaces verts et des terrasses en fin d'année ;
- le lancement d'un nouveau projet non envisagé au budget initial et portant sur des travaux destinés à accueillir le centre de service de la DSIUN qui a mobilisé les équipes au détriment d'autres projets ;
- les délais très importants et indisponibilités de certains véhicules commandés auprès de l'UGAP. ;

Les engagements relatifs à l'informatique, quant à eux, ont été conformes aux prévisions et très proches de ceux de 2019.

Par ailleurs, la hausse des CP observée de 2019 à 2020 s'explique par le montant des engagements non soldés constatés en 2019 supérieurs à ceux de fin 2020. Elle réside également dans des paiements effectués en 2020 plus dynamiques, illustrant le souhait de l'agence de régler rapidement ses fournisseurs, notamment en période de crise.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements au titre :

- des versements d'avances remboursables relatives aux aides octroyées sous cette forme au cours du 10^e programme, à hauteur de 2,8 M€ (12,3 M€ en 2019), contre 9,9 M€ prévus initialement, en raison des retards engendrés par la crise sanitaire dans l'exécution des travaux ;
- des redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage reversées aux autres agences (1,182 M€) ;
- des avances versées à l'ASP, constituées d'une fraction de l'annuité 2021 d'un montant de 21,83 M€ en plus de l'annuité 2020 initialement prévue de 19,40 M€.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Le résultat 2020 s'élève à -13,24 M€, pour -43 M€ prévus, du fait notamment de charges d'intervention inférieures aux prévisions révisées, pour les raisons largement exposées précédemment.

La présentation des principales masses du budget exécuté au regard du dernier budget rectificatif indique que le solde budgétaire déficitaire prévu de -39,10 M€ s'élève finalement à -23,93 M€ en raison principalement de la sous consommation des crédits de paiements à hauteur de 20 M€ et des recettes budgétaires inférieures de 5 M€.

La variation de trésorerie constitue un abondement de 9,9 M€ (pour un prélèvement de 7,2 M€ attendu), et s'avère ainsi supérieure de 17,1 M€ aux prévisions du budget rectificatif. Aussi, le montant de la trésorerie à la fin de l'exercice 2020 s'élève à 26,3 M€, pour 9,2 M€ au budget rectificatif.

Le tableau de financement fait apparaître que les emplois (investissements, mais surtout avances versées) sont financés par les ressources (retour d'avances), dégageant une variation positive de fonds de roulement de 14,9 M€. Le fonds de roulement fin 2020 atteint alors 96,76 M€, soit un peu plus de trois mois de dépenses.

Enfin, le montant total des restes à payer (RAP) s'élève à 627,81 M€, dont 620,15 M€ de RAP sur subventions (pour 680 M€, dont 675 M€ de RAP sur subventions fin 2019). Les 7,66 M€ de RAP hors subventions s'analysent en 6,39 M€ de RAP en interventions hors aides, 0,72 M€ de RAP de fonctionnement et 0,55 M€ d'investissement. A noter leur diminution constante depuis le début de mise en œuvre du 11^e programme, comme cela était prévu.

Ce montant inclut les acomptes versés à l'ASP (mouvement de trésorerie) mais pas encore comptabilisés en CP en dépenses budgétaires (inscription en charges en comptabilité générale). Le total des acomptes versés non encore comptabilisés s'élevant à 27,84 M€ fin 2020, le montant net des RAP sur subventions n'est que de 592,31 M€ fin 2020, pour une prévision 2020 initiale à 653 M€. Cela traduit les efforts constants de l'agence afin de consolider la soutenabilité financière de son activité.

Pour mémoire, le niveau des RAP sur subventions peut également être rapporté à celui des avances accordées, déjà versées, qui s'élève à 301,37 M€ fin 2020, correspondant aux remboursements devant intervenir sous 15 ans.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Loire-Bretagne	BI 2020		BR1 2020		BR2 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses								
Personnel (AE=CP)	23 125 000	23 125 000	23 125 000	23 125 000	23 125 000	23 125 000	22 907 451	22 907 451
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	970 000	970 000	970 000	970 000	970 000	970 000	965 813	965 813
Fonctionnement	5 896 710	5 679 020	5 979 210	5 761 520	7 979 210	9 461 520	7 148 670	8 269 932
Intervention	340 848 760	341 958 930	348 565 751	361 560 542	348 565 751	364 023 253	309 729 626	345 932 926
<i>dont plan "France Relance"</i>								
Investissement	2 235 300	2 262 500	2 665 600	2 692 800	2 665 600	2 692 800	1 910 826	2 052 562
Total des dépenses AE et CP	372 105 770	373 025 450	380 335 561	393 139 862	382 335 561	399 302 573	341 696 574	379 162 870
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								
Recettes								
Recettes globalisées	360 878 250		362 016 983		360 203 983		355 234 805	
Subventions pour charges de service public								
Autres financements de l'Etat								
Fiscalité affectée	360 225 000		360 363 733		358 550 733		352 197 415	
Autres financements publics								
Recettes propres	653 250		1 653 250		1 653 250		3 037 390	
Recettes fléchées*	0		0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés								
Autres financements publics fléchés								
Recettes propres fléchées								
Total des recettes	360 878 250		362 016 983		360 203 983		355 234 805	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	12 147 200		31 122 879		39 098 590		23 928 065	

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Loire-Bretagne	BI 2020	BR1 2020	BR2 2020	CF2020
Besoins				
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	12 147 200	31 122 879	39 098 590	23 928 065
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	9 900 000	9 900 000	9 900 000	2 776 617
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 132 000	1 132 000	1 132 000	1 236 903
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	31 102 000	26 935 564	41 385 564	41 577 405
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	54 281 200	69 090 443	91 516 154	69 518 990
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	0	9 896 309
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 896 309</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	54 281 200	69 090 443	91 516 154	79 415 299
Financements				
Solde budgétaire (excédent) (D1)*				
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	29 579 200	29 579 200	29 579 200	30 217 419
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	1 132 000	1 132 000	1 132 000	1 530 870
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	23 570 000	32 986 621	53 599 332	47 667 010
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	54 281 200	63 697 821	84 310 532	79 415 299
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	0	5 392 622	7 205 622	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>				
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>5 392 622</i>	<i>7 205 622</i>	<i>0</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	54 281 200	69 090 443	91 516 154	79 415 299

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020
Charges	1- Interventions	263 690	284 500	293 542	261 519	283 611	271 708	282 365	279 138
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	21 924	19 732	19 632	19 919	20 779	44 629	-	-
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	11 308	10 877	10 779	-	-	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	14 870	-	15 588	-	-	-	-	-
	2- Personnel	22 959	23 046	23 431	23 346	20 982	20 825	20 793	20 753
	3- Fonctionnement courant	13 582	43 785	39 908	9 714	47 394	72 847	66 548	73 951
dont amortissements et provisions (68)	4 569	4 532	4 432	3 934	4 286	3 997	4 146	3 277	
	TOTAL CHARGES	300 231	351 331	356 882	294 579	351 988	365 380	369 705	373 842
Produits	1- Redevances	375 066	367 871	364 257	373 599	359 738	360 645	350 662	354 449
	Redevances pour prélèvement	60 875	61 517	60 272	65 417	64 361	66 939	67 913	67 700
	dont prélèvement collectivités – AEP	36 244	35 925	35 573	35 744	34 870	34 980	33 830	34 999
	dont prélèvement agriculture – irrigation	4 862	5 361	3 723	7 773	6 990	7 245	8 460	9 174
	dont prélèvement industries	19 769	20 231	20 976	21 899	22 501	24 714	25 623	23 527
	Industries - Alimentation d'un canal	18	16	20	26	27	33	33	32
	Industries - Refroidissement industriel	2 252	2 265	1 524	1 279	1 237	2 243	1 850	958
	Industries - Hydroélectricité	417	623	662	454	647	471	920	658
	Industries - Autres usages économiques	17 082	17 327	18 771	20 141	20 590	21 967	22 820	21 879
	Redevances pour autres usages	2 459	2 375	2 399	2 416	2 357	2 329	2 230	2 200
	dont obstacle sur cours d'eau	33	32	31	33	29	27	30	34
	dont protection milieu aquatique	2 422	2 341	2 368	2 383	2 328	2 302	2 200	2 166
	dont stockage en période d'étiage	4	2	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	311 732	303 042	300 249	304 857	292 020	290 122	296 410	277 009
	dont collectivités	266 695	256 974	250 907	260 443	250 820	253 285	256 560	238 941
	Collectivités - Pollution	179 061	173 170	167 786	174 315	169 270	170 229	177 670	168 547
	Collectivités - Collecte	87 290	83 565	82 895	86 042	81 530	83 039	78 890	70 394
	Collectivités - Contrevaieur	344	239	226	65	20	16	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	30 925	31 555	36 665	31 149	29 480	24 912	29 430	26 608
	Agriculture - Elevage	2 425	2 427	2 553	2 594	2 680	2 647	2 640	2 635
	Agriculture - Pollutions diffuses	28 500	29 128	34 111	28 555	26 800	22 266	26 790	23 973
	dont industries	14 112	14 513	12 677	13 265	11 720	11 925	10 420	11 460
	Industries - Pollution	11 736	11 939	10 242	10 809	8 940	9 177	8 190	8 626
	Industries - Collecte	2 376	2 374	2 435	2 456	2 780	2 748	2 230	2 834
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	6 910
	2- Gestion courante	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393	2 291	3 512	6 150
Autres produits	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393	2 291	3 512	6 150	
dont reprises sur provisions (78)	2 129	211	104	653	360	342	763	6	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	23 377	-	-	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	378 656	394 425	367 954	375 921	362 131	362 936	354 174	360 598
Résultat	= Produits - charges	78 425	43 094	11 073	81 342	10 143	- 2 444	- 15 531	- 13 243
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	96 760	23 946	30 975	84 575	14 037	1 169	-	-
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	-	-	12 158	9 972
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	79 284	72 640	49 089	45 155	33 060	16 553	12 601	2 945
	Autres dépenses d'investissement	2 831	2 429	3 240	2 701	2 384	2 402	2 161	2 380
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	82 115	75 069	52 329	47 856	35 444	18 955	26 920	15 298
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	15 193	15 967	20 643	24 547	27 394	30 646	32 872	30 186
	Cessions d'immobilisations 775	12	449	14	49	34	42	14	-
	Autres ressources en capital	154	91	34	-	-	31 847	-	5
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	112 119	40 453	51 665	109 170	41 465	10	32 886	30 191
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	30 004	- 34 616	- 664	61 314	6 021	- 18 945	5 986	14 893

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence**Gouvernance, planification, international**

Le SDAGE et son programme de mesures sont les deux documents de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne devant favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la directive cadre sur l'eau, dont le bon état des eaux. L'élaboration des deux projets s'est déroulée tout au long de 2020, mais résulte d'initiatives engagées depuis l'automne 2017.

Les travaux d'élaboration du projet de SDAGE 2022-2027 se sont principalement déroulés au sein du comité de bassin et de ses commissions :

- le comité de bassin au cours de différentes séances plénières ;

- la commission « planification », au cours de nombreuses réunions et groupes de travail, a notamment veillé à la bonne articulation entre SDAGE et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;
- la commission « littoral » a pris en charge le chapitre 10 "Préserver le littoral", et a notamment veillé à la bonne articulation entre SDAGE et le document stratégique de façade pour la mer ;
- la commission relative aux milieux naturels, consultée sur les orientations du SDAGE en matière de protection des milieux aquatiques.

Les débats au sein des instances du bassin ont été très riches et ont finalement abouti à l'adoption du projet de SDAGE par le comité de bassin le 22 octobre 2020. Le projet de programme de mesures a été débattu dans ces mêmes commissions au même rythme que le projet de SDAGE. Les grands équilibres et les stratégies d'action ont été examinés. Le projet de SDAGE sera soumis à la consultation du public en 2021.

En 2020, 6,3 millions d'euros sont engagés pour accompagner la mise en œuvre des SAGE. Les démarches de SAGE s'étendent sur près de 87 % du bassin Loire-Bretagne, soit près de 141 000 km². Le comité de bassin s'est prononcé favorablement sur le projet de périmètre du SAGE Vienne Tourangelle et le projet de révision du SAGE Estuaire de la Loire. Un SAGE est en émergence, cinq autres sont en cours d'élaboration (dont deux sont en phase de consultation et ont été examinés par le comité de bassin) et 51 Sage sont mis en œuvre sur plus de 77% de la superficie du bassin Loire-Bretagne. Les aides de l'agence pour élaborer et mettre en œuvre des SAGE bénéficient à 114 opérations, pour un montant de dépenses de près de 9,4 millions d'euros.

Connaissance (milieux, pressions)

Comme chaque année, afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne réalise des analyses tout comme d'information en s'appuyant sur ses partenaires.

L'agence a finalisé une première phase du programme d'analyses physico-chimiques sur la matière vivante (biote), marché mutualisé, piloté par l'agence, fédérant 4 agences (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne), qui permettra de compléter en 2021 l'évaluation de l'état des eaux faite avec les mesures réalisées dans l'eau.

36 études sont soutenues par l'agence, elles portent sur des sujets divers, avec une montée en puissance de la prise en compte du changement climatique et de ses conséquences.

L'agence a fait réaliser des études pour mieux accompagner la mise en œuvre de son programme d'intervention. C'est le cas de l'étude qui vise à améliorer la représentativité du réseau de surveillance des eaux souterraines.

20 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou très bon état écologique (23% en 2019).

L'agence a répondu à 866 demandes d'information (renseignements et données), soit environ 72 par mois.

Le volume annuel prélevé est de 3 211 Mm³ (3 612 Mm³ en 2019), les principaux usages étant l'alimentation en eau potable pour 976 Mm³ (30% des volumes prélevés) (986 Mm³ en 2019), les autres usages économiques pour 858 Mm³ (27%) (892 Mm³ en 2019) et l'irrigation pour 675 Mm³ (21%) (622 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- **L'adaptation au changement climatique**

Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté un plan d'adaptation au changement climatique et l'agence poursuit les objectifs qui y figurent. En 2020, 42,7% des aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont été consacrées à l'adaptation au changement climatique. Cela passe par la gestion durable des eaux de pluie, la préservation des milieux aquatiques, l'entretien des cours d'eau, la végétalisation en milieu urbain, le soutien à l'agriculture biologique ou encore la préservation de zones humides. L'objectif est de rendre plus résilient le bassin aux effets du changement climatique, et plus largement l'ensemble du territoire.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne favorise les solutions fondées sur la nature qui s'appuient sur des éléments naturels permettant de résoudre des problèmes environnementaux. Elles constituent des solutions fiables et pérennes et présentent le plus souvent des coûts d'investissements et d'exploitation plus faibles que la création d'infrastructures artificielles pour le même service. La végétalisation en milieu urbain, dans le cadre d'opérations d'infiltration des eaux pluviales permet, par exemple, d'éviter les surcharges des systèmes d'assainissement mais également de prévenir les inondations, d'améliorer le cadre de vie, la biodiversité et de rafraîchir la ville.

À ce titre, en 2020, elle a lancé un appel à initiatives « gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain ».

L'agence de l'eau a également lancé en 2020 un appel à projet sur le thème des « économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique ».

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

L'agence recentre ses aides sur les masses d'eau dégradées et propose des aides incitatives pour la restauration morphologique des cours d'eau afin d'atteindre le bon état des eaux.

En 2020, grâce au financement de l'agence de l'eau, 1 077 km de cours d'eau et 2 173 ha de zones humides ont été restaurés au travers de projets et 142 ha de zones humides ont été acquises.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets pour les contributions aux plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. 24 projets sont retenus pour un montant d'aides de 651 956 €. Ce sont majoritairement des travaux de restauration suivis par les études préalables aux travaux et des acquisitions. Parmi les espèces menacées qui font l'objet de projets retenus, la moule perlière est l'espèce la plus représentée avec la loutre et le crapaud sonneur à ventre jaune.

Par ailleurs, pour contribuer au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, l'agence a rendu franchissable 158 ouvrages dont 72 ouvrages sur liste 2 sur les 75 prévus initialement.

Dans le cadre de son plan de reprise, l'agence a également lancé un appel à projets « continuité écologique ». Des entreprises, des particuliers et des collectivités volontaires ont ainsi été aidés pour restaurer la libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques.

- **Réduction des pollutions domestiques**

Pour réduire les pollutions domestiques, l'agence de l'eau oriente ses aides financières, en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, là où les bénéfices sont importants et pour préserver les usages sensibles à cette pollution (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Pour réduire les déversements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie et la pollution bactériologique sur les usages sensibles, l'agence favorise la déconnexion des eaux pluviales et leur gestion par infiltration, au plus près de là où elles tombent. En 2020, les surfaces imperméabilisées déconnectées avec l'aide de l'agence ont doublé par rapport à 2019, passant de 41 000 m² à près de 80 000 m² en 2020, dépassant ainsi l'objectif fixé à 50 000 m².

Par ailleurs, elle a accompagné 112 systèmes d'assainissement en 2020, dont 68 systèmes d'assainissement prioritaires.

À titre d'illustration, en septembre 2020, après 18 mois de travaux, une nouvelle station d'épuration intercommunale a été inaugurée à Lailly-en-Val. L'agence de l'eau a financé à hauteur de 60% les travaux de reconstruction de la station avec une subvention de 1,5 M€.

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

La solidarité urbain-rural est au cœur du 11^e programme de l'agence de l'eau. Les collectivités situées en zone de revitalisation rurale bénéficient de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements d'eau potable et d'épuration des eaux usées.

En 2020, 52 M€ ont été engagés sur le renouvellement de ce type d'installations auprès des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (soit 19 M€ de plus que prévu). De plus, 209 contrats de progrès ont été signés auprès de collectivités de taille moyenne faisant l'objet d'un retard d'investissement.

En juillet 2020, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets réservé aux territoires les plus fragiles pour accompagner la reprise des investissements en faveur de l'eau potable. L'enveloppe allouée de 18 M€ a été consommée entièrement début octobre. 105 projets dont 81 pour remplacer des conduites constituées de fuites bénéficient d'une aide de l'agence. Au total, 300 km de réseaux sont exceptionnellement financés, soit l'équivalent de la distance entre Angers et Quimper.

Elle a également lancé un appel à projets « Réduire les rejets des réseaux d'assainissement » qui permet d'aider 32 opérations en zones de revitalisation rurale à hauteur de 7,8 M€ pour améliorer les systèmes d'assainissement des collectivités.

• Réduction des pollutions industrielles

L'agence propose des solutions de financement aux entreprises pour réduire, par un traitement ou par une technologie propre, les pollutions dues aux micropolluants.

En novembre 2020, un appel à projets « plan de reprise » est venu renforcer encore les niveaux d'intervention du 11^e programme et assouplir les modalités d'aides pour soutenir plus efficacement les entreprises face à la crise.

Au total, en 2020, 55 études et 45 projets d'investissement visant la réduction des pollutions de l'eau ont reçu le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour un montant de 6,5 M€ (soit 34% des crédits prévus en 2020).

À titre d'illustration, l'agence de l'eau a soutenu, techniquement et financièrement, le site Aalberts dans la suppression de ses rejets en micropolluants via la mise en place du « rejet zéro ». Afin de réduire ses rejets en matières organiques, ce site de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret), spécialisé dans la fabrication de raccords de cuivre, a fait le choix de remplacer son système de traitement physico-chimique des eaux usées par un évapoconcentrateur permettant à la fois de recycler l'intégralité des eaux usées traitées sur le process et de supprimer les rejets en Loire.

• Réduction des pollutions agricoles

L'agence contribue à la réduction de la pression de l'activité agricole sur le milieu en dynamisant l'évolution vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, ou encore les mesures agro-environnementales et climatiques. En 2020, elle a octroyé près de 20 M€ d'aides individuelles aux agriculteurs pour la mise en place de ces pratiques.

L'agence de l'eau encourage la signature de contrats territoriaux, programme d'actions ambitieux, cohérent et concerté. Elle finance son animation, des études, du conseil, des investissements. Fin 2020, 168 contrats, dont 10 nouveaux, ont un volet agricole.

La dynamique de conversion à l'agriculture biologique dans les Deux-Sèvres est un bon exemple du succès des contrats territoriaux engagés. Sur l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de la vallée de la Courance, la surface consacrée à l'agriculture biologique passe de 1% en 2008 à plus de 23% de la surface agricole utile aujourd'hui. Cette dynamique de conversion est notamment permise par l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs mis en place, depuis 2010, par le service des eaux de la vallée de la Courance, en partenariat avec Agrobio Deux-Sèvres et Bio Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat territorial Re-Sources. L'agence de l'eau accompagne financièrement ce contrat contribuant ainsi au succès de cette démarche.

Par ailleurs, l'agence a engagé en 2020 des aides sur 166 captages dit « prioritaires » identifiés dans SDAGE comme dégradés par les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides) par la mise en œuvre d'un plan d'action (165 comme objectif initial). Ainsi, 79% des 210 captages prioritaires (objectif 2024) ont fait l'objet d'une aide depuis le lancement du 11^e programme.

• Gestion quantitative

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu de plus en plus prégnant dans le bassin Loire-Bretagne comme le révèle l'état des lieux 2019 en la matière. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants, en particulier dans les zones de répartition des eaux. Plus de la moitié des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne sont en déficit hydrique.

L'agence centre ses aides aux collectivités sur l'amélioration de la connaissance des réseaux d'eau et la mise en place des équipements permettant de mieux lutter contre les fuites. Chaque année, l'amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale permet aux collectivités de diminuer ces volumes perdus à un rythme autour de 3 millions de m³/an. L'agence finance 47 études patrimoniales en 2020 et la pose d'équipements permettant d'intervenir plus rapidement pour améliorer le rendement du réseau, tels que les compteurs de sectorisation (725 comptages financés en 2020).

Par ailleurs, l'agence de l'eau incite les collectivités et les activités économiques à réduire leur consommation d'eau par une meilleure connaissance (études, diagnostics), un meilleur suivi de la consommation et par la réalisation de certains travaux visant à économiser l'eau consommée. La priorité est donnée aux zones de répartition des eaux et aux travaux les plus efficaces. Grâce à cet accompagnement financier, 760 000 m³ d'eau ont été économisés en 2020 par les entreprises et les collectivités du bassin.

Au total, tous usages confondus, au travers des projets aidés par l'agence, 3,1 millions de m³ d'eau ont pu être économisés et/ou substitués, en précisant que l'objectif à l'horizon 2024 est de 5 millions de m³ économisés et substitués.

- **Protection des eaux littorales**

Le littoral fait l'objet d'une attention particulière sur le bassin Loire-Bretagne. Six grands enjeux ont structuré la mise en œuvre de cette politique en 2020 : restaurer la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières, lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines, lutter contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports, restaurer la morphologie des espaces côtiers, gérer l'équilibre de la ressource en eau, améliorer la connaissance et la communication sur ces enjeux.

En 2020, 25 M€ d'aides ont été versés pour la préservation du littoral dont 61 % associées à l'enjeu de préservation ou de restauration de la qualité bactériologique des eaux, pour 400 dossiers instruits.

L'agence de l'eau a lancé un appel à initiatives pour la biodiversité marine et côtière qui a permis de faire émerger en 2020 de très bons dossiers en zone rétro-littorale avec des travaux de restauration du fonctionnement de milieux lacustres et d'amélioration des connectivités terre/mer. L'enveloppe d'aides allouées de 2 M€ a été consommée au bénéfice de 26 projets sur l'ensemble de la façade.

Redevances

Pour l'année 2020 le total des redevances encaissées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'élève à 352,2 M€ et a ainsi connu une diminution de -3,4 % par rapport à l'année 2019 (-12,2 M€). Il convient de souligner le reversement conséquent réalisé par l'agence de l'eau (16,9 M€) au bénéfice du budget général de l'État au titre de l'année 2019. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas fait l'objet d'écèlement au titre de l'année 2020.

La diminution constatée du rendement global des redevances perçues résulte essentiellement d'une baisse du produit des redevances pour pollution et collecte domestiques en 2020 par rapport à 2019 (-17,5 M€).

A contrario, les recettes des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau sont plutôt dynamiques. Elles sont estimées à 70,4 M€ en 2020 et sont ainsi en hausse de +2,6 M€ par rapport à 2019.

Les redevances pour pollution et collecte industrielle s'élèvent à 11,6 M€ et se caractérisent ainsi par une certaine stabilité (+600 K€) comparativement à 2019.

S'agissant du produit de la redevance pour pollution diffuse, il apparaît en léger repli (24 M€ en 2020 soit un recul de -2,8 M€).

Les redevances fondées sur les autres usages de l'eau ont vu, quant à elles, leur montant être divisé par deux entre 2019 et 2020 (4,5 M€ contre 2,2 M€), essentiellement en raison du moindre rendement des redevances pour protection du milieu aquatique.

Par ailleurs, 91% de la totalité des redevables de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont eu recours en 2019 à la télé-déclaration ; chiffre supérieur à la valeur cible fixée dans le COP de l'agence de l'eau.

Enfin, 250 redevables ont vu leur déclaration, communiquées au titre des années d'activité 2018 et 2019, faire l'objet d'un contrôle en 2020 ; chiffre quasiment stable par rapport à l'année 2019 en dépit du contexte sanitaire.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

Conformément à son projet d'établissement, l'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement et a, à ce titre, créé un secrétariat général en fin d'année 2019 qui renforce la coordination de ses fonctions supports au service des services métiers dans les directions ainsi que les délégations territoriales.

L'agence a quasiment respecté le plafond d'emploi qui lui a été assigné pour 2020 avec 289,2 ETPT pour un plafond de 290,4.

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin-Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 400 km² (6 % du territoire national). Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 171 millions de m³.

Sa zone de compétence couvre une région et huit départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 89% des masses d'eau des rivières et 67% des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 16% des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 67 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 56% des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

S'agissant du district Meuse, cet état des lieux diagnostique que 88% des masses d'eau des rivières et 82% des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 33% des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 63% sont en bon état chimique (sans les HAP), et 64% des nappes souterraines en bon état chimique (100% en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 de chacun des districts Rhin et Meuse a identifié six thèmes prioritaires autour des questions de lutte contre la pollution, de santé, de biodiversité, de rareté de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, en termes de gouvernance.

Pour le district Rhin, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 41% des cours d'eau en bon état écologique et 87 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 67% des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100% en bon état quantitatif).

Pour le district Meuse, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 54% des cours d'eau en bon état écologique et 92% en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 73% des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100% en bon état quantitatif).

Sur le bassin Rhin-Meuse il est constaté une augmentation, en fréquence, des situations de sécheresse depuis les années 2000. Le dérèglement climatique s'accroît et engendre notamment une régression de la biodiversité et une dégradation des ressources en eau potable. En réponse aux vulnérabilités des territoires, le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique a été adopté à l'unanimité par le comité de bassin le 23 février 2018. Il propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet "eau". L'ambition est de conforter les plans climats air-énergie territoriaux développés par les collectivités et d'éclairer les objectifs du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Grand Est.

Le comité de bassin Rhin-Meuse a mis en place, en son sein, des commissions spécialisées et territorialisées pour préparer ses travaux et élargir la concertation au plus près des territoires. Par délégation du conseil d'administration, c'est la commission des aides financières composée des administrateurs qui délibère sur l'attribution des aides financières accordées aux personnes publiques et privées. La commission des programmes, commission mixte du conseil d'administration et du comité de bassin, est chargée, quant à elle, de faire des propositions sur la préparation ou la révision du programme pluriannuel d'activité de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le siège de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est situé à Rozérieulles, dans l'agglomération messine.

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION À FIN 2020

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements de l'agence en matière d'interventions s'élèvent en 2020 à 119,5 M€ (pour 120 M€ prévus), soit un taux d'exécution proche de 100% des prévisions ajustées en budget rectificatif. Ils atteignaient 137,7 M€ en 2019. Soulignons ici que l'année 2020 a été marquée à la fois par la crise sanitaire et par le report des élections municipales et intercommunales. En effet, ces deux éléments ont eu pour conséquence un ralentissement global de l'activité sur l'ensemble des projets et la nécessité

de mesures spécifiques prises par l'agence. Le plan d'accélération ainsi que les différents CTEC (contrat de territoire environnement et climat) déjà contractualisés ou en cours de contractualisation permettent l'émergence de nouveaux projets.

L'agence s'est engagée en matière d'interventions à hauteur de 100,1 M€ (hors contribution à l'Office français de la biodiversité pour 19,5 M€) qui se répartissent de la manière suivante :

- 8,4 M€ (9,8 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 27 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 27,4 M€ (pour 49,4 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 23 % des prévisions 2019-2024 ;
- 52,3 M€ (pour 55,4 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 29,7 % des sommes prévues au 11^e programme, et dont 19,8 M€ (pour 20 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 12 M€ (pour 12 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 52 % des prévisions sur six ans.

Aussi, globalement, tous domaines d'intervention confondus, le bilan en fin d'année 2020 se caractérise par un taux d'exécution des prévisions 2019-2024 d'environ 28,2 %. Sur l'ensemble des dépenses inscrites dans le cadre du 11^e programme de l'agence sous plafond, les autorisations d'engagement (AE) des deux premières années du programme représentaient 30 %. A fin 2020, 27 % des AE sous plafond ont été consommées.

Les réalisations constatées comparées aux prévisions sont les suivantes :

- s'agissant du domaine 1, l'exécution est globalement conforme à la prévision initiale. Les commandes passées dans le cadre des marchés d'analyse et de surveillance se sont en effet déroulées conformément à ce qui était attendu. Seule la programmation des études a connu des évolutions par rapport aux demandes initiales ;
- concernant le domaine 2, le contexte de l'année, avec par la déprogrammation d'opérations votée au budget rectificatif de novembre 2020 a fortement impacté l'exécution des engagements envisagés. Le report des élections municipales et intercommunales a ralenti de nombreux projets au cours du premier semestre. Toutefois, le plan d'accélération initié courant 2020 ainsi que les CTEC en cours de négociation permettront l'émergence et l'engagement de nouvelles opérations ;
- enfin, dans le cadre du domaine 3, les engagements ont été pris comme prévu, avec un niveau proche de celui de 2019.

Il est à noter que l'agence n'a pas octroyé d'aides sous la forme d'avances remboursables non budgétaires, comme ce fut le cas en 2019.

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs aux aides engagées en 2020 ou lors des années antérieures, s'élèvent en 2020 à 128 M€ (pour 128,8 M€ des prévisions ajustées et 128,5 M€ en 2019), soit un taux d'exécution de 99,4 %, en cette deuxième année de mise en œuvre du 11^e programme. Ce taux de réalisation résulte notamment des ajustements proposés dans le budget rectificatif et du soin des équipes de l'établissement à servir l'ensemble des demandes de paiement des bénéficiaires dans le respect des dispositions contractuelles.

La consommation de crédits de paiements (CP) spécifiques aux interventions, proches des prévisions rectifiées au cours de l'exercice, est répartie comme suit :

- 7,7 M€ (pour 11,1 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 34,6 M€ (pour 54,2 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 54,2 M€ (pour 59,5 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 13,3 M€ (pour 22,7 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 12 M€ pour les primes à la performance épuratoire (12 M€ prévus),
- 19,5 M€ pour la contribution à l'OFB (16,5 M€ prévus), comptabilisée dans les interventions.

L'élément marquant de l'exercice 2020 réside dans la comptabilisation en crédits de paiement de redevances des comptes à hauteur de 20 M€ dans le cadre des conventions de mandat auprès de l'Agence de services et de paiements (ASP). En effet, même si ces opérations effectuées au vu des justificatifs fournis par l'ASP ne donnent lieu à aucun décaissement, elles permettent néanmoins de consommer les CP, de diminuer d'autant les restes à payer et d'apurer une situation qui trouble l'exigence d'image fidèle et d'exactitude des engagements hors bilan de l'agence.

Par ailleurs, le plan triennal sur l'assainissement, approuvé en 2018, qui prévoyait un montant de 96 M€ d'aides à engager sur trois ans, affichait 80 M€ d'aides accordées fin 2019, suite au décalage constaté dans le dénouement des opérations inscrites dans ce cadre par rapport aux prévisions initiales. Cet écart était dû à la réalisation des travaux et la transmission tardive des justificatifs. Cependant, les disponibilités budgétaires observées avaient permis d'avancer certaines opérations sur 2019, mais les paiements de ces aides à fin 2019 présentaient également un retard, réalisés à seulement 26 % des engagements. A la clôture de l'exercice 2020, le bilan montre un total engagé à l'issue des trois années du plan de 90 M€, et un montant payé au titre de ces opérations en 2020 de 21,14 M€. Ainsi, 47 % des aides au triennal ont été versées (dont 65 % au titre d'opérations engagées en 2018). Aussi, le niveau des paiements en 2020 est finalement resté assez élevé malgré le contexte sanitaire, les chantiers semblent n'avoir pas été impactés.

Cependant, au niveau global du 11^e programme, du fait principalement des reports d'engagement au titre de 2019 et 2020, un retard dans les paiements est actuellement observé, de l'ordre de 15% par rapport aux versements initialement estimés.

Aux paiements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous la forme d'avances remboursables au cours des programmes antérieurs, d'un montant de 503 081 €, tous domaines d'intervention confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au titre du 11^e programme d'intervention – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		AE							
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 642 714,00 €	3 044 045,24 €	2 256 741,18 €	3 330 000,00 €	3 070 000,00 €	3 090 000,00 €	3 160 000,00 €	17 549 455,18 €
42	Immobilisations	777 000,00 €	1 172 000,00 €	479 426,28 €	1 181 000,00 €	1 117 000,00 €	1 737 000,00 €	1 470 000,00 €	6 761 426,28 €
43	Personnel	13 036 339,00 €	13 523 500,00 €	13 029 998,66 €	13 038 000,00 €	12 600 000,00 €	12 500 000,00 €	12 350 000,00 €	76 554 337,66 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	16 456 053,00 €	17 739 545,24 €	15 766 166,12 €	17 549 000,00 €	16 787 000,00 €	17 327 000,00 €	16 980 000,00 €	100 865 219,12 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	339 370,00 €	700 000,00 €	533 931,00 €	870 000,00 €	900 000,00 €	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	4 843 301,00 €
31	Études générales	126 468,00 €	1 200 000,00 €	1 290 965,88 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	6 217 433,88 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	3 349 066,00 €	3 500 000,00 €	3 497 758,17 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 300 000,00 €	4 500 000,00 €	23 146 824,17 €
33	Action internationale	1 013 966,00 €	1 400 000,00 €	1 381 458,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	7 395 424,00 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 497 624,00 €	900 000,00 €	407 346,33 €	970 000,00 €	3 500 000,00 €	900 000,00 €	800 000,00 €	10 074 970,33 €
48	Dépenses courantes liées aux redevances	1 201 193,00 €	1 800 000,00 €	1 069 769,53 €	2 460 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 700 000,00 €	10 430 962,53 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	37 714,00 €	300 000,00 €	169 542,51 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 007 256,51 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	9 566 401,00 €	9 800 000,00 €	8 350 771,42 €	10 600 000,00 €	13 400 000,00 €	11 100 000,00 €	11 100 000,00 €	64 116 172,42 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	16 072 442,00 €	14 000 000,00 €	5 067 672,00 €	23 000 000,00 €	15 360 000,00 €	15 360 000,00 €	15 360 000,00 €	90 220 114,00 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	20 985 184,00 €	20 000 000,00 €	12 929 659,00 €	29 000 000,00 €	21 360 000,00 €	21 360 000,00 €	21 360 000,00 €	126 994 843,00 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 237 384,00 €	1 700 000,00 €	1 308 084,38 €	1 700 000,00 €	3 060 000,00 €	2 960 000,00 €	2 960 000,00 €	13 225 468,38 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	5 201 873,00 €	13 650 000,00 €	8 074 718,00 €	17 650 000,00 €	18 010 000,00 €	19 160 000,00 €	21 160 000,00 €	89 256 591,00 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	43 496 883,00 €	49 350 000,00 €	27 380 133,38 €	71 350 000,00 €	57 790 000,00 €	58 840 000,00 €	60 840 000,00 €	319 697 016,38 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	5 319 682,00 €	8 000 000,00 €	5 659 157,22 €	10 220 000,00 €	10 550 000,00 €	12 050 000,00 €	14 050 000,00 €	57 848 839,22 €
16	Gestion des eaux pluviales	19 480 376,00 €	9 220 000,00 €	8 354 608,00 €	10 500 000,00 €	10 760 000,00 €	11 760 000,00 €	13 260 000,00 €	74 114 984,00 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	13 106 075,00 €	14 000 000,00 €	15 734 555,65 €	14 000 000,00 €	16 050 000,00 €	16 050 000,00 €	17 050 000,00 €	91 990 630,65 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	318 837,00 €	1 200 000,00 €	988 643,00 €	1 200 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €	9 257 480,00 €
23	Protection de la ressource en eau	1 184 848,00 €	3 000 000,00 €	1 793 429,00 €	3 000 000,00 €	4 550 000,00 €	5 050 000,00 €	5 050 000,00 €	20 628 277,00 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	14 729 138,00 €	20 000 000,00 €	19 805 238,17 €	20 000 000,00 €	21 050 000,00 €	23 050 000,00 €	25 050 000,00 €	123 684 376,17 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	54 138 956,00 €	55 420 000,00 €	52 335 631,04 €	58 920 000,00 €	65 210 000,00 €	70 210 000,00 €	76 710 000,00 €	377 524 587,04 €
17	Primes de performance épuratoire	13 999 798,00 €	12 000 000,00 €	11 994 907,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	49 994 705,00 €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	13 999 798,00 €	12 000 000,00 €	11 994 907,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	49 994 705,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND		137 657 091,00 €	144 309 545,24 €	115 827 608,96 €	168 419 000,00 €	161 187 000,00 €	163 477 000,00 €	165 630 000,00 €	912 197 699,96 €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	705 925,00 €	900 000,00 €	479 426,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	5 185 351,00 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	19 482 194,00 €	19 500 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	106 202 293,00 €
	dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	19 482 194,00 €	19 500 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	106 202 293,00 €
	dont contribution à l'EPMP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX	Plan France Relance	- €	- €	- €	18 700 000,00 €	- €	- €	- €	18 700 000,00 €
	XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	6 000 000,00 €
	XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	6 000 000,00 €
	XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	6 000 000,00 €	- €	- €	- €	6 000 000,00 €
	XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	700 000,00 €	- €	- €	- €	700 000,00 €
60	Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	700 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE		17 158 024,00 €	20 042 070,00 €	19 961 620,00 €	39 200 000,00 €	17 744 000,00 €	18 000 000,00 €	18 024 000,00 €	130 087 644,00 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES		154 815 115,00 €	164 351 615,24 €	135 789 228,96 €	207 619 000,00 €	178 931 000,00 €	181 477 000,00 €	183 654 000,00 €	1 042 285 343,96 €
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		Avances							
		Remboursables							
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION							20 000 000,00 €		20 000 000,00 €

Tableau 2 : Équilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 689 632,66 €	3 082 094,00 €	2 331 709,50 €	3 320 000,00 €	3 070 000,00 €	3 090 000,00 €	3 090 000,00 €	17 591 342,16 €
42 Immobilisations	746 899,51 €	1 452 000,00 €	795 226,20 €	1 231 000,00 €	1 117 000,00 €	1 737 000,00 €	1 470 000,00 €	7 097 125,71 €
43 Personnel	13 141 880,25 €	13 523 500,00 €	13 029 998,66 €	13 038 000,00 €	12 600 000,00 €	12 500 000,00 €	12 350 000,00 €	76 659 878,91 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	16 578 412,42 €	18 057 594,00 €	16 156 934,36 €	17 589 000,00 €	16 787 000,00 €	17 327 000,00 €	16 910 000,00 €	101 348 346,78 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	350 124,77 €	517 000,00 €	290 816,29 €	819 000,00 €	752 492,28 €	855 000,00 €	975 000,00 €	4 042 433,34 €
31 Études générales	229 542,02 €	1 200 000,00 €	275 723,34 €	1 274 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	5 379 265,36 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	3 262 890,44 €	3 500 000,00 €	3 132 390,29 €	3 500 000,00 €	4 000 000,00 €	4 300 000,00 €	4 500 000,00 €	22 695 280,73 €
33 Action internationale	854 625,60 €	1 460 000,00 €	1 357 328,03 €	1 290 000,00 €	1 600 000,00 €	1 245 000,00 €	1 155 000,00 €	7 501 953,63 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	1 659 631,90 €	2 340 000,00 €	1 483 982,28 €	1 120 000,00 €	1 940 000,00 €	1 760 000,00 €	1 190 000,00 €	9 153 614,18 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	1 397 613,13 €	1 800 000,00 €	1 052 734,20 €	2 560 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 700 000,00 €	10 710 347,33 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	26 912,40 €	300 000,00 €	102 530,56 €	300 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	1 929 442,96 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	7 781 340,26 €	11 117 000,00 €	7 695 504,99 €	10 863 000,00 €	11 992 492,28 €	11 860 000,00 €	11 220 000,00 €	61 412 337,53 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	18 746 588,66 €	16 466 000,00 €	12 215 853,84 €	15 400 000,00 €	17 838 000,00 €	15 631 200,00 €	14 631 200,00 €	94 462 842,50 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	20 575 829,53 €	22 081 406,00 €	14 936 125,48 €	25 700 000,00 €	25 088 000,00 €	23 251 200,00 €	20 651 200,00 €	130 202 355,01 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 273 632,39 €	1 915 490,00 €	1 275 271,87 €	1 985 000,00 €	2 905 200,00 €	2 795 200,00 €	2 745 200,00 €	12 979 504,26 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	8 275 705,23 €	13 738 759,00 €	6 219 035,67 €	21 438 000,00 €	15 157 590,89 €	16 939 200,00 €	17 434 200,00 €	85 463 731,79 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	48 871 755,81 €	54 201 655,00 €	34 646 286,86 €	64 523 000,00 €	60 988 790,89 €	58 616 800,00 €	55 461 800,00 €	323 108 433,56 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	4 928 693,60 €	4 820 614,00 €	4 251 899,15 €	8 379 000,00 €	7 508 000,00 €	9 611 000,00 €	10 990 400,00 €	45 668 992,75 €
16 Gestion des eaux pluviales	3 551 139,10 €	8 053 000,00 €	8 739 987,45 €	8 600 000,00 €	9 330 000,00 €	5 180 000,00 €	4 080 000,00 €	39 481 126,55 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	10 491 069,72 €	18 415 609,00 €	24 643 587,60 €	17 000 000,00 €	16 926 379,81 €	17 795 879,57 €	16 271 200,58 €	103 128 117,28 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	3 086 515,80 €	2 305 000,00 €	1 685 458,73 €	1 360 000,00 €	2 330 000,00 €	2 310 000,00 €	2 170 000,00 €	12 941 974,53 €
23 Protection de la ressource en eau	1 666 354,94 €	3 140 000,00 €	1 540 002,37 €	3 577 500,00 €	3 940 000,00 €	4 326 000,00 €	4 426 000,00 €	19 475 857,31 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	17 524 138,12 €	22 734 000,00 €	13 341 728,28 €	29 615 500,00 €	21 976 802,77 €	22 266 000,00 €	22 266 000,00 €	126 990 169,17 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	41 247 911,28 €	59 468 223,00 €	54 202 663,58 €	68 532 000,00 €	62 011 182,58 €	61 488 879,57 €	60 203 600,58 €	347 686 237,59 €
17 Primes de performance épuration	14 098 933,00 €	12 000 000,00 €	11 955 690,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	50 054 623,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	14 098 933,00 €	12 000 000,00 €	11 955 690,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €	6 000 000,00 €	- €	50 054 623,00 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	705 924,79 €	900 000,00 €	479 426,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	5 185 350,79 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	19 482 194,00 €	19 500 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	106 202 293,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	16 452 099,00 €	19 142 070,00 €	19 482 194,00 €	19 500 000,00 €	16 744 000,00 €	17 000 000,00 €	17 024 000,00 €	106 202 293,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	6 750 000,00 €	- €	- €	- €	6 750 000,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	2 750 000,00 €	- €	- €	- €	2 750 000,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	2 000 000,00 €	- €	- €	- €	2 000 000,00 €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	- €	- €	- €	1 500 000,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	500 000,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €
60 Écrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	700 000,00 €
Hors domaine Hors plafond	17 158 023,79 €	20 042 070,00 €	19 961 620,00 €	27 250 000,00 €	17 744 000,00 €	18 000 000,00 €	18 024 000,00 €	118 137 643,79 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	145 736 376,56 €	175 586 542,00 €	144 618 699,79 €	198 757 000,00 €	177 523 465,76 €	173 292 679,57 €	161 819 400,58 €	1 001 747 622,25 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11 ^e Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	18 260 000,00 €	2 642 714,00 €	2 256 741,18 €	4 899 455,18 €	26,83%	1 692 989,79 €	2 179 889,75 €	3 872 879,54 €	978 462,58 €
42 Immobilisations	9 690 000,00 €	777 000,00 €	479 426,28 €	1 256 426,28 €	12,97%	269 521,38 €	778 277,35 €	1 047 798,73 €	185 289,97 €
43 Personnel	76 600 000,00 €	13 036 339,00 €	13 029 998,66 €	26 066 337,66 €	34,03%	13 036 339,01 €	13 029 998,66 €	26 066 337,67 €	0,00 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	104 550 000,00 €	16 456 053,00 €	16 766 166,12 €	32 222 219,12 €	30,82%	14 998 880,18 €	16 988 165,76 €	30 987 015,94 €	1 163 752,55 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	5 200 000,00 €	339 370,00 €	533 931,00 €	873 301,00 €	16,79%	68 939,40 €	211 466,29 €	280 405,69 €	569 481,80 €
31 Etudes générales	7 000 000,00 €	126 468,00 €	1 290 965,88 €	1 417 433,88 €	20,25%	50 798,03 €	220 403,34 €	271 201,37 €	1 146 232,50 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	23 300 000,00 €	3 349 066,00 €	3 497 758,17 €	6 846 824,17 €	29,39%	2 052 822,56 €	3 120 705,94 €	5 173 528,50 €	1 673 294,24 €
33 Action internationale	7 800 000,00 €	1 013 966,00 €	1 381 458,00 €	2 395 424,00 €	30,71%	143 330,90 €	660 271,05 €	803 601,95 €	1 588 458,60 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	10 400 000,00 €	3 497 624,00 €	407 346,33 €	3 904 970,33 €	37,55%	324 866,70 €	1 104 370,78 €	1 429 237,48 €	2 444 699,71 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	10 800 000,00 €	1 201 193,00 €	1 069 769,53 €	2 270 962,53 €	21,03%	1 090 426,22 €	1 013 431,81 €	2 103 858,03 €	167 104,50 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000,00 €	37 714,00 €	169 542,51 €	207 256,51 €	11,51%	17 223,84 €	102 530,56 €	119 754,40 €	87 502,11 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	66 300 000,00 €	9 565 401,00 €	8 350 771,42 €	17 916 172,42 €	27,02%	3 748 407,65 €	6 433 179,77 €	10 181 587,42 €	7 676 773,46 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	84 000 000,00 €	16 072 442,00 €	5 067 672,00 €	21 140 114,00 €	25,17%	1 996 612,45 €	5 735 272,96 €	7 731 885,41 €	13 405 729,49 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	120 000 000,00 €	20 985 184,00 €	12 929 659,00 €	33 914 843,00 €	28,26%	2 231 367,99 €	6 899 620,40 €	9 130 988,39 €	24 712 164,02 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	10 000 000,00 €	1 237 384,00 €	1 308 084,38 €	2 545 468,38 €	25,45%	199 098,00 €	677 376,70 €	876 474,70 €	1 641 997,38 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	93 800 000,00 €	5 201 873,00 €	8 074 718,00 €	13 276 591,00 €	14,15%	155 282,05 €	2 191 118,32 €	2 346 400,37 €	10 926 093,39 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	307 800 000,00 €	43 496 883,00 €	27 380 133,38 €	70 877 016,38 €	23,03%	4 582 360,49 €	15 603 388,38 €	20 085 748,87 €	50 685 984,28 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	60 300 000,00 €	5 319 682,00 €	5 659 157,22 €	10 978 839,22 €	18,21%	257 039,20 €	2 300 126,72 €	2 557 165,92 €	8 300 060,48 €
16 Gestion des eaux pluviales	57 000 000,00 €	19 480 376,00 €	8 354 608,00 €	27 834 984,00 €	48,83%	1 038 641,00 €	7 309 601,11 €	8 348 242,11 €	19 468 764,89 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	88 000 000,00 €	13 106 075,00 €	15 734 555,65 €	28 840 630,65 €	32,77%	346 070,20 €	3 589 155,01 €	3 935 225,21 €	24 900 121,11 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	7 200 000,00 €	318 837,00 €	988 643,00 €	1 307 480,00 €	18,16%	8 100,00 €	246 282,88 €	254 382,88 €	1 039 622,44 €
23 Protection de la ressource en eau	20 000 000,00 €	1 184 848,00 €	1 793 429,00 €	2 978 277,00 €	14,89%	192 225,20 €	561 853,55 €	754 078,75 €	2 204 944,88 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	126 000 000,00 €	14 729 138,00 €	19 805 238,17 €	34 534 376,17 €	27,41%	2 547 743,90 €	7 074 858,30 €	9 622 602,20 €	24 594 419,98 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	358 500 000,00 €	54 138 956,00 €	52 335 631,04 €	106 474 587,04 €	29,70%	4 389 819,50 €	21 081 877,57 €	25 471 697,07 €	80 507 933,78 €
17 Primes de performance épuratoire	50 000 000,00 €	13 999 798,00 €	11 994 907,00 €	25 994 705,00 €	51,99%	13 988 598,00 €	11 955 690,00 €	25 944 288,00 €	44 217,00 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	50 000 000,00 €	13 999 798,00 €	11 994 907,00 €	25 994 705,00 €	51,99%	13 988 598,00 €	11 955 690,00 €	25 944 288,00 €	44 217,00 €
44 Charges de régularisation / remboursement de redevances	5 850 000,00 €	705 925,00 €	479 426,00 €	1 185 351,00 €	20,26%	704 301,79 €	479 426,00 €	1 183 727,79 €	1 623,21 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	101 000 000,00 €	16 452 099,00 €	19 482 194,00 €	35 934 293,00 €	35,58%	16 452 099,00 €	19 482 194,00 €	35 934 293,00 €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	106 850 000,00 €	17 158 024,00 €	19 961 620,00 €	37 119 644,00 €	34,74%	17 156 400,79 €	19 961 620,00 €	37 118 020,79 €	1 623,21 €
Total	994 000 000,00 €	154 815 115,00 €	135 789 228,96 €	290 604 343,96 €	29,24%	58 864 436,61 €	90 923 921,48 €	149 788 358,09 €	140 080 284,28 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11 ^e Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11 ^e Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
Total	20 000 000,00 €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de déagements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2020 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020	Total des paiements au 31/12/2020	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
9ème PROGRAMME	936 813 482,46 €	934 799 352,50 €	- €	89 031,86 €	934 888 384,36 €	1 925 098,10 €
- Subventions	870 264 903,90 €	868 250 773,94 €		89 031,86 €	868 339 805,80 €	1 925 098,10 €
- Avances	66 548 578,56 €	66 548 578,56 €			66 548 578,56 €	- €
10ème PROGRAMME	1 130 188 075,50 €	990 624 992,41 €	- €	53 674 239,53 €	1 044 299 231,94 €	85 888 843,56 €
- Subventions	1 080 282 862,50 €	941 420 716,34 €		53 171 158,71 €	994 591 875,05 €	85 690 987,45 €
- Avances	49 905 213,00 €	49 204 276,07 €		503 080,82 €	49 707 356,89 €	197 856,11 €
TOTAL Programmes antérieurs	2 067 001 557,96 €	1 925 424 344,91 €	- €	53 763 271,39 €	1 979 187 616,30 €	87 813 941,66 €
- Subventions	1 950 547 766,40 €	1 809 671 490,28 €		53 260 190,57 €	1 862 931 680,85 €	87 616 085,55 €
- Avances	116 453 791,56 €	115 752 854,63 €		503 080,82 €	116 255 935,45 €	197 856,11 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 160,9 M€ pour l'année 2020, soit un taux d'exécution de 100 % des prévisions initiales. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 158,8 M€, soit 99,7 % des prévisions initiales. Les redevances encaissées ont donc été réalisées conformément aux prévisions initiales.

Rappelons que suite à la mise en place du plafonnement des redevances, l'agence disposait d'un plafond fixé à 158,03 M€ au titre de l'exercice 2020. Toutefois, le montant déclaré par l'agence fait l'objet d'un retraitement et comprend les redevances encaissées entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020. Ainsi, il s'élevait à 156,9 M€ et l'agence n'a donc eu aucun reversement à effectuer au budget général de l'État.

Les autres recettes, de l'ordre de 2 M€, sont principalement issues des trop versés au titre de différents dossiers d'aides (0,84 M€), du remboursement des traitements pour un agent mis à disposition à l'OFB, de la participation des autres agences pour divers projets mutualisés (communication nationale, développement de la télé déclaration, ou ARAMIS : 0,69 M€) et des loyers versés par l'OFB (0,12 M€).

Mises à part ces recettes budgétaires, certaines opérations non budgétaires font l'objet d'encaissements, comme :

- le remboursement des avances par les bénéficiaires d'aides des agences de l'eau, d'un montant de 7,5 M€ (contre 8,8 M€ prévus initialement) ;
- les consolidations d'avances versées à l'ASP lors de la reddition des comptes à neutraliser au niveau de la variation de trésorerie à hauteur de 21 M€.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 144,6 M€. Elles ont globalement été réalisées à 98,2 % des prévisions rectifiées.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 128 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 96,4 % en AE et en CP, elle atteint 13,02 M€ en CP en 2020, contre 13,5 M€ prévus. Les dépenses de personnel sont en baisse par rapport à celles de l'exercice 2019 ; cette diminution est à mettre en lien avec celle des effectifs. Depuis 2017, l'agence voit sa masse salariale poursuivre une évolution à la baisse alors que le coût salarial global par ETPT croît légèrement (2,7 %).

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 74,5 % en AE et 75,5 % en CP du budget rectificatif, elle s'élève à 2,8 M€ en CP en 2019, pour 3,7 M€ prévus. Elle est composée de natures de dépenses distinctes :

- les charges de régularisation constituées des créances irrécouvrables, remises gracieuses ou encore charges de gestion provenant de l'annulation ou régularisations des titres de redevances sur exercices antérieurs : malgré la difficulté de les estimer du fait de leur nature même, il convient de noter que depuis 2 ans, elles diminuent et atteignent 0,5 M€ en 2020. En effet, les contrôles de supervision effectués en amont des émissions des redevances permettent de mieux réguler les régularisations ;
- le fonctionnement courant de l'établissement : la pandémie a fait augmenter les dépenses de fournitures et consommables, comme les masques aux agents ou encore les produits désinfectants et de nettoyage, alors que d'autres postes de dépenses, comme les frais de déplacements du personnel et la formation, les fluides et l'énergie ont nettement diminué. Par ailleurs, la poursuite de la migration vers la DSI unique occasionne à court terme et de manière transitoire des dépenses supplémentaires ;
- les dépenses mutualisées (165 859 € en AE et 429 941 € en CP) réalisées dans le cadre d'opérations suivies en inter-agences, comme par exemple la mise en œuvre d'un plan de communication national pour l'ensemble des agences de l'eau ou encore une prestation d'accompagnement à la méthodologie pour la mutualisation.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement », ajustée en budget rectificatif, de 56,9 % en AE et 61,1 % en CP, traduit un niveau de CP en 2020 de 0,8 M€, contre 1,3 M€ prévus et 0,7 M€ en 2019. Suite au décalage du dénouement de plusieurs opérations importantes d'investissement fin 2019, le chantier dématérialisation a vu les commandes réalisées en 2020, mais son déploiement suspendu à la bonne articulation de la gestion des flux documentaires avec les logiciels actuels, Le parc informatique a été

entièrement renouvelé, grâce au marché notifié fin 2019 qui a permis de doter l'ensemble des agents en micro-ordinateurs. A noter que ce déploiement mis en œuvre au cours des premières semaines du confinement au printemps, a ainsi permis la généralisation du télétravail permettant à l'établissement de continuer son activité tout au long du confinement. Les autres investissements concernent l'outil d'instruction des aides (Rivage), logiciel dans sa deuxième année de déploiement et mis en œuvre au sein des services comme des bénéficiaires, et la DSI unique à hauteur de 9% des dépenses engagées par la DSIUN conformément à la clé de contribution définie.

En complément de ces dépenses budgétaires, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées au titre des aides octroyées sous cette forme, notifiées au cours du programme précédent, d'un montant de 0,5 M€ (pour 0,8 M€ prévus) ;
- les versements d'acomptes dans le cadre des conventions de mandat auprès de l'ASP et au profit d'installations d'assainissement non collectif d'un montant 15,8 M€.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu du niveau des recettes et dépenses budgétaires présentées précédemment, le solde budgétaire excédentaire de l'année 2020 se situe à hauteur de 16,3 M€, contre 13,8 M€ prévus après ajustement et -14,9 M€ dans le budget initial.

La situation patrimoniale, tenant compte des charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions), à hauteur de 137,1 M€ et des produits (intégrant les redevances émises pour un montant de 166,8 M€), d'un total de 168,5 M€, présente un bénéfice comptable de 31,35 M€, contre un bénéfice prévu ajusté en cours d'année de 16,4 M€. La capacité d'autofinancement atteint 34,15 M€. Après prise en considération des ressources (retours d'avances) et des emplois (dépenses d'investissement et versements d'avances remboursables), la variation du fonds de roulement est en augmentation de 40,35 M€. Le niveau du fonds de roulement fin 2020 s'établit ainsi à 90,04 M€, soit 7,8 mois de dépenses, permettant à la fois d'assurer une couverture des restes à payer et de faire face à la montée en puissance des engagements présagés à venir et à la révision de programme effective dès 2022.

Par ailleurs, l'équilibre financier de l'agence, compte tenu de l'excédent budgétaire et des financements et besoins, est constitué d'un abondement de trésorerie de 28,5 M€, contre 23,3 M€ prévus au budget rectificatif, et 17,7 M€ en 2019. Ainsi, le niveau de trésorerie atteint 56,88 M€ en fin d'année 2020. Aussi, du fait du maintien des encaissements, du net ralentissement des paiements et des engagements et enfin de l'absence de notification d'avances remboursables au cours des deux premières années de programme, l'atterrissage de trésorerie est supérieur à celui envisagé lors de l'élaboration du programme. Ce dernier paramètre servira de base aux travaux de réflexion de la révision de programme à mi-parcours.

Enfin, les restes à payer d'un montant de 225,02 M€ fin 2020, intègrent ceux relatifs aux aides attribuées sous forme de subventions de 222,39 M€ et ceux au titre des marchés contractualisés directement par l'agence et de diverses commandes à dénouer à hauteur de 2,63 M€. Pour mémoire, les restes à payer s'élevaient à 242,17 M€ au 31 décembre 2019. Ainsi leur montant a diminué de 7% au cours de l'année 2020. Cette diminution s'explique par le niveau des paiements 2020 finalement supérieur à celui des nouveaux engagements, le montant des annulations/réductions en 2020 étant sensiblement le même que celui enregistré les exercices précédents. Les restes à décaisser sur les aides attribuées sous forme d'avances remboursables au cours du programme précédent sont désormais négligeables, soit de 0,2 M€, et devraient être soldés prochainement.

Les trois tableaux ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTEs/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhin-Meuse	BI 2020		BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	13 523 500	13 523 500	13 523 500	13 523 500	13 029 999	13 029 999
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	130 600	130 600	130 600	130 600	193 533	193 533
Fonctionnement	3 944 045	3 982 094	3 674 045	3 722 094	2 736 167	2 811 136
Intervention	146 412 070	156 628 948	120 042 194	128 760 072	119 543 637	127 982 339
<i>dont plan "France Relance"</i>						
Investissement	1 172 000	1 452 000	842 000	1 302 000	479 426	795 226
Total des dépenses AE et CP	165 051 615	175 586 542	138 081 739	147 307 666	135 789 229	144 618 700
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			13 837 334		16 296 197	
Recettes						
Recettes globalisées	160 640 000		161 145 000		160 914 897	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	159 400 000		159 400 000		158 877 702	
Autres financements publics						
Recettes propres	1 240 000		1 745 000		2 037 194	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	160 640 000		161 145 000		160 914 897	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	14 946 542					

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhin-Meuse	BI 2020	BR1 2020	CF 2020
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	14 946 542		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	851 000	851 000	503 081
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0	0	0
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	12 700 000	11 500 000	16 597 123
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	28 497 542	12 351 000	17 100 204
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	23 296 334	28 507 461
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	23 296 334	28 507 461
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	28 497 542	35 647 334	45 607 665
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*		13 837 334	16 296 197
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	8 810 000	8 810 000	7 461 990
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	12 000 000	13 000 000	20 993 994
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	0	0	855 483
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	20 810 000	35 647 334	45 607 665
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	7 687 542	0	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	7 687 542	0	0
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	28 497 542	35 647 334	45 607 665

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	152 956	147 476	137 152	132 203	123 580	111 134	117 034	93 058	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	8 613	7 752	8 193	8 312	8 671	20 490	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	1 800	1 546	1 538	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	12 895	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	14 303	13 555	13 493	12 448	12 289	12 046	11 898	11 733	
	3- Fonctionnement courant	5 137	22 001	19 926	6 903	23 932	31 799	28 671	32 353	
	dont amortissements et provisions (68)	1 886	2 400	1 480	1 431	1 729	1 843	1 490	3 139	
TOTAL CHARGES	172 396	183 032	170 571	151 554	159 800	154 979	157 602	137 143		
Produits	1- Redevances	178 591	172 357	177 917	165 759	157 957	160 641	160 354	166 865	
	Redevances pour prélèvement	26 863	27 601	27 790	28 027	26 706	29 041	28 828	28 949	
	dont prélèvement collectivités – AEP	16 584	16 850	17 010	16 811	15 860	18 090	17 255	17 207	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	133	455	312	547	418	448	576	473	
	dont prélèvement industries	10 146	10 296	10 469	10 670	10 428	10 502	10 997	11 269	
	Industries - Alimentation d'un canal	239	309	329	300	-	-	-	-	
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Industries - Hydroélectricité	1 383	1 573	1 515	1 360	-	-	-	-	
	Industries - Autres usages économiques	8 524	8 415	8 624	9 010	-	10 502	-	-	
	Redevances pour autres usages	739	700	733	737	714	731	701	706	
	dont obstacle sur cours d'eau	3	1	1	1	1	1	1	1	
	dont protection milieu aquatique	736	699	732	737	714	730	700	705	
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	150 989	144 057	149 395	137 053	130 061	130 355	130 172	134 017	
	dont collectivités	136 936	129 386	133 333	122 440	115 502	116 187	114 801	120 245	
	Collectivités - Pollution	84 227	78 514	79 901	73 819	71 133	71 879	70 647	74 062	
	Collectivités - Collecte	52 572	50 872	53 432	48 622	44 369	44 308	44 154	46 183	
	Collectivités - Contrevalleur	137	-	-	-	-	-	-	-	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	4 581	4 363	4 921	4 121	4 043	3 253	4 796	4 105	
	Agriculture - Elevage	46	60	60	53	-	-	-	84	
	Agriculture - Pollutions diffuses	4 535	4 303	4 861	4 069	4 043	3 253	4 796	4 020	
	dont industries	9 472	10 307	11 140	10 491	10 516	10 915	10 574	9 668	
	Industries - Pollution	7 989	8 545	8 533	8 373	8 200	8 105	8 125	7 109	
	Industries - Collecte	1 483	1 763	2 607	2 118	2 316	2 809	2 449	2 559	
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	-	2 730
	2- Gestion courante	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271	3 480	1 628	
Autres produits	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271	3 480	1 628		
dont reprises sur provisions (78)	706	438	1 063	831	489	453	272	292		
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	46 450	32 213	-	-	-	-	-	-		
TOTAL PRODUITS	226 708	206 190	179 779	167 444	159 484	161 912	163 834	168 494		
Résultat	= Produits - charges	54 312	23 159	9 208	15 890	- 317	6 933	6 232	31 350	
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	9 011	-	22 514	16 478	886	8 308	7 427	34 147	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	7 112	-	-	-	-	-	-	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	14 952	12 459	18 033	10 975	7 926	2 834	241	503	
	Autres dépenses d'investissement	1 156	839	1 045	970	2 820	3 087	728	810	
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	1	-	
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	16 108	20 410	19 077	11 945	10 746	5 921	971	1 313		
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	13 533	11 760	10 591	9 407	9 466	10 852	10 814	7 478	
	Cessions d'immobilisations 775	31	20	6	12	37	16	24	35	
	Autres ressources en capital	245	119	122	55	-	14 646	-	4	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	22 820	11 899	33 234	25 952	10 390	4 530	18 265	41 664		
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	6 712	- 8 510	14 157	14 007	- 356	- 1 391	17 294	40 351	

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence

Gouvernance, planification, international

Sur le bassin Rhin-Meuse, sont actifs 11 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, et deux EPTB (établissement public territorial de bassin).

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lauch et de la Doller, dans le Haut-Rhin, ont été approuvés début 2020. Les arrêtés préfectoraux pris à cette occasion entérinent plus de 10 ans de concertation ayant abouti à un état des lieux et à la définition d'un plan de gestion. La quantité et la qualité de l'eau, la continuité écologiques, l'assainissement sont parmi les enjeux identifiés.

Sur le bassin Rhin-Meuse, il ne reste plus que trois SAGE en cours d'élaboration dont celui de la nappe des Grès du Trias inférieur (secteur de Vittel), le seul obligatoire.

Les commissions locales de l'eau, responsables de la mise en œuvre de ces plans de gestion, se sont investies en 2020, avec le concours de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, dans différentes études.

Le SAGE III Nappe Rhin a approfondi la question de la gestion quantitative des eaux souterraines dans le Grand Ried et le SAGE du bassin houiller s'est penché sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten. Pour ce dernier, l'objectif est de proposer des actions visant notamment à limiter l'impact de la reconstitution de la nappe en zone urbanisée.

De leurs côtés, les SAGE des Grès du Trias inférieur et du bassin houiller ont poursuivi leurs démarches d'amélioration de leurs observatoires respectifs (observatoire de la nappe des GTI et observatoire des eaux souterraines du bassin ferrifère).

Enfin, le SAGE du bassin ferrifère est partie prenante d'une étude LIFE "Eau et Climat" qui s'intéresse à la perception et la prise en compte du changement climatique à l'échelle des SAGE.

Connaissance (milieux, pressions)

Les évolutions climatiques impactent la ressource en eau et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a donc souhaité identifier les zones à enjeux et mieux comprendre le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques sous climat changeant. En collaboration avec la Région Grand-Est, une première carte de zonage de vulnérabilité quantitative est en cours d'élaboration.

Face aux exigences réglementaires liées à la COVID 19 pour l'épandage des boues en cas de non hygiénisation, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a décidé d'apporter jusqu'à 80% d'aides pour les études liées à la recherche et à l'expérimentation de solutions innovantes pour le traitement des boues non hygiénisées. Ainsi, un nouveau protocole constituant une première nationale a été testé avec succès à la station d'épuration de la commune de Ramonchamps (88) et sur un site industriel dans les Vosges, puis dans d'autres collectivités. La solution consiste en l'ajout de lait de chaux dans le silo de stockage qui, grâce à l'action d'un agitateur, augmente le pH des boues et, par conséquent, leur hygiénisation. Ce protocole a été validé comme "hygiénisant" par les services de l'État permettant ainsi le recours à l'épandage des boues comme avant-crise.

L'agence de l'eau a également lancé la première édition d'un appel à manifestation d'intérêt "Eau et Santé, doté d'une enveloppe de 1 million d'euros. Associant recherche scientifique et déclinaison opérationnelle, cette démarche vise à identifier ou approfondir les enjeux sanitaires liés au risque microbiologique en relation avec l'eau et les milieux aquatiques afin de mieux s'y préparer et de limiter leurs impacts.

Le volume annuel prélevé est de 4 467 Mm³ (4 624 Mm³ en 2019), avec une part importante pour le refroidissement industriel qui s'élève à 2 441 Mm³ (55% des volumes prélevés) (2 470 Mm³ en 2019). Les autres usages économiques représentent 854 Mm³ (9%) (867 Mm³ en 2019) et l'alimentation d'un canal, 740 Mm³ (17%) (834 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- **L'adaptation au changement climatique**

L'agence a consacré 62% de ses aides en 2020 (contre 47% en 2019) à l'atteinte des objectifs ambitieux de son plan d'adaptation au changement climatique. Ces aides ciblent principalement des solutions fondées sur la nature dont l'objectif est de protéger, restaurer et gérer de manière durable les écosystèmes aquatiques de façon à favoriser leur capacité de résilience ainsi que des actions pour faire face à la raréfaction des ressources en eau en qualité et quantité, à l'assèchement des sols et pour prévenir les événements extrêmes.

Par exemple, face aux coulées d'eaux boueuses qui se manifestent désormais sur des secteurs épargnés jusqu'à présent, l'agence de l'eau a financé des études diagnostics, des travaux et des actions d'animations pour un montant de 650 000€. A ce titre, la communauté de communes de Cattenom a renforcé son maillage écologique grâce à la plantation de 8,8 km de haies.

Cette dynamique est également portée à travers les contrats de territoire « Eau et Climat » qui permettent une approche transversale des enjeux symbolisant la nécessité d'un changement de pratiques : cinq contrats ont été entérinés en 2020.

À titre d'illustration, dans le Sud de l'Alsace, quatre contrats ont été signés en 2020 scellant une collaboration inédite amont aval. Les collectivités ont souhaité s'investir sur des actions facilitant une transition agricole vers des productions à bas niveau d'impact ou à forte valeur environnementale. Elles se sont également engagées à accroître les aménagements favorisant l'infiltration des eaux de pluie, à mener des programmes d'économies d'eau et de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

Dans le domaine de préservation de la biodiversité et de la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes, le bilan 2020 reste mitigé avec des résultats, bien que supérieurs à 2019, en deçà des objectifs. L'explication se trouve notamment dans la crise sanitaire qui a contribué à ralentir la réalisation effective des travaux.

Au total, 182 km de cours d'eau ont été restaurés ou renaturés, contre 400 km prévus initialement.

Au titre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, l'agence a aidé en 2020 73 ouvrages pour être rendus franchissables, dont 24 ouvrages en liste 2, sur une cible initialement envisagée à 50.

Par ailleurs, en 2020, 597 ha de zones humides ont d'ores et déjà bénéficié d'une aide de l'agence. Il est constaté une diminution de 85% de la surface de zones humides ayant fait l'objet d'un financement par rapport à 2019, soit le niveau le plus bas depuis 2014.

Toutefois, la gouvernance régionale, représentée par le collectif constitué de la Région Grand-Est, de la DREAL, de l'OFB et des agences de l'eau Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée Corse et Seine-Normandie, propose une stratégie d'ensemble de préservation de la biodiversité qui porte ses fruits et permet d'optimiser les financements. Le dispositif d'appel à manifestation « Trames Verte et Bleue » déployé depuis 2017 en est un parfait exemple. Les projets soutenus sont cohérents et présentent des résultats et effets positifs au regard des enjeux stratégiques : 75% intègrent une composante concrète de restauration des continuités écologiques, 62% ciblent les milieux ouverts et 40% les milieux aquatiques et humides. Au total, 96 projets ont été soutenus de 2017 à 2020 pour un montant total d'aides de 13,5 M€ dont 43% subventionnés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

- **Réduction des pollutions domestiques**

Le plan triennal d'assainissement voté en 2018 et qui s'est achevé en 2020 aura mobilisé 88 M€ sur 3 ans et bénéficié à 112 maîtres d'ouvrages. Ce programme aura permis de flécher les projets prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux. La priorisation de l'assainissement se poursuit dans le cadre des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) partagés avec les services de l'État.

En 2020, 35 stations ont bénéficié d'aides de l'agence en faveur de la réduction des pollutions domestiques.

De plus, près de 18 ha ont été désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement, alors que l'objectif initial était de 5,5 ha. L'agence contribue ainsi fortement à développer la « ville perméable » par une action qui s'appuie sur une gestion intégrée de l'eau de pluie dans les projets d'aménagement urbain de toute taille. Près de 60% des surfaces réaménagées le sont par des solutions fondées sur la nature (noues, jardins de pluies, toitures végétalisées, etc.).

Il est important de noter que les interventions liées à l'aménagement urbain ont poursuivi leur croissance et leur diversification, avec en particulier des projets portés par de nouveaux maîtres d'ouvrages (35 projets sur 37 en 2020), notamment par des acteurs économiques (aménageurs privés, bailleurs sociaux, industriels ou artisans).

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

En 2020, dans le cadre de la politique de solidarité urbain/rural, près de 17 M€ ont été engagés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement dans des collectivités situées au sein des zones de revitalisation rurale ou d'une zone équivalente. Celles-ci bénéficient de taux d'aides majorés et un élargissement de l'accès à certains financements. De plus, 122 contrats de progrès ont été aidés par l'agence de l'eau auprès de collectivités de taille moyenne faisant l'objet d'un retard d'investissement.

L'année 2020 aura vu également les premières signatures de contrats « Eau et climat » sur des territoires ruraux. Cette contractualisation facilite un travail concerté sur des sujets pour la plupart nouveaux : économies d'eau, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, biodiversité, lien durable entre protection de l'eau et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

- **Réduction des pollutions industrielles**

En 2020, 5,6 M€ d'aides ont été attribués à la lutte contre les pollutions issues des activités économiques et artisanales. Au total, 64 dossiers ont été aidés, dont 49 pour la réduction et l'élimination de substances toxiques.

Afin de maintenir la mobilisation sur la réduction des substances dangereuses d'origine industrielle, une centaine d'industriels ont été contactés par les services de la DREAL et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. L'objectif était double : rappel du cadre réglementaire, des objectifs de réduction et opportunités de financement offertes. Un premier bilan sera réalisé mi-2021.

Par ailleurs, l'agence de l'eau propose une version « industrielle » de son contrat de territoire « Eau et climat ». En 2020, des discussions ont été engagées avec la brasserie La Licorne (67) et la fromagerie L'Ermitage (88) afin de coconstruire des plans d'actions à long terme pour l'eau et la biodiversité sous tous leurs aspects.

En complément, et à titre d'illustration, l'agence de l'eau a accompagné financièrement, en 2020, l'Institut de recherche technologique matériaux métallurgie et procédés (IRTM2P) à hauteur de 271 000 € (soit 40% du montant des travaux) pour son projet ESTRAIME. Il exploite à Duppigheim (67) une installation pilote industrielle pour ses activités de traitement de surface. Son projet vise à développer et à optimiser un procédé permettant de recycler les éléments métalliques présents dans les eaux usées. Les solutions ainsi épurées verront leur durée de vie fortement augmenter et les rejets dépourvus d'éléments indésirables. Il représente une démarche de transition écologique exemplaire par la régénération des bains, la récupération et la valorisation des métaux extraits et l'écoconception de la technologie.

- **Réduction des pollutions agricoles**

En matière de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, l'action de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'est concentrée sur la protection des captages d'eau potable identifiés comme prioritaires. A fin 2020, l'agence de l'eau a accompagné la mise en place de plan d'actions sur 128 captages sur les 135 ciblés à fin 2024.

Cet accompagnement se traduit par une offre de services qui s'est diversifiée avec pour objectif d'impliquer tous les acteurs, collectivités et agriculteurs. Ces derniers ont bénéficié en 2020 de 9,5 M€ d'aides individuelles pour pratiques agricoles les plus vertueuses d'un point de vue environnemental : conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques et paiements pour services environnementaux.

- **Gestion quantitative**

L'enjeu « économiser et mieux partager les ressources en eau » reste un enjeu majeur du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique du bassin Rhin-Meuse qui a notamment pour objectif de réduire de 20% les prélèvements en eau en 2030.

En complément, l'agence de l'eau a pour ambition d'atteindre une situation sans pénurie à l'horizon 2024 via un accompagnement personnalisé des collectivités les plus fragiles sur le plan quantitatif. Afin d'avoir une vision plus précise de cette problématique, l'agence de l'eau et l'Agence régionale de santé Grand-Est ont mené une enquête auprès de l'ensemble des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable au début de l'année 2020. Les informations récupérées au cours de cette enquête permettront à l'agence de l'eau d'adapter ses financements.

Elle a, au travers des projets qu'elle aide, permis d'économiser ou de substituer en 2020 un volume de 1,4 million de m³ d'eau. Les collectivités aidées en 2020 pour l'amélioration du rendement de leurs réseaux ont remplacé plus de 33 km de réseaux avec un objectif de volumes d'eau économisés estimés à 248 000 m³/an, ce qui est supérieur à la cible 2020 fixée à 150 000 m³/an.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'élève à 158,9 M€ en 2020, en augmentation de +4,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Cette hausse globale s'explique principalement par un rendement accru des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (28,8 M€ soit une hausse de +2,1 M€) et pour pollution et collecte industrielle (10,2 M€ soit une augmentation de +2,4 M€).

Les redevances pour pollution et collecte domestiques connaissent, quant à elles, une très légère diminution. Elles s'élèvent ainsi à 112,1 M€ en 2020 contre 113,8 M€ en 2019 soit une baisse de -1,6 M€. L'évolution est similaire pour la redevance pour pollutions diffuses dont le rendement est estimé pour 2020 à 4 M€ contre 4,8 M€ en 2019.

En outre, le produit des redevances assises sur les autres usages de l'eau est en très légère augmentation. Il passe ainsi de 701 K€ en 2019 à 706 K€ en 2020.

Enfin, la télé-déclaration continue d'être massivement utilisée au titre de l'exercice fiscal 2020 (95% du total des déclarations réalisées). L'Agence de l'eau Rhin-Meuse poursuit également une politique ambitieuse en matière de contrôle puisque respectivement 35% du total des redevances et 5,2% du total des redevables ont

fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2020 ; résultats supérieurs aux cibles figurant dans le contrat d'objectif et de programme de l'agence.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement « AERM 2022 » visant à définir un nouvel équilibre des missions/moyens/organisation, notamment dans ses nouvelles directions des achats et du patrimoine, direction de la connaissance, de la planification, du programme et des politiques d'intervention et de la direction des aides et de l'action territoriale

Le plafond d'emploi de l'agence pour 2020, 165,8 ETPT a été respecté avec une exécution à 161,9 ETPT.

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à + 50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 47% des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée, 98% sont en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85% des nappes souterraines en bon état chimique (88% des nappes souterraines en bon état quantitatif).

Outre la question de la lutte contre les pollutions (classiques, substances dangereuses, diffuses agricoles), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 66% des cours d'eau en bon état écologique et 98,5 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85% des masses d'eau souterraines en bon état chimique (98,7% en bon état quantitatif).

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 91 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon état écologique, 97% sont en bon état chimique, et 100% des nappes souterraines en bon état chimique (93 des nappes en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 97% des cours d'eau en bon état écologique et 97% en bon état chimique, et 100% des masses d'eau souterraines en bon état global.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a adopté, en 2014 pour le bassin Rhône-Méditerranée et en 2018 pour le bassin Corse, des plans d'adaptation au changement climatique dans lesquels une stratégie et les mesures à prendre pour s'adapter dans le domaine de l'eau sont inscrites.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose de délégations régionales à Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION À FIN 2020

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements de l'agence en matière d'interventions s'élèvent en 2020 à 516,4 M€ (525,9 M€ prévus et 442,2 M€ en 2019), soit un taux d'exécution de 98,2 % des prévisions ajustées en budget rectificatif. Il est à noter que les autorisations spécifiques aux subventions attribuées aux tiers ont été engagées en totalité. La hausse de 74,2 M€ par rapport à 2019 s'explique principalement par l'appel à projets rebond engagé pour répondre à la crise sanitaire. En effet, l'agence a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention avec l'ouverture de financements prévus par le 11^e programme à des territoires non éligibles initialement, l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques, et la prolongation jusqu'à fin 2021 des appels à projets « Climat » lancés en 2019. Ainsi, 89,3 M€ d'aides ont été accordées au titre de l'appel à projets rebond en 2020. Ces autorisations d'engagements (AE) ont majoritairement porté sur la destination budgétaire « Amélioration de la qualité du service d'eau potable » (59% des montants sur la LP25). Ceci résulte d'une forte mobilisation des acteurs des services d'eau potable, dont les projets ne sont, en-dehors de cet appel à projets, éligibles aux aides de l'agence que dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Cette priorisation des AE prises dans le cadre du plan de rebond a impliqué une répartition différente des engagements pris au regard des prévisions fixées par domaine, en particulier sur la thématique assainissement et eau potable (AEP) à hauteur de 100 M€, contre 39,9 M€ prévus. Dès lors, on observe un basculement des AE du domaine 3 vers le domaine 2.

L'agence s'est engagée en matière d'interventions à hauteur de 430,4 M€ (hors contribution à l'Office français de la biodiversité pour 86 M€) qui se répartissent de la manière suivante :

- 30,3 M€ (pour 35,7 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 30,42 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 165,7 M€ (pour 118,2 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 31,8% des prévisions 2019-2024 ;
- 179,3 M€ (pour 226 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 26,6 % des sommes prévues au 11^e programme, et dont 48,2 M€ (pour 85 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 55,1 M€ (contre 60 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 36,2 % des prévisions sur six ans.

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, l'année 2020 se caractérise par un taux d'exécution des prévisions 2019-2024 d'environ 29,6 %, compte tenu de niveaux variables selon les destinations, détaillés ci-après :

- **Domaine 1** : une stabilité est observée en matière de planification, les dépenses relatives aux études sont en diminution, celles dédiées aux réseaux de surveillance en légère progression et conformes aux prévisions, et l'activité internationale de l'agence, marquée en 2019 par une forte hausse de son enveloppe de financement due à l'engagement d'un nombre important de projets dans le cadre des partenariats mis en place avec les collectivités du bassin, est en baisse en 2020 bien que légèrement au-dessus des prévisions, avec 48 projets internationaux financés portant sur des programmes de coopération décentralisée ou de solidarité internationale.

- **Domaine 2** : concernant les aides relatives à l'assainissement domestique, celles destinées aux installations de traitement (39,3 M€) sont supérieures aux prévisions grâce au plan de rebond, après une faible consommation en début d'année. Sur 310 opérations aidées, une grande majorité (210) concerne ainsi l'appel à projets « boues COVID » pour un peu plus de 7 M€. Le plan de rebond a largement bénéficié aux projets de méthanisation qui jusqu'alors n'étaient soutenus que sous forme d'avances. Plus de 20 M€ d'aides ont été attribués pour les 6 projets de méthanisation du bassin, soit presque la moitié des aides engagées.

S'agissant des aides aux réseaux (23,05 M€), elles sont fortement inférieures aux prévisions, mais demeurent stables par rapport à 2019 (24,5 M€). Leur sous consommation est justifiée par le dimensionnement financier du programme. En effet, la très grande majorité des aides « réseaux » impactent la LP16 « gestion des eaux pluviales » générant un report sur cette destination. Sur 273 opérations financées, 116 concernent la gestion durable des services publics d'eau et assainissement (8,2 M€) et 114 des travaux en ZRR (9,2 M€), soit 50% de l'enveloppe allouée.

Comme évoqué précédemment, en matière d'alimentation en eau potable (LP25), les AE atteignent 100,44 M€, nettement supérieures aux prévisions. Ce niveau, particulièrement élevé (3,5 fois plus qu'en 2019) et inhabituel, tient à l'appel à projets (AAP) Rebond ouvrant les aides hors ZRR, l'accroissement d'engagements lié à cet AAP étant estimé à 53 M€ sur 2020. Cette augmentation significative concerne également le nombre d'opérations, avec 616 opérations aidées (contre 444 en 2019), dont 187 directement liées à l'AAP Rebond. Les travaux concernent principalement des renouvellements de réseaux, mais aussi des réfections de réservoirs, ou de la structuration et sécurisation des réseaux.

- **Domaine 3** : inférieures aux prévisions, les aides destinées à la réduction des pollutions industrielles sont en baisse, du fait que les dossiers à enjeux financiers attendus n'ont pas été présentés par les porteurs de projet (reportés à 2021 pour un certain nombre d'entre eux). La dynamique des opérations collectives n'est de même pas repartie en raison de la crise sanitaire qui a particulièrement touché les PME et les artisans.

En matière de gestion des eaux pluviales, la consommation est soutenue avec des engagements de 37,46 M€, après un démarrage lent en début d'année. Elle est conforme à la priorité du programme sur la réduction des pollutions par temps de pluie, avec 178 opérations aidées, dont 61 pour la déconnexion des eaux pluviales (8,5 M€), 69 opérations de travaux en ZRR (12 M€) et 109 opérations de mise en conformité réglementaire (17 M€), les $\frac{3}{4}$ de ces opérations étant bonifiées de 20% par l'AAP Rebond.

Le montant des aides relatives aux pollutions agricoles est nettement supérieur aux prévisions (+13,79 M€), soit un taux d'exécution de 145% dû, en très large majorité, au financement des mesures surfaciques (dont en particulier le soutien à la conversion à l'agriculture biologique) qui représente 68%

des consommations. À noter que sur les 17,09 M€ affectés à l'agriculture biologique en 2020, 8,09 M€ relèvent du plan de rebond.

Sur les thématiques « Gestion quantitative » (33,9 M€ pour 41,3 M€ prévus) et « Protection de la ressource » (7,5 M€ contre 8,5 M€ prévus), le niveau de consommation inférieur aux prévisions montre cependant une stabilité des engagements relatifs à la ressource en eau, impactés par la conjoncture particulière de 2020 et l'impact limité de l'appel à projets Rebond. Il montre également une dynamique 2020 bien plus faible que lors du 10^e programme avec environ deux fois moins d'opérations présentées en matière d'économie d'eau. Par ailleurs, une hausse est observée en 2020 pour la protection de la ressource, notamment sur les ressources stratégiques, avec une consommation à un rythme soutenu avec la poursuite d'actions de délimitation des zones de sauvegarde et le financement de l'animation sur quelques masses d'eau.

Enfin, on note un fort impact de la crise sanitaire sur les projets de « restauration des milieux » (48,2 M€ contre 85 M€ prévus et 75,3 M€ en 2019), avec une baisse importante des autorisations d'engagement consacrées à la continuité au profit de la biodiversité et de l'animation principalement, puis dans une moindre mesure au profit de la morphologie et des zones humides.

Pour les primes, la sous-consommation (5 M€) s'explique notamment par l'augmentation du nombre de non conformités réglementaires relevées par les services de police de l'eau sur les performances des systèmes d'épuration et par l'augmentation du nombre d'invalidations de l'auto-surveillance.

A ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage de l'agence, consommant des autorisations d'engagement, s'ajoutent les aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 9 M€ en 2020 (équivalent au niveau 2019), tous domaines d'intervention confondus.

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions, constitués à la fois des versements relatifs aux aides du programme en cours et des programmes antérieurs, atteignent 475,4 M€ (pour 507 M€ prévus initialement et 570,4 M€ de prévisions ajustées), soit un taux d'exécution très en-deçà de la prévision à 83,3% en 2020, malgré des démarches de relances des bénéficiaires conduites par les services de l'agence pour récupérer les justificatifs de réalisation des opérations et les pièces correspondantes nécessaires au paiement, d'une part, et la mise en place du changement des taux d'acompte (le premier passant de 30% à 50% du montant de l'aide) voté par le conseil d'administration de mai 2020 dans le cadre des mesures d'urgence suite à la crise sanitaire, d'autre part.

Les crédits de paiements (CP) spécifiques aux interventions, nettement inférieurs à la prévision, sont répartis selon les domaines comme suit :

- 32,7 M€ (pour 35,4 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 130,6 M€ (pour 136,8 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 170,9 M€ (pour 202,2 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 65,1 M€ (pour 70,1 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 55,1 M€ pour les primes à la performance épuratoire (pour 60 M€ prévus),
- 86 M€ pour la contribution à l'OFB (pour 72,6 M€ prévus), comptabilisée dans les interventions.

Cette sous-consommation traduit trois éléments principaux :

- des paiements sur les primes inférieurs de 5 M€ aux prévisions initiales ;
- des paiements moindres de 13 M€ sur les aides dans le cadre des conventions de mandat, avec toutefois un impact de la gestion de ces paiements nettement plus limité que les années précédentes. En effet, le processus de reddition des comptes avec l'Agence de services et de paiement (ASP) sur les aides agricoles a été engagé fin 2019. L'année 2020 a ainsi permis de réaliser 42 M€ de reddition contre 55 M€ prévus.
- une sous-consommation des CP sur les subventions de 31,3 M€ (hors conventions de mandat), principalement dans le domaine 3 lié aux mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité.

Certains facteurs complémentaires peuvent expliquer cette sous-réalisation des prévisions de paiement :

- une consommation au titre des mesures d'urgence sur les changements des taux d'acompte de 23,03 M€, en deçà des prévisions estimées à 50 M€ au budget rectificatif ;
- les réorganisations en cours des collectivités (liées à l'application de la loi NOTRe) génèrent des transferts de dossiers et ralentissent la transmission des informations et des pièces de paiement entre anciens et nouveaux bénéficiaires ;
- des engagements 2020 tardifs, du fait notamment de la crise sanitaire, avec seulement 37,8 % des opérations engagées sur l'année décidées en juillet, alors que 95,5 M€ engagés à la commission de décembre ne permettent pas de consommation de CP sur l'année 2020 ;
- des projets financés au cours du 10^e programme qui peinent à se réaliser et s'exécutent selon un rythme lent de paiement. En effet, les analyses menées sur les versements d'aides effectués au cours des 10 dernières années montrent un ralentissement de leur rythme avec une perte de 15 points en 10 ans. Aussi, quand entre 2007 et 2011 (9^e programme), 45% des aides accordées étaient payées dans les deux premières années suivant la décision, seulement 30% des aides attribuées au cours du 10^e programme ont fait l'objet d'un paiement dans les deux ans suivant la décision. De même, on observe un nombre significatif d'opérations engagées au 10^e programme difficiles à solder dans les délais impartis. Aussi, la politique de relance des bénéficiaires mise en place par l'agence vise à identifier les dossiers en retard et à déterminer avec le bénéficiaire les modalités de traitement les plus adaptées (étalement du calendrier d'exécution ou annulation de l'aide).

A ces paiements liés aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'agence, s'ajoutent les décaissements relatifs aux aides octroyées sous la forme d'avances remboursables, au cours du 11^e programme et des programmes antérieurs, d'un montant de 7,4 M€, tous domaines d'intervention confondus.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 1 : Suivi du plafond pluriannuel des dépenses (autorisations d'engagement) de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre des 11^e programmes d'intervention – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros) (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		AE							
41	Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	5 479 522,53 €	5 687 398,00 €	4 565 511,46 €	8 258 913,00 €	6 450 000,00 €	6 350 000,00 €	6 330 000,00 €	37 433 946,99 €
42	Immobilisations	2 874 992,63 €	1 597 927,00 €	1 679 141,00 €	5 713 874,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	16 268 007,63 €
43	Personnel	25 937 250,28 €	26 291 067,00 €	26 017 442,19 €	26 761 429,00 €	25 510 000,00 €	25 250 000,00 €	25 000 000,00 €	154 476 121,47 €
D0	Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	34 291 765,44 €	33 576 392,00 €	32 262 094,65 €	40 734 216,00 €	33 960 000,00 €	33 600 000,00 €	33 330 000,00 €	208 178 076,09 €
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 947 244,00 €	4 430 000,00 €	4 005 704,00 €	4 530 000,00 €	4 630 000,00 €	4 830 000,00 €	4 830 000,00 €	26 772 948,00 €
31	Études générales	5 477 576,04 €	6 670 000,00 €	4 116 395,13 €	6 670 000,00 €	6 970 000,00 €	6 970 000,00 €	6 870 000,00 €	37 073 971,17 €
32	Connaissance et surveillance environnementales	9 591 339,48 €	10 830 000,00 €	10 473 687,95 €	10 830 000,00 €	10 830 000,00 €	10 830 000,00 €	10 830 000,00 €	63 385 027,43 €
33	Action internationale	6 147 359,00 €	3 830 000,00 €	4 080 208,00 €	3 830 000,00 €	3 930 000,00 €	3 930 000,00 €	3 930 000,00 €	25 847 567,00 €
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 391 188,65 €	3 430 000,00 €	3 324 909,78 €	3 430 000,00 €	3 630 000,00 €	3 630 000,00 €	3 630 000,00 €	20 936 098,43 €
48	Dépenses courantes liées aux redevances	5 470 343,55 €	5 729 000,00 €	3 923 212,41 €	5 443 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	29 836 555,96 €
49	Dépenses courantes liées aux interventions	450 998,82 €	742 000,00 €	394 543,42 €	1 134 400,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 379 942,24 €
D1	Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	34 476 049,54 €	35 661 000,00 €	30 318 660,69 €	35 867 400,00 €	35 790 000,00 €	35 890 000,00 €	35 890 000,00 €	208 232 110,23 €
11	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	22 072 559,00 €	36 050 000,00 €	39 284 519,00 €	38 250 000,00 €	39 250 000,00 €	40 450 000,00 €	44 250 000,00 €	223 557 078,00 €
12	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	24 535 549,00 €	39 750 000,00 €	23 046 373,00 €	42 460 000,00 €	42 860 000,00 €	44 560 000,00 €	45 760 000,00 €	223 221 922,00 €
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 760 208,00 €	2 500 000,00 €	2 963 068,00 €	2 700 000,00 €	3 000 000,00 €	3 300 000,00 €	3 500 000,00 €	18 223 276,00 €
25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable	29 365 599,00 €	39 900 000,00 €	100 437 693,00 €	44 500 000,00 €	46 100 000,00 €	46 400 000,00 €	47 200 000,00 €	314 003 271,00 €
D2	Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	78 733 894,00 €	118 200 000,00 €	165 731 653,00 €	127 910 000,00 €	131 210 000,00 €	134 710 000,00 €	140 710 000,00 €	779 005 547,00 €
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	14 268 488,00 €	21 230 000,00 €	8 331 972,00 €	21 730 000,00 €	21 730 000,00 €	22 130 000,00 €	24 530 000,00 €	112 720 460,00 €
16	Gestion des eaux pluviales	27 783 153,00 €	39 750 000,00 €	37 458 768,00 €	40 460 000,00 €	40 860 000,00 €	42 560 000,00 €	43 760 000,00 €	232 881 921,00 €
18	Lutte contre les pollutions d'origine agricole	37 003 912,00 €	30 100 000,00 €	43 889 933,00 €	30 200 000,00 €	30 700 000,00 €	31 600 000,00 €	33 800 000,00 €	207 193 845,00 €
21	Gestion quantitative de la ressource en eau	31 604 599,00 €	41 430 000,00 €	33 885 128,00 €	41 930 000,00 €	42 130 000,00 €	43 230 000,00 €	43 830 000,00 €	236 609 727,00 €
23	Protection de la ressource en eau	5 841 800,00 €	8 530 000,00 €	7 475 946,00 €	8 730 000,00 €	9 030 000,00 €	9 330 000,00 €	9 830 000,00 €	50 237 748,00 €
24	Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	75 267 362,00 €	85 000 000,00 €	48 207 781,00 €	85 200 000,00 €	86 800 000,00 €	88 000 000,00 €	91 900 000,00 €	475 375 143,00 €
D3	Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	191 769 314,00 €	226 040 000,00 €	179 249 528,00 €	228 250 000,00 €	231 250 000,00 €	236 850 000,00 €	247 650 000,00 €	1 316 018 842,00 €
17	Primes de performance épuratoire	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	55 072 563,17 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	319 628 974,97 €
	Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	55 072 563,17 €	50 000 000,00 €	319 628 974,97 €			
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND		403 827 434,78 €	473 477 392,00 €	462 634 499,51 €	482 761 616,00 €	482 210 000,00 €	491 050 000,00 €	507 580 000,00 €	2 830 063 550,29 €
44	Charges de régularisation : remboursement de redevances	4 840 905,14 €	6 050 020,00 €	2 284 916,00 €	6 000 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	24 225 821,14 €
50	Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	85 993 806,00 €	85 993 806,00 €	96 616 906,00 €	96 616 906,00 €	96 616 906,00 €	534 457 393,00 €
	<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	<i>72 619 063,00 €</i>	<i>72 619 063,00 €</i>	<i>85 993 806,00 €</i>	<i>85 993 806,00 €</i>	<i>96 616 906,00 €</i>	<i>96 616 906,00 €</i>	<i>96 616 906,00 €</i>	<i>534 457 393,00 €</i>
	<i>dont contribution à l'EPMP</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>65 500 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>65 500 000,00 €</i>
XX	Plan France Relance	- €	- €	- €	65 500 000,00 €	- €	- €	- €	65 500 000,00 €
	<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'interimaires)</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>18 500 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>18 500 000,00 €</i>
	<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>4 800 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>4 800 000,00 €</i>
	<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>28 000 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>28 000 000,00 €</i>
	<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>8 000 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>8 000 000,00 €</i>
	<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>3 700 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>3 700 000,00 €</i>
	<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	<i>- €</i>							
	<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>2 500 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>2 500 000,00 €</i>
	<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	<i>- €</i>							
60	Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE		77 459 968,14 €	78 669 083,00 €	88 278 722,00 €	157 493 806,00 €	100 316 906,00 €	100 316 906,00 €	100 316 906,00 €	624 183 214,14 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES		481 287 402,92 €	552 146 475,00 €	550 913 221,51 €	640 255 422,00 €	582 526 906,00 €	591 366 906,00 €	607 896 906,00 €	3 454 246 764,43 €
		2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	Total
		(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
		Avances							
		Remboursables							
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION		8 982 974,00 €	10 350 000,00 €	9 037 507,00 €	10 350 000,00 €	10 350 000,00 €	10 350 000,00 €	10 350 000,00 €	59 420 481,00 €

Tableau 2 : Équilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	5 908 052,77 €	6 534 668,00 €	5 329 850,67 €	6 517 113,00 €	6 500 000,00 €	6 400 000,00 €	6 200 000,00 €	36 855 016,44 €
42 Immobilisations	4 144 860,03 €	3 011 987,00 €	3 046 086,06 €	4 989 063,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	18 180 009,09 €
43 Personnel	25 943 985,80 €	26 291 067,00 €	26 017 442,19 €	26 761 429,00 €	25 500 000,00 €	25 300 000,00 €	25 000 000,00 €	154 522 856,99 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	35 996 898,60 €	35 837 722,00 €	34 393 378,92 €	38 267 605,00 €	34 000 000,00 €	33 700 000,00 €	33 200 000,00 €	209 567 882,52 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	3 876 875,30 €	4 389 000,00 €	4 615 505,80 €	4 277 369,00 €	4 300 000,00 €	4 300 000,00 €	4 600 000,00 €	25 969 750,10 €
31 Études générales	3 697 781,94 €	5 674 000,00 €	4 748 146,28 €	5 814 059,00 €	6 300 000,00 €	6 500 000,00 €	6 600 000,00 €	33 659 987,22 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	9 601 127,09 €	11 080 600,00 €	11 403 447,07 €	11 512 369,00 €	7 800 000,00 €	6 800 000,00 €	6 500 000,00 €	53 616 943,16 €
33 Action internationale	4 587 071,90 €	4 664 000,00 €	4 880 755,60 €	4 641 910,00 €	3 400 000,00 €	3 300 000,00 €	3 800 000,00 €	24 609 737,50 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	2 456 181,39 €	3 120 640,00 €	3 177 467,64 €	3 681 092,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	- €	15 914 741,03 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	5 238 802,49 €	5 729 000,00 €	3 559 148,69 €	5 593 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	29 390 951,18 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	726 278,83 €	706 100,00 €	321 847,22 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	4 248 126,05 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	30 184 118,94 €	35 363 340,00 €	32 706 318,30 €	36 319 799,00 €	30 900 000,00 €	30 000 000,00 €	27 300 000,00 €	187 410 236,24 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	39 602 672,86 €	43 416 239,00 €	43 981 452,23 €	43 106 491,00 €	45 110 000,00 €	41 310 000,00 €	39 510 000,00 €	252 620 616,09 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	60 217 548,33 €	62 378 000,00 €	44 276 223,81 €	54 542 122,00 €	47 000 000,00 €	43 700 000,00 €	43 600 000,00 €	293 335 894,14 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 292 650,20 €	3 374 000,00 €	2 919 219,10 €	3 120 875,00 €	2 500 000,00 €	2 800 000,00 €	3 100 000,00 €	16 732 744,30 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	32 276 165,13 €	27 675 000,00 €	39 448 483,46 €	48 085 318,00 €	40 400 000,00 €	40 800 000,00 €	42 100 000,00 €	243 109 966,59 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	134 389 036,52 €	136 843 239,00 €	130 625 378,60 €	148 854 806,00 €	135 010 000,00 €	128 610 000,00 €	128 310 000,00 €	805 799 221,12 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	14 481 482,60 €	10 813 000,00 €	12 963 568,10 €	17 039 675,00 €	19 500 000,00 €	19 800 000,00 €	21 100 000,00 €	104 884 725,70 €
16 Gestion des eaux pluviales	1 373 921,00 €	14 088 000,00 €	14 484 545,00 €	19 425 940,00 €	28 900 000,00 €	33 400 000,00 €	38 300 000,00 €	135 884 406,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	33 518 183,15 €	48 775 000,00 €	35 864 715,47 €	31 439 045,00 €	28 400 000,00 €	29 300 000,00 €	29 700 000,00 €	188 221 943,62 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 881 799,97 €	47 468 000,00 €	34 617 375,57 €	40 644 803,00 €	40 100 000,00 €	38 700 000,00 €	40 100 000,00 €	239 043 978,54 €
23 Protection de la ressource en eau	12 176 347,72 €	10 949 000,00 €	7 958 387,98 €	11 085 841,00 €	8 300 000,00 €	8 300 000,00 €	8 000 000,00 €	55 820 576,70 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	51 991 470,69 €	70 125 000,00 €	65 070 645,12 €	64 729 945,00 €	78 600 000,00 €	81 100 000,00 €	84 500 000,00 €	425 992 060,81 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	158 423 205,13 €	202 218 000,00 €	170 959 237,24 €	184 365 249,00 €	203 800 000,00 €	210 600 000,00 €	221 700 000,00 €	1 149 847 691,37 €
17 Primes de performance épuratoire	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	55 072 563,17 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	319 628 974,97 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	64 556 411,80 €	60 000 000,00 €	55 072 563,17 €	50 000 000,00 €	319 628 974,97 €			
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	4 840 905,14 €	6 050 020,00 €	2 284 916,00 €	6 000 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	24 225 821,14 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	85 993 806,00 €	85 993 806,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	462 376 675,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	72 619 063,00 €	72 619 063,00 €	85 993 806,00 €	85 993 806,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	72 590 000,00 €	462 376 675,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	16 330 545,00 €	24 988 636,00 €	24 180 819,00 €	- €	65 500 000,00 €
<i>XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement</i>	- €	- €	- €	4 662 000,00 €	- €	- €	- €	4 662 000,00 €
<i>XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux</i>	- €	- €	- €	1 209 600,00 €	- €	- €	- €	1 209 600,00 €
<i>XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable</i>	- €	- €	- €	7 056 000,00 €	- €	- €	- €	7 056 000,00 €
<i>XX16 - Gestion des eaux pluviales</i>	- €	- €	- €	2 016 000,00 €	- €	- €	- €	2 016 000,00 €
<i>XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	932 400,00 €	- €	- €	- €	932 400,00 €
<i>XX23 - Protection de la ressource en eau</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes</i>	- €	- €	- €	454 545,00 €	- €	- €	- €	454 545,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	77 459 968,14 €	78 669 083,00 €	88 278 722,00 €	108 324 351,00 €	101 278 636,00 €	100 470 819,00 €	76 290 000,00 €	552 102 496,14 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	501 009 639,13 €	548 931 384,00 €	512 035 598,23 €	566 131 810,00 €	554 988 636,00 €	553 380 819,00 €	536 800 000,00 €	3 224 346 502,36 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A = 6 ans	C = Juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	37 900 000,00 €	5 479 522,53 €	4 565 511,46 €	10 045 033,99 €	26,50%	3 672 221,36 €	4 393 664,36 €	8 065 885,72 €	1 885 105,44 €
42 Immobilisations	14 300 000,00 €	2 874 992,63 €	1 679 141,00 €	4 554 133,63 €	31,85%	1 336 910,68 €	3 040 929,06 €	4 377 839,74 €	151 926,03 €
43 Personnel	153 800 000,00 €	25 937 250,28 €	26 017 442,19 €	51 954 692,47 €	33,78%	25 937 250,28 €	26 017 442,19 €	51 954 692,47 €	- €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	206 000 000,00 €	34 291 765,44 €	32 262 094,65 €	66 553 860,09 €	32,31%	30 946 382,32 €	33 452 035,61 €	64 398 417,93 €	2 037 031,47 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	27 600 000,00 €	3 947 244,00 €	4 005 704,00 €	7 952 948,00 €	28,82%	758 123,00 €	3 482 810,00 €	4 240 933,00 €	3 620 311,00 €
31 Études générales	41 200 000,00 €	5 477 576,04 €	4 116 395,13 €	9 593 971,17 €	23,29%	787 514,45 €	2 475 980,17 €	3 263 494,62 €	6 280 211,82 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	65 000 000,00 €	9 591 339,48 €	10 473 687,95 €	20 065 027,43 €	30,87%	4 794 134,85 €	8 609 461,51 €	13 403 596,36 €	6 622 225,97 €
33 Action internationale	23 300 000,00 €	6 147 359,00 €	4 080 208,00 €	10 227 567,00 €	43,90%	635 575,00 €	2 494 102,00 €	3 129 677,00 €	7 097 426,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	21 000 000,00 €	3 391 188,65 €	3 324 909,78 €	6 716 098,43 €	31,98%	726 319,71 €	2 389 592,84 €	3 115 912,55 €	3 517 143,33 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	30 200 000,00 €	5 470 343,55 €	3 923 212,41 €	9 393 555,96 €	31,10%	4 772 093,42 €	3 554 223,89 €	8 326 317,31 €	1 067 238,65 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	4 700 000,00 €	450 998,82 €	394 543,42 €	845 542,24 €	17,99%	387 398,82 €	321 847,22 €	709 246,04 €	136 296,20 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	213 000 000,00 €	34 476 049,54 €	30 318 660,69 €	64 794 710,23 €	30,42%	12 861 159,25 €	23 328 017,63 €	36 189 176,88 €	28 340 852,97 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	234 000 000,00 €	22 072 559,00 €	39 284 519,00 €	61 357 078,00 €	26,22%	911 624,00 €	16 401 660,00 €	17 313 284,00 €	44 015 295,00 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	254 900 000,00 €	24 535 549,00 €	23 046 373,00 €	47 581 922,00 €	18,67%	1 434 405,00 €	7 697 583,00 €	9 131 988,00 €	38 322 362,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 500 000,00 €	2 760 208,00 €	2 963 068,00 €	5 723 276,00 €	32,70%	315 382,00 €	1 948 055,00 €	2 263 437,00 €	3 342 785,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	263 600 000,00 €	29 365 579,00 €	100 437 693,00 €	129 803 271,00 €	49,24%	1 114 364,00 €	18 566 195,00 €	19 680 559,00 €	109 792 206,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	770 000 000,00 €	78 733 894,00 €	165 731 663,00 €	244 465 547,00 €	31,75%	3 775 775,00 €	44 613 493,00 €	48 389 268,00 €	195 472 648,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	132 200 000,00 €	14 268 488,00 €	8 331 972,00 €	22 600 460,00 €	17,10%	1 531 876,00 €	4 918 689,00 €	6 450 565,00 €	15 952 931,00 €
16 Gestion des eaux pluviales	246 900 000,00 €	27 783 153,00 €	37 458 768,00 €	65 241 921,00 €	26,42%	1 373 921,00 €	14 484 545,00 €	15 858 466,00 €	49 275 030,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	186 400 000,00 €	37 003 912,00 €	43 889 933,00 €	80 893 845,00 €	43,40%	295 888,26 €	11 119 525,65 €	11 415 413,91 €	69 463 431,09 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	253 900 000,00 €	31 604 599,00 €	33 885 128,00 €	65 489 727,00 €	25,79%	999 335,00 €	12 190 923,03 €	13 190 258,03 €	51 384 262,01 €
23 Protection de la ressource en eau	53 800 000,00 €	5 841 800,00 €	7 475 946,00 €	13 317 746,00 €	24,75%	1 066 065,00 €	3 787 778,00 €	4 853 843,00 €	8 062 062,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	520 900 000,00 €	75 267 362,00 €	48 207 781,00 €	123 475 143,00 €	23,70%	5 826 456,00 €	34 367 683,55 €	40 194 139,55 €	82 245 698,45 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 394 100 000,00 €	191 769 314,00 €	179 249 528,00 €	371 018 842,00 €	26,61%	11 093 541,26 €	80 869 144,23 €	91 962 685,49 €	276 383 414,55 €
17 Primes de performance épuration	330 000 000,00 €	64 556 411,80 €	55 072 563,17 €	119 628 974,97 €	36,25%	64 556 411,80 €	55 072 563,17 €	119 628 974,97 €	- €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	64 556 411,80 €	55 072 563,17 €	119 628 974,97 €	36,25%	64 556 411,80 €	55 072 563,17 €	119 628 974,97 €	- €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	27 600 000,00 €	4 840 905,14 €	2 284 916,00 €	7 125 821,14 €	25,82%	4 840 905,14 €	2 284 916,00 €	7 125 821,14 €	- €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics...)	435 400 000,00 €	72 619 063,00 €	85 993 806,00 €	158 612 869,00 €	36,43%	72 619 063,00 €	85 993 806,00 €	158 612 869,00 €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	463 000 000,00 €	77 469 968,14 €	88 278 722,00 €	166 548 644,14 €	35,80%	77 469 968,14 €	88 278 722,00 €	165 738 690,14 €	- €
Total	3 376 100 000,00 €	481 287 402,92 €	560 913 221,51 €	1 032 200 624,43 €	30,57%	200 693 237,77 €	325 613 975,64 €	526 307 213,41 €	502 233 946,99 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
	A	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=B ou F = E / B si A différent de B	J	K	L = J+K	M = E-I-L
Total	62 100 000,00 €	8 982 974,00 €	9 037 507,00 €	18 020 481,00 €	29,02%	1 717 080,00 €	7 372 675,00 €	9 089 755,00 €	8 930 726,00 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de dégagelements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.

(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020	Total des paiements au 31/12/2020	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions					- €	- €
- Avances					- €	- €
9ème PROGRAMME	2 512 699 745,83 €	2 506 491 462,76 €	28 239,00 €	443 345,00 €	2 506 934 807,76 €	5 764 938,07 €
- Subventions	2 490 862 886,73 €	2 484 654 603,66 €	28 239,00 €	443 345,00 €	2 485 097 948,66 €	5 764 938,07 €
- Avances	21 836 859,10 €	21 836 859,10 €	- €	- €	21 836 859,10 €	- €
10ème PROGRAMME	3 706 340 010,31 €	2 987 708 713,22 €	207 296 200,00 €	185 978 277,59 €	3 173 686 990,81 €	532 653 019,50 €
- Subventions	3 622 136 884,31 €	2 903 657 170,22 €	205 672 000,00 €	185 978 277,59 €	3 089 635 447,81 €	532 501 436,50 €
- Avances	84 203 126,00 €	84 051 543,00 €	1 624 200,00 €	- €	84 051 543,00 €	151 583,00 €
TOTAL Programmes antérieurs	6 219 039 756,14 €	5 494 200 175,98 €	207 324 439,00 €	186 421 622,59 €	5 680 621 798,57 €	538 417 957,57 €
- Subventions	6 112 999 771,04 €	5 388 311 773,88 €	205 700 239,00 €	186 421 622,59 €	5 574 733 396,47 €	538 266 374,57 €
- Avances	106 039 985,10 €	105 888 402,10 €	1 624 200,00 €	- €	105 888 402,10 €	151 583,00 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 523,8 M€ pour l'année 2020, soit un taux d'exécution de près de 100% des prévisions ajustées en cours d'exercice, dont l'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 520,9 M€ (dont 520,37 M€ de redevances et 0,53 M€ de majorations pour retard de déclaration et/ou de paiement), soit 99,8 % des prévisions rectifiées.

Ces recettes de fiscalité affectée encaissées en 2020 sont constituées de redevances 2019 et d'acomptes 2020 à hauteur de 463,9 M€ (redevances mutualisées comprises), et des redevances 2018 ou de périodes antérieures (56,9 M€). Ce montant tient compte du reversement effectué par l'agence au budget général de l'État, venant réduire les recettes encaissées. En effet, l'agence a très légèrement dépassé son plafond de redevances 2020 (530 M€) et a reversé en conséquence 205 209 €, calculés à partir du montant de redevances encaissées (531,3 M€) entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020, ramené au prorata des dépassements pour porter à 2 156,62 M€ l'ensemble des recettes perçues par les agences. Cette minoration (en application des dispositifs du 2 du III bis de l'article 46 de la loi de finances pour 2012) s'élève pour l'agence à 1,1 M€, du fait de la non atteinte des plafonds d'encaissements de certaines agences, principalement Loire Bretagne et Seine Normandie.

Le faible écart entre les prévisions et les réalisations masque des variations qui se compensent entre les différents types de redevances :

- la baisse de la redevance pour pollution non domestique, du fait du non-paiement par Fibre Excellence Tarascon et Altéo Gardanne de leurs redevances 2020 suite à leur placement en redressement judiciaire, de celle pour modernisation des réseaux de collecte domestique, due à un montant moins important que prévu sur les acomptes 2020, et de la redevance cynégétique perçue pour la première année par l'agence, pour le compte de l'OFB ;

- la hausse des redevances prélèvement significative concernant majoritairement celle destinée au fonctionnement d'une installation hydroélectrique du fait des redevances de 2019 reportées sur 2020 et une prévision d'assiette trop pessimiste par rapport au réalisé, et celle destinée à l'irrigation provenant d'une augmentation plus forte que prévue des volumes prélevés en 2019.

Les recettes propres (2,7 M€), exécutées à 174% des prévisions rectifiées, incluent :

- le remboursement de la rémunération d'un agent mis à disposition de l'OFB, pour les années 2019 et 2020, sa mise à disposition s'étant terminée en juin 2020 ;
- la régularisation des rémunérations suite à la déprécarisation des agents ayant passé les concours ;
- les produits exceptionnels issus notamment des remboursements ou réfections d'aides, imprévisibles par principe puisqu'ils font suite aux résultats de contrôles des dossiers d'aides soldés ;
- la vente de véhicules et d'ordinateurs au personnel et au domaine non prévue initialement ;
- le loyer des sociétés SINTEC et TRANSENERGIE, qui occupent une partie des locaux de l'agence ;
- les recettes liées aux mutualisations inter agences.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires détaillées ci-après font l'objet d'encaissements :

- le remboursement des avances d'intervention de 14,3 M€, conforme aux prévisions et en baisse par rapport à 2019 (19,5 M€), liée à la fin progressive des avances consenties sur des durées de 20 ans ;
- l'encaissement des redevances faisant l'objet d'un reversement au budget de l'État (0,2 M€).

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 512 M€. Elles ont globalement été réalisées à 83,6 % des prévisions ajustées.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 475,4 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 99,3 % en AE et en CP, elle atteint 26 M€ en CP en 2019, pour 26,2 M€ prévus et 25,9 M€ en 2019. En effet, la masse salariale présente une légère hausse par rapport à celle exécutée en 2019, et se caractérise en 2020 par certains facteurs

ayant contribué à son accroissement, notamment un vieillissement régulier de la population accentuant l'effet de glissement vieillesse-technicité (GVT) et l'augmentation plus importante que prévue de la pension civile (cotisation retraite des personnels fonctionnaires dont le nombre est en augmentation). Cette évolution est cependant freinée par la baisse des effectifs dont le nombre est contraint par le plafond d'emploi d'une part, et la diminution des cotisations maladie et de la cotisation versée à Pôle emploi d'autre part.

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 58,4 % en AE et 60,5 % en CP du budget rectificatif, elle est mobilisée à hauteur de 7,6 M€ en CP en 2020, pour 12,6 M€ prévus et 10,7 M€ en 2019.

Concernant le fonctionnement courant de l'établissement, le taux d'exécution est de 81,56%, pour un montant de 5,3 M€ de CP. La consommation du budget, nettement inférieure à celle des années précédentes, s'explique par la crise sanitaire qui a généré une situation inhabituelle. Les dépenses supplémentaires liées aux exigences sanitaires pour lutter contre la Covid-19 ont été plus que compensées par celles non réalisées sur 2020 : seulement 50% de consommation du budget lié aux déplacements des agents, 52% du budget de formation, 42% concernant les prestations extérieures.

S'agissant des charges de régularisation (réductions et/ou annulations de recettes ayant donné lieu à décaissement, remises gracieuses), elles évoluent principalement suite aux transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe qui a impliqué depuis 2016 des changements de redevables notamment pour la pollution et collecte domestique. Ceux-ci nécessitent des réductions sur les exercices antérieurs et des rémissions au bon redevable. Aussi, après une hausse en 2018 avec un montant de réductions de recettes de 10,8 M€ (changement de gros interlocuteurs), l'année 2019 a connu moins de transferts de compétences ayant donné lieu à une régularisation des redevances (4,27 M€) et l'année 2020 montre la poursuite de cette baisse. Ces régularisations demeurent cependant difficilement prévisibles.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » est de 100 % en AE et 93,8 % en CP par rapport au budget rectificatif. Cela se traduit un niveau de paiements de 3,04 M€ en 2020, pour 3,24 M€ prévus et 4,1 M€ en 2019. Il s'agit principalement des travaux supplémentaires nécessaires pour les locaux de la délégation de Marseille, lancés en 2019, et des dépenses informatiques liées aux achats de matériels et de logiciels, stables par rapport à 2019 et supérieurs aux prévisions, du fait des appels de fond de la DSIUN.

En complément des dépenses budgétaires présentées ci-dessus, les opérations non budgétaires suivantes font l'objet de décaissements :

- les avances remboursables versées à hauteur de 7,4 M€, effectuées en faveur des installations de traitement des eaux domestiques, en hausse par rapport à 2019 (3,7 M€) et inférieures aux prévisions (12,4 M€). Leur sous-consommation, liée au montant attribué plus faible que prévu (9 M€ engagés en 2020, contre 10,3 M€ prévus), résulte surtout de leur engagement tardif. Ainsi 92 % des avances remboursables ont été engagés lors des commissions des aides d'octobre et décembre 2020. Ces aides étant versées en totalité au démarrage de l'opération, les délais de gestion n'ont pas permis de réaliser l'intégralité des décaissements des engagements de fin d'année.
- les décaissements relatifs aux opérations du PEI Corse (3,3 M€), inférieurs aux prévisions de moitié ;
- les versements d'acomptes (40,3 M€) à l'Agence de services et de paiement (ASP) dans le cadre des conventions de mandat (aides à l'agriculture, l'assainissement non collectif, l'international et les accords départementaux), compensés par la neutralisation des CP de régularisation (42,2 M€) établis pour la reddition des comptes ;
- l'avance de 0,5 M€ liée à la contribution pour la DSIUN ;
- le reversement du dépassement de redevances au budget de l'État (0,2 M€), nettement moins élevé que prévu (1,9 M€).

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Au vu des recettes budgétaires conformes aux prévisions mais des dépenses sous-exécutées, le solde budgétaire est excédentaire à hauteur de 11,7 M€, contre un déficit attendu de -88,5 M€

Aussi, au vu des encaissements non budgétaires supérieurs aux décaissements également en-deçà des prévisions, l'agence constate un abondement de trésorerie 17,4 M€, alors qu'il était prévu un prélèvement de 80,8 M€. Ainsi, à fin 2020, le niveau de trésorerie s'établit à 164,7 M€, pour 66,6 M€ prévus. Cet écart très important s'explique essentiellement par la forte sous consommation des CP,

principalement de l'enveloppe intervention (86 M€ d'aides sous forme de subventions, 5 M€ de primes) et des avances remboursables (3 M€).

Le résultat comptable de l'exercice est une perte de 21,9 M€. L'insuffisance d'autofinancement s'élève à 17,8 M€, et s'avère très inférieure aux prévisions (85,3 M€), du fait notamment des décaissements nettement inférieurs aux prévisions.

Le prélèvement sur le fonds de roulement atteint ainsi, après prise en compte des ressources et des emplois, 13,4 M€ (86,4 M€ prévu). Le niveau de fonds de roulement fin 2020 est alors de 253,3 M€ (180,3 M€ prévus), soit 5,8 mois de dépenses.

Ce niveau du fonds de roulement est à rapprocher du montant des restes à payer (RAP) au 31 décembre 2020 de 1 040,5 M€, en légère hausse (0,77 M€) par rapport aux RAP de fin d'année 2019 (1 039,7 M€). La réelle variation des RAP de l'année 2020 s'élève à 38,8 M€, du fait de la consommation de crédits de paiement 2020 inférieure à celle des engagements en 2020. Toutefois, si les RAP finaux augmentent de ceux de l'année en cours, ils diminuent par ailleurs des dégagements d'AE de 38,1 M€ constatés au cours de l'exercice 2020. Ces dégagements proviennent des soldes d'AE sans consommation de CP, ces AE non utilisées ayant été ainsi annulées. En effet, l'agence a soldé en retrait du montant initial ou annulé 38 M€ d'aides. En complément des aides traditionnellement soldées, l'agence a engagé un travail conséquent de solde des engagements ouverts et non encore soldés, portant principalement sur des opérations du 9^e programme et des premières années du 10^e programme. Cette stabilité des RAP, alors que les engagements ont été importants et les paiements de l'année 2020 en deçà des prévisions, est révélatrice de l'engagement d'une démarche de maîtrise des restes à payer de l'établissement.

Les trois tableaux ci-après présentent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhône-Méditerranée Corse	BI 2020		BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	26 291 067	26 291 067	26 208 176	26 208 176	26 017 442	26 017 442
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	650 247	650 247	650 247	650 247	1 174 133	1 174 133
Fonctionnement	11 737 418	12 584 688	11 737 418	12 584 688	6 850 427	7 614 767
Intervention	512 520 063	507 043 642	525 894 806	570 418 385	516 366 211	475 357 303
<i>dont plan "France Relance"</i>						
Investissement	1 597 927	3 011 987	1 679 141	3 245 786	1 679 141	3 046 086
Total des dépenses AE et CP	552 146 475	548 931 384	565 519 541	612 457 035	550 913 222	512 035 598
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					11 755 221	
Recettes						
Recettes globalisées	511 566 467		523 881 267		523 790 819	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	509 745 600		522 060 400		520 900 678	
Autres financements publics	250 000		250 000		152 524	
Recettes propres	1 570 867		1 570 867		2 737 617	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	511 566 467		523 881 267		523 790 819	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	37 364 917		88 575 768			

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Rhône-Méditerranée Corse	BI 2020	BR1 2020	CF 2020
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	37 364 917	88 575 768	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1) / <i>Reddition Comptes des Conv.Mandat</i>	12 374 200 -55 000 000	12 374 200 0	7 372 675
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** = PEI	8 466 600	8 466 600	3 310 988
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	50 000 000	-5 000 000	-1 507 845
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	53 205 717	104 416 568	9 175 818
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	17 394 520
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0	0	17 394 520
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	53 205 717	104 416 568	26 570 338
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*			11 755 221
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	14 514 762	14 514 762	14 349 036
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** = PEI	7 000 000	8 966 600	225 563
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	0	132 502	240 518
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	21 514 762	23 613 864	26 570 338
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	31 690 955	80 802 704	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	31 690 955	80 802 704	0
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	53 205 717	104 416 568	26 570 338

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	476 548	471 064	455 284	456 021	408 883	421 115	363 819	377 669	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	34 786	31 307	34 743	35 250	36 772	66 155	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	5 900	6 201	5 039	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	-	21 572	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	26 501	25 764	26 060	24 159	23 757	23 924	23 316	23 620	
	3- Fonctionnement courant	14 307	64 892	61 890	32 675	74 253	112 785	104 887	115 387	
dont amortissements et provisions (68)	3 366	6 522	6 131	5 089	6 961	13 584	3 333	7 184		
	TOTAL CHARGES	517 356	561 720	543 234	512 854	506 892	557 823	492 021	516 675	
Produits	1- Redevances	491 274	530 004	529 680	562 381	575 181	544 189	531 165	489 888	
	Redevances pour prélèvement	97 624	116 303	119 832	122 449	121 060	115 209	-	-	
	dont prélèvement collectivités – AEP	75 021	77 001	81 342	81 041	76 313	78 006	-	-	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	2 738	2 897	3 426	4 864	5 335	5 363	-	-	
	dont prélèvement industries	19 790	36 405	35 064	36 544	39 413	31 841	-	-	
	Industries - Alimentation d'un canal	318	301	375	333	352	150	-	-	
	Industries - Refroidissement industriel	7 842	5 393	7 844	11 324	18 401	16 045	-	-	
	Industries - Hydroélectricité	10 388	24 929	21 578	19 435	20 659	15 646	-	-	
	Industries - Autres usages économiques	1 242	5 762	5 267	5 452	-	-	-	-	
	Redevances pour autres usages	2 251	2 199	2 455	2 238	2 193	2 151	-	-	
	dont obstacle sur cours d'eau	138	146	146	134	149	133	-	-	
	dont protection milieu aquatique	2 091	2 023	2 081	2 091	1 988	1 988	-	-	
	dont stockage en période d'étiage	22	30	229	13	56	29	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	391 389	411 501	407 392	437 689	453 030	431 817	-	-	
	dont collectivités	357 151	372 234	369 527	400 521	418 204	400 076	-	-	
	Collectivités - Pollution	238 003	254 255	253 595	271 790	286 272	274 622	-	-	
	Collectivités - Collecte	118 814	117 852	115 906	128 731	131 932	125 454	-	-	
	Collectivités - Contrevaieur	334	127	26	-	-	-	-	-	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	14 994	16 767	16 070	15 400	14 059	11 643	-	-	
	Agriculture - Elevage	66	85	90	76	91	88	-	-	
	Agriculture - Pollutions diffuses	14 928	16 682	15 981	15 324	13 968	11 555	-	-	
	dont industries	19 254	22 500	21 795	21 767	20 767	20 098	-	-	
	Industries - Pollution	17 510	19 229	18 302	18 178	16 907	16 352	-	-	
	Industries - Collecte	1 744	3 271	3 492	3 589	3 860	3 746	-	-	
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	-	12 048
	2- Gestion courante	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042	6 932	4 896	
	Autres produits	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042	6 932	4 896	
	dont reprises sur provisions (78)	707	202	1 865	1 083	846	12 603	3 501	3 129	
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	57 525	-	2 170	-	-	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	561 426	537 904	540 200	565 817	579 892	559 231	538 097	494 784	
Résultat	= Produits - charges	44 070	- 23 816	- 3 034	52 963	73 000	1 408	46 076	- 21 891	
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	4 051	-	56 923	79 066	2 346	45 867	-	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	10 722	-	941	-	-	-	-	17 866	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	3 251	8 849	17 579	14 252	25 049	15 222	3 731	7 373	
	Autres dépenses d'investissement	1 076	1 330	2 613	2 102	2 177	4 440	2 000	2 658	
	Remboursement Capital	-	-	-	-	45	-	-	-	
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	15 049	10 179	21 132	16 354	27 181	19 662	5 731	27 896	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	48 081	43 247	41 237	36 730	33 184	26 889	20 515	14 513	
	Cessions d'immobilisations 775	29	25	3	46	49	43	40	30	
	Autres ressources en capital	72	60	222	27	78	47 214	10 003	-	
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	48 182	47 383	41 463	93 726	112 377	- 17 936	76 425	14 543	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	33 133	37 204	20 330	77 372	85 196	- 37 599	70 694	- 13 353	

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence**Gouvernance, planification, international**

35 SAGE sont approuvés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, et 5 sont en cours d'élaboration. Les SAGE Durance et Argens sont en émergence (projets de périmètre). Un nouvel EPTB et trois nouveaux EPAGE dont une première création *ex nihilo*, sur le bassin Rhône- Méditerranée, soit au total à fin 2020, 18 EPTB et 15 EPAGE.

Quatre nouveaux SAGE ont été approuvés par arrêté préfectoral en 2020 (Bièvre Liers Valloire, Nappes de la plaine du Roussillon, Vistre – Nappes Vistrenque et Costières, Tille).

D'autres projets de SAGE ont bien avancé, malgré les difficultés posées par la crise sanitaire et le contexte de renouvellement des commissions locales de l'eau (CLE), à la suite des élections municipales.

En Corse notamment, la rédaction du SAGE Prunelli Gravona Golfe d'Ajaccio a été finalisée pour une présentation du projet devant le comité de bassin Corse en début d'année 2021.

La CLE du SAGE du bassin versant du Lez a, quant à elle, validé ses orientations stratégiques, qui ont fait l'objet d'un avis très favorable du comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Par ailleurs, la consultation menée sur le projet de périmètre du nouveau SAGE Durance, identifié nécessaire dans le SDAGE et qui devrait constituer le plus grand SAGE de France.

12 des 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE Rhône- Méditerranée (16 SAGE) et de Corse (2 SAGE) pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) sont désormais adoptés. Le travail reste à poursuivre pour six SAGE.

Dans les années à venir, l'objectif est également d'engager la révision de certains SAGE pour y intégrer des dispositions et règles à la hauteur des enjeux identifiés dans les SDAGE et les études récentes, pour le partage équilibré de la ressource, la préservation des ressources stratégiques pour l'eau potable ou la préservation du bon fonctionnement des milieux aquatiques notamment.

Connaissance (milieux, pressions)

L'agence de l'eau apporte son soutien à la recherche, aux études et au développement pour faire progresser la connaissance.

Depuis quatre ans, l'agence suit des polluants présents en quantité très faible (substances pharmaceutiques, stéroïdes, hormones, stimulants comme la caféine et la nicotine, cosmétiques) mais qui sont très régulièrement dans les cours d'eau. Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau avec pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques.

Depuis fin 2019, un webservice permet d'envoyer tous les 15 jours les données de surveillance de la qualité des eaux souterraines produites par l'agence vers la banque nationale ADES. Ainsi l'agence met à disposition les données contrôlées les plus récentes. Concernant les eaux superficielles, un travail avec l'OFB et le BRGM est en cours afin de transférer automatiquement les données de qualité vers le portail national Naïades. Il devrait se concrétiser en 2021.

14,6 millions de résultats d'analyses sont accessibles grâce à un nouvel outil interactif. L'agence a conçu et mis à la disposition de tous, sur les sites Internet des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, un outil interactif permettant de naviguer entre divers angles d'approche de la qualité de l'eau : chimie, biologie, contexte hydrologique des eaux de leurs bassins. Cette synthèse interactive sera actualisée annuellement. Elle présente des cartes, des graphiques, des tableaux et différentes statistiques par bassin, par région, par type de réseaux ou par station sur les données acquises par l'agence sur les cours d'eau, les plans d'eau et les eaux souterraines pour évaluer leur état.

32 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont identifiées en 2020 comme étant en bon état ou très bon état écologique (38% en 2019).

Le volume annuel prélevé en 2020 est de 17 015 Mm³ (16 999 Mm³ en 2019), avec une part importante pour le refroidissement industriel qui s'élève à 10 566 Mm³ (62% des volumes prélevés) (10 920 Mm³ en 2019). Ces prélèvements comprennent également l'alimentation d'un canal pour 2 262 Mm³ (13%) (2 067 Mm³ en 2019), et l'alimentation en eau potable pour 1 578 Mm³ (9%) (1 540 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- **L'adaptation au changement climatique**

En 2020, 57,3% des aides accordées par l'agence de l'eau contribuent directement à des mesures d'adaptation au changement climatique telles que l'organisation le partage de la ressource, le déploiement des économies d'eau pour réduire la dépendance à une ressource en tension, la limitation des pratiques et aménagements qui favorisent l'assèchement des sols, la désimperméabilisation des sols, ou encore la restauration des zones humides.

L'objectif de 40% fixé par le 11^e programme est donc dépassé et cette part est supérieure à 2019 (49%). Ceci s'explique en particulier par l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat », qui au 2^e semestre 2020 a ouvert des financements importants sur des opérations de rénovation des réseaux d'eau potable et sur de la méthanisation pour les stations d'épuration.

Les collectivités se mobilisent également sur le bassin et engagent des réflexions pour préciser leurs actions pour lutter contre le changement climatique. Pour exemple, les départements du Gard et de l'Ardèche interrogent la stratégie à adopter pour la ressource en eau. Le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Grenoble précise la sensibilité de son territoire pour les enjeux d'alimentation en eau potable et de fonctionnement des milieux aquatiques. La Région Bourgogne-Franche-Comté, avec le soutien des agences de l'eau Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, de l'ADEME, de la DREAL et de l'ARS, a lancé en 2020 une étude afin d'établir un état des lieux des connaissances sur les effets du changement climatique sur la qualité et la quantité de la ressource en eau du territoire. Cette étude servira dans les prochains mois à identifier avec ses partenaires les actions à mettre en œuvre pour mettre aux territoires de s'adapter.

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

Fin 2020, le cumul des linéaires de cours d'eau restaurés sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse représente 43,5 km, légèrement en deçà de la cible de 50 km. Au total, en cumul 2019-2020, 139 km de linéaire ont été restaurés, soit près de la moitié des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

Le confinement et les élections municipales ont pu contribuer au report du démarrage d'études ou de la validation des projets par les comités techniques, ce qui pourrait ralentir la dynamique en 2021.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau a également été ralentie cette année. L'agence atteint 80% de son objectif annuel avec 69 ouvrages en liste 2 rendus franchissables en 2020. Le bilan est donc positif malgré l'impact du confinement sur l'avancée de certains projets, notamment dans les territoires du sud du bassin. En sus de la crise sanitaire, les ouvrages prioritaires restant à traiter sont aussi les plus difficiles.

Par ailleurs, l'objectif ambitieux de 1800 ha de zones humides devant bénéficier d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition a été atteint grâce à l'engagement de projets d'envergure, notamment dans les régions Occitanie et PACA. Le renouvellement des partenariats a été un levier important pour préserver et restaurer des zones humides, en particulier le nouvel accord-cadre avec le Conservatoire du littoral qui a fortement contribué à l'atteinte des objectifs (487 ha de zones humides actives).

- **Réduction des pollutions domestiques**

Dans la lutte contre les pollutions domestiques, l'enjeu pour les collectivités est de déconnecter les eaux pluviales et désimpermeabiliser les sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement qui polluent les rivières par temps de pluie.

En 2020, 61 projets de déconnexion des eaux pluviales ont été aidés pour 38 ha, en grande partie en Auvergne Rhône-Alpes (32,7 ha dont 8,7 sur la commune de La Chambre en Savoie, et 6,6 ha sur Chambéry dans le cadre du réaménagement de l'ancienne usine Vetrotex en écoquartier). L'objectif de 68 ha n'est pas atteint mais le résultat est supérieur à 2019 (29,7 ha). L'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » dans les établissements scolaires, lancé en 2019 et prolongé en 2020, a contribué à cette progression.

Dans le cadre du 11^e programme d'intervention, l'agence de l'eau a recentré ses aides aux stations de traitement des eaux usées qui rejettent dans des milieux sensibles, pour l'atteinte du bon état des eaux. Toutefois, en 2020, sur les 38 stations visées au titre de la priorité issue des programmes de mesures et plan d'actions opérationnels territorialisés, seules 12 ont été aidées. Le contexte de l'année 2020 et notamment la contribution de l'agence au soutien à l'économie et aux territoires avec l'appel à projets « Rebond » encourage les investissements d'opportunités (éligibles temporairement) des collectivités aux dépens des investissements prioritaires du programme. Les ouvertures ont beaucoup bénéficié aux projets de méthanisation (six projets pour 20 M€) qui contribuent à l'adaptation des systèmes d'assainissement au changement climatique en produisant du biogaz grâce aux eaux usées.

Au total, l'agence a versé 106,5 M€ d'aides aux investissements versées aux collectivités pour l'assainissement en 2020 dont 46 M€ pour les stations de traitement des eaux usées ciblées au titre des enjeux milieux ou en zones de revitalisation rurale, 23 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement en zones de revitalisation rurale et les projets de gestion durable des services et 37,5 M€ pour réduire les pollutions par temps de pluie.

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

La solidarité entre les territoires est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement. En écho aux Assises de l'eau, dans le cadre de son 11^e programme (2019-2024), l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Cela permet aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements d'eau potable et d'épuration des eaux usées. En 2020, le montant engagé par l'Agence Rhône-méditerranée-Corse pour les collectivités situées en zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent est de 58 M€ (contre 43,7 M€ en 2019).

A titre d'exemple, la Communauté de communes Ventoux-Sud, constituée de 11 communes, a pu bénéficier d'une aide spécifique de l'agence de l'eau pour la remise à niveau de ses infrastructures d'eau potable. Le montant d'aide s'élève à 1,7 M€ et cet apport financier va permettre de moderniser leurs stations d'épuration.

L'agence a par ailleurs aidé 95 contrats de progrès, en légère baisse par rapport à 2019 (140).

- **Réduction des pollutions industrielles**

La réduction des émissions de substances dangereuses reste une des priorités de l'agence de l'eau et correspond, en 2020, à 92% des opérations financées auprès des industriels et près des deux-tiers des montants d'aides attribués.

Pour autant, en 2020, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'agence pour soutenir les projets de réduction des pollutions industrielles n'a été consommée qu'à moitié. Du fait de la crise sanitaire, les dossiers à enjeux, ont, pour un certain nombre, été reportés à 2021. De même, du côté des PME et artisans, les investissements ont été nettement freinés. Un peu plus d'une centaine de dossiers ont été présentés à l'agence en 2020 dans le cadre des opérations collectives, alors qu'habituellement le nombre de dossiers est autour de 250.

Au total, elle a engagé 8,3 M€ d'aides pour la lutte contre les pollutions industrielles en 2020 (contre 14,3 M€ en 2019).

Les projets d'ampleurs qui ont été financés sont notamment ceux-ci : le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration présenté par la SCAF Fruitière du Mont Rivel pour un montant d'aide de plus de 620 000 € ; la mise en place d'un dispositif d'évaporation au sein de la Société Nouvelle Revêtis qui permettra de supprimer les rejets de traitement de surface dans la Cuisance pour un montant d'aide d'environ 760 000 € ainsi que le projet de mise en place d'un traitement des eaux de carénage par La Ciotat Shipyards pour un montant d'aide de plus de 850 000 €. En 2020, un seul exploitant industriel, l'usine Virbac implantée à Carros, a présenté un dossier d'aide dans le cadre de l'anticipation des normes IED (issues de la directive relative aux émissions industrielles), pour la mise en place d'un pré-traitement de ses effluents.

- **Réduction des pollutions agricoles**

La lutte contre les pollutions diffuses agricole est une priorité de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. La dynamique pour réduire les pollutions par les pesticides s'est encore confirmée en 2020, avec un montant d'aides de 43,9 M€. Cette enveloppe est à la hausse du fait du démarrage de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) ou encore de l'accompagnement de filières à bas niveau d'intrants mais surtout de la forte demande d'aide en faveur de l'agriculture biologique (+3 M€ par rapport à 2019) et d'équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides (+1,3 M€ par rapport à 2019).

Au total, en 2020, elle a engagé 32,6 M€ d'aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique, des PSE et des mesures agro-environnementales et climatiques.

Ses actions pour reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés se sont maintenues. En outre, elle a renforcé son appui, en inscrivant au titre du plan de « Rebond Eau Biodiversité Climat » une enveloppe supplémentaire d'aide à la conversion à l'agriculture biologique sur les AAC et zone à enjeux pesticides du SDAGE : 8,1 M€ ont été consommés en 2020 dans ce cadre.

Par ailleurs, fin 2020, l'agence de l'eau a apporté un financement pour la mise en œuvre d'un plan d'actions sur 210 captages dits « prioritaires » sur les 269 identifiés dans le SDAGE, soit 78%.

- **Gestion quantitative**

En 2020, seuls 15,5 millions de m³ d'eau ont pu être économisés et substitués au travers de projets aidés par l'agence. Il s'agit du volume le plus faible depuis 8 ans, et bien en deçà de la cible annuelle fixé à 30 millions de m³.

Ceci s'explique d'abord par un nombre d'opérations plus faible qu'au cours du 10^e programme. Mais il est constaté également depuis 2019 un fléchissement des investissements pour des projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution : seuls 3 projets de modernisation de l'irrigation (Ouvèze-Ventoux notamment) et aucun projet de substitution en 2020 n'a présenté de capacité à ce niveau.

L'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat » adopté mi 2020 a pu également favoriser la mobilisation des porteurs de projets sur les actions de renouvellement de réseau plutôt que sur des opérations spécifiques d'économies d'eau.

Néanmoins, l'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

Fin 2020, 58 PGRE sont adoptés et deux PGRE ont été validés et signés (PGRE du Buech et Issole-Caramy). Tous les secteurs cibles en Occitanie et en Bourgogne-Franche-Comté bénéficient désormais d'un PGRE adopté. La dynamique se poursuit sur les territoires et cinq nouveaux PGRE pourraient être adoptés en 2021.

- **Protection des eaux littorales**

Le 11^e programme de l'agence identifie la préservation et la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités, avec notamment des actions de lutte contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, de diminution de la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, de restauration de la fonction de nurserie dans les zones portuaires.

En 2020, compte tenu de la pandémie, un certain nombre de travaux ont été reportés ou annulés. Le montant d'aide consacré au littoral et au milieu s'élevant à 72,4 M€ (contre 80,2 M€ en 2019) tout comme le nombre d'opérations sont donc en baisse.

Pour autant, la période de confinement a permis d'engager une importante opération de connaissance visant à caractériser l'état de la faune et de la flore en l'absence d'activités maritimes côtières, étude menée dès mars 2020 avec Andromède océanologie, l'Université de Montpellier et l'institut de recherche CHORUS.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'agence a notamment financé (à hauteur de 215 000 €) la SERAMM (Marseille) pour l'expérimentation de dispositifs de récupération de macrodéchets dans les systèmes d'assainissement.

Redevances

Le montant total des redevances encaissées en 2020 sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est de 520,9 M€, en diminution de -13,8 M€ par rapport à 2019.

Cette baisse résulte essentiellement du moindre rendement des redevances pour pollution et collecte domestique. Ces dernières s'élèvent ainsi à 349,6 M€ de redevances encaissées en 2019 contre 377,4 M€ en 2020. Cette diminution est compensée, en partie, par une hausse du produit des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau qui atteignent ainsi 129,1 M€ en 2020 contre 112,3 M€ en 2019 (+13,9 M€).

Les redevances pour pollution et collecte apparaissent également en repli de l'ordre -5,7 M€ par rapport à 2019 (16 M€ contre 21,7 M€). Le montant des redevances pour pollutions diffuses connaît une évolution similaire (-6,9 M€ entre 2019 et 2020).

S'agissant des redevances perçues au titre des autres usages de la ressource en eau, leur montant a été réduit de moitié entre 2019 et 2020 (4,2 M€ contre 2,1 M€) en raison principalement d'une forte diminution du produit de la redevance pour protection du milieu aquatique.

Pour la première fois, en 2020, les redevances cynégétiques ont été perçues pour un montant total 13,4 M€ sous plafond.

Enfin, la télé-déclaration a continué d'être largement appréciée par les redevables de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse en 2020. 94% du total des redevables y ont ainsi eu recours.

Par ailleurs, 158 redevables ont fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2020 (montant en diminution en raison de la situation sanitaire) pour un montant total de redressements fiscaux estimé à 1,7 M€, dans la moyenne des années précédentes.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

Dans une démarche d'amélioration en continu confirmée par le maintien en 2019 des trois certifications, l'agence de l'eau a poursuivi son travail d'adaptation aux évolutions de ses missions, de son environnement et aux impératifs de maîtrise des dépenses publiques.

En 2020, l'agence a quasiment saturé son plafond d'emplois avec une exécution de 323,4 ETPT (pour un plafond à 323,7 ETPT).

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands (Seine-Normandie) couvre le territoire de l'ensemble des affluents et sous-affluents de la Seine, l'Yonne, la Marne et l'Oise étant les principaux affluents, ainsi que les fleuves qui se jettent en mer sur les côtes de Normandie, soit 55 000 km de rivières au total.

Il s'étend sur 28 départements, de la frontière belge et du Morvan jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. Sur 18% du territoire français, le bassin accueille 30% de la population française (18,3 millions d'habitants), dont une des plus grandes métropoles européennes, 40% de l'industrie nationale et 25% de l'agriculture nationale. Il produit 39% de la richesse nationale, mesurée par le PIB. Il possède l'un des plus importants ports fluviaux : celui de Paris (Port de Gennevilliers). Il abrite les deux premières destinations touristiques du pays : l'Île-de-France et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il est drainé par le plus petit des quatre grands fleuves français, en longueur comme en débit, ce qui rend d'autant plus nécessaire la maîtrise des pollutions issues de toutes ces activités et des prélèvements d'eau qui y sont associés. La Baie de Seine concentre de nombreux usages, dont la plupart sont très sensibles aux apports chimiques et microbiens de tout le bassin, par les fleuves. Ses principaux estuaires ont fait l'objet d'importants aménagements portuaires. C'est enfin un bassin extrêmement plat, aux vitesses d'écoulement très lentes et soumis à une forte évaporation. Le bassin est en outre riche en nappes souterraines. Ces dernières constituent de vastes réservoirs, permettant de satisfaire près de 50% des besoins en eau potable, et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des rivières, en contribuant à la régulation des écoulements.

Le comité de bassin s'appuie sur une commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) : commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration et six commissions territoriales. Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines. Le conseil d'administration qu'il s'appuie sur deux commissions (finances et aides).

Les cours d'eau et canaux, qui représentent 93% des masses d'eau du bassin à eux seuls, sont en 2019 à 32% en bon ou très bon état écologique et à 43% en état écologique moyen. Un changement dans les critères d'évaluation ne permet pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état progresse de 8%. 32% de ces masses d'eau sont en bon état chimique en 2019. Cette part s'élève à 90% si l'on fait abstraction des polluants dits ubiquistes, que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (air, sols, eau), comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). 68% des masses d'eau côtières sont également en bon ou très bon état écologique en 2019. 18 % des eaux souterraines sont en bon état chimique en 2019 (23% en 2013 ; 31% à critères d'évaluation constants). Du point de vue de la disponibilité des ressources, 93% des nappes sont en bon état, résultat en légère baisse par rapport à 2013 (96%).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié huit défis : diminuer les pollutions des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles par les polluants classiques, pollutions diffuses, micro-polluants), protéger et restaurer la mer et le littoral, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, les milieux aquatiques et humides, gérer la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir le risque d'inondation. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61% des cours d'eau en bon état ou potentiel écologique et 92% en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 59% des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 96 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 28% des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021.

Le changement climatique devrait augmenter de 2°C l'eau de surface, réduire les précipitations d'environ 12% ou encore réduire les débits de 10 à 30% d'ici 2100 sur le bassin Seine-Normandie. La mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin en décembre 2016, se poursuit par la mobilisation des maîtres d'ouvrage et la prise en compte des orientations retenues dans le 11^e programme, dont l'adaptation au changement climatique constitue un des fils conducteurs.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (près de Caen). La mission littorale auparavant située à Honfleur a été transférée depuis 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

MISE EN ŒUVRE DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION a FIN 2020

1-1/ Engagements en matière d'interventions

Les engagements en matière d'interventions s'élevaient en 2020 à 730,7 M€ (contre 737,6 M€ prévus), soit un taux d'exécution de 99 % des prévisions ajustées. Cette deuxième année de mise en œuvre du 11^e programme est marquée, comme la première, par un dynamisme réel des engagements, malgré la conjoncture particulière liée à la pandémie de Covid-19 et la mise en place tardive des exécutifs dans les communes et leurs groupements qui ont retardé les chantiers déjà lancés et décalé le démarrage de nouvelles opérations

Les interventions d'un montant global d'autorisations d'engagement (AE) de 604,6 M€ (hors contribution à l'OFB de 126,02 M€) se répartissent comme suit :

- 29 M€ (38,3 M€ prévus) dans le domaine 1 « actions de connaissance, de planification et de gouvernance », soit 30,2 % des dotations totales prévues sur 6 ans ;
- 226,8 M€ (contre 261,9 M€ prévus) dans le domaine 2 « mesures générales de gestion de l'eau », soit 29,7 % des prévisions 2019-2024 ;
- 256,6 M€ (contre 215,7 M€ prévus) dans le domaine 3 « mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité », soit 40,9 % du 11^e programme, et dont 45,3 M€ (contre 55,6 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 92,2 M€ (contre 78,4 M€ prévus) pour les primes à la performance épuratoire, soit 51,5 % des prévisions sur six ans.

Globalement, tous domaines d'intervention confondus, la fin d'année 2020 se caractérise par un taux d'exécution sur 6 ans des prévisions 2019-2024 d'environ 35 %, soit une mise en œuvre satisfaisante du 11^e programme.

Les engagements de subventions ont atteint 498,5 M€ en 2020, conformes aux prévisions initiales et rectifiées en cours d'année. Ils sont notamment marqués par :

- la poursuite de l'accompagnement de la transition agricole en faveur de pratiques plus favorables à la protection pour la ressource en eau, en progression par rapport à 2019 (91,6 M€). En effet, près de 116 M€ d'aides (76 M€ prévus) ont été attribués, dont 75 M€ destinés à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique (50 M€ en 2019) ;
- des travaux importants en Ile-de-France, en application du « Plan baignade en Seine et en Marne », comprenant une accélération des opérations de gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, un bassin de stockage des eaux de pluie pour la Ville de Paris d'un montant de 46 M€ et une première tranche du collecteur unitaire du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) visant à réduire les déversements en Seine (tranche concernant les puits d'entrée et de sortie des tunneliers, pour un montant de 36 M€ de subvention).

Par ailleurs, les engagements relatifs aux stations d'épuration sont inférieurs aux prévisions du programme inscrit au budget initial. Il en est de même pour ceux liés à la lutte contre la pollution des activités économiques, dont les dotations initiales avaient été surestimées lors de la construction du programme, même si les engagements 2020 sont supérieurs de 3 M€ à ceux observés en 2019, soit une progression de près de 15 %.

À noter que le conseil d'administration a pris les mesures nécessaires pour accompagner les entreprises et les collectivités dans l'atténuation des effets du confinement (mesures d'urgence), pour les encourager à redémarrer les projets à la sortie du confinement (plan de reprise) puis, pour relancer l'économie, des modalités d'aides avantageuses pour les opérations prioritaires. Les priorités définies au titre des enjeux identifiés lors des Assises de l'eau ont été suivies, à la fois pour le patrimoine relatif à l'assainissement (stations et réseaux) avec près de 210 M€ d'aides attribuées, malgré l'exécution légèrement inférieure aux prévisions (94 %), et celui relatif à l'alimentation en eau potable (55 M€). Aussi, en mai 2020, des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire, ont été actées pour permettre notamment aux collectivités d'être soutenues dans leurs efforts pour hygiéniser les boues de leurs stations d'épuration. La mise en œuvre de ce dispositif a permis d'aider 85 collectivités, pour un montant de près de 3 M€.

Puis, en juin 2020, un plan de reprise a été arrêté pour accompagner les acteurs dans la reprise de l'activité et de leurs projets. Environ 80 M€, pour 84 dossiers, ont été attribués. Les mesures ont pour l'essentiel consisté à attribuer 20 % de subventions supplémentaires en lieu et place de 20 % d'avances

remboursables (adaptation des taux d'aides). Le bonus apporté aux maîtres d'ouvrage par cette mesure représente 29 M€ de subventions. Enfin, concernant les primes, l'enveloppe initiale correspondait à un coefficient modulateur des primes de 0,8, qui, en cours d'année, a été porté à 1 comme mesure de soutien aux collectivités lors de la crise sanitaire. Ceci explique l'écart entre les engagements prévus initialement et ceux effectivement réalisés.

Ces interventions sous forme de subventions ou sous maîtrise d'ouvrage agence, consommant des autorisations d'engagement, sont complétées d'aides octroyées sous forme d'avances remboursables d'un total de 67,2 M€ en 2020, tous domaines d'intervention confondus.

1-2/ Paiements en matière d'interventions

Les paiements des interventions, quant à eux, constitués des versements relatifs aux 11^e et programmes antérieurs, atteignent 681,5 M€ (pour 684,7 M€ prévus initialement, ajustés à 681,8 M€), soit un taux d'exécution de plus de 99,5 %, en 2020. Ce résultat est lié à la mise en œuvre, en fin d'année, d'un pilotage affiné des CP dans le respect des règles de fongibilité asymétrique des crédits.

Les crédits de paiement spécifiques aux interventions sont répartis suivant les domaines comme suit :

- 27,4 M€ (pour 39,6 M€ prévus) dans le domaine 1,
- 266,9 M€ (pour 266,8 M€ prévus) dans le domaine 2,
- 184,9 M€ (pour 170 M€ prévus) dans le domaine 3, dont 59,7 M€ (pour 51,2 M€ prévus) pour la restauration et gestion des milieux,
- 76,2 M€ pour les primes à la performance épuratoire (pour 78,4 M€ prévus),
- 126 M€ pour la contribution à l'OFB (pour 130 M€ prévus), comptabilisée dans les interventions.

Le taux d'exécution des crédits de paiement (CP) de subventions s'élève à 104 % par rapport au budget rectificatif (467,6 M€). Celui-ci prévoyait une hypothèse de rythme de paiement très élevé (45 M€ par mois sur le dernier trimestre) pour la fin de l'année, qui semblait difficile à atteindre pour rattraper le niveau attendu dans le budget initial. Cependant, l'effet conjugué de la mesure prise de verser les acomptes à hauteur de 45 % dès le démarrage des travaux et une accélération non anticipée des demandes de paiements a généré un besoin supplémentaire de CP en fin d'année. La mise en œuvre de la fongibilité asymétrique a permis d'effectuer les abondements de CP nécessaires aux paiements de ces subventions à partir de l'enveloppe des primes pour épuration (20 M€). En effet, le changement de coefficient modulateur des primes aurait dû permettre de décaisser 99,5 M€. Toutefois, le délai accordé aux collectivités pour renvoyer leur formulaire et le retour tardif, en 2020, des services de police de l'eau sur la conformité des systèmes d'assainissement ont engendré un retard dans l'instruction des primes au titre de l'année d'activité 2019, pris en compte dans les prévisions ajustées. Aussi, malgré le niveau conforme aux prévisions ajustées des engagements, le décaissement des CP correspondants a été reporté de décembre 2020 à janvier 2021, de façon à pouvoir payer les subventions pour travaux.

Il convient également de noter le bon niveau des paiements des aides en matière agricole, au titre desquelles l'agence a versé 90,5 M€, contre 49 M€ prévus initialement, ainsi que dans le domaine de l'eau potable : 54,8 M€, contre 46,6 M€ prévus, alors que les paiements relatifs à la restauration et gestion des milieux sont inférieurs aux prévisions, 36,9 M€ contre 49,8 M€, comme les engagements.

Aux versements relatifs aux subventions accordées et aux opérations sous maîtrise d'ouvrage agence, s'ajoutent les décaissements des aides octroyées sous forme d'avances remboursables, lors des 11^e et programmes antérieurs, à hauteur de 77,6 M€, tous domaines d'intervention confondus, en baisse de 31,8 M€ par rapport à 2019. Leur volume, supérieur au niveau ajusté en cours d'année (72 M€), tenait compte de la contraction des décisions d'attribution d'avances observée début 2020 et des mesures du plan de reprise favorisant le financement des projets prioritaires par des subventions uniquement (60 % de subvention au lieu de 40 % de subvention et 20 % d'avances). Il avait été diminué de 20 M€ en conséquence. Cependant, en fin d'année, le conseil d'administration et le comité de bassin ont approuvé des mesures introduisant 20 % d'avances remboursables pour les projets prioritaires en assainissement, permettant de soutenir les travaux du collecteur unitaire du SIAAP évoqué supra. Ceci a contribué non seulement à atteindre le montant rectifié prévu mais aussi à le dépasser. Les avances ont ainsi bénéficié en fin d'année de CP provenant d'un reliquat de crédits non consommés du domaine 0 (fonctionnement, investissement, personnel) pour un montant de 5,4 M€.

Agences de l'eau

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-après) présentent la synthèse des engagements du 11^e programme et des paiements relatifs au 11^e programme et aux programmes antérieurs, ainsi que l'état des restes à payer et à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Tableau 2 : Équilibre financier pluriannuel (crédits de paiements) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie – Réalisations 2019-2020_Prévisions 2021-2024 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
	(exécution)	(prévision)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)	
	CP							
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	6 929 646,42 €	8 960 227,00 €	6 751 282,68 €	8 176 827,27 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	45 857 756,37 €
42 Immobilisations	2 921 400,64 €	7 288 357,00 €	5 622 965,08 €	33 737 650,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	5 800 000,00 €	59 682 015,72 €
43 Personnel	29 743 311,43 €	30 550 527,88 €	29 660 196,92 €	30 580 460,43 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	30 700 000,00 €	182 083 968,78 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	39 594 358,49 €	46 799 111,88 €	42 034 444,68 €	72 494 937,70 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	44 500 000,00 €	287 623 740,87 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 315 201,00 €	4 847 300,00 €	1 328 736,00 €	4 206 000,00 €	4 811 850,00 €	4 774 575,00 €	4 826 937,50 €	22 263 299,50 €
31 Études générales	5 218 600,67 €	6 006 700,00 €	6 568 284,11 €	4 823 000,00 €	4 094 428,00 €	4 125 626,00 €	4 247 705,00 €	29 077 643,78 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	11 241 300,69 €	15 960 000,00 €	10 995 172,88 €	11 865 000,00 €	12 618 128,00 €	13 274 776,00 €	13 901 580,00 €	73 895 957,57 €
33 Action internationale	3 219 775,00 €	4 886 900,00 €	2 556 571,00 €	4 560 000,00 €	5 401 746,00 €	5 506 507,00 €	5 599 247,50 €	26 843 846,50 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 265 166,00 €	3 331 500,00 €	2 599 822,00 €	2 949 000,00 €	3 274 566,67 €	3 249 716,67 €	3 217 958,33 €	18 556 229,67 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	3 407 485,69 €	4 300 000,00 €	3 296 933,11 €	3 885 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	3 700 000,00 €	21 689 418,80 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	125 123,01 €	220 000,00 €	91 105,98 €	225 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	2 541 228,99 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	28 792 652,06 €	39 652 400,00 €	27 436 625,08 €	32 613 000,00 €	34 600 718,67 €	35 331 200,67 €	36 193 428,33 €	194 867 624,81 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	77 186 831,00 €	90 235 400,00 €	104 308 909,00 €	71 130 000,00 €	70 581 867,84 €	67 700 059,85 €	66 475 541,75 €	457 383 209,45 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	104 351 898,34 €	127 964 500,00 €	105 618 129,00 €	101 819 000,00 €	133 952 560,54 €	138 065 796,08 €	142 345 102,44 €	726 152 486,39 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 911 727,00 €	1 948 400,00 €	2 121 837,00 €	2 792 000,00 €	2 587 110,00 €	2 744 745,00 €	2 896 162,50 €	15 053 581,50 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	54 865 469,00 €	46 634 400,00 €	54 846 124,00 €	37 576 000,00 €	22 477 018,67 €	22 282 050,67 €	22 139 553,33 €	214 186 215,67 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	238 315 925,34 €	266 782 700,00 €	266 894 999,00 €	213 317 000,00 €	229 598 557,05 €	230 792 651,60 €	233 856 360,02 €	1 412 775 493,01 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 025 355,91 €	15 967 500,00 €	21 552 557,87 €	27 605 000,00 €	33 582 950,00 €	33 822 025,00 €	33 788 562,50 €	169 376 451,28 €
16 Gestion des eaux pluviales	692 617,00 €	34 531 200,00 €	20 215 211,00 €	22 804 000,00 €	23 320 290,08 €	24 522 937,60 €	25 770 261,36 €	117 325 317,05 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	53 258 385,58 €	49 431 000,00 €	90 540 839,00 €	69 378 000,00 €	66 566 550,00 €	46 277 900,00 €	36 694 400,00 €	362 716 074,58 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	5 078 160,00 €	7 418 100,00 €	6 981 635,00 €	13 879 000,00 €	32 607 080,17 €	34 145 114,92 €	35 606 708,96 €	128 297 699,04 €
23 Protection de la ressource en eau	12 933 944,00 €	12 791 500,00 €	8 718 059,00 €	12 466 000,00 €	12 429 962,81 €	12 408 121,72 €	12 459 532,42 €	71 415 619,95 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 740 067,00 €	49 885 400,00 €	36 908 992,00 €	49 291 000,00 €	51 245 336,65 €	51 770 411,09 €	52 314 498,28 €	301 270 305,02 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	150 728 529,49 €	170 024 700,00 €	184 917 293,87 €	195 423 000,00 €	219 752 169,71 €	202 946 510,33 €	196 633 963,52 €	1 160 401 466,93 €
17 Primes de performance épuration	77 820 218,73 €	78 370 000,00 €	76 149 101,19 €	99 700 000,00 €	63 500 000,00 €	30 010 000,00 €	12 020 000,00 €	359 199 319,92 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	77 820 218,73 €	78 370 000,00 €	76 149 101,19 €	99 700 000,00 €	63 500 000,00 €	30 010 000,00 €	12 020 000,00 €	359 199 319,92 €
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 814 109,80 €	16 000 000,00 €	10 295 726,34 €	13 500 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	61 209 836,14 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	106 420 142,00 €	130 000 000,00 €	126 020 255,00 €	132 363 420,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	724 803 817,00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>	106 420 142,00 €	130 000 000,00 €	126 020 255,00 €	132 363 420,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	120 000 000,00 €	724 803 817,00 €
<i>dont contribution à l'EPMP</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX Plan France Relance	- €	- €	- €	16 444 000,00 €	31 390 000,00 €	14 161 000,00 €	10 478 000,00 €	72 473 000,00 €
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	- €	500 000,00 €	- €	- €	- €	500 000,00 €
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	- €	4 880 000,00 €	9 564 000,00 €	4 294 000,00 €	3 177 500,00 €	21 915 500,00 €
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	- €	5 500 000,00 €	10 984 000,00 €	5 028 000,00 €	3 720 000,00 €	25 232 000,00 €
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	4 699 000,00 €	2 933 000,00 €	2 170 000,00 €	11 302 000,00 €
XX16 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	- €	3 500 000,00 €	4 871 000,00 €	1 257 000,00 €	930 000,00 €	10 558 000,00 €
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX23 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	- €	564 000,00 €	1 272 000,00 €	649 000,00 €	480 500,00 €	2 965 500,00 €
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plafond	119 234 251,80 €	146 000 000,00 €	136 315 981,34 €	162 307 420,00 €	159 590 000,00 €	142 361 000,00 €	138 678 000,00 €	858 486 653,14 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	654 525 989,91 €	747 528 911,88 €	733 783 746,47 €	775 755 357,70 €	751 541 445,43 €	685 941 362,60 €	661 881 751,88 €	4 263 429 653,98 €

Tableau 3 : Suivi des engagements et des paiements relatifs au 11^e programme en cours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)					Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer
	Total des dotations d'AE Initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des AE au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	CP de l'année 2020	Cumul des CP au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	48 000 000,00 €	7 281 682,36 €	8 321 876,01 €	15 603 558,37 €	32,51%	6 929 646,42 €	6 751 282,68 €	13 680 929,10 €	1 724 940,95 €
42 Immobilisations	34 800 000,00 €	5 052 722,35 €	5 659 760,41 €	10 712 482,76 €	30,78%	2 921 400,64 €	5 622 965,08 €	8 544 365,72 €	565 799,84 €
43 Personnel	184 200 000,00 €	29 720 458,20 €	29 757 957,25 €	59 478 415,45 €	32,29%	29 743 311,43 €	29 660 196,92 €	59 403 508,35 €	74 845,67 €
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	267 000 000,00 €	42 054 862,91 €	43 739 593,67 €	86 794 456,58 €	32,13%	39 594 358,49 €	42 034 444,68 €	81 628 803,17 €	2 365 586,46 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	30 000 000,00 €	2 745 309,00 €	1 204 750,00 €	3 950 059,00 €	13,17%	860 654,00 €	1 046 780,00 €	1 907 434,00 €	1 988 736,00 €
31 Études générales	26 400 000,00 €	7 211 469,61 €	4 051 002,77 €	11 262 472,38 €	42,06%	5 218 600,67 €	2 505 262,00 €	7 723 862,67 €	3 497 083,85 €
32 Connaissance et surveillance environnementales	86 400 000,00 €	18 438 000,61 €	12 567 786,98 €	31 005 787,59 €	35,89%	11 241 300,69 €	1 438 547,00 €	12 679 847,69 €	18 216 227,75 €
33 Action internationale	34 800 000,00 €	3 324 656,00 €	4 290 805,00 €	7 615 461,00 €	21,88%	949 140,00 €	1 476 283,00 €	2 425 423,00 €	5 187 250,00 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	20 000 000,00 €	3 236 466,00 €	3 377 811,00 €	6 614 277,00 €	33,07%	2 439 828,00 €	2 498 709,00 €	4 938 537,00 €	1 635 705,00 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	22 200 000,00 €	3 402 407,90 €	3 411 284,19 €	6 813 692,09 €	30,69%	3 407 485,69 €	3 296 933,11 €	6 704 418,80 €	108 853,29 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	4 200 000,00 €	145 009,99 €	140 060,28 €	285 070,27 €	6,79%	125 123,01 €	91 105,98 €	216 228,99 €	68 840,61 €
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	224 000 000,00 €	38 503 319,11 €	29 043 500,22 €	67 546 819,33 €	30,15%	24 242 132,06 €	12 353 620,09 €	36 595 752,15 €	30 702 696,50 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	413 153 526,97 €	97 894 201,00 €	46 875 968,00 €	144 770 169,00 €	35,04%	13 459 188,00 €	30 250 891,00 €	43 710 079,00 €	100 643 187,00 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	883 063 973,06 €	112 511 543,00 €	124 014 288,00 €	236 525 831,00 €	26,78%	17 118 012,00 €	60 949 389,00 €	78 067 401,00 €	157 732 905,00 €
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	18 000 000,00 €	5 584 637,00 €	863 734,00 €	6 448 371,00 €	35,82%	789 259,00 €	1 820 798,00 €	2 610 057,00 €	3 837 629,00 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	361 820 000,00 €	54 402 293,00 €	55 084 976,00 €	109 487 269,00 €	30,26%	12 537 386,00 €	27 444 357,00 €	39 981 743,00 €	69 253 927,00 €
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	1 676 037 500,03 €	270 392 674,00 €	228 838 966,00 €	497 231 640,00 €	29,67%	43 903 845,00 €	120 465 435,00 €	164 369 280,00 €	331 467 648,00 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	210 000 000,00 €	19 217 991,00 €	22 054 110,00 €	41 272 101,00 €	19,65%	4 498 852,00 €	9 492 117,87 €	13 990 969,87 €	26 794 603,13 €
16 Gestion des eaux pluviales	160 165 289,26 €	9 676 120,00 €	43 062 139,00 €	52 738 259,00 €	32,93%	692 617,00 €	20 215 211,00 €	20 907 828,00 €	31 827 695,00 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	305 000 000,00 €	91 625 661,58 €	115 893 166,00 €	207 518 827,58 €	68,04%	20 731 815,00 €	61 987 756,00 €	82 719 571,00 €	124 642 029,58 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 968 684,76 €	6 316 711,00 €	14 460 725,00 €	20 777 436,00 €	46,20%	1 740 017,00 €	5 480 921,00 €	7 220 938,00 €	13 413 713,00 €
23 Protection de la ressource en eau	77 437 500,00 €	15 843 322,00 €	15 823 600,00 €	31 666 922,00 €	40,89%	4 923 120,00 €	6 174 968,00 €	11 098 088,00 €	20 308 433,00 €
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	323 833 580,98 €	59 416 740,00 €	45 257 599,00 €	104 674 339,00 €	32,32%	16 974 133,00 €	25 595 264,00 €	42 569 397,00 €	61 334 987,00 €
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 121 405 055,00 €	202 096 545,58 €	256 551 339,00 €	458 647 884,58 €	40,90%	49 560 554,00 €	128 946 237,87 €	178 506 791,87 €	278 321 460,71 €
17 Primes de performance épuratoire	330 000 000,00 €	77 797 396,85 €	92 214 333,18 €	170 011 730,03 €	51,52%	77 797 396,85 €	76 149 101,19 €	153 946 498,04 €	16 065 231,99 €
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	77 797 396,85 €	92 214 333,18 €	170 011 730,03 €	51,52%	77 797 396,85 €	76 149 101,19 €	153 946 498,04 €	16 065 231,99 €
44 Charges de régularisation / remboursement de redevances	49 200 000,00 €	12 417 997,65 €	11 070 571,24 €	23 488 568,89 €	47,74%	12 417 997,65 €	10 295 726,34 €	22 713 723,99 €	774 844,90 €
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	730 000 000,00 €	106 420 142,00 €	126 020 255,00 €	232 440 397,00 €	31,84%	106 420 142,00 €	126 020 255,00 €	232 440 397,00 €	- €
XX Plan France Relance	€	€	€	€	0,00%	€	€	€	€
XX41 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)									
XX11 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement									
XX12 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux									
XX25 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable									
XX16 - Gestion des eaux pluviales									
XX21 - Gestion quantitative de la ressource en eau									
XX23 - Protection de la ressource en eau									
XX24 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes									
Hors domaine Hors plafond	779 200 000,00 €	118 838 139,65 €	137 090 826,24 €	265 928 965,89 €	32,85%	118 838 139,65 €	136 315 981,34 €	255 154 120,99 €	774 844,30 €
Total	4 397 642 555,03 €	749 682 938,10 €	785 478 568,31 €	1 535 161 496,41 €	34,91%	353 936 426,05 €	516 264 820,17 €	870 201 246,22 €	659 697 468,56 €

AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables					Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser
	Total des dotations d'Avances Initiales du 11ème Programme	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2019	Engagements de l'année 2020	Cumul des Avances au 31/12/2020	Taux d'exécution des AE	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2019	Avances versées de l'année 2020	Cumul des Avances versées au 31/12/2020	Situation au 31/12/2020
Total	517 567 444,97 €	81 276 958,00 €	67 158 422,00 €	148 435 380,00 €	28,68%	55 718 002,00 €	67 971 907,00 €	123 689 909,00 €	24 497 969,00 €

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de dégagelements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes, ...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Tableau 4 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs au 11^e programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2020 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements			Total des paiements au 31/12/2020	Restes à décaisser au 31/12/2020
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2019	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2020	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2020		
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	3 235 466 952,00 €	3 235 466 952,00 €	- €	- €	3 235 466 952,00 €	- €
- Subventions	2 512 659 301,00 €	2 512 659 301,00 €			2 512 659 301,00 €	- €
- Avances	722 807 651,00 €	722 807 651,00 €			722 807 651,00 €	- €
9ème PROGRAMME	4 518 542 506,78 €	4 496 063 027,34 €	- €	2 818 996,00 €	4 498 882 023,34 €	19 660 483,44 €
- Subventions	3 390 220 097,28 €	3 370 393 870,84 €		1 803 810,00 €	3 372 197 680,84 €	18 022 416,44 €
- Avances	1 128 322 409,50 €	1 125 669 156,50 €		1 015 186,00 €	1 126 684 342,50 €	1 638 067,00 €
10ème PROGRAMME	5 382 467 078,51 €	4 834 167 196,52 €	- €	224 351 287,99 €	5 058 518 484,51 €	323 948 594,00 €
- Subventions	4 695 976 161,25 €	4 172 131 259,26 €		215 715 115,99 €	4 387 846 375,25 €	308 129 786,00 €
- Avances	686 490 917,26 €	662 035 937,26 €		8 636 172,00 €	670 672 109,26 €	15 818 808,00 €
TOTAL Programmes antérieurs	13 136 476 537,29 €	12 565 697 175,86 €	- €	227 170 283,99 €	12 792 867 459,85 €	343 609 077,44 €
- Subventions	10 598 855 559,53 €	10 055 184 431,10 €	- €	217 518 925,99 €	10 272 703 357,09 €	326 152 202,44 €
- Avances	2 537 620 977,76 €	2 510 512 744,76 €	- €	9 651 358,00 €	2 520 164 102,76 €	17 456 875,00 €

SITUATION FINANCIERE

2-1/ Recettes

Les recettes globales s'élèvent à 682,5 M€ pour l'année 2020, soit un taux d'exécution de 100,5 % des prévisions initiales. L'essentiel est constitué des encaissements de redevances à hauteur de 679,9 M€, soit 101,32 % des prévisions initiales.

Les redevances encaissées de 679,1 M€ (hors majorations pour retard de paiement ou déclaration) incluent l'ensemble des encaissements effectués au cours de l'exercice 2020, quelle que soit l'année d'activité à laquelle elles correspondent. Inférieures de 15 M€ (-2,3 %) à celles constatées en 2019 et légèrement supérieures aux prévisions initiales (de l'ordre de 10 M€), elles excèdent les prévisions ajustées de 54 M€. Leur répartition par usage est toutefois stable par rapport à celle de 2019, dont 75% proviennent des redevances pollution et collecte domestiques.

L'écart aux prévisions s'explique par deux facteurs :

- une sous-estimation des encaissements ajustés (625,2 M€), liée à un problème de paramétrage du système d'information financier Qualiacc concernant les encaissements de redevances par prélèvements automatiques, modalité de paiement mise en œuvre à partir de 2020 au profit de certains redevables. Les trois redevances les plus importantes d'un point de vue financier, non concernées par des variations d'assiette significatives, ont été impactées par ce problème, à savoir celles pour pollution de l'eau d'origine domestique, modernisation des réseaux de collecte domestiques et prélèvement pour l'alimentation en eau potable.

- un encaissement important de redevances relevant de l'année d'activité 2018 non prévu, lié au pilotage du plafond de recettes effectué fin 2019. En effet, sur les 679,1 M€ de redevances encaissées en 2020, 315,5 M€ relèvent de l'année d'activité 2020, 309,9 M€ de l'année d'activité 2019, 51,3 M€ relèvent de l'année d'activité 2018 (soit 8 % des encaissements de l'année, contre 4 % en 2019) et 2,4 M€ des années d'activité antérieures à 2018.

Ce bilan, présenté sur l'ensemble de l'exercice, est à distinguer de celui de l'encaissement des redevances entre le 24 décembre 2019 et le 23 décembre 2020 (659,6 M€), au titre du respect du plafond fixé pour les six agences de l'eau et de la cible fixée pour chaque agence. L'agence a sous-exécuté son plafond à hauteur de 22,5 M€ en 2020.

Par ailleurs, mises à part ces recettes budgétaires, les opérations non budgétaires faisant l'objet d'encaissements se composent majoritairement du flux en retour des avances consenties aux attributaires d'aides (141,8 M€), proche des prévisions.

2-2/ Dépenses

Les dépenses budgétaires totales en crédits de paiement (CP) de l'année 2020 s'élèvent à 733,8 M€. Elles ont globalement été réalisées à 98 % des prévisions initiales.

L'enveloppe « intervention » à hauteur de 681,5 M€ en crédits de paiement a fait l'objet d'un exposé détaillé dans la partie précédente (Cf. 1-2/).

S'agissant de l'enveloppe « personnel », exécutée à hauteur de 97,4 % en AE et 97,1 % en CP, elle atteint 29,6 M€ en CP en 2020, contre 30,5 M€ prévus et 29,7 M€ en 2019. Son évolution et son taux de réalisation sont directement liés au statut des agents. Aussi, l'année 2020 a été marquée par :

- la part croissante de fonctionnaires au sein de l'agence qui engendre une augmentation des charges de personnel, liée notamment à la titularisation de six contractuels suite à leur réussite au concours dit de déprécarisation, et au recrutement de fonctionnaires, qui a généré des cotisations au CAS pensions pour 72 agents en 2020 contre 62 agents en 2019 ;
- les confinements successifs liés à la situation sanitaire ont augmenté le délai de recrutement, laissant des postes vacants sur une durée plus longue que celle anticipée ;
- la conclusion de cinq ruptures conventionnelles et le versement d'indemnités de départ volontaire ;
- la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit de certains corps de fonctionnaires (trois agents

supplémentaires en ont bénéficié en 2020, dont un administrateur civil et deux attachés de l'administration de l'État).

Concernant l'enveloppe « fonctionnement », consommée à hauteur de 85,7 % en AE et 78,9 % en CP du budget rectificatif, elle s'élève à 17,1 M€ en CP en 2020, contre 21,6 M€ ajustés en cours d'année et 19,7 M€ en 2018. Elle intègre les dépenses de fonctionnement courant, principalement constituées par les achats courants, les charges de sous-traitance et d'autres prestations extérieures. Une sous-consommation par rapport au budget initial (6,7 M€, contre 8,9 M€ prévus) est constatée, avec une stabilité des décaissements 2020 par rapport à ceux de 2019. Soulignons ici la légère augmentation des dépenses d'infogérance et de prestations informatiques par rapport à 2019, la sous-exécution des dépenses de services aux agents et aux instances (communication, colloques et séminaires, formation et frais de déplacement) et leur diminution par rapport à l'exercice précédent en raison du contexte sanitaire exceptionnel de l'année, ayant également impacté les postes de dépenses liés à l'entretien des bâtiments, les consommations de fluides, les frais postaux. Les autres dépenses de fonctionnement liées aux remboursements consécutifs aux annulations ou aux réductions de redevances sur années antérieures, atteignent 10,30 M€, contre 16 M€ inscrits au budget initial et 13,5 M€ au budget rectificatif, du fait de changements de tiers redevables difficiles à anticiper.

Enfin, le taux de réalisation de l'enveloppe « investissement » de 79,7 % en AE et 77,2 % du budget initial et 90,6% du budget rectifié en CP, traduit un niveau de CP en 2020 de 5,6 M€, pour 7,2 M€ prévus et 2,9 M€ en 2019. S'agissant des investissements immobiliers et mobiliers, exécutés à hauteur de 0,9 M€ en CP, ils concernent principalement l'acquisition de nouveaux véhicules et de mobiliers (cloisons séparatives, bureaux, etc.), notablement en deçà des prévisions du fait du contexte sanitaire. Les investissements informatiques atteignent 2,4 M€ en CP et sont en léger retrait par rapport aux prévisions, mais restent dans la dynamique des projets engagés en 2019. A noter également la mise en place de la DSIUN au 1er septembre 2020, dont l'agence Seine-Normandie est pilote au titre de la mutualisation des systèmes d'information. En phase de transition, le schéma comptable mis en œuvre en 2020 est différent pour les dépenses et les recettes de la DSIUN. Aussi, les dépenses mutualisées ont consommé des AE et CP, rectifiées en comptabilité pour ne pas impacter le résultat, et les recettes ont été traitées en opérations au nom et pour le compte de tiers dès l'exercice 2020. Les CP correspondants se sont élevés à 2,3 M€ en 2020.

2-3/ Soutenabilité budgétaire

Ces niveaux d'exécution aboutissent à la constitution d'un solde budgétaire déficitaire de 51,27 M€, en retrait par rapport à celui de l'exercice 2019 qui était bénéficiaire de 47,24 M€. Cette évolution est liée à la progression des décaissements dans le domaine des interventions (+ 80 M€ par rapport à 2019) et à la diminution des encaissements de redevances (- 20 M€).

Le résultat comptable est bénéficiaire à hauteur de 36,24 M€. Cette évolution par rapport au budget rectificatif (+ 153,5 M€) s'explique par l'augmentation des produits (+ 67,3 M€), et par le plus faible niveau de charges (- 86,2 M€), en cohérence avec l'évolution du solde budgétaire. La capacité d'autofinancement, après neutralisation des dotations et reprises aux amortissements, est de 29,74 M€.

La situation patrimoniale, présentant les ressources (flux en retour des avances) et les emplois (avances versées sur travaux et investissements courants) conduit à une augmentation du fonds de roulement de 87,64 M€. Ainsi, le fonds de roulement s'établit à 350,37 M€ fin 2020, soit 5,6 mois de dépenses.

La trésorerie fait l'objet d'un abondement de 23,58 M€ pour atteindre 182,53 M€ en fin d'exercice 2020, supérieure de 38,8 M€ à celle prévue au budget rectificatif (143,7 M€). Ce niveau est à mettre en regard de celui, également élevé, des restes à payer (RAP) de l'agence. Il peut être également rapproché des décaissements mensuels réalisés par l'agence. Ces dépenses mensuelles, toutes enveloppes confondues (personnel, fonctionnement, investissement, interventions) s'élevant à 61,15 M€, la trésorerie au 31 décembre 2020 représente 2,9 mois d'activité.

Aussi, les RAP ont fait l'objet d'une attention particulière en 2020 suite à un contrôle des six agences de l'eau par le contrôle budgétaire en 2019. À fin 2019, tous programmes confondus, ils s'élevaient à 1 002,6 M€, dont 564,9 M€ au titre du 10^e programme d'intervention et 29,8 M€ liés aux programmes antérieurs. Les RAP spécifiques aux conventions avec l'Agence de services et de paiements (ASP)

représentaient 120,6 M€. Pour les ramener à un niveau estimé « incompressible » (900 M€) au regard de la durée moyenne de contractualisation des conventions (entre 24 et 48 mois), un plan d'apurement a été engagé début 2020.

Des actions vigoureuses relatives à l'instruction financière des aides ont été mises en œuvre durant l'année. La priorité a concerné la clôture des conventions les plus anciennes risquant de ne pas donner lieu aux paiements attendus (arrivant à échéance en termes de prescription quadriennale, ayant dépassé le délai de transmission des pièces justificatives de solde, représentant les montants les plus élevés et n'ayant fait l'objet d'aucun paiement). Une stricte application des conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'agence, notamment en termes de respect des délais, a été opérée et l'agence a déployé les outils et méthodes élaborés dans le cadre de son plan de simplification, d'harmonisation et de sécurisation de l'instruction financière des aides élaboré en 2019. Au 31 décembre 2020, l'encours de 2019 et des années antérieures représente désormais 582,4 M€, soit une diminution de 420 M€ par rapport au 31 décembre 2019. En outre, l'ensemble des conventions engagées avant 2007 ont été clôturées. Le niveau des RAP fin 2020 s'établit alors à 985,85 M€.

Les 3 tableaux ci-après illustrent les données 2020 relatives aux recettes et dépenses budgétaires, aux décaissements et encaissements non budgétaires, et à la situation patrimoniale de l'agence Seine-Normandie.

- Autorisations budgétaires annuelles

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Seine-Normandie	BI 2020		BR1 2020		CF 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses						
Personnel (AE=CP)	30 550 528	30 550 528	30 550 528	30 550 528	29 757 957	29 660 197
<i>dont charges de pensions civiles (AE=CP)</i>	2 335 986	2 335 986	2 335 986	2 335 986	1 641 806	1 641 806
Fonctionnement	25 276 869	24 960 227	22 626 869	21 610 227	19 392 447	17 047 009
Intervention	724 337 300	684 729 800	737 587 555	681 780 055	730 668 393	681 453 575
<i>dont plan "France Relance"</i>						
Investissement	7 104 357	7 288 357	7 104 357	6 188 357	5 659 760	5 622 965
Total des dépenses AE et CP	787 269 054	747 528 912	797 869 309	740 129 167	785 478 558	733 783 746
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						
Recettes						
Recettes globalisées	678 914 233		630 339 233		682 518 713	
Subventions pour charges de service public						
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée	671 095 600		627 320 600		679 935 288	
Autres financements publics						
Recettes propres	7 818 633		3 018 633		2 583 425	
Recettes fléchées*	0		0		0	
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées						
Total des recettes	678 914 233		630 339 233		682 518 713	
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	68 614 679		109 789 934		51 265 034	

- Équilibre financier annuel

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Seine-Normandie	BI 2020	BR1 2020	CF 2020
Besoins			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	68 614 679	109 789 934	51 265 034
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0 92 004 410 0	0 72 004 410 0	77 623 265
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	0	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)	160 619 089	181 794 344	128 888 299
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	0	23 583 746
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	160 619 089	181 794 344	152 472 044
Financements			
Solde budgétaire (excédent) (D1)*			
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	0 143 613 700 40 000	0 143 613 700 40 000	141 805 347 5 426
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**			1 079 123
Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)		22 963 543	9 582 148
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)	143 653 700	166 617 243	152 472 044
PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)	16 965 389	15 177 102	0
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>			
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>16 965 389</i>	<i>15 177 102</i>	<i>0</i>
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	160 619 089	181 794 344	152 472 044

- Agrégats financiers issus de la situation patrimoniale (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	
Charges	1- Interventions	712 273	682 980	669 073	596 019	541 658	549 156	485 428	480 171	
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	57 275	51 548	52 553	53 320	55 622	94 042	-	-	
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	10 883	10 891	11 196	-	-	-	-	-	
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	2- Personnel	32 553	31 953	32 055	28 692	28 372	28 136	27 140	27 214	
	3- Fonctionnement courant	37 691	115 441	88 882	92 742	96 278	145 031	152 541	162 354	
	dont amortissements et provisions (68)	7 718	6 005	7 980	11 015	6 597	3 885	4 211	4 409	
TOTAL CHARGES	782 517	829 973	790 010	717 453	666 308	722 323	665 109	669 739		
Produits	1- Redevances	744 919	822 491	805 015	790 980	757 162	782 848	721 207	690 467	
	Redevances pour prélèvement	86 356	96 518	91 634	90 627	89 097	102 504	-	-	
	dont prélèvement collectivités – AEP	75 011	82 761	79 593	75 791	76 225	89 172	-	-	
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 537	2 167	1 953	4 050	3 469	3 763	-	-	
	dont prélèvement industries	9 808	11 590	10 088	10 786	9 403	9 568	-	-	
	Industries - Alimentation d'un canal	638	968	639	1 206	971	562	-	-	
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Industries - Hydroélectricité	126	51	59	45	86	77	-	-	
	Industries - Autres usages économiques	9 044	10 571	9 390	9 534	8 346	8 929	-	-	
	Redevances pour autres usages	969	937	958	966	921	934	-	-	
	dont obstacle sur cours d'eau	22	50	45	37	31	27	-	-	
	dont protection milieu aquatique	947	885	912	929	891	907	-	-	
	dont stockage en période d'étiage	-	1	-	-	-	-	-	-	
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Redevances pour pollution et collecte	653 218	722 596	710 121	697 731	666 159	676 797	-	-	
	dont collectivités	593 968	647 618	637 026	637 158	600 739	618 318	-	-	
	Collectivités - Pollution	349 405	376 382	373 946	378 707	356 832	386 840	-	-	
	Collectivités - Collecte	239 851	269 077	263 064	258 451	243 907	231 479	-	-	
	Collectivités - Contrevaieur	4 712	2 159	16	-	-	-	-	-	
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	27 880	29 972	35 894	30 827	32 263	27 442	-	-	
	Agriculture - Elevage	396	448	456	471	664	640	-	-	
	Agriculture - Pollutions diffuses	27 484	29 524	35 437	30 357	31 599	26 801	-	-	
	dont industries	31 370	45 006	37 201	29 746	33 157	31 037	-	-	
	Industries - Pollution	24 500	37 690	29 170	22 355	24 241	22 554	-	-	
	Industries - Collecte	6 870	7 316	8 031	7 391	8 916	8 484	-	-	
	Redevance cynégétique	-	-	-	-	-	-	-	-	17 656
	2- Gestion courante	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667	17 398	7 960	15 513	
	Autres produits	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667	17 398	7 960	15 513	
	dont reprises sur provisions (78)	1 650	2 677	3 430	3 644	13 361	12 294	2 984	11 578	
	dont reprises sur provisions pr charges (78158)	178 068	38 943	37 110	-	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	940 967	869 542	849 992	799 868	776 829	800 246	729 167	705 980		
Résultat	= Produits - charges	158 450	39 569	59 982	82 415	110 521	77 922	64 058	36 242	
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	3 921	27 367	89 084	103 756	69 512	64 334	29 742	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	14 377	-	-	-	-	-	-	-	
Emplois (hors CAF)	Interventions (avances remboursables)	163 494	163 532	114 571	156 518	176 209	134 432	110 253	79 347	
	Autres dépenses d'investissement	2 168	3 248	2 216	2 780	2 858	3 855	2 867	4 007	
	Remboursement Capital	11 691	12 003	12 324	12 653	12 991	13 338	-	-	
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	191 730	178 784	129 111	171 951	192 058	151 624	113 120	83 355		
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	142 636	141 545	136 178	149 897	143 843	137 314	146 899	141 249	
	Cessions d'immobilisations 775	26	32	60	800	-	-	950	2	
	Autres ressources en capital	9 082	434	448	7 815	33	67 107	-	-	
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	151 744	145 932	164 054	247 596	247 631	139 719	212 183	170 993		
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 39 986	- 32 852	34 942	75 645	55 573	- 11 905	99 063	87 638	

BILAN D'ACTIVITE ET Résultats atteints par l'agence**Gouvernance, planification, international**

En matière de planification, l'année 2020 a d'abord été marquée par la poursuite des travaux d'élaboration du projet de SDAGE 2022-2027 initiés au 2^e semestre 2019, à travers de nombreuses réunions thématiques et de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P), ainsi que des consultations par messagerie sur des propositions d'amendements.

Les projets de SDAGE et de programmes de mesures 2022-2027 ont été adoptés par le comité de bassin, le 14 octobre 2020. Le comité de bassin a également donné un avis favorable sur la mise en place de deux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) : l'EPAGE de l'Yerres et l'EPAGE du Grand Morin. Avec les trois premiers EPAGE approuvés en 2018 (Loing et SEQUANA) et en 2019 (Seine supérieure champenoise), on dénombre au total cinq EPAGE sur le bassin Seine-Normandie.

L'agence de l'eau a également contribué à l'élaboration d'autres documents de planification, qui sont en lien étroit avec le SDAGE : le plan de gestion du risque inondation (PGRI) et le document stratégique

de façade (DSF). Outre l'organisation de participations croisées des membres des instances de bassin (via la commission littoral et mer pour le DSF, notamment), cela s'est traduit par la rédaction de dispositions communes aux trois documents, et entre autres par la proposition de cibles à certains objectifs environnementaux du DSF.

La dynamique d'élaboration des SAGE est active sur le bassin. Le comité de bassin Seine-Normandie a émis un avis sur deux SAGE supplémentaires en 2020 : le SAGE des Six Vallées (76) et le SAGE de la Brèche (60). Au total, le comité de bassin a rendu un avis sur 27 projets de SAGE à ce jour, soit un de plus par rapport à la cible pour 2020. Deux SAGE ont par ailleurs fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'approbation : le SAGE Croult Enghien Vieille-Mer, en Ile-de-France et le SAGE de l'Yères (76), en Normandie.

On dénombre, fin 2020, 33 démarches de SAGE sur le bassin (hors SAGE Nappe de Beauce, commun avec le bassin Loire Bretagne) : 24 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), deux SAGE en révision, cinq SAGE en élaboration et deux SAGE en instruction. Une surface d'environ 39% du bassin (SAGE Nappe de Beauce compris) est à ce jour couverte par une démarche SAGE.

L'année 2019 avait été celle de la mise en place des nouveaux contrats de territoire eau et climat (CTEC). Elle avait vu les six directions territoriales de l'agence bâtir leur stratégie de contractualisation et la validation de 14 contrats par la commission des aides. En 2020, 29 nouveaux CTEC ont été validés par la commission des aides : trois sur le sous-bassin Vallées de Marne, quatre sur le sous-bassin Seine Amont, quatre sur le sous-bassin Vallées d'Oise, trois sur celui de Seine Aval et 15 pour la Seine Francilienne pour un montant total de 1,08 Md€ de travaux. Ces volumes de travaux importants sont portés par des contrats conclus avec de grands opérateurs (Ville de Paris, Eau de Paris, Métropole du Grand Paris) franciliens ou d'autres acteurs (SDDEA, agglomération Seine-Eure, etc.).

Connaissance (milieux, pressions)

L'agence met en œuvre la surveillance de la qualité des eaux afin d'acquérir des connaissances sur les milieux et leur évolution sous l'effet de celle des pressions.

L'agence de l'eau a acquis et bancarisé environ 6 millions de données de surveillance de la qualité de l'eau. Environ 66% de ces données sont issues de la surveillance des cours d'eau, 32% à celle des nappes souterraines et 2% à celle des plans d'eau et du littoral.

35% des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont identifiées comme étant en bon état ou très bon état écologique (en progrès par rapport aux 31% atteints en 2019). La stratégie de surveillance des eaux superficielles, renouvelée en 2018, concilie le respect des exigences de maîtrise des dépenses et les exigences réglementaires. Elle maintient une surveillance sur les stations les plus anciennes pour disposer de chroniques longues. Ainsi, en 2020, l'agence de l'eau a été en mesure de transférer à l'INERIS, chargé de l'étude environnementale dans la cadre du suivi de l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique, à la fois les données acquises dans les mois qui ont suivi l'accident et toutes ses chroniques historiques.

Le volume annuel prélevé est de 3 980 Mm³ (3 910 Mm³ en 2019). Les principaux usages sont l'alimentation d'un canal pour 1 533 Mm³ (39% des volumes prélevés) (1 413 Mm³ en 2019), l'alimentation en eau potable pour 1 399 Mm³ (35%) (1 387 Mm³ en 2019) et les autres usages économiques pour 454 Mm³ (11%) (450 Mm³ en 2019).

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

- **L'adaptation au changement climatique**

Le programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie vise à renforcer la capacité des territoires à s'adapter aux conséquences du changement climatique telles que la baisse des débits, les sécheresses durables, les inondations ou encore l'augmentation du niveau de la température et de la mer.

L'objectif de 50% des montants d'aides attribués en 2020 à des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique a été atteint, s'élevant à 57%. Toutefois, ce pourcentage est en baisse par rapport à l'année précédente (67%). Cela s'explique essentiellement par la diminution des engagements en faveur des stations d'épuration (53 M€ en 2020, pour 122 M€ en 2019) en raison des élections municipales tenues en milieu d'année.

Toutefois, les investissements dans les solutions fondées sur la nature se maintiennent à un niveau important (168 M€ contre 163 M€ en 2019). Ces mesures permettent notamment de prévenir les inondations en amont des villes grâce à des zones d'expansion des crues et à une meilleure continuité, de réduire les rejets polluants par temps de pluie en permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer grâce à des sols désimperméabilisés, des noues, ou encore de créer des îlots de fraîcheur en ville en végétalisant.

Par ailleurs, l'agence a instauré dans son bassin les contrats « Eau et Climat 2019-2024 » qui fédèrent les acteurs de l'eau d'un territoire autour d'actions communes. Elle finance prioritairement les actions qui sont inscrites dans ces contrats. En 2020, 29 contrats ont d'ores et déjà été signés, portant à 43 le nombre de ces contrats sur le bassin : 3 sur le sous-bassin Vallées-de-Marne, 4 sur le sous-bassin Seine-Amont, 4 sur le sous-bassin Vallées-d'Oise, 3 sur celui de Seine-Aval et 15 en Seine Francilienne.

- **Qualité et richesse des milieux aquatiques**

L'agence de l'eau accompagne financièrement des actions visant à restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques pour la préservation des espèces. Les travaux portent souvent sur d'importants tronçons et sont réalisés dans le cadre de programmes pluriannuels de restauration.

Ces travaux répondent à un triple objectif : reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts pour le repeuplement des cours d'eau ; supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites Fario ; traiter des obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE).

En 2020, 310 km de cours d'eau ont été restaurés, pour une cible initialement fixée à 350 km. Cette baisse est à relativiser au regard des conséquences du contexte sanitaire.

Cette même année, 111 barrages et seuils ont été rendus franchissables pour les poissons et pour assurer le transfert des sédiments, dont 35 ouvrages prioritaires du plan d'action national pour une politique de restauration de la continuité écologique. Ce chiffre est inférieur aux années précédentes et à la cible de 60. La fin du 10^e programme et du taux d'aide à 100% pour l'effacement des ouvrages avait provoqué un engagement important sur cette ligne en 2018 débordant sur les engagements 2019 dans les conditions du programme précédent. Les maîtres d'ouvrage ont donc encore à réaliser les travaux sur ces ouvrages, avec les contraintes liées à la pandémie.

En revanche, la superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence en 2020 est de 4 651 ha, largement supérieur à la cible fixée (1600 ha).

- **Réduction des pollutions domestiques**

L'agence de l'eau contribue à la réduction des pollutions domestiques en orientant ses aides sur la gestion des eaux usées qui doivent faire l'objet d'un traitement d'épuration et la gestion des eaux pluviales.

En 2020, elle a accompagné 56 projets de construction et de reconstruction de STEU, soit 82 M€ d'aide, dont 39 M€ pour des études. L'agence a également attribué 157 M€ d'aide, soit une hausse de plus de 3% sur les réseaux d'assainissement (création de réseau, raccordement, mise en conformité de branchements).

Par ailleurs, afin de réduire les rejets de polluants par temps de pluie, 64 projets (contre 57 en 2019) de réduction des surfaces imperméabilisées raccordées (38 ha) ont été financés à hauteur de 5,9 M€. Les surfaces sont désimperméabilisées ou déraccordées au système d'assainissement de la collectivité grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie.

En complément, dans le cadre de la mise en œuvre d'une note technique ministérielle du 12 août 2016, l'agence a accompagné 16 dossiers de collectivités pour la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de STEU, ainsi que les boues d'épuration. La restitution de travaux et les échanges avec l'Observatoire des polluants urbains (OPUR), ont permis d'orienter les recherches sur les émissions de polluants émergents, sur les biocides (revêtements urbains, tours aéroréfrigérantes), et sur le développement de méthodes de recherche innovantes.

- **Soutien aux territoires les plus fragiles**

L'Agence de l'eau Seine-Normandie octroie des aides financières plus importantes aux communes situées en zones de revitalisation rurale dans le domaine de l'assainissement, des réseaux et de l'eau potable.

Elle a engagé en 2020, 36,1 M€ sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de ces collectivités, soit 92,7 M€ depuis le début du 11^e programme d'intervention. Toutefois, ces chiffres sont en deçà de la cible d'un montant supplémentaire de 50 M€ pour l'année 2020.

Par ailleurs, sur le bassin, 799 conventions d'aides valant contrats de progrès ont été signées par l'agence en 2020 pour un montant de 150 M€ (65 M€ de moins que l'année passée). Ces contrats, à destination de collectivités moyennes, qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd, concernent principalement des actions relatives aux réseaux d'assainissement, stations d'épuration et la protection des captages.

Il est donc à noter une dynamique assez faible des investissements en dehors des grandes agglomérations, cela probablement en lien au contexte sanitaire particulier de 2020 couplé au renouvellement des exécutifs municipaux plus long que d'ordinaire.

- **Réduction des pollutions industrielles**

Malgré le contexte de la crise sanitaire en 2020, l'agence a continué d'accompagner les acteurs économiques afin qu'ils concilient mieux le développement de leur activité et la préservation de l'environnement, notamment en permettant la réduction des rejets et fiabilisation et la dépollution des établissements industriels du bassin. L'agence a ainsi accordé 26 M€ d'aides (soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2019) à 356 entreprises pour la réalisation de 73 M€ de travaux.

Ces résultats restent néanmoins à nuancer en fonction des types de travaux et de la taille des entreprises.

En 2020, le nombre de projets industriels visant la réduction des émissions de micropolluants aidés par l'agence reste faible, à un niveau semblable à celui observé ces dernières années. Les projets de dépollution qui concernent les technologies propres ainsi que les stations de traitement des eaux usées sont légèrement moins nombreux à être aidés (37 projets contre 48 en 2019). En revanche, le montant d'aide attribué pour la fiabilisation des dispositifs d'épuration, l'amélioration de la collecte et la prévention des pollutions accidentelles a progressé de 50%.

À titre d'illustration, l'agence de l'eau a signé, en juillet 2020, un contrat de partenariat de 5 ans avec le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA). Ce contrat prévoit l'accompagnement de 300 entreprises dans leur mise en conformité et des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des centres de formation autour de trois axes prioritaires : la gestion des eaux de pluie, les économies d'eau et la réduction des rejets de substances dangereuses.

- **Réduction des pollutions agricoles**

L'Agence de l'eau Seine-Normandie accompagne les agriculteurs qui s'engagent dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), ainsi que dans la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, la restauration des haies et du bocage ou encore convertissent leur exploitation à l'agriculture biologique. En 2020, les aides individuelles aux agriculteurs pour la mise en place de pratiques conformes au cahier des charges de l'agriculture biologique, de paiements pour services environnementaux (PSE) et de MAEC ont atteint 100 M€, dépassant l'objectif fixé de 60 M€.

Par ailleurs, sur le bassin Seine-Normandie, 379 captages sont identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'actions élaborés avec les collectivités pour préserver leur ressource en eau destinées à l'alimentation en eau potable. Fin 2020, 342 captages prioritaires ont été accompagnés par l'agence (au-delà des 339 ciblés initialement). Ainsi, 53% des captages prioritaires sont dotés d'un programme d'action sur le bassin.

- **Gestion quantitative**

En 2020, les économies d'eau sur le bassin représentent un volume de 1,2 million de m³, dont 64% due aux engagements des entreprises (768 087 m³). Le 11^e programme d'intervention permet de faire émerger des projets auprès des industriels avec la suppression de certaines conditions d'éligibilité. Malgré la crise sanitaire, les acteurs économiques ont continué à investir dans ce domaine.

Les investissements des collectivités principalement sur la lutte contre les fuites des réseaux de distribution d'eau potable, ont représenté 4% des résultats globaux du bassin en économie d'eau, soit 51 592 m³.

Par ailleurs, l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 mobilise les acteurs d'un territoire pour trouver des solutions locales à travers la mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Le premier PTGE du bassin Seine-Normandie est mis en place sur les bassins versants du Puisseaux et du Vernisson (45).

- **Protection des eaux littorales**

La lutte contre les pollutions chimiques et la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières s'appuient sur une politique globale des actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cependant, au regard des activités (baignade, conchyliculture) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont également engagées avec les collectivités.

Ces actions recouvrent principalement l'évaluation des sources de pollution des eaux de baignade et des zones conchylicoles par la réalisation d'études de profils de vulnérabilité. Ces profils décrivent l'environnement physique des eaux littorales et tentent de détecter les sources de pollutions bactériologiques à l'origine de leur dégradation.

Fin 2020, 100% de ces profils pour les baignades étaient finalisés, parmi lesquels 15% ont fait l'objet d'une révision.

Pour les profils de zones conchylicoles, celui en Baie du Mont Saint-Michel a été finalisé, en collaboration avec les régions Bretagne et Normandie et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que le profil de la Baie des Veys avec le concours des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de la Manche et du Calvados.

L'agence de l'eau encourage également à l'expérimentation en matière de dispositifs de récupération des macro-déchets. Elle a lancé fin 2020 un appel à projets « Innovation ».

Redevances

Le montant total de redevances encaissées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élève à 679,3 M€ en 2020 contre 695,4 M€ en 2019 soit une diminution de l'ordre -2,3%.

Cette baisse résulte essentiellement d'un rendement moins élevé des redevances pour pollution et collecte domestique qui s'élève à 517,6 M€ contre 541,8 M€ (-24,2 M€), des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (-12,1 M€) et de la redevance pour pollutions diffuses (-19,8 M€). A contrario, le montant des redevances pour pollution et collecte industrielle connaît une hausse significative en 2020 pour atteindre 30,1 M€ contre 19,4 M€ en 2019 (+10,7 M€).

En outre, l'Agence de l'eau Seine-Normandie perçoit, pour la première fois, en 2020 le produit des redevances cynégétiques pour un montant total de 17,7 M€.

Par ailleurs, la télédéclaration s'est largement imposée sur le bassin Seine-Normandie puisque 93,9% des redevances y ont eu recours pour l'année 2020.

Enfin, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a également su limiter les effets de la crise sanitaire sur sa politique de contrôle fiscale. Elle a ainsi contrôlé, au cours de l'année 2020, 11% du total des redevances perçues.

Pilotage de l'établissement et fonctions support

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement selon les orientations définies dans son projet d'établissement validé en septembre 2016.

Le plafond d'emploi de l'agence pour 2020, fixé à 379,8 ETPT, a été quasiment respecté avec une exécution à 372,1 ETPT.

L'agence de l'eau a su adapter son fonctionnement au contexte de la crise sanitaire en développant le travail à distance de ses agents, ce qui a permis de répondre de façon optimisée, compte tenu de la situation, aux attentes de ses partenaires dans la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.